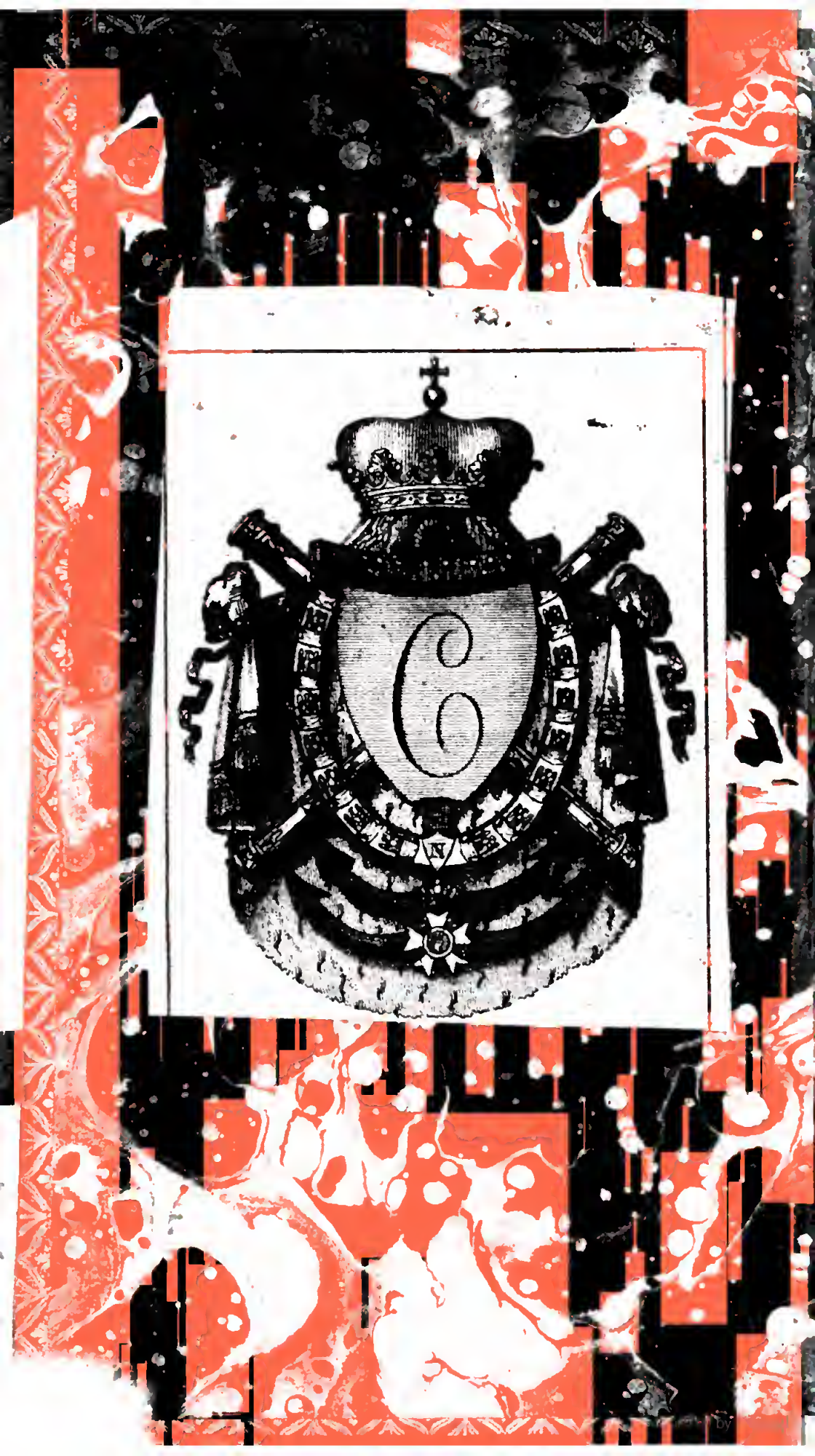
6

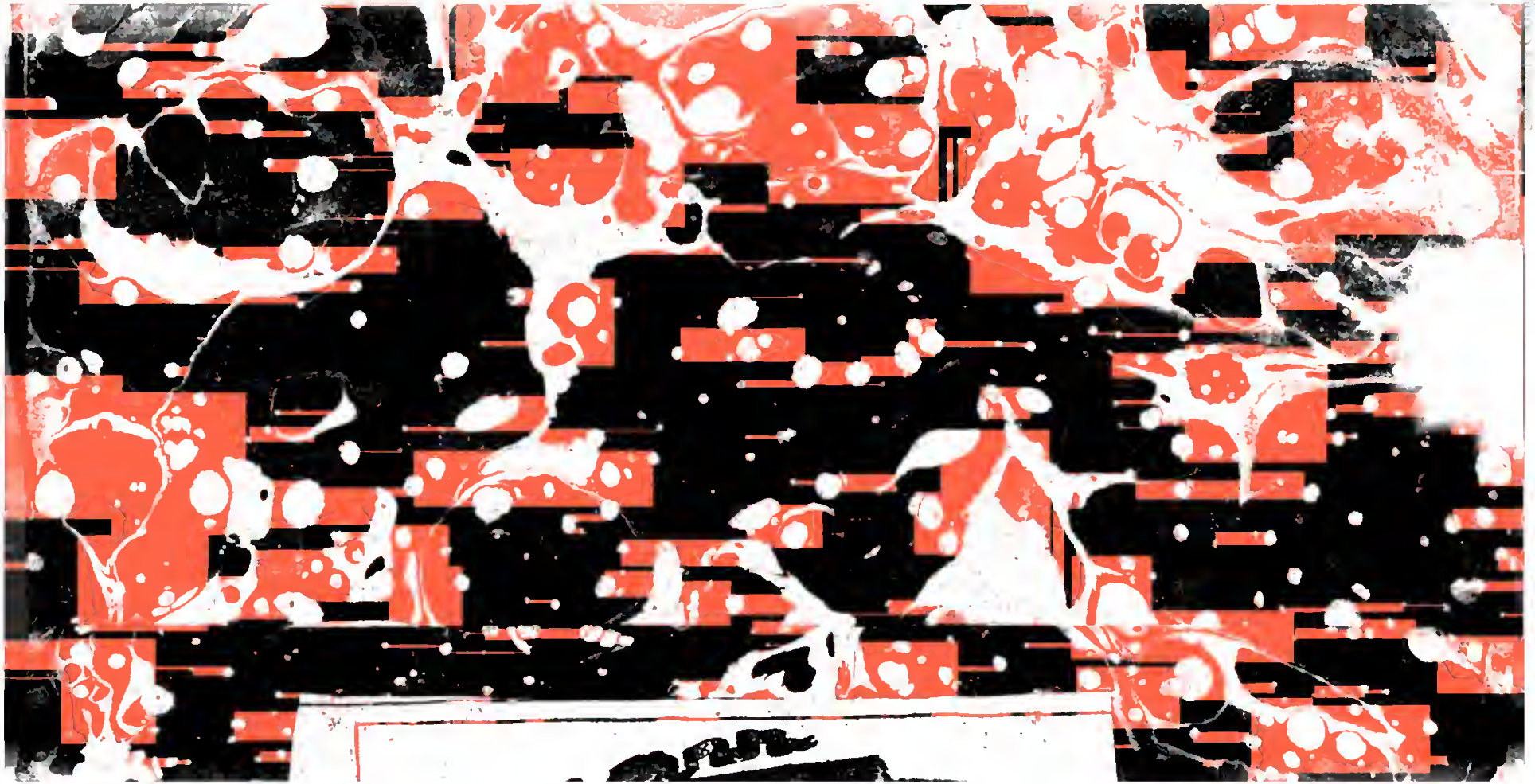

3785.

Ps. lxxxviii. 11

MÉMOIRES
DE SULLY.

TOME SEPTIÉME.

584416

MÉMOIRES

DE MAXIMILIEN

DE BÉTHUNE,

DUC

DE SULLY,

PRINCIPAL MINISTRE

DE HENRI-LE-GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

Par M. L. D. L. D. L.

Nouvelle édition, revue & corrigée.

TOME SEPTIÉME.

Biblioteca Nazionale FONDO PALATINO NAPOLI

A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.

MÉMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE XXIV.

MÉMOIRES de l'année 1607. Occupations & lettres de Henri. Mort du chancelier de Bellievre. Naiſſance d'un ſecond fils de France. Marques de confiance & d'amitié de Henri pour Sully ; brouillerie entr'eux, dans laquelle Henri recherche Sully. Services que Sully rend au roi dans l'aſſemblée des calviniſtes à la Rochelle, dans l'affaire du P. Séguran avec les Rochellois ; nouvelles graces accordées par Henri aux jéſuites. Brigues de l'Eſpagne à la cour & dans le conſeil, contre Henri & contre Sully ; conver-

ſation entr'eux à ce ſujet, & conſeil donné par Sully ; autres ſervices qu'il rend au roi dans les brouilleries de cour. Suite des affaires entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies ; ſentimens de Sully ſur les offres faites au roi par les Flamands. Conſeil tenu à ce ſujet. Victoire navale remportée par les Flamands ſur les Eſpagnols ; conférences pour une ſuſpenſion d'armes, & pour la trêve. Suite des affaires de la Valteline, entre l'Eſpagne & les Griſons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre & autres étrangeres. Différend du pape & des Vénitiens terminé par la médiation de Henri. Bref de Paul V à Sully. Travaux de Sully dans la finance, la police & les autres parties du gouvernement. Artifices des courtiſans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau conſeil, qui demeure ſans exécution. Autres affaires de finances, de gouvernement, de police, &c. Dépenſe de Henri IV au jeu, pour ſes manufactures, &c. Vie privée & brouilleries dans la maiſon de ce prince. Il rend Sedan au duc de Bouillon.

LES affaires du dedans du royaume furent pendant cette année dans une ſitua-

tion si tranquille, qu'elles ne nous laissent presqu'aucun événement remarquable à particulariser; mais elles offrent en récompense un spectacle bien plus touchant, malgré son uniformité, que ces catastrophes singulieres, lesquelles n'amusent à décrire & à lire, que par ces mêmes traits d'inhumanité ou de dépravation, qui ne devroient nous inspirer que du dégoût & de l'horreur. Ce spectacle est l'abondance & le repos répandus par toute la France. On n'avoit jamais tant vu de plaisirs & de divertissemens, qu'il y en eut cet hyver à la cour & dans Paris, & les campagnes ressentoient aussi tous les effets d'un heureux regne.

Cette disposition, qui prenoit sa premiere source dans le cœur bienfaisant de Henri, rejailliſſoit à son tour sur lui, & lui faisoit partager la jouissance de ses propres bienfaits. Débarrassé de toute affaire tumultueuse, jusqu'à ce que le tems qu'il s'étoit prescrit pour mettre le comble à la gloire de son regne fût arrivé, ce prince n'avoit presque rien à faire, qu'à se livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ses serviteurs & dans ses maisons royales, qu'il visitoit les unes après les autres. Il étoit le premier janvier à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à LL. MM. les devoirs ordinaires, ma playe de la bouche, qui s'étoit

r'ouverte par une apoſtume, m'arrêtant chez moi. S. M. eut la bonté de m'écrire pour me marquer la part qu'elle y prenoit, & elle m'envoya pour conférer ſur les affaires du gouvernement, dont on vouloit former le plan dès le commencement de l'année, les deux de ſes miniſtres auxquels elle y donnoit la principale part, je veux dire Villeroy & le garde-des-ſceaux. Celui auquel j'ai déja donné ce nom, eſt Sillery, que S. M. avoit aſſocié aux fonctions de chancelier, juſqu'à ce qu'il les exerçât ſeul par la mort de Bellievre, qu'on voyoit bien n'être pas éloignée. L'eſprit de ce magiſtrat, juſques-là ſi ſain, avoit commencé depuis quelque tems à s'altérer, de maniere qu'il fallut lui donner un ſucceſſeur de ſon vivant. Il vit cette aſſociation d'une maniere qui étoit une nouvelle preuve combien elle étoit néceſſaire (1), quoique Sillery s'y

(1) « Vous voyez, dit-il à M. de Baſſompierre, » un homme qui s'en va chercher une ſépulture à » Paris. J'ai ſervi tant que j'ai pu le faire, & quand » ils ont vu que je n'en étois plus capable, ils m'ont » envoyé repoſer, & donner ordre au ſalut de mon » ame, à quoi leurs affaires m'avoient empêché de » penſer. Un chancelier ſans ſceaux, eſt un apo- » thicaire ſans ſucre » : *Journal de Baſſompierre.*

Lorſque Henri IV demanda les ſceaux à M. de Bellievre pour Sillery, ſe ſervant de l'occaſion de

comportât avec toute la complaisance possible, sa foiblesse en augmenta ; il revint tout-à fait en enfance ; & paya enfin le dernier tribut de l'humanité, après avoir payé presque tous les autres.

Le roi vint à Paris le 2 janvier, en intention d'aller & de mener la reine à Vigny, voyage dont je le détournai. Il se contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau, d'où il revint à Paris à la fin de février, pour aller à Chantilly, qui étoit sa promenade ordinaire du mois de mars. Il s'y plaisoit beaucoup dans cette saison. « Il fait ici fort » beau, m'écrivoit-il de cet endroit, le 8

---

son voyage en Limosin, où le grand âge & la foiblesse de Bellievre ne lui permettoient pas de le suivre, ce chancelier lui répondit : « que s'il ne » vouloit faire courir la poste aux sceaux, il les » rendroit toujours à tems, au même lieu où S. M. » arriveroit..... Il semble, Sire, ajouta-t-il, que » vous craigniez qu'il n'y ait point de terre en » Guyenne pour m'enterrer ; je me porte bien, & » n'ai souci de ma vie, que pour votre service, » laquelle me seroit fort ennuyeuse, si j'en étois » éloigné » : *P. Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 688.* Ce grand chancelier, dont la probité & la fermeté ont été généralement reconnues, avoit servi sous cinq rois. Il est auteur de plusieurs utiles réglemens pour la chancellerie. Il mourut le 5 septembre de l'année suivante, âgé de soixante-dix-huit ans. Il étoit de la ville de Lyon.

» mars ; j'y paſſe bien mon tems ; tous les jours » je ſuis à cheval, & j'y ai bien du plaiſir ». Il ne ſe fixa nulle part, que lorſque de retour de Paris, il eut pris, le 20 mars, le chemin de Fontainebleau ; il y paſſa le printems. S. M. eut fort beau tems depuis Paris juſqu'à Fleury, par où elle paſſa pour voir ſes enfans, qui étoient encore dans cette maiſon ; mais la pluie l'accompagna depuis Fleury juſqu'à Fontainebleau. Dans la lettre où Henri me fait tout ce détail, il me mande encore que le dauphin étoit venu une lieue à ſa rencontre, & qu'il l'avoit trouvé fort joli, auſſi bien que ſes autres enfans ; que la reine, qui étoit groſſe alors, ſe portoit bien, & devoit ſe rendre inceſſamment à Fontainebleau. « Mandez-moi des » nouvelles de la ville, m'écrivoit ce prince, » le premier avril. Je me porte bien ici, » comme auſſi font ma femme, mon fils & » mes autres enfans, qui ſont les plus jolis » du monde, & me donnent bien du » plaiſir (2) ».

(2) « Il aimoit, dit Perefixe, tous ſes enfans, » légitimes & naturels, avec une affection pareille ; » mais avec différentes conſidérations. Si ne vouloit » pas qu'ils l'appellaſſent *monſieur*, nom qui ſemble » rendre les enfans étrangers à leur pere, & qui » marque la ſervitude & la ſujétion ; mais qu'ils » l'appellaſſent *papa*, nom de tendreſſe & d'amour ».

La reine y accoucha le 16 avril, à onze heures du soir de son second fils, auquel on donna dans la suite le nom de duc d'Orléans (3). S. M. me le fit aussi-tôt savoir par un billet que Montmartin m'apporta de sa part, & je reçus presque dans le même moment une seconde lettre de sa main, pour faire tirer le canon. Cette naissance redoubla la joie dans la famille royale. Le roi, qui avoit compté revenir à Paris au commencement de mai, ne songea plus à s'éloigner de Fontainebleau, d'où il fit seulement un voyage pour voir madame de Moret.

La chasse y tenoit toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens. Après l'exemple qu'on a que cet exercice a un attrait insurmontable pour une infinité de personnes, je n'ai garde de décider qu'il ne sauroit être que très-médiocrement divertissant, parce qu'il ne l'est point du tout pour moi. Le récit que Praslin me faisoit de Fontainebleau, des parties de S. M. n'étoit assurément pas bien propre à me l'inspirer; il me mandoit que le même jour S. M. après avoir chassé le

(3) Il n'eut point de nom de baptême, parce qu'il mourut dans sa cinquiéme année, avant que les cérémonies de son baptême eussent été faites.

matin à l'oiſeau, avoit fait une chaſſe du loup, & fini ſa journée par une troiſiéme du cerf qui avoit duré juſqu'à la nuit, & malgré une pluie de trois ou quatre heures. On étoit alors à ſix grandes lieues du gîte: c'eſt de-là qu'il fallut faire retraite, entiérement pénétrés d'eau, excepté le roi ſeul, qui changea de tout avant que de regagner Fontainebleau, où il arriva un peu fatigué à la vérité, mais avec cela gai & content, parce qu'il avoit pris ce jour-là tout ce qu'il avoit attaqué. Voilà ce que les princes appellent s'amuſer; mais il ne faut diſputer ni des goûts, ni des plaiſirs. Henri ne laiſſa pas de s'occuper le lendemain tout le matin à viſiter tous ſes ouvriers, & à courir d'attelier en attelier. « Il eſt vrai, ajoutoit » Praſlin, qu'au retour du Parc, il ſe » ſentit un peu de fievre, mais ce ne fut » rien ». Pour ce prince, quand il m'écrivoit ſur ce ſujet, c'étoit en vrai chaſſeur, qui paſſe légérement ſur toutes ſes fatigues, & appuie ſur ce qu'il appelle ſes bonnes fortunes. Il me mandoit, par exemple, le 20 mai, qu'il avoit chaſſé la veille avec le plus grand plaiſir du monde, & ſans avoir beaucoup de chaud, qu'il avoit pris ſon cerf de bonne heure, étoit venu dîner à Ponthierry à dix heures, & revenu à deux & demie à Fontainebleau, où il avoit ren-

contré la reine qui venoit au-devant de lui. Une autre fois. « Je viens de prendre un » cerf avec grand chaud & grand plaiſir ». Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce prince ne perdoit pas de vue ſes affaires pour tout cela; mais comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine, il en étoit quitte pour m'écrire de tems en tems, ou pour m'appeller à Fontainebleau, lorſqu'il avoit quelque choſe d'important à me communiquer. Il m'y fit venir le mercredi de Pâques, avec le préſident Jeannin, & y manda ſon conſeil, pour le lundi de la Quaſimodo. Il n'oublioit jamais à payer le moindre ſurcroît de peine, par de nouvelles libéralités. « Je n'attends » point, m'écrivoit-il, que ceux qui me » ſervent bien me demandent. Vous m'ai» dez ſi bien à faire mes affaires, que je » veux auſſi vous aider à faire les vôtres, je » vous donne vingt mille écus ſur mes » deniers extraordinaires, faites-en faire les » dépêches néceſſaires. J'ai ſu, me man» doit-il une autre fois, que vous faites » bâtir à la Chapelle, & que vous y faites » un parc, comme ami des bâtiſſeurs, & » votre bon maître, je vous donne ſix mille » écus pour vous aider à faire quelque choſe » de beau ».

Il y avoit une autre ſorte de lettres de

Henri, que je mets autant au-deſſus de celles-ci, que la confiance d'un auſſi grand prince doit l'emporter ſur les préſens, dans l'eſprit d'un miniſtre fidele & affectionné; ce ſont celles où ce prince m'ouvroit ſon cœur, ſur ce que nous avions lui & moi de plus chers intérêts. « Il s'eſt paſſé, c'eſt ainſi » qu'il s'exprimoit dans une de ſes lettres, » ce matin quelque choſe dans mon ſein, » pourquoi j'ai affaire de vous, comme de » mon plus confident ſerviteur ». Il en étoit de même de tout ce qui lui arrivoit de capable de troubler ſa tranquillité. Mon fils ſe bleſſa en maniant un cheval; S. M. envoya auſſi-tôt un courier exprès ſavoir l'état de ſa ſanté, en me mandant, que comme pere & comme maître, il y prenoit toute la part poſſible. Mon fils fut encore plus dangereuſement malade au mois de novembre, & le roi ne ſe contenta pas d'y envoyer du Laurens, ſon premier médecin, & de lui recommander lui-même le malade, il m'écrivit qu'il ne m'aimoit pas ſi peu, que s'il penſoit que ſa préſence y fût néceſſaire, il ne vînt lui-même me donner cette preuve de ſon affection, & il conſentit le plus obligeamment du monde que je différaſſe le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non-ſeulement de deux jours, mais encore tout le tems que je me croirois utile auprès de mon fils.

Dans l'affaire malheureuſe arrivée à Amiens, où Rambures tua mon neveu d'Epinoi, le roi inſtruit de la vive douleur & des larmes que ce cruel accident cauſoit au frere du mort (4), l'envoya viſiter, & lui fit porter trois fois de ſa part des paroles de conſolation. On avoit cherché à animer toute la famille contre Saint-Paul (5), qu'on accuſoit d'avoir eu part à cet aſſaſſinat. Saint-Paul juſtement indigné de ces bruits, vint auſſi-tôt trouver S. M. avec l'aſſurance qu'inſpire l'innocence, il juſtifia qu'il n'étoit pas même ſorti de Calais, pendant tout ce tems-là. Il parla de la malheureuſe victime de cette aventure, avec des éloges & des regrets ſi ſinceres, qu'il me fit regretter à moi-même qu'il ne ſe fût pas trouvé à Amiens, où il ſe tenoit

(4) De pluſieurs enfans mâles, ſortis du mariage de Pierre de Melun, prince d'Epinoi, marquis de Richebourg, & d'Hyppolite de Montmorency, dont on a vu ci-devant que M. de Sully avoit pris la tutele, il n'en reſtoit plus alors que deux. Guillaume de Melun, prince d'Epinoi, vicomte de Gand, connétable de Flandre, grand-bailli de Hainaut, chevalier de la toiſon d'or, &c. C'eſt celui qui eut, avec la princeſſe de Ligne, le grand procès dont il ſera parlé dans la ſuite, & Henri de Melun, marquis de Richebourg, ſon frere puîné, c'eſt ce Henri qui fut tué par Rambures.

(5) François d'Orléans, comte de Saint-Paul.

assuré qu'il auroit prévenu cet accident, il protesta qu'il auroit volontiers racheté le sang du mort, d'une partie du sien. Il se plaignit ensuite qu'à tous ces bruits injurieux, l'on avoit ajouté celui de dire que S. M. avoit résolu de le citer, & qu'elle m'avoit promis de le traiter durement; que je ne le saluerois point, & même qu'il lui seroit fait défense de venir à Paris, tant que j'y serois. Saint-Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour dissiper tous les soupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai son procédé d'un tout-à-fait galant homme, & je crois que de son côté il fut content de la maniere dont je le traitai. Pour Henri, il ne se donna pas moins de mouvemens que si l'affaire l'eût regardé personnellement. Il me justifia toute la conduite de Saint-Paul, & me manda que je me donnasse bien de garde d'ajouter foi aux bruits du quartier de la Bastille, où mes ennemis n'avoient pour but que de faire joindre un second malheur au premier; il m'exhorta même à me servir de la confiance que Saint-Paul paroissoit avoir en moi, pour empêcher avec lui que la chose n'eût aucune suite.

J'étois encore arrêté chez moi, lorsque le roi y vint un jour m'entretenir de je ne sais quelle intrigue de galanterie, dont j'ai perdu la mémoire. Je me souviens seulement que

je m'emportai fort contre madame d'Angoulême (6) & une autre perſonne qui y jouoient les premiers rôles, & que j'oſai repréſenter à Henri avec beaucoup de fermeté, que des deſſeins ſi peu ſéans à ſon âge & à ſon rang, étoient autant de flétriſſures à ſa gloire, & pouvoient bien produire quelque choſe de pis encore. Ma liberté quelquefois heureuſe, ne m'attira cette fois-ci qu'une vive colere & de piquans reproches de ce prince. Il étoit encore ſi échauffé lorſqu'il ſortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout haut: « voilà » un homme que je ne ſaurois plus ſouffrir, » il ne fait jamais que me contredire, & » trouver mauvais tout ce que je veux; » mais, pardieu! je m'en ferai obéir, je ne » le verrai de quinze jours ». Ma diſgrace parut à tous les aſſiſtans une choſe décidée, mes domeſtiques s'en affligerent, & pluſieurs des autres s'en réjouirent, je crois, intérieurement.

Dès les ſept heures du lendemain matin, on vit arriver S. M. à l'Arſenal, avec cinq ou ſix perſonnes qu'elle avoit dans ſon caroſſe. Ce prince monta à mon appartement ſans vouloir qu'on m'avertît, & frappa

(6) Charlote de Montmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême.

lui-même à la porte de mon cabinet. Je ne fus pas peu ſurpris, lorſqu'ayant demandé, *qui eſt-là*, j'entendis répondre, *c'eſt le roi*, & que je connus au ſon de la voix que c'étoit lui-même qui avoit répondu, « Hé » bien! que faiſiez-vous là », me dit-il en entrant avec Roquelaure, de Vic, Zamet, la Varenne & l'ingénieur Erard: car il avoit à me parler des fortifications de Calais? Je lui répondis que j'écrivois des lettres, & apprêtois du travail à mes ſecrétaires. Ma table étoit effectivement toute couverte de lettres, & d'états des matières que je devois traiter ce jour-là au conſeil. « Et » depuis quand êtes-vous-là, me dit encore » S. M.? dès les trois heures du matin, » repris-je. Hé bien, Roquelaure, dit ce » prince, en ſe retournant vers lui, pour » combien voudriez-vous mener cette vie- » là? Pardieu! Sire, pour tous vos tréſors, » répondit Roquelaure ». Henri ne repliqua rien. Il fit ſortir tout le monde, & il commença à m'entretenir de choſes ſur leſquelles il me fut impoſſible de me ranger à ſon avis, ce qu'il connut aiſément, lorſqu'il vit que je lui répondois froidement, que je n'avois aucun conſeil à lui donner, que S. M. ayant pris ſa réſolution, après une mûre délibération ſans doute, il ne me reſtoit rien à faire que de lui obéir, puiſqu'auſſi bien elle ne

trouvoit pas bon qu'on fût d'un ſentiment contraire au ſien. « Oh, oh ! vous faites le » réſervé, me dit Henri en ſouriant, & en » me donnant un petit coup ſur la joue, & » vous êtes encore en colere d'hier, je n'y ſuis » plus moi : là, là, embraſſez-moi, & vivez » avec la même liberté que vous aviez accou- » tumé : car je vous connois bien, ſi vous » faiſiez autrement, ce ſeroit ſigne que vous » ne vous ſoucieriez plus de mes affaires. » Quoique je me fâche quelquefois, ajou- » ra-t-il avec cette candeur qui lui étoit » naturelle : je veux que vous le ſouffriez, » car je ne vous en aime pas moins, au » contraire, dès l'heure que vous ne me » contredirez plus dans les choſes que je » ſais bien qui ne ſont pas de votre goût, je » croirai que vous ne m'aimerez plus ».

Voilà un de ces traits qui ſont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henri, & en vérité c'eſt le montrer par un bel endroit. Il n'eſt pas rare de voir des miniſtres & des confidens de princes diſgraciés ; il n'eſt pas rare non plus qu'ils méritent ce traitement par des procédés reprochables. Lorſque cela arrive, eſt-ce véritablement les fautes que les princes puniſſent ? Preſque jamais. Ils font par caprice, par légéreté, par orgueil, par mauvaiſe humeur, ce qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire par le ſeul motif de la

juſtice. Il ſemble que le ſort de la raiſon eſt de n'être écoutée, ni lorſqu'elle combat les paſſions, ni lorſqu'elle conſeille la même choſe qu'elles.

Le roi m'entretint après cela de choſes qu'il ne m'eſt pas permis de rapporter, m'embraſſa, & me dit adieu. En ſortant, il dit à de Vic : « J'ai pourvu à l'affaire de » Calais », & tout haut : « Il y en a d'aſſez » ſots pour croire que quand je me mets en » colere contre monſieur de Sully, c'eſt à » bon eſcient & pour long-tems ; mais » tout au contraire : car quand je viens à » conſidérer qu'il ne me remontre, ou ne » me contredit que pour mon honneur, » ma grandeur, & le bien de mes affaires, » & jamais pour les ſiennes, je l'en aime » mieux, & ſuis impatient de le lui dire ». Tout prince qui entend ſes intérêts, ne négligera point de donner de tems en tems des marques éclatantes de ſon eſtime aux miniſtres dont il a fait choix, ſuppoſé que ce choix ſoit bon, elle lui aſſurera celle du public, ce qui eſt un point eſſentiel.

Je reviens aux affaires dont Villeroy & Sillery étoient venus, par ordre du prince, conférer avec moi. L'une des principales regardoit les proteſtans. Le roi leur ayant permis l'année précédente de tenir en celle-ci un ſynode, ils l'indiquerent à la Ro-

chelle, & firent nommer dans des assemblées provinciales les députés dont il devoit être composé. Ce furent quelques-uns de ces députés même qui firent savoir à S. M. que leurs cahiers étoient chargés de l'article du synode de Gap touchant le pape, dont il a déja été tant parlé. De quelque mauvais esprit que fussent poussés une partie de ceux qui dirigeoient cette assemblée, ils se crurent obligés de prévenir S. M. en lui envoyant trois députés, tant sur cette affaire, que sur quelques autres qu'ils avoient raison de croire ne pas être de son goût : c'est qu'ils avoient résolu d'y remettre sur le tapis la question déja si fort discutée à l'assemblée de Châtelleraut, sur la nomination, le nombre & le tems d'exercice des députés généraux du parti réformé, à l'occasion des deux actuellement en charge, dont le service alloit expirer.

Le roi, en m'envoyant de Fontainebleau ces députés particuliers, prit le parti qu'il prenoit ordinairement dans ces sortes d'occasions, je veux dire, de me faire notifier ses intentions à l'assemblée comme de moi-même, & par un pur motif d'affection pour mes confreres, se réservant à prendre le ton d'autorité si l'on ne réussissoit pas par cette voie. Mon frere vint en conférer avec moi, le 27 avril, de la part de S. M. & comme

je m'attendois toujours que le roi viendroit lui-même inceſſamment à Paris, je retins les députés deux ou trois jours, ſans leur donner une réponſe que je n'aurois pas été fâché de concerter avec ce prince. Il m'écrivit de Fontainebleau, le 5 mai, lorſqu'il eut changé d'avis ſur ſon voyage, & il me parut inquiet de ſavoir ce que j'avois fait avec les députés. « Je ne ſais, me diſoit-il, » ce qu'ils peuvent vous avoir dit ſur ce que » je vous ai mandé par votre frere. M. de » la Noue, auquel je parlai hier matin en » préſence de M. de Villeroy, m'en a avoué » la plus grande partie, & m'a dit n'avoir » vu de ſa vie tant de fous dans une com- » pagnie, entr'autres il m'a nommé Rivet. » Il ne faut point douter que les députés » n'ayent, avant de vous voir, conféré avec » M. du Pleſſis, qui les aura inſtruits de ce » qu'ils devoient dire ».

J'écrivis à l'aſſemblée la lettre que S. M. avoit exigée de moi. Je les exhortai à ne rien s'arroger ſur l'article des députés généraux, de ce qui appartenoit à la police ou au gouvernement, & à ne rien changer de ce qui avoit été ſtatué à cet égard dans une de leurs plus ſolemnelles aſſemblées. Je leur faiſois comprendre que la durée de la députation générale ne pouvoit être moindre que de trois ans, les députés ne pouvant en

moins de tems s'instruire des affaires, & se faire connoître, & qu'on ne devoit point nommer pour deux députés seulement, parce que ce choix devant être fait dans des assemblées générales, toujours précédées d'assemblées particulieres, formalité qui emportoit un tems considérable, s'il arrivoit accident à l'un de ces deux députés, le parti s'exposoit à manquer d'un agent auprès du roi, au lieu qu'en en proposant toujours six à S. M. ce vuide se trouveroit aussi-tôt rempli par la nomination qu'elle pourroit faire dans le moment de quelqu'un de ces six marqués sur la liste. Quant au pape, je leur fis sentir qu'en remuant imprudemment une question déja jugée si inutile, & sans aucune considération pour un pape qui par son caractere doux & pacifique, ne méritoit pas ce traitement, ils risquoient à perdre par leur faute, & pour un rien, cet état heureux & tranquille qui avoit été si long-tems l'objet de tous leurs vœux. Je les rappellois là-dessus à leurs propres sentimens, & même à leurs aveux, & je finissois en leur représentant fortement, que toute désobéissance à leur maître les compromettoit; mais qu'une désobéissance injuste & déraisonnable, étoit capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes

termes par quelques autres perſonnes que je ſavois avoir le plus de créance dans le parti, & je les priai d'écouter attentivement les raiſons que pourroit y ajouter Montmartin, que je le fis porteur de cette lettre, & que S. M. jugea capable d'être dans cette occaſion, l'interprete de ſes volontés. J'employai encore un autre motif que S. M. crut devoir faire effet, c'eſt que comme les Rochellois venoient tout fraîchement de faire inſtance pour obtenir deux mille livres pour leur college, je leur donnai à entendre que S. M. accorderoit cette grace à la déférence qu'ils perſuaderoient à leurs confreres d'avoir pour ſes ordres. Une lettre du roi m'inſtruiſit au bout de quelques jours que Montmartin & les députés, renvoyés avec les ordres de S. M. avoient été à la vérité aſſez bien reçus à l'aſſemblée; mais qu'il s'en falloit beaucoup qu'on eût eu les égards qu'on devoit avoir pour les diſcours du premier, non plus que pour mes lettres, & pour celles qui y étoient jointes, dont les auteurs avoient été appellés par dériſion, *les quatre voyans de l'égliſe.* Ce que Montmartin mandoit de tems en tems au roi des diſpoſitions des eſprits, ne le ſatisfaiſoit pas davantage. « Si cela continue, m'écrivoit-il, » ils feront les rois, & nous les aſſemblées ». Cependant le parti favorable au roi l'emporta

porta à la fin. Montmartin s'y employa avec un zele que le roi récompenſa d'une penſion. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complettement réuſſi, eu égard aux obſtacles qu'il avoit ſurmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit poſſible de faire, lorſqu'il put atteſter à S. M. que ſa volonté y avoit été ſuivie. « Montmartin a fort bien travaillé, » me mandoit encore Henri, quoiqu'en » vain, ce qu'il ne croit pas; il a apporté » de l'ombre, & le corps eſt demeuré, » l'article de Gap n'ayant emporté que deux » ſeules voix ».

L'égliſe de Pons ſe fit connoître par un trait d'une grande hardieſſe, lorſque ſe faiſant une ridicule application de la maniere de gouverner les affaires de la religion par députés généraux, elle oſa nommer au roi trois ſujets, Verac, Longchamp & Bertauville, pour leur remettre, en qualité de députés particuliers, le gouvernement de cette ville. Henri ne répondit qu'en faiſant parler les édits; mais il ne fut pas moins irrité de cette témérité, que des conférences qu'on lui manda que Leſdiguieres & Murat avoient ſecrettement enſemble, & du manque de reſpect du miniſtre Chamier pour M. le connétable, à ſon paſſage à Montelimart. Je fis en ſorte que ce miniſtre

allât ſe juſtifier à ce prince, des imputations dont il ſe plaignoit.

Les Rochellois donnerent à la fin de cette année un autre ſujet de mécontentement au roi, en écrivant encore au roi d'Angleterre, à l'inſu de S. M. & de moi, pour lui demander la liberté d'un miniſtre Ecoſſois, nommé Maluin, qui avoit été mis à la tour de Londres, pour avoir tenu des diſcours, & publié des écrits offenſans contre S. M. B. & ſon conſeil. Les Rochellois n'avoient rien à alléguer contre un fait que le miniſtre Primeroſe, celui-là même qui avoit été porteur de leur dépêche, atteſta à S. M. qui lui permit, en conſidération de cet aveu, de retourner exercer le miniſtere à Bordeaux; & ce qui les rendoit encore plus coupables, c'eſt qu'ils prétendoient donner retraite au priſonnier dans leur ville, & même s'en ſervir en qualité de miniſtre. Il y avoit dans tout ce procédé une affectation d'indépendance, que rien ne pouvoit excuſer. Le roi d'Angleterre ne s'étoit pas fait prier pour accorder à une ville qu'il affectionnoit une auſſi petite grace, que l'étoit l'élargiſſement d'un étranger, dont il délivroit ſon royaume: je ne voudrois pas même aſſurer que le conſeil de Londres n'eût un ſecret contentement de faire un pareil préſent au roi de France; mais ce prince, outre

l'intérêt de ſon autorité bleſſée, avoit les mêmes raiſons de ne point recevoir Maluin dans ſes états, que le roi Jacques avoit de le chaſſer des ſiens. Henri m'envoya Bullion, & m'écrivit ſur cette affaire pluſieurs dépêches, ſoit lui-même, ſoit par Villeroy. Je fus encore chargé par ce prince d'en demander l'explication à la ville de la Rochelle, de la lui reprocher, & de lui en faire demander pardon à S. M. qui témoigna être tout-à-fait contente des démarches que je fis en cette occaſion.

Parmi pluſieurs torts effectifs, il ſe trouvoit quelquefois qu'on en imputoit à cette ville de bien gratuits. Il prit envie aux jéſuites d'envoyer un des leurs pour faire les fonctions de prédicateur dans la Rochelle. La Varenne, le pere Cotton & quelques autres, jetterent les yeux pour ce ſujet ſur le P. Séguiran (7), & afin de ne pas courir le riſque d'un refus de S. M. ils s'adreſſerent aux deux ſecrétaires d'état, Beaulieu & Freſne, qui délivrerent à ce pere, de leur chef & ſans en parler à S. M. des lettres qui le mettoient en droit de s'y faire recevoir. Le jéſuite s'étant préſenté aux portes de la ville, on lui demanda qui il étoit. « Je ſuis,

(7) Gaſpard Séguiran; il fut dans la ſuite confeſſeur de Louis XIII.

» répondit-il hardiment, Séguiran de la » compagnie de Jeſus, qui viens pour prê- » cher en cette ville, en vertu des lettres du » roi. Retirez-vous, lui dit la ſentinelle » aſſez peu reſpectueuſement, nous ſavons » bien que JESUS n'a point eu de com- » pagnons, & que vous n'avez point de » lettres du roi ». Sans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de ſe retirer, ce que le pere fit, en menaçant d'un ton très-em- porté, de s'en plaindre au roi, & il n'y manqua pas. Tous ſes partiſans à la cour le ſeconderent ſi bien, en exagérant à S. M. ce manque de reſpect pour ſes ordres, & lui cachant tout, ou partie de la vérité, que ce prince me manda incontinent à Fontainebleau, par un billet très-preſſant, & qui marquoit beaucoup de colere.

Je trouvai toute la cour en rumeur, & le roi environné de perſonnes qui animoient ſon reſſentiment. « Hé bien! me dit-il, vos » gens de la Rochelle ont fait bien des » leurs, voilà le reſpect qu'ils me rendent, & » la reconnoiſſance de l'amitié que je leur » porte, & des gratifications qu'ils reçoivent » de moi ». Il me conta le fait d'un air qui me parut ne reſpirer que le châtiment. Mais m'ayant enſuite tiré à quartier, il me dit, « j'ai fait ainſi le fâché pour fermer la bouche

» à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes » actions ; mais je vous dis à vous, que les » Rochellois n'ont pas tout le tort du mon- » de, car je n'ai commandé, ni été informé » de telles lettres ; je les euſſe bien empê- » chées, ſi j'en avois été averti. Cependant » il y faut pourvoir par une autre voie qu'en » déſavouant les ſecrétaires d'état, parce » que cela tireroit à conſéquence pour toutes » leurs autres dépêches : aviſez quel moyen » il y aura ».

J'écrivis aux Rochellois, après en être convenu avec S. M. que leur devoir étoit avant toutes choſes, d'envoyer faire ſoumiſſion au roi, & lui marquer le regret qu'ils avoient de lui avoir déplu. Je leur donnai à entendre qu'un peu d'obéiſſance les feroit ſortir de cette affaire à leur avantage. Je les aſſurai que la choſe s'étoit faite ſans la participation de S. M. qu'elle n'arriveroit plus, & qu'elle ſe termineroit, ſans qu'on touchât à leurs priviléges ; enfin que j'aurois tout le ſoin imaginable de ménager leurs intérêts, avec deux ou trois de leurs plus notables & plus honnêtes citoyens, que je leur mandai de m'envoyer. Le biais que je pris, fut que le P. Séguiran reçut de nouvelles lettres, de la main même de S. M. en vertu deſquelles il prêcha ; mais il fut révoqué au bout de quelques jours.

Les jéſuites eux-mêmes ne parurent pas mécontens de ce tempérament.

Il eût été fort difficile d'en trouver un propre à ſatisfaire la ville de Poitiers. Depuis que cette ville avoit été enfin obligée de ſouffrir les jéſuites, je ne recevois plus que des plaintes, de vive voix, ou par lettres, contre ces PP. de la part de l'évêque, du lieutenant général & des principaux habitans, ſoit ſéparément, ſoit en corps. Ces plaintes qui ne venoient pas ſeulement des proteſtans, mais des catholiques eux-mêmes, rouloient ſur ce que les partiſans que les jéſuites avoient à Poitiers, les ayant mis à leur arrivée en poſſeſſion d'un collége, & ayant fait en leur faveur de fort grandes dépenſes en maiſons & en meubles, ayant même fait paſſer entre leurs mains les plus riches bénéfices du canton, on ne voyoit pas que ces PP. depuis deux ans qu'ils étoient établis parmi eux, & avoient été chargés de l'inſtruction de la meilleure partie des jeunes gens de la ville, euſſent encore produit aucun fruit, ce qui leur étoit d'autant plus ſenſible, qu'avant cela, diſoient-ils, ils avoient de très-bons colléges & d'excellens régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves ſur la zizanie qu'on accuſoit ces PP. d'avoir ſemée dans la ville & dans la province, & ils revenoient

à de nouvelles inſtances, pour obtenir qu'on rappellât les jéſuites, & qu'on fondât un collége royal. Qu'aurois-je pu faire pour eux auprès de Henri, qui venoit d'accorder tout récemment à ces religieux, que ſon cœur fût mis dans leur maiſon de la Flèche, au lieu de l'égliſe de Notre-Dame, où l'on a coutume de dépoſer celui de nos rois? C'eſt à ce ſujet qu'un chanoine de cette égliſe, rencontrant en ce tems-là un jéſuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux, de mettre le cœur du roi dans la Flèche, ou de mettre la Flèche dans le cœur du roi (8).

Malgré tant de faveurs & de bienfaits, dont S. M. combloit ainſi chaque jour les jéſuites, ils ſe croyoient ſans doute tout autrement obligés encore au roi d'Eſpagne, puiſqu'ils continuoient à appuyer tous ſes deſſeins: deſſeins qui ſe tramoient dans le royaume, & au milieu de la cour même. L'ambaſſadeur Eſpagnol s'ouvrit confidemment aux amis que cette couronne avoit en grand nombre chez nous, de la réſolution où il diſoit qu'étoit S. M. C. d'empêcher par quelque moyen que ce fût, qu'un roi ſi

(8) J'aurois bien voulu faire honneur à M. de Sully, de mépriſer un bon mot, ſi plat & ſi plein de malignité.

ambitieux, disoit-il, si prudent, si habile général d'armée, d'une si grande réputation, & si particuliérement uni de politique avec les protestans, n'exécutât les projets que ses amas d'argent, d'armes & de munitions, déclaroient assez. Qu'il ne falloit pas laisser prendre à ce prince l'essor hors de chez lui, parce que rien ne pourroit lui résister, mais lui susciter assez d'affaires dans l'intérieur de son royaume, pour l'empêcher d'en sortir, en se servant, avec le même fruit qu'on avoit fait du tems de la ligue, de la haine que se portoient les deux religions. Que c'étoit l'affaire de tous les catholiques de l'Europe, dont la crainte étoit d'autant mieux fondée, que Henri, par la protection qu'il avoit accordée aux Provinces-Unies, avoit su affoiblir la seule puissance qui auroit pu faire quelqu'effort considérable en leur faveur; qu'il falloit lui rendre la pareille, en cherchant à consumer ses forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raison ouvertement.

J'étois moins épargné que personne dans ces discours. On disoit que je mettois dans la tête de S. M. d'entreprendre de plus grandes choses qu'aucun roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cens ans; que mon principal objet étoit de détruire la religion catholique. Je ne me défends que

contre cette derniere imputation, abſolument fauſſe, mais on la croyoit permiſe, comme le motif le plus capable de faire impreſſion. Au reſte, je ne mets rien ici gratuitement ſur le compte de l'ambaſſadeur Eſpagnol. Quelques-uns des eccléſiaſtiques qu'il prit pour confidens, ſe trouverent encore aſſez bons François, pour être ſcandaliſés de pareils diſcours. Ils crurent ſatisfaire leur conſcience & leur honneur, en faiſant jurer par la foi & les ſaints évangiles, au cardinal du Perron & à ſon frere, auquel ils les redirent, que du moins ils ne les nommeroient point. On ne ſoupçonnera pas les deux du Perron d'avoir forgé une impoſture, tout y étoit trop bien circonſtancié; on ne rapportoit rien que d'après l'ambaſſadeur, qui avoit dit encore que la choſe n'en étoit plus au terme d'un ſimple projet, mais que pluſieurs bons eccléſiaſtiques & amis de S. M. C. y avoient déja travaillé, & y travailloient ſi bien tous les jours, qu'on devoit s'attendre à voir dans peu arriver quelque heureuſe révolution. D'ailleurs, ce n'étoit pas ſeulement dans ſa cour que ces avis étoient donnés au roi, ils lui venoient de toutes les cours étrangeres, où les ambaſſadeurs d'Eſpagne diſoient publiquement que la balance commençoit trop à pencher du côté de la France, pour que

la paix pût durer encore long-tems entre les deux couronnes, & l'on ajoutoit, que ces Eſpagnols ſoutenoient ces diſcours par de puiſſans efforts, & par toutes ſortes de manéges propres à s'attacher les amis & alliés de la France.

Henri ému, comme il devoit l'être, de ces avis qui ſe multiplioient de tous côtés, avoit commencé dès la fin de l'année derniere à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par la Varenne de ſi grand matin, que je le trouvai encore couché. Si-tôt qu'il qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me diſant : « Mon ami, j'ai des choſes » d'importance à vous dire, allons-nous-en » au cabinet des livres, afin de pouvoir » nous entretenir long-tems, car quoique » j'aye eu quelque reſſentiment de goutte, » je ne laiſſerai pas de me promener quel- » quefois ». Après qu'il m'eut rapporté tous les avis qu'il recevoit : « Hé bien ! dites la » vérité, me dit-il. Vous n'êtes pas fâché » de voir, par tout ce que je vous ai dit, » confirmer l'opinion que vous avez tou- » jours eue, qu'il falloit que les grands rois » ſe réſoluſſent à être marteaux ou enclumes, » quand ils ont des rivaux puiſſans, & qu'ils » ne doivent jamais compter ſur un bien » profond repos : ce que je ne nie point que » je ne vous aye quelquefois conteſté, mais

» puiſque nous voyons la choſe ſe vérifier
» aujourd'hui, au moins donnons ordre à
» les réduire en tel état, qu'ils ne puiſſent
» mettre en exécution leurs mauvais deſſeins
» après moi, car peut-être n'y trouveront-ils
» pas tant de difficultés, qu'ils feront moi
» vivant, qui connois leurs fineſſes. Je ne
» ſuis pas ſi fou, continua ce prince, que de
» vouloir me venger à mes dépens de ces
» petites fraſques que me font quelquefois
» vos huguenots. Ils s'abuſent, s'ils penſent
» que je ne connois pas mes forces en com-
» paraiſon des leurs, & que je ne ſache bien
» qu'il eſt en ma puiſſance de les ruiner
» quand il me plaira; mais je ne veux pas,
» par un dépit frivole, ni pour plaire à au-
» trui, affoiblir ſi fort mon état en les vou-
» lant détruire, que je devienne la proie de
» mes ennemis: j'aime mieux leur donner
» deux coups que d'en recevoir un de leur
» main. Ainſi, pourſuivit Henri, en s'animant
» de lui-même, puiſque la malice de ces
» marauds eſt telle, il faut eſſayer de la
» prévenir: & pardieu! j'en jure, car ils
» m'ont mis en colere, s'ils me preſſent
» davantage par leurs complots contre ma
» perſonne & mon état, car j'ai été averti
» encore hier, qu'en leurs menées, il y a de
» l'un & de l'autre; s'ils me font une fois met-
» tre les armes à la main, ce ſera de maniere

» que je leur ferai maudire l'heure où ils » auront troublé mon repos. Préparez donc » tout, le mieux que vous pourrez, & faites » ſur-tout abondante proviſion d'armes, » d'artillerie, de munitions & d'argent, qui » eſt ce qui donne vigueur aux autres; » pour le ſurplus je m'en charge, & voyez » ſi pour cette année prochaine 1607, vous » ne pourriez point trouver une deviſe, qui » exprime, ſuivant ce que nous venons de » dire, que s'ils nous font la guerre en re- » nards, nous la leur ferons en lions ».

Je fus charmé d'entendre le roi parler de la ſorte, & j'exécutai ſes ordres avec la plus grande joie du monde. Sur les jetons d'or que je lui préſentai au commencement de l'année, étoit repréſenté le temple de Janus: un lys paroiſſoit en tenir la porte fermée; ce qui étoit encore mieux expliqué par ces trois mots qui en étoient la deviſe, *clauſi*, *cavete*, *recludam*. Le roi trouva que j'avois fort bien réuſſi à marquer la diſpoſition où il étoit de ne pas ſe laiſſer prévenir par ſes ennemis.

Henri avoit de la peine à ne pas regarder comme tels ſix ou ſept perſonnes de la cour, entre pluſieurs autres, ſur leſquelles on lui donnoit preſque continuellement des avis très-ſérieux. La maiſon de Lorraine y étoit compriſe toute entiere: ce qui lui faiſoit un

jour m'écrire: « Toutes les croix de Lorraine » ſont diſſimulées, & j'ai peur que les fleurs » de lys n'en reſſentent de la contagion ». Ces plaintes étoient aſſez ſouvent mêlées de reproches de S. M. de ce que je ſouffrois que tous ces princes euſſent publiquement avec moi des liaiſons plus étroites qu'elles ne lui ſembloient devoir l'être, avec une façon de penſer ſi différente: c'eſt que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à S. M. contre MM. de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaiſance pour ce prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage; je n'en reçus que des aſſurances d'obéiſſance & d'attachement, qui me parurent ſi ſinceres, que je crus être obligé de détromper S. M. ſur ſon ſujet. Je priai ce prince de me rendre la juſtice de croire que je romprois ſans balancer toute liaiſon qui me paroîtroit tant ſoit peu préjudiciable à ſon autorité; & comme il ſouffroit que je lui donnaſſe des conſeils là-deſſus, je lui fis obſerver, que pour ſon intérêt propre, je ne devois point abandonner la perſonne dont il ſe plaignoit, parce qu'en ſuppoſant qu'elle m'eût caché quelque choſe de ſes ſentimens, j'étois sûr que tant que je conſerverois quelque pouvoir ſur ſon eſprit, elle ne ſe porteroit jamais juſqu'à manquer

à ſon devoir, & qu'il me paroiſſoit ſur-tout néceſſaire d'uſer de patience & de ſilence, pour ne pas effaroucher des eſprits, auxquels une ſemblable impoſture ſeroit d'autant plus ſenſible, qu'ils la méritoient moins.

Quant à toutes les autres perſonnes compriſes dans l'accuſation, le roi ne me diſoit rien dont je n'euſſe été informé avant lui; mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement & de réalité. Le motif qui faiſoit agir les délateurs, m'étoit d'ailleurs ſi bien connu, qu'à la fin j'avois pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendois ſeulement nommer les deux ou trois perſonnes ſur leſquelles leur langue s'exerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'eſt pas que le parti Eſpagnol ne fût conſidérable à la cour; j'ai été le premier à en convenir, & je crois que perſonne n'a mieux connu que moi, ceux qui en faiſoient profeſſion. Mais quelle apparence de faire entrer dans cette aſſociation, qu'on vouloit qui fût ſecrete, des perſonnes connues par une longue & invincible antipathie?

A cela Henri répondoit, qu'il étoit toujours fort dangereux qu'on fût perſuadé qu'il ne ſe tramoit aucun projet criminel contre l'état dans lequel on ne pût eſpérer de faire

entrer la premiere & la plus grande partie de la cour, & il revenoit toujours à me ſolliciter de vérifier & de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en oppoſois un autre, qui eſt encore plus inconteſtable, c'eſt qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne ſont qu'en idée & en deſirs, mais ſeulement prêter un œil attentif à ne pas leur laiſſer prendre un corps, en écartant les uns des autres, comme ſans deſſein, les germes dont il pourroit ſe former : ce qui doit toujours être plutôt le ſoin du miniſtre que du maître. Que pouvoient faire après tout ces perſonnes qu'on peignoit ſi redoutables, en mettant la choſe au pis-aller ? C'eſt une réflexion que je faiſois encore faire au roi. Sa ſeule perſonne n'en valoit-elle pas mille des leurs ? Et celles de ſes ſerviteurs, décidés fideles, ne lui faiſoient-elles pas un rempart aſſuré ? Henri n'avoit point d'ennemis, que dès-lors il ne pût d'un ſeul mot faire trembler ; lui vivant, la tranquillité du gouvernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune révolution.

Voilà à-peu-près tout ce qui fut dit & écrit à cette occaſion, entre S. M. & moi, ſoit d'elle à moi, ſoit par la bouche du duc de Rohan, qui vint pluſieurs fois m'entretenir, ou me porter ſur tout cela des lettres

de ſa part. Ce prince ſuivit à la fin l'avis que je lui donnois, de manier toute cette affaire par des voies détournées, & avec plus de ſubtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres, dont le roi me chargeoit à la cour: j'y fis pluſieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de diſſiper ces vapeurs malignes: j'offris même à S. M. d'y conſacrer tout le tems qu'elle me permettoit d'aller paſſer dans mes maiſons, & d'y travailler ſans ceſſe auprès d'elle. Je convins avec ce prince, en lui écrivant ſur toute cette matiere, d'un chiffre qu'il n'étoit pas poſſible d'entendre, ni de ſoupçonner. J'envoyai Deſcartes à Barrault, pour l'inſtruire de ce qu'il falloit qu'il fît & qu'il dît à Madrid, tant ſur ce ſujet, que ſur quelques autres.

Il étoit queſtion d'un mémoire que le ſecrétaire d'Eſpagne venoit de préſenter au roi à Fontainebleau, le 5 avril, pour faire rendre par S. M. aux Eſpagnols, certaine priſe que Grammont avoit faite, & qu'il avoit refuſé de reſtituer ſans ordre. Il ne s'agiſſoit ici que de bien entendre la loi des débris & naufrages: car la priſe étoit de cette nature. Le miniſtre Eſpagnol ſoutenoit que cette loi n'a point lieu par rapport aux vaiſſeaux & pieces d'artillerie, qui appar-

tiennent en propre aux rois & princes ſouverains, & leur ſervent actuellement. Ni la loi qu'on citoit, ni le cas préſent, ne paroiſſoient pas ſi clairs au conſeil, que l'Eſpagne le diſoit. Villeroy dit que lorſque la fameuſe flotte que le feu roi d'Eſpagne envoyoit contre l'Angleterre, fut diſſipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre à la vérité les débris qui en vinrent à Calais; mais que cette reſtitution fut regardée plus comme de grace, que comme de droit. Le roi me renvoya cette queſtion à décider, par l'autorité & les exemples des archives de la monarchie.

Ce qui ſe paſſa cette année en Flandre entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, paroîtra d'une toute autre conſéquence pour nous. Le commencement de la campagne donna quelqu'eſpérance que la paix pourroit ſe reculer encore pour long tems. Du Terrail eſſaya de ſurprendre la ville de l'Ecluſe pour les Eſpagnols. Il s'y ouvrit un paſſage par le petard, & y entra ſi avant, à la tête des ſoldats que l'archiduc lui avoit donnés pour cette entrepriſe, qu'il eſt ſans contredit qu'il s'en ſeroit rendu le maître, s'il avoit été mieux ſoutenu: mais la peur ſaiſit tout ſon monde; il en fut abandonné, & obligé de ſortir comme il étoit entré. Le prince d'Orange attaqua Anvers, & ne réuſſit pas

mieux. Tant de molleſſe ne fit que montrer encore mieux, qu'on avoit déſappris de part & d'autre à faire la guerre, & donner plus de force aux propoſitions de paix, qu'on faiſoit publiquement. Une antipathie auſſi profondément enracinée, que l'étoit celle des Flamands pour l'Eſpagne, leur inſpira de tenter une derniere fois le même moyen qu'ils avoient employé auprès de nous l'année précédente, pour nous engager à faire notre cauſe de la leur; je veux dire, qu'ils réitérerent avec plus d'inſtance, l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures places en ôtage.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'étoit paſſé dans le conſeil à cette occaſion. On y avoit dit, qu'il n'étoit pas raiſonnable que le roi dépensât tous les deux ans deux millions pour les Etats ſans en retirer aucune utilité. Que l'exemple de la reine Eliſabeth étoit une leçon pour nous, & que les Flamands ſe trouveroient encore trop heureux de recevoir notre ſecours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du conſeil, ſinon qu'elle ne fût appuyée, à ce qu'on remarqua, que par les catholiques zélés; ceux-là même qui auroient tout ſacrifié pour faire réuſſir le projet d'unir enſemble la France & l'Eſpagne. On ne devineroit peut-être pas vers

quel but tendoient ces conſeillers, par des démarches en apparence ſi contradictoires. Le voici : ils étoient fort éloignés de croire l'offre des Flamands auſſi ſincere qu'elle l'étoit ; & à leur compte, il ſuffiſoit de la recevoir pour voir bientôt la déſunion & la diſcorde entre le roi & les Etats. Cet avis l'emporta, ſans que je fiſſe rien autre choſe que de témoigner par un branlement de tête, que je refuſois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement : le conſeil des Provinces-Unies (9) reçut cette ouverture à bras ouverts, & conſentit de donner en ôtage au roi, ſix villes à ſon choix, moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs, & certaine quantité de poudre, & qu'il favorisât, comme auparavant, leurs levées de gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'hiver pré-

(9) On ne ſauroit douter que les Provinces-Unies n'ayent eu alors bien véritablement le deſſein, non-ſeulement de ſe mettre ſous la protection de la France, mais encore de ſe ſoumettre à ſa domination. Voyez-en la délibération dans Vittorio-Siri (*Mém. Récond. tom.* 1, *pag.* 418); mais comme c'étoit la néceſſité ſeule qui les y forçoit, cette diſpoſition étoit-elle bien ſincere, & auroit-elle duré long-tems ? Je crois que le meilleur parti fut celui que le duc de Sully fit prendre dans le conſeil.

cédent, comme je l'ai dit, ſignifier cette réſolution ; nos conſeillers, dans l'embarras où elle les jettoit, ne ſavoient plus que dire, ni quel parti prendre, & je crois qu'alors, bien loin de les fâcher, je leur rendis un grand ſervice, en montrant, comme je fis en plein conſeil, combien précipitamment ils avoient formé leur premiere délibération. Je fis voir qu'il s'en falloit de beaucoup que les différens ſecours que S. M. accordoit volontairement chaque année aux Etats, montaſſent à une ſomme auſſi conſidérable que celle qu'ils demandoient. Que les villes qu'on offroit n'étoient point, à bien l'examiner, une caution sûre de notre argent. Enfin je taxai avec encore plus de ſatisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs raiſons d'abſurdité & d'ignorance. Ce conſeil avoit été aſſemblé extraordinairement, & il étoit compoſé du roi, de M. le comte de Soiſſons, du chancelier de Bellievre, de Sillery, Châteauneuf, Villeroy, Château-vieux, comme capitaine des gardes, & moi. Perſonne n'ayant rien repliqué, il ne fut plus queſtion de villes d'ôtages, & on s'en tint en gros, aux premiers termes d'amis & d'alliés des Provinces-Unies, ſoit pour l'offenſive, ſoit pour la défenſive, dont le prétexte exprimé dans le traité (car les Etats en vouloient un),

fut de le mettre en paix avec le roi d'Eſpagne.

Les Etats, à qui ce manége donnoit beau jeu, pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change, & dirent réſolument que puiſqu'on leur refuſoit l'argent dont ils avoient beſoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit dans la néceſſité de faire la paix avec leur ennemi, & qu'on la verroit inceſſamment conclue. Ce n'étoit pas là le compte de S. M. qui s'étoit attendue à tenir encore long-tems les choſes ſur le premier pied, moyennant ſes ſecours & ſon aſſiſtance ordinaires, & qui avoit commencé pour cela, par faire tenir aux Etats au commencement de cette année, une ſomme de ſix cens mille livres. Mais ils prirent ſon argent, & n'en firent pas moins la ceſſation d'armes à laquelle ils étoient réſolus; & c'eſt apparemment pour prévenir nos reproches, qu'ils envoyerent de nouveau nous fatiguer par les mêmes propoſitions de villes d'ôtages, & d'acceptation de la domination Françoiſe, dont ils ſavoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoute qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque ſomme d'argent conſidérable; Aërſens à ſon retour à Paris, au commencement d'avril, n'ayant point eu honte de demander un ſupplément de deux cens mille livres. Henri eut ſa

revanche; mais en refuſant Aërſens, il ne laiſſa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à ſuſpendre la réſolution des Etats pour l'accommodement, quoiqu'il dit dès ce moment, qu'il n'étoit que trop clair que c'étoit un point arrêté entr'eux.

Preaux & Ruſſy avoient déja fait pluſieurs allées & venues à ce ſujet par commiſſion du roi. S. M. qui regardoit comme un coup de partie d'avoir en ce pays-là quelqu'un qui aſſiſtât de ſa part à l'aſſemblée générale des Etats, qui avoit été indiquée pour le 6 mai, & dans laquelle on devoit nommer des députés pour envoyer faire part à ce prince, des motifs de la ceſſation d'armes: S. M. dis-je, jugea à propos que je fiſſe repartir précipitamment Buzenval, auquel elle donna Jeannin pour adjoint. Leurs inſtructions furent à-peu-près les mêmes qu'on avoit données à la Boderie (*a*), au ſujet de la ſuſpenſion d'armes. Je délivrai à Buzenval ſes mêmes appointemens pour ſix mois: j'y compris ſeulement les frais que Franchemen, ſon ſecrétaire, pouvoit avoir faits en Flandre, pendant que ſon maître étoit abſent.

Les choſes étoient en cet état, lorſqu'on

(*a*) Antoine le Fevre de la Boderie.

apprit la nouvelle d'une grande victoire navale, remportée le 25 avril (10), par la flotte des Provinces-Unies sur celle des Espagnols, & presqu'aussi-tôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila (*a*), amiral Espagnol, croisoit aux environs du détroit de Gibraltar, pour défendre aux Hollandois l'entrée de la Méditerranée, & leur ôter le commerce de la mer Adriatique. Les Hollandois, qu'on ne pouvoit mortifier plus sensiblement, donnerent dix ou douze vaisseaux à commander à un de leurs meilleurs hommes de mer, nommé Heemskerk (*b*), avec la qualité de vice-amiral, pour aller reconnoître cette flotte & l'attaquer. Avila étoit déja plus fort que son adversaire de près du double, soit en vaisseaux, soit en hommes: il ne laissa pas de se renforcer encore de vingt-six grands navires ou gallions, dont quelques-uns étoient du port de mille tonneaux, & d'augmenter ses gens de guerre

(10) D'autres historiens disent le lundi 30 avril: il y a aussi quelques autres différences dans la relation du combat, mais peu considérables. *Voyez de Thou, liv.* 138, *le Mercure François, ann.* 1687, *& autres historiens.*

(*a*) D. Joan Alvarès d'Avila.
(*b*) Jacob Heemskerk.

juſqu'à trois mille cinq cens hommes; mais auſſi avec ce renfort il ſe tint ſi aſſuré de la victoire, qu'il ſe fit accompagner de cent cinquante gentilshommes; pour en être ſeulement les témoins. Au lieu cependant de prendre la pleine mer comme il devoit le faire, avec cette confiance, il ſe poſta ſous la ville & château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Heemskerk bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas plutôt apperçu que ſon ennemi paroiſſoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, & lui livra le plus furieux combat dont on ait entendu parler de mémoire d'hommes: il dura huit heures entieres. Le vice-amiral Hollandois s'attacha tout d'abord à l'amiral Eſpagnol, l'accrocha, & vint à l'abordage; un coup de canon, qui lui emporta la cuiſſe dès le commencement de la mêlée ne le laiſſa vivre qu'une heure, pendant laquelle, & juſqu'à une minute près de ſa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût ſenti aucun mal, & lorſqu'il ſe vit prêt à rendre le dernier ſoupir, il mit ſon épée entre les mains de ſon lieutenant, en lui faiſant faire, & à tous ſes gens, ſerment de vaincre ou de mourir. Le lieutenant fit paſſer ce ſerment dans tous les vaiſſeaux où l'on n'entendit que ce cri général,

général, *mort ou victoire.* Les Hollandois demeurés enfin victorieux, trouverent qu'il ne leur en avoit coûté que deux vaiſſeaux, & environ deux cens cinquante hommes. Pour les Eſpagnols, ils y perdirent ſeize bâtimens, trois conſumés par le feu; le reſte, du nombre deſquels étoit l'amiral, fracaſſés à coups de canon & coulés à fond. L'amiral Avila, trente-cinq capitaines de vaiſſeaux, cinquante de ſes gentilshommes volontaires, & deux mille huit cens ſoldats y perdirent la vie. Action mémorable, qui non-ſeulement coûta des larmes aux veuves & aux particuliers, mais encore pénétra d'horreur toute l'Eſpagne.

On peut dire que c'étoit finir la guerre par un beau coup; car les négociations n'en furent pas diſcontinuées; elles n'en furent peut-être même pouſſées que plus vivement. On n'en parloit au commencement, que comme des moyens propoſés par le marquis Spinola, ou tout au plus par l'archiduc, ſans faire mention du roi d'Eſpagne; & quelques-uns furent aſſez ſimples pour croire, ſur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela ſe traitoit en effet ſans la participation de S. M. C. Pour peu qu'on y eût fait attention, on n'auroit trouvé aucune apparence, que Spinola ni l'archiduc euſſent oſé négocier avec les ennemis mortels de

l'Eſpagne, pour une paix, ou une trêve à longues années, (car on diſoit l'un & l'autre) ſans le conſentement, du moins ſecret, du roi d'Eſpagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce prince étoit lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parut aſſez dans la ſuite, & ſi l'on remarquoit quelqu'embarras politique, il venoit ou de la choſe même, ou de la lenteur du conſeil de Madrid, ou enfin du côté de ceux auxquels il ſe croyoit obligé, pour la forme, de communiquer ſa réſolution, qui pour en bien parler n'étoit pas ſans de grands riſques pour l'Eſpagne, & qui par conſéquent ne pouvoit lui être inſpirée que par une preſſante néceſſité.

On ſoutint en France le pour & le contre juſqu'au moment de la concluſion. Le roi me mandoit ſon avis ſur toutes les dépêches qui lui venoient de ce pays-là, & nous les envoyoit exactement à Villeroy, Sillery & moi, pour être examinées dans une eſpece de conſeil. L'avis le plus important, fut celui qui fut apporté ſur la fin de mai, qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les articles, ſinon que le roi d'Eſpagne promît de ratifier ce qui ſeroit ſtatué par l'archiduc, ou par Spinola & les agens des Etats. Que le ſecrétaire de ce marquis, qui avoit paſſé quelques jours auparavant par

Paris, étoit allé chercher cet engagement de ratification avec la révocation de dom Diego-D'Ibarra, qu'on diſoit qu'il avoit en effet rapportés. Sur cet expoſé que me fit Henri dans une lettre qu'il m'écrivit de Monceaux, le 24 mai, je lui répondis, qu'il falloit tenir la ratification de l'Eſpagne pour aſſurée, & par conſéquent la paix, ou une longue trêve : que ce ſeroit apparemment ſous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Eſpagnols, que l'accord paroîtroit. A quoi j'ajoutai, conformément à ce que je viens de dire, que l'Eſpagne cédoit au beſoin, ſuppoſé qu'elle ne cachât pas ſous cette démarche un piége, par lequel elle eſpéroit regagner un jour, ce qu'elle ſacrifioit à la néceſſité.

Le ſecrétaire de Spinola n'étoit point chargé du projet de ratification, comme on l'avoit dit, puiſque ſi cela eût été, elle ſeroit arrivée en Flandre, & même à Paris, avant la fin de juillet, ainſi que Henri s'y attendoit ; ou bien il ſe rencontra de nouveaux obſtacles, ou enfin l'Eſpagne jugea à propos, pour d'autres raiſons, d'en retarder l'expédition, puiſqu'elle ne parut datée que du 18 ſeptembre. Je le ſus des premiers, par l'ambaſſadeur de l'archiduc, qui en répandit enſuite le bruit par tout Paris,

avec des circonſtances tout-à-fait favorables à l'Eſpagne, que Henri ne crut point. « Les » Eſpagnols, diſoit-il, ayant trop marchandé » à le dire ». Je mandai à Fontainebleau ce que m'avoit dit ſur cela l'ambaſſadeur, & ce que je lui avois répondu, avec une ſincérité qui fit plaiſir à S. M. La premiere dépêche qui devoit venir de Hollande, & qui arriva enfin le 15 octobre, apprit au juſte ce qu'on devoit croire de cette piece, qui étoit attendue avec tant d'impatience.

Par cet écrit, S. M. C. non-ſeulement approuvoit le traité de ſuſpenſion d'armes qui avoit été fait par l'archiduc, mais engageoit encore ſa parole royale, de ratifier de même tout ce qui ſeroit conclu par ce prince ou ſes agens, avec le conſeil des Provinces-Unies, pour une paix, ou une longue trève, leur en laiſſant le choix, comme ſi elle avoit été conclue & arrêtée par lui-même. Il promettoit d'employer toute ſon autorité pour la faire exactement obſerver, & ſous de grandes peines, dans tous ſes états; entendant ſeulement, que ſi rien ne ſe concluoit entre les négociateurs, le préſent écrit ſeroit cenſé nul, ſans pouvoir procurer à aucune des parties d'autre droit que celui qu'elles avoient dans la choſe, & que tout demeureroit au même état où il étoit lors de la préſente ratifi-

cation. Elle étoit écrite & ſignée en Eſpagnol, *Yo el Rey*, & en placard : ce qui déplut aux Etats ; car pour la forme, ils en furent aſſez contens, excepté qu'ils trouverent encore à redire à ces mots : *Sans préjudicier aux droits des parties*, qui étoient exprimés, dans la ſuppoſition qu'il ne ſe conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté ſur ce qu'il y étoit ſtipulé, que la préſente diſpoſition ne regardoit pas moins la religion que la politique & le gouvernement, croyant que cette clauſe y avoit été miſe pour leur diſputer les droits de vrais ſouverains ſur la police eccléſiaſtique. Mais la piece fut jugée recevable en cette forme, par les députés de France & d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin, qui cherchoit à faire valoir le plus qu'il pouvoit, le nom de ſon maître, leur dit : qu'il n'approuveroit pas, qu'après avoir tout accordé, ils rompiſſent ſur une choſe, qui, à bien examiner, ne les engageoit à rien de plus que ce qu'ils avoient intention de faire ; qu'il leur conſeilloit ſeulement que toutes les douceurs qu'ils pourroient accorder aux catholiques dans leur république, paruſſent plutôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de S. M. T. C. qu'en vertu d'un contrat paſſé avec les archiducs & l'Eſpagne.

Voilà quelle étoit cette ratification, dont on avoit fait tant de bruit (11). « Le tems » nous apprendra, m'écrivoit Henri, en m'en » envoyant une copie par le jeune Loménie, quels avantages chacun en tirera. » Le prince Maurice tient déja des discours, comme s'il ne vouloit pas la recevoir, ni la Zélande non plus ». La trève, par où toute cette négociation aboutit à la fin, ne fut conſommée ni publiée qu'au commencement de 1609, différentes difficultés l'ayant tenue accrochée pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire qu'elle produiſit en celle-ci, une ceſſation totale d'hoſtilités, pendant laquelle on négocia ſincérement pour la paix. Le roi tint continuellement ſur les lieux (12) Jeannin

(11) Voyez de Thou, le Mercure François & autres hiſtoriens, *année* 1607. On peut auſſi conſulter le volume 9981 des manuſcrits royaux, rempli de pieces curieuſes ſur les affaires des Provinces-Unies.

(12) M. de Buzenval venoit d'y mourir à Leyden, le 23 ſeptembre, homme de grande réputation chez les François & les étrangers. « Pour » honorer ſa valeur & ſa mémoire, diſent les mémoires de l'hiſtoire de France, MM. les Etats » firent faire ſon enterrement à leurs dépens, avec » pareille cérémonie & pompe, qu'ils avoient faite » au prince d'Orange ».

& Preaux de ſa part. Le roi d'Angleterre y fit auſſi réſider ſon député. Ce prince y donna aſſez à connoître ſon caractere, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenoit qu'à lui d'humilier une puiſſance qui lui étoit odieuſe. La France, quoiqu'elle puiſſe mieux ſe paſſer qu'aucune autre couronne, de ſes voiſins, lui en indiqua les voies, & offrit de lui en montrer l'exemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne ſavent ni connoître le tems, ni ſaiſir les occaſions, ni rien exécuter, ni même rien vouloir bien poſitivement.

Sur l'avertiſſement donné par de Vic, qu'au mépris des traités, & malgré les déclarations réitérées des archiducs, nos voiſins continuoient à travailler au fort de Rebuy, & qu'il ſeroit bientôt en état de défenſe, le roi envoya à ce vice-amiral ordre de faire marcher de ce côté-là des gens de guerre, qui ſurprirent les ouvriers, & renverſerent tout leur travail, ſans tuer, ni bleſſer perſonne. « Nos voiſins, me mandoit Villeroy, pourront bien s'en plaindre; mais il vaut mieux qu'ils ſoient » demandeurs & complaignans que nous ».

Les Griſons ſe déterminerent enfin à en uſer à peu près auſſi peu reſpectueuſement avec les Eſpagnols, après les avoir trop longtems ménagés. Les efforts que les mutins fai-

ſoient parmi eux, pour mettre tout le pays ſous la domination Eſpagnole, & pour en chaſſer tous les réformés, venoient d'aboutir à une véritable ſédition, dans laquelle le ſénat découvrit que le comte de Fuentes avoit fait jouer le principal rôle à l'évêque de Coire & à ſes adhérens, par le moyen de deux penſionnaires d'Eſpagne qui en porterent toute la peine. Ils furent ſaiſis & abandonnés au bras ſéculier, qui en fit une prompte & exemplaire juſtice. Les ligues firent en même tems lacérer publiquement les articles de Milan, le ſeul lien qui eût pu les tenir attachés à l'Eſpagne, & confirmerent ſolemnellement leur alliance avec la France & les Vénitiens. Après ce coup d'éclat, les Griſons ſoutinrent qu'ils avoient plus que jamais beſoin du conſeil & de l'aſſiſtance de S. M. Le courier qui vint demander l'un & l'autre, en apportant cette bonne nouvelle, ne mit que ſix jours à venir du fond de la Valteline.

Quoique le comte de Fuentes ne parlât publiquement que de venger l'affront fait à ſon maître, & qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne & en Suiſſe, on ne s'en émut gueres en France, où l'on étoit perſuadé que s'il pouvoit par toutes ces vaines menaces, reculer une déciſion ſur l'affaire de la Valteline, il n'inſiſteroit

que bien foiblement ſur les deux penſionnaires & ſur les articles mis en pieces. L'empereur avoit aſſez de ſes affaires particulieres. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conſcience aux proteſtans de Tranſilvanie, un Tranſilvain, nommé Boſtkay, s'étoit mis à leur tête, & avoit ſi fort mal mené les troupes impériales, que l'empereur, dans la crainte que les Turcs ne ſe joigniſſent aux mécontens, avoit été obligé de laiſſer ces peuples en paix, & d'accorder à Boſtkay la ſeigneurie du pays en propriété, avec quelque ſorte d'hommage, ou plutôt une ſimple redevance. A l'égard des cantons Suiſſes, l'Eſpagne devoit bien ſe douter que les ligues ne s'étoient pas portées à un pareil coup, ſans la participation de ceux de ces cantons qui ſont alliés du duché de Milan.

Le roi fit entendre aux Griſons qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même choſe à la petite république de Genève, qu'il ne croyoit pas indifférente pour ſes grands deſſeins; il y fit tenir de l'argent, afin qu'elle pût maintenir ſes forces en état, & faire une abondante proviſion de munitions. S. M. fit plus; en envoyant porter à Genève ſes lettres, toutes remplies de témoignages de ſa bienveillance, par Boeſſe, meſtre-de-camp du régiment de

Navarre, & gouverneur des ville & citadelle de Bourg, elle fit offre à cette ville de la perſonne de cet officier, pour lui aider à conduire ſes entrepriſes; & elle ne fit pas difficulté de lui communiquer les deſſeins qu'elle avoit de faire dans Genève un magaſin de canons & de munitions de guerre & de bouche, pour ſervir, tant à ſes beſoins, qu'à ceux de S. M. dans ces cantons. La république répondit au roi le 21 avril, en acceptant avec reconnoiſſance ces marques de ſa bonté, & lui promettant une grande exactitude à l'avertir de tout ce que leurs ennemis communs pourroient entreprendre. Ce prince ne rompit point pour cela avec le duc de Savoye; au contraire, le comte de Garmare, envoyé de ce prince, devant prendre congé du roi à Fontainebleau, à la fin d'octobre, pour repaſſer les monts avec le marquis de Beuillaque, autre envoyé du grand duc de Toſcane, ſans prendre leur route par Paris, du moins S. M. le crut ainſi, elle m'écrivit de lui envoyer deux enſeignes de pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire préſent.

L'Angleterre avoit auſſi ſes troubles. Après que S. M. B. eut fait expirer dans les tourmens, les deux principaux acteurs du complot contre ſa perſonne, dont j'ai

parlé l'année précédente, les jéſuites Garnet & Oldecorne, elle crut devoir faire prêter de nouveau le ſerment de fidélité à tous ſes ſujets ; ce qui ſe fit avec pluſieurs circonſtances contre la puiſſance & la perſonne du pape, auquel ce prince s'en prenoit, qui aigrirent ſi fort l'eſprit de S. S. qu'elle envoya un bref dans la Grande-Bretagne, par lequel elle défendoit à tous catholiques Anglois de prêter ce ſerment.

Le S. P. ſe voyoit alors heureuſement hors de l'embarras que lui avoit cauſé ſa querelle avec les Vénitiens. Le roi termina cette grande affaire, à la ſatisfaction des deux partis, par le cardinal de Joyeuſe, qui envoya ſon écuyer dans le mois d'avril, en porter à S. M. la nouvelle & les conditions. La république (13) faiſant les

(13) Suivant d'autres hiſtoriens, le doge & le ſénat ne voulurent faire aucune ſatisfaction au pape, ni recevoir l'abſolution, encore moins la demander; & Paul V fut très-choqué de l'indifférence avec laquelle on reçut à Veniſe ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grace. Freſne-Canaye diſoit, au retour de ſon ambaſſade, qu'on ne parloit pas plus reſpectueuſement du pape dans Veniſe, que dans Genève. Il eſt certain du moins, que tous ſes efforts furent inutiles pour y faire rétablir les jéſuites. « Cette affaire, dit M. de Péré-» fixe, retarda l'accommodement de quelques mois, » & penſa le rompre tout-à-fait, parce que le

premieres démarches, comme il convenoit; remit par l'ambaſſadeur de France, les deux eccléſiaſtiques priſonniers entre les mains d'une perſonne nommée à cet effet par le pape, ſans aucune proteſtation qui pût déplaire à S. S. Elle révoqua celle qu'elle avoit faite contre l'interdit, ſur l'aſſurance qui lui fut donnée par S. M. que le S. pere leveroit enſuite cet interdit dans la forme la plus gracieuſe. Tout cela ſe fit ſans que les miniſtres Eſpagnols y priſſent de part, qu'autant que le cardinal de Joyeuſe voulut leur en donner, ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à S. M. (14) Voulant grati-

» pape conſidérant qu'ils avoient été chaſſés pour ſa » cauſe, vouloit abſolument que la ſeigneurie les » rétablît en leurs maiſons & en leurs biens; & » qu'elle s'opiniâtroit de tout riſquer, plutôt que » d'y conſentir. Enfin, le pape perſuadé par l'élo- » quence du cardinal du Perron, comprit qu'il » valoit mieux ſe relâcher ſur ce point, que de » mettre toute la chrétienté au haſard de ſe » brouiller; de ſorte qu'ils demeurerent bannis des » terres de la ſeigneurie. Le pape Alexandre VII » les y a rétablis par ſon interceſſion »: *Pereſixe*, *Journal de l'Etoile*, *Mémoire pour l'Hiſtoire de France*, *Mercure François*, *Mathieu*, *&c. année* 1607.

(14) « C'eſt moi, diſoit alors Henri IV, qui ai » fait la paix en Italie ». Le Mercure François

fier le cardinal Aldobrandin, Henri laiſſa en ma diſpoſition de le faire. Je me doutai bien que cette éminence trouveroit l'argent plus de ſon goût que les bagues & les pierreries, & je décidai pour une penſion plutôt que pour un préſent.

Le cardinal Barberin retourné à Rome de ſa nonciature, s'y tint ſi fort obligé de tous les ſervices qu'il publia que je lui avois rendus, que cela me valut, au mois de novembre, un bref de Paul V tout-à-fait obligeant; du moins S. S. ſe ſervit de cette raiſon pour m'écrire, & me recommander celui qui alloit relever Barberin, qui étoit élu de l'égliſe du Mont Politien. Je ne rapporterai ni tous les remerciemens du S. pere, ni toutes les louanges, les offres de ſervice & les autres politeſſes dont cette lettre eſt remplie, je ne ferois que répéter à peu près ce que j'ai déja dit en parlant du bref qui m'avoit été adreſſé précédemment par Clément VIII. De fortes prieres & de pathétiques exhortations d'em-

---

marque, que François de Caſtro & dom Inigo de Cardenas, miniſtres d'Eſpagne à Rome, après avoir eſſayé inutilement d'empêcher l'accord, entreprirent auſſi inutilement de faire donner par S. S. le cardinal Zapula pour adjoint au cardinal de Joyeuſe: *année* 1607.

braſſer la religion catholique, avoient une égale part dans l'un & dans l'autre, & je répondis à Paul V, comme j'avois fait à ſon prédéceſſeur, par les expreſſions les plus reſpectueuſes, les plus polies & les plus ſatisfaiſantes, excepté que je gardai encore le même ſilence ſur l'article de mon changement de religion.

De ce détail d'affaires étrangeres, revenons à celles du gouvernement, & commençons par la finance, après avoir averti premiérement, que les finances de la Navarre (15) furent réunies cette année à celles de France, en ſorte qu'on ceſſa de les traiter ſéparément. En ſecond lieu, que le long ſéjour que S. M. faiſoit dans ſes maiſons hors de Paris, & loin de ſon conſeil, fit qu'en cette année, encore plus que

(15) L'auteur veut ſans doute parler de l'édit, qui pourtant ne fut paſſé qu'en 1609, par lequel le domaine, & tous les biens qui appartenoient à Henri IV, comme roi de Navarre, & qui juſques-là avoient toujours été ſéparés de la couronne de France, parce que ce prince en avoit cédé l'uſufruit à madame Catherine ſa ſœur, furent réunis à perpétuité à cette couronne, ſans pouvoir jamais en être aliénés, &c. Ces biens comprennent les duchés de Vendôme & d'Albret, les comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, la Fere, la vicomté de Limoges & autres fonds & droits. *Voyez les hiſtoriens ci-deſſus.*

dans les précédentes, preſque rien ne s'expédioit que par lettres, le roi aimant mieux prendre cette peine avec ſes ſecrétaires d'état & ſes autres principaux employés, que de les faire venir travailler auprès de ſa perſonne. Il en étoit de même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appelloient. Jamais le ſervice de S. M. n'a moins coûté de peine & de dépenſe aux ſubalternes.

En me parlant des opérations de finance pour la préſente année, S. M. me demanda, lorſqu'elle me vint voir au commencement de l'année, un état ſommaire de ce qui étoit ſorti d'argent de mes mains, depuis que je gouvernois les finances, pour les parties que le calcul ſuivant va indiquer; je le lui donnai huit jours après en cette forme.

Aux cantons Suiſſes & ligues des Griſons, dix-ſept millions trois cens cinquante mille livres. Dettes à l'Angleterre en argent donné aux Etats des Provinces-Unies, ſix millions neuf cens cinquante mille livres. A différens princes d'Allemagne, quatre millions huit cens quatre-vingt-dix-ſept mille livres. Au grand duc de Toſcane & princes d'Italie, dix-huit mille livres. A Gondy, Zamet, Cenamy & autres traitans, de dettes ſur le ſel & les groſſes fermes, quatre millions huit cens mille livres. Dettes

contractées à cauſe de la ligue, treize millions ſept cens ſoixante-dix mille livres. Dettes aux provinces de Dauphiné, Lyonnois, Languedoc, &c. acquittées des deniers de la gabelle, quatre millions ſept cens vingt-huit mille livres. Dettes à différens particuliers, acquittées de toutes ſortes de deniers royaux, quatre millions huit cens trente-ſix mille ſix cens livres. Même partie, compriſe dans un état différent, quatre millions trente-huit mille trois cens livres. Dons immenſes de S. M. ſix millions quarante-deux mille trois cens livres. Achat d'armes, munitions & uſtenſiles d'artillerie, dépoſés dans les magaſins, douze millions. Conſtructions d'égliſes & autres bâtimens, ſix millions cent cinquante mille livres. Réparations & fortifications de villes, cinq millions ſept cens quatre-vingt-cinq mille livres. Pavés, ponts & chauſſées, levées, &c. quatre millions huit cens cinquante mille livres. Bagues & meubles achetés par S. M. un million huit cens mille livres. Total, quatre-vingt-ſept millions neuf cens deux mille deux cens livres (*a*).

La reine Marguerite avoit hérité de la reine ſa mere, de biens aſſez conſidéra-

(*a*) Il y a erreur de quelques millions dans ce calcul.

bles (16), dont elle fit ceſſion à M. le dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte. Ces biens valoient de revenu annuel, lors de cette démiſſion, vingt-quatre mille trois cens ſoixante-dix livres. Par une augmentation que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cens ſoixante livres. Je retirai encore un capital de cent ſoixante-dix mille trois cens livres, produiſant treize mille trois cens livres de rente qui en avoient été aliénées, ſoit par la feue reine, ſoit par Marguerite. J'aurois bien ſouhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre-vingt-quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cens quatre-vingt-quinze livres; mais il avoit été abſolument vendu ou donné par ces deux princeſſes.

J'entrepris de réunir au domaine du roi tous les greffes de Languedoc, qui en avoient été aliénés. Ce deſſein ne fut pas plutôt connu, que la Foſſe & pluſieurs autres traitans ſe préſenterent pour faire leurs offres. Le parti que je pris, fut de permettre à ces partiſans de les racheter, à condition qu'au bout d'un certain nom-

(16) Le dénombrement en a été donné ci-devant, à l'occaſion du procès de la reine Marguerite contre le duc d'Angoulême.

bre d'années, dont on convint, pendant leſquelles ils en jouiroient, ils les remettroient quittes à S. M. Economie louable, & en quelque ſorte néceſſaire & autoriſée de plus par toutes les regles de la juſtice générale & particuliere; les contrats des acquéreurs portant expreſſément faculté de rachat perpétuel, ce que je fais remarquer, parce que le parlement de Toulouſe, en vérifiant les lettres-patentes expédiées pour ce traité, jugea à propos d'en excepter les greffes de la ville & de la compagnie. J'écrivis au premier préſident Verdun, que le roi étoit juſtement irrité de ce mépris des réglemens, plus extraordinaire encore dans des perſonnes prépoſées pour maintenir la juſtice & l'ordre, & qu'il auroit cité tout le corps, ſi quelques amis de ce parlement n'avoient ſuſpendu ſon courroux, en lui promettant une entiere obéiſſance. De quel droit le parlement de Languedoc vouloit-il excepter ſes greffes d'une regle générale pour toute la province? Et ſi c'étoit l'eſpece de traité qui lui déplaiſoit, pourquoi étant libre à tous les propriétaires de ces greffes, comme il l'étoit, de les vendre, aliéner, fieffer & tranſporter de même qu'ils auroient pu faire une portion de leur héritage, vouloit-on ôter ce droit à S. M. devenue propriétaire de ces biens? Il n'y

avoit rien à repliquer à cela : le parlement de Toulouſe demeuroit convaincu de partialité par le ſeul fait.

Celui de Dijon avoit conſenti d'acheter, moyennant une ſomme de ſoixante mille écus, l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Breſſe, & il s'y étoit même engagé envers le roi ; cependant il ne ſe donnoit aucun mouvement pour lever cette ſomme, ce qui détermina S. M. à faire une augmentation ſur la gabelle de cette province, qui lui en auroit du moins donné une partie. Le parlement oſa ſupprimer cette augmentation par un arrêt, qui fut à la vérité caſſé par le conſeil, mais avec un riſque de voir arriver un ſoulevement parmi le peuple, qui ſans cela, ſouffroit patiemment cette impoſition. Le roi chargea le baron de Lux de marquer ſa colere au parlement de Bourgogne. Pour moi, je conſeillai à S. M. de lui preſcrire un terme pour le payement de la ſomme qu'il avoit promiſe ; & s'il ne ſatisfaiſoit pas, de déclarer ſans autre forme, la Breſſe tranſportée au parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de parlement, on eſt porté à y attacher l'idée de l'équité & de la ſageſſe même. On eſt fâché de trouver dans tous ces corps des exemples de conduites ſi irrégulieres, qu'on eſt obligé de conclure

que l'infaillibilité, ſi on pouvoit eſpérer de la rencontrer parmi les hommes, ſe trouveroit encore plutôt dans un ſeul homme, que dans une multitude d'hommes.

J'ai toujours été ſcandaliſé, ſur tout, des chambres des comptes établies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture & de la vérité parmi les ordonnateurs, les différens comptables & autres parties prenantes; elles ne leur avoient appris qu'à tromper & à voler, en ſouffrant qu'on employât, & en paſſant dans les comptes mille articles, dont la fauſſeté étoit auſſi connue des uns que des autres. Je voulus faire déclarer ſujets à reviſion tous les comptes rendus depuis l'année 1598 excluſivement. J'en écrivis la lettre circulaire aux chambres des comptes, le premier avril, j'y marquois, que pour me conformer à la volonté de S. M. qui vouloit être éclaircie ſur la conduite de tous les comptables de ſes deniers, j'avois fait une recherche exacte des états vérifiés au conſeil depuis l'année 1598, & que n'y ayant point trouvé ceux de telles & telles recettes, en telles & telles années, ce que je ſpécifiois à chacune de ces chambres, ſuivant l'examen que j'en avois fait pour chacune d'elles, il falloit, ou bien que tels & tels comptables euſſent négligé d'y porter les leurs, ou

bien, que le conſeil eût omis d'en retenir copie ou extrait. Pour ſavoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces chambres de ſe faire repréſenter les doubles de ces comptes, de les confronter avec les états du conſeil du roi, & de dreſſer un extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que S. M. leur preſcrivoit, parce qu'elles n'avoient pu s'exempter de ſuivre le formulaire qui leur en étoit adreſſé exprès chaque année, ſans renvoyer du moins à décider à S. M. les points qui pouvoient y ſouffrir de la difficulté. Je n'oubliois pas de leur bien marquer comment devoit être fait cet extrait, où rien de toutes les parties excédentes, épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, recettes & autres choſes de cette nature, ne devoit être omis. Je leur enjoignois de faire faire ce dépouillement, non-ſeulement des comptes des receveurs généraux, mais encore de ceux des receveurs particuliers, parce qu'on avoit fait entendre à S. M. que ceux-ci n'étant point dans l'uſage de faire vérifier les leurs au conſeil, c'étoit dans ceux-là qu'il ſe trouvoit de la part des chambres, plus d'indue vexation. J'ajoutois à la fin de cette lettre, que je ne leur envoyois pour cette recherche, ni arrêts, ni commiſſions particulieres, parce qu'elles pou-

voient le faire d'office; mais que ſi elles croyoient en avoir beſoin, elles n'avoient qu'à me le mander, & qu'elles devoient être obligées à S. M. de ce qu'au lieu des rigueurs inſéparables des chambres de juſtice & des envois de commiſſaires, elle ne ſe ſervoit, pour corriger les abus, que de ſes propres officiers ordinaires; que c'étoit à eux à y répondre par toute l'exactitude & la bonne foi poſſibles.

C'étoit une affaire à démêler enſuite entre les chambres des comptes & les tréſoriers, receveurs & autres comptables. Ceux-ci parerent le coup par deux moyens; le premier, en rejettant tout ſur les chambres; le ſecond, en diſant que le roi leur avoit fait acheter une aſſurance de n'être jamais inquiétés, ni eux, ni leurs comptables ſubordonnés, par une taxe de ſix cens mille livres, qu'ils avoient en effet payée. Reſtoit le recours ſur les chambres des comptes, ce qui préſenta des difficultés d'une eſpece bien différente. Ces corps prétendirent, à leur ordinaire, que l'autorité ſouveraine, dont ils ſont dépoſitaires à tous ces égards, les mettoit en droit de recevoir tous les comptes en dernier reſſort, ſans être obligés d'en répondre à perſonne, pas même au roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne tout au plus que de ces cham-

bres à moi, & je parus à S. M. disposé à entreprendre ces cours souveraines, si elle vouloit de son côté donner tous les ordres nécessaires au conseil, à elles & à moi. Ce n'est pas ma faute, si la chose n'alla pas plus loin.

Malgré le réglement que j'avois fait l'année précédente, pour les commissaires départis dans les généralités, je recevois encore de fréquentes plaintes contr'eux. Hanapier me porta les siennes contre celui du grenier à sel de Buzançois. J'en fis citer quelques-uns au conseil, où Tardieu reçut une rude réprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre que toutes les vexations qu'ils faisoient au peuple sur le sel, par exemple, sous une fausse apparence de profit pour le roi, lui faisoient perdre beaucoup plus sur la taille, par l'insolvabilité où elles réduisoient les particuliers, qu'elles ne lui rapportoient, & pour bien dire, qu'ils ne travailloient que pour les fermiers de S. M. & les partisans. Il fallut renouveller avec de plus fortes injonctions encore, le réglement pour la gabelle sur la répartition du sel dans les généralités, sur celui d'impôt & sur le fauxsonnage. Car pourquoi aggraver la condition des collecteurs du sel, déja si misérable, aussi-bien que celle de collecteur de la taille, que personne ne se charge de cet emploi que par force, & que pres-

que perſonne n'en ſort que ruiné? Je défendis auſſi aux commiſſaires de pourſuivre extraordinairement les greffiers, notaires, ſergens, jaugeurs & autres perſonnes publiques, & de contraindre aucun officier au payement de ſa taxe, ſans avoir envoyé aux commiſſaires généraux de Paris, le rôle entier de toutes ces taxes, pour être examiné & autoriſé, s'il étoit juſte, comme auſſi de rien décider dans les cas litigieux, que par le conſeil. Avec de pareilles vues, mon intérêt n'étoit pas que ces diſpoſitions demeuraſſent ſecrettes, comme ordinairement elles ſont entre les miniſtres & les intéreſſés, en obligeant du Monceau, commiſſaire dans le Berry, à les obſerver; je les communiquai au maréchal de la Châtre & aux tréſoriers de France, avec leſquels je lui mandai d'agir de concert.

La même province me parut avoir beſoin d'un réglement, concernant les maréchauſſées. Une partie des deniers qui y étoient deſtinés, ſe trouvant divertie ou retournant à la recette générale, le reſte ne ſuffiſoit qu'à entretenir un nombre d'archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur réſidence étoient avec cela ſi mal diſtribués, qu'il en manquoit dans les endroits, où ils auroient été le plus néceſſaires; comme du

du côté de Vatan, Iſſoudun, Argenton, Châteauroux, la Châtre & Saint-Amand, où l'autorité royale n'étoit pas trop bien reſpectée, pendant que le milieu de la province, qui n'en avoit preſque pas beſoin, en étoit tout rempli. J'en envoyai la diſtribution avec la réforme aux tréſoriers de de la province, après les avoir conſultés là-deſſus. L'élection de Saint-Amand étant en partie du Bourbonnois, on accorda au vice-ſénéchal de cette province, le droit d'y placer un lieutenant & une brigade, comme important fort peu pour le bien de l'état, par quelle main ils le fuſſent.

J'obligeai ceux qui avoient cautionné les receveurs des conſignations des parlemens de Paris & Bordeaux à rapporter dans quatre mois, les déclarations de ces receveurs, au bureau de MM. de Maiſſes, Pontcarré, Caumartin & Maupeou, nommés à cet effet, & je déclarai, de leur conſentement, ces offices réunis au domaine, après ſeize ans de ce jour.

Cuſſé & Marigné, prépoſés pour le rembourſement des ſix cens mille livres prêtées au roi en 1598, par la province de Bretagne, m'envoyerent leur état final de recette & dépenſe, ou plutôt un extrait & un abrégé informe, dans lequel je vis ſeulement, que pour rembourſer ſix cens mille

francs, il étoit fait recette & dépenſe de près d'un million trois cens quarante mille livres. Les plaintes de la province m'avoient déja prévenu ſur le contenu de cet état, dont je repris ſévérement les auteurs. Je pourſuivis de même bien des larcins que Vitry me fit découvrir en Guyenne (17).

Lorſqu'on ſut que le roi ſongeoit à racheter différentes parties de ſon domaine, il ſe préſenta une infinité de traitans. L'un

(17) Une des principales actions de juſtice faites contre les financiers, pendant le miniſtere du duc de Sully, fut l'empriſonnement & le procès du fameux partiſan l'Argentier. Les Mémoires de l'hiſtoire de France, après avoir rapporté, *tom.* 2, *pag.* 271, ſes malverſations & ſes diſſipations, y joignent ce trait : « au dernier voyage du roi à » Fontainebleau, l'Argentier étant venu prendre » congé de S. M. lui dit que bientôt il s'y ache- » mineroit, pour lui baiſer les mains & recevoir ſes » commandemens, & ajouta, ce voyage me coûtera » dix mille écus. Ventre-ſaint-gris, répondit le » roi, c'eſt trop pour un voyage de Paris à Fon- » tainebleau. Oui, Sire, repliqua l'Argentier ; mais » j'ai autre choſe à faire, ſous le bon plaiſir de » V. M., qui eſt de prendre le modele des fron- » tiſpices de votre maiſon, pour en accommo- » der une des miennes, que j'ai en Champagne ; » à quoi le roi ſe prenant à rire, n'y répondit rien » pour lors ; mais quand on lui porta la nouvelle » de ſa priſon au Châtelet ; comment, dit-il, veut-il » prendre le modele des frontiſpices du Châtelet » ?

d'eux fit demander au conſeil, ſi l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres : il ne vouloit qu'on sût ni ſon nom, ni quelle portion du domaine, ni même à quelles conditions; excepté qu'il diſoit ces conditions fort avantageuſes pour S. M. n'étant queſtion ni de bail à longues années, ni de nouveaux réglemens, mais de prendre les choſes en l'état où elles étoient. Il exigeoit encore, que quand une fois il auroit parlé, perſonne ne fût reçu à enchérir ſur lui, qu'en lui payant deux cens mille livres. La ſingularité de cette propoſition n'empêchoit pas que le conſeil ne penchât à l'accepter ; mais le roi voulut qu'on obligeât celui qui la faiſoit, à ſe nommer, & à s'ouvrir du moins à lui, au chancelier & à moi, ſur le tems & la qualité de ce rachat. S. M. craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de perſonnes, auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui préſenta auſſi ſur ce ſujet, de longs mémoires qu'il me renvoya, auſſi-bien que les propoſitions, qu'étoient venus lui faire à Fontainebleau les fermiers des aides, en me diſant, qu'il avoit dans l'eſprit que ceux qui venoient ainſi lui parler arriere de moi, cherchoient à le ſurprendre.

Le duc de Nevers préſenta requête au

conſeil, pour faire ſupprimer un grenier à ſel, établi dans le Réthelois, à la ſollicitation de la ducheſſe ſa mere, à laquelle le roi avoit abandonné le profit de ce bureau, pour une ſomme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les tréſoriers de Champagne, l'éclairciſſement de cette affaire, qui n'étoit pas de mon tems, & je n'eus pas de peine à retrouver le brevet de conceſſion à la ducheſſe de Nevers. Le roi jugea, en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette maiſon; il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquitter ce qui, après un calcul juſte, pourroit encore ſe trouver dû au duc de Nevers; mais qu'après cela, j'amélioraſſe cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. S. M. avoit deux procès contre cette maiſon, pour les ſucceſſions de celles de Foix & d'Albret, par leſquels on ſe demandoit réciproquement des millions. Cette affaire paſſoit pour être fort embrouillée. Je m'attachai, lorſque j'eus les piéces entre les mains, à en faire un mémoire ſi ſuccinct & ſi clair, que je fis aiſément comprendre au roi, que je ne m'étois pas trompé, lorſque j'avois jugé que des deux côtés il y avoit preſque tout à rabattre.

Ceux de Lyon avoient auſſi un procès au conſeil, contre Feydeau. Ils repréſen-

terent à S. M. que le refus que le conſeil faiſoit de leur délivrer un arrêt qu'ils y avoient déja obtenu, portoit un préjudice notable à leur commerce. Le roi me les recommanda, & je fis finir leur affaire : le bien & le mal d'une ville telle que Lyon, eſt celui de tout le royaume, elle m'en fit remercier par ſes prevôt des marchands & échevins.

Sur un procès-verbal, que m'envoyerent les tréſoriers de France de Beziers, de la maniere dont ſe faiſoit la levée du marc d'or, je fis rendre un arrêt au conſeil pour ſurſeoir cette levée. Je ne ſais ce qu'on fit entendre là-deſſus au roi. S. M. m'écrivit de ne pas faire ſigner cet arrêt, ou s'il l'étoit, de ne pas le faire ſignifier, ſans un ordre de ſa part, non qu'elle prétendît autoriſer les abus qui ſe commettoient dans cet impôt, mais parce qu'elle vouloit du moins les connoître ; ils intéreſſoient ſi fortement la ſûreté des deniers qui en provenoient, que je fus perſuadé que le roi ne nous blâmeroit, que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de S. M. une autre imputation bien plus grave, au ſujet du conſeil, dans lequel on voulut perſuader à ce prince que je faiſois entrer des perſonnes, qui ne le méritoient, diſoit-on,

ni eu égard au bien du ſervice, ni par leur propre perſonne, & que cette méthode avoit jetté beaucoup de confuſion dans le conſeil. Si la choſe avoit été vraie, j'avoue que je méritois encore toute autre choſe, que les reproches que m'en fit S. M. parce que c'eut été abuſer très-criminellement de la confiance avec laquelle elle m'avoit remis tout le ſoin de ſes finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu, je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de mêler à ce nombre de maîtres des requêtes, & autres gens de robe, qui compoſent pour l'ordinaire le conſeil, quelques perſonnes d'épée, choiſies parmi celles qui ont un brevet pour pouvoir y aſſiſter extraordinairement ; & il eſt vrai que je ne trouvois jamais l'occaſion de mettre ſur ce chapitre les princes, ducs & pairs, & autres officiers de la couronne, ceux principalement dans leſquels je remarquois du talent, que je ne cherchaſſe à leur inſpirer du goût pour cette ſorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles leur fait regarder comme indigne de leur naiſſance. Le vrai grand homme ne ſait que chercher à être utile à ſa patrie dans tous les tems, de quelque maniere qu'il le ſoit ; & où eſt la baſſeſſe, ſinon à laiſſer flétrir par une vie délicieuſe & effeminée, telle que les

perſonnes de qualité la menent en France pendant la paix, toute la gloire dont on a pu ſe couvrir pendant la guerre?

Bien loin de pouvoir m'imaginer que j'euſſe mal fait, de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la cour, en avouant au roi l'intention que j'avois eue, je crus devoir approfondir avec lui cette matiere, quoique par lettres, & par conſéquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau conſeil, dans lequel on feroit tenir à quatre perſonnes d'épée, la place d'autant de conſeillers, ſur les huit dont il eſt compoſé. Il auroit fallu pour faire ce changement d'une maniere encore plus ſenſible, avoir un état des plus qualifiés du royaume, au-deſſus de trente ans, ſur leſquels on en choiſiroit vingt, qui partagés en quatre, cinq par chaque quartier, tinſſent toujours le conſeil complet, & qui s'y trouvaſſent aſſidûment dès le matin les trois jours de la ſemaine où il ſe tient, ſous peine d'être retranchés de l'état & leurs places données à d'autres. Quelle différence entre un corps ainſi compoſé, & une aſſemblée qui ſe conduit par les reſſorts de la chicane dont ceux qui la compoſent ont fait toute leur étude!

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail. Je marquois ſeule-

ment au roi que ſi cette idée lui plaiſoit autant qu'à moi, il ſeroit encore plus content du réglement général, par lequel je croyois l'avoir perfectionnée, juſqu'à pourvoir à ce que les ſecrets de l'etat fuſſent en ſûreté parmi tant de perſonnes, d'eſprit ſi différent. Le roi alloit à la chaſſe, lorſqu'il reçut cette lettre; il la lut pourtant deux fois, & me manda qu'il y penſeroit plus mûrement; mais j'eus beau faire, il me fut impoſſible de le ranger à mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'eſt pas d'autoriſer des abus groſſiers, on peut porter à ceux-ci, preſqu'en tout tems, des coups infaillibles; c'eſt d'accréditer certains abus moins ſenſibles, juſqu'à les revêtir d'un maſque de ſageſſe, & d'une fauſſe apparence d'utilité publique, qui les rend reſpectables aux princes même du meilleur eſprit. Le moment marqué pour la deſtruction de ceux-ci, ne ſe trouve qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions & de conſéquences (18), qu'on manie lentement les

(18) Rien aſſurément n'eſt plus juſte que ce que dit ici l'auteur, ni rien de plus heureuſement imaginé que ce projet, pour détruire le préjugé, qui ſubſiſte encore aujourd'hui parmi la nobleſſe Françoiſe, malgré les lumieres d'un ſiecle auſſi éclairé que le nôtre. Pourquoi en effet ſe dégraderoit-elle davantage par la finance, le commerce, & les

unes après les autres : en toute maniere, la vie d'un homme ne ſuffit pas pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette ſeule occaſion, que je me trouvai d'avis contraire à S. M. On lui perſuada d'établir une nouvelle chambre de juſtice contre les financiers. Opération décidée inutile & abuſive, par mille expériences : mais toujours du goût de ce prince, qui n'aimant pas à prendre ſur les deniers ordinaires, pour ſes dépenſes de jeu, bâtimens, maitreſſes & autres de cette eſpece, leſquelles, comme je l'ai dit, étoient très-conſidérables, y employoit avec plaiſir une ſomme d'argent, qu'il trouvoit par-là ſans peine ſous ſa main, & que ſes courtiſans intéreſſés lui faiſoient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne ſe trouvoit l'être. Je fus ſi fâché que Henri fût encore la dupe de tous ces gens-là, que j'en dis mon ſentiment en pleine cour. La colere où ma ſincérité mit le roi, donna à mes ennemis de grandes eſpérances de ma diſgrace. L'aventure de l'Arſenal, que j'ai rapportée, s'y joignit & les redoubla ;

autres fonctions de bons citoyens, que par les belles-lettres, qu'elle n'a plus honte de cultiver aujourd'hui ? Eſpérons que l'un viendra après l'autre.

mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en viſiere aux commiſſaires de cette chambre, lorſque je les voyois fermer les yeux ſur les principaux coupables, & punir avec autant d'oſtentation que de dureté, de légeres malverſations.

Mangot, l'un de ces commiſſaires, ayant pris des concluſions, directement contraires à des ordres particuliers que le roi lui avoit donnés (je ne ſais plus ſur quelle affaire); je lui fis ſentir qu'il avoit dans ma perſonne, un ſurveillant déterminé à ne lui rien paſſer. Il ſe plaignit de moi à S. M. & engagea ſes confreres à ſe joindre à lui, du moins on me le rapporta avec des particularités ſi poſitives, que je n'en doutai point. Le roi ne m'en diſoit rien, mais ce n'étoit pas pour moi une preuve du contraire. Je crus que c'étoit à moi à inſtruire S. M. de ce que j'avois dit au ſujet de Mangot, afin de ne pas laiſſer faire à ſon reſſentiment, tout le chemin que quelquefois je lui avois vu faire. J'avois dit à Mangot, que je ne me ſoumettois point à ces prétendus ordres du roi, qu'on ne me les montrât; il n'étoit pas bien difficile d'empoiſonner cette parole. En écrivant à S. M. je la remerciai de ce qu'elle n'avoit point ajouté foi au rapport que mes ennemis

lui avoient fait de moi. Je l'assurai que la chaleur que j'avois montrée dans cette occasion, ne partoit que du dépit de voir ses ordres transgressés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute son autorité, & ses intérêts sacrifiés à toutes sortes de considérations. Je finissois en la priant de m'excuser, si contre mon intention, j'avois pu lui déplaire.

J'avois été trompé, comme on va le voir par la réponse que me fit le roi, qu'il étoit bien surpris d'apprendre la premiere nouvelle de ce différend par ma bouche; que si tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en maître, qui aime son serviteur; que tout cela n'étoit qu'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler, & me mettre mal auprès de lui. « Je vous » jure, ajoutoit ce prince, qu'on n'en a » point entendu parler ici. Vous êtes prompt, » & je vois par votre lettre, que vous » croyez ce que l'on vous avoit dit: cepen- » dant le rapport est entiérement menteur, » modérez votre colere, & croyez moins » tout ce qu'on vous dit, & vous ferez en- » rager ceux qui vous portent envie du bien » que je vous veux. Je mets la main à la » plume pour la premiere fois depuis ma » goutte, la colere que j'ai contre ces rap-

» porteurs, a ſurmonté ma douleur ».

Caumartin avoit conduit avec une ſi grande économie, les deniers qu'on l'avoit chargé de diſtribuer aux cantons Suiſſes, qu'il avoit trouvé le moyen de mettre en réſerve trente mille écus par an, dont il avoit acquitté d'autres dettes, en compoſant de ſix à un. Cet exemple eſt trop beau pour le paſſer ſous ſilence; il l'eſt d'autant plus, qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plauſible de détourner une partie de la ſomme au profit du diſtributeur, rien n'eſt ſi facile que de faire crier les Suiſſes, pour empêcher ce bon ménage. Je ne manquai pas de le bien faire obſerver à du Refuge, qui alloit prendre la place de Caumartin.

Le roi venoit de créer une compagnie de gendarmes de M. le duc d'Orléans, qu'il trouva ſi belle & ſi bien montée, lorſqu'il en fit la revue, qu'il la fit payer avec celle de la reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laiſſa à mon choix, de prendre les deux cens mille livres, que cette montre lui coûtoit, ſur les ſix cens mille qu'on mettoit tous les ans dans le tréſor royal des deniers du taillon, ou que l'épargne prenant cette ſomme ſur l'ordinaire de la guerre, la rendît dans le tems où l'on avoit coutume de payer ces compagnies.

Quant à ce qui eſt du reſſort de mes autres emplois, ce qui fut fait de plus conſidérable dans l'artillerie, c'eſt l'équipage entier pour un armement de galeres dans un beſoin, ouvrage que le roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépenſe. J'avois trouvé dans de vieux papiers de la grande maîtriſe, qu'il avoit été donné ſous les regnes précédens, pluſieurs pieces d'artillerie aux capitaines des galeres, pour armer celles qu'ils commandoient, avec engagement de les reſtituer, ce qu'ils n'avoient point fait. Le conſeil, à qui je communiquai cette découverte, jugea comme moi, qu'on pouvoit pourſuivre cette reſtitution dans la perſonne des héritiers de ces officiers de vaiſſeaux. Mais comme cette pourſuite intéreſſoit beaucoup de perſonnes de qualité, j'envoyai le duc de Rohan en demander la permiſſion à S. M. en lui préſentant le mémoire que j'avois dreſſé ſur cette affaire. Le roi conſentit qu'on l'entamât; mais non pas, qu'on la pouſsât à toute rigueur, ce qui rendit mes ſoins inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce prince, de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en commencer les recherches, pour s'en déſiſter enſuite.

Je fis dreſſer les plans de toutes les places

& côtes de Bretagne, que j'envoyai porter à S. M. afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis cette année en Provence, deux excellens ſujets en ce genre, Bonefont & le jeune Erard (19), qui n'étoit pas déja moins bon ingénieur que ſon pere : leur mort me fit beaucoup de peine. Je priai le roi, à qui l'on demanda incontinent leurs places, de ne pas en diſpoſer, que nous n'euſſions bien examiné enſemble la capacité de ceux qui y prétendoient.

L'enlevement de la fille du ſieur de Fontange, par lequel je commence l'article de la police, appartient auſſi au précédent, puiſque je reçus ordre de S. M. de faire conduire du canon devant le château de Pierrefort, que Fontange, aſſiſté de ſes amis, aſſiégea en pourſuivant le raviſſeur. Les frais d'un ſiége le réduiſirent bientôt à une grande néceſſité, & l'obligerent à avoir recours au roi. Ce prince touché de la juſtice de ſa cauſe, dans laquelle il ne pouvoit gueres ſe diſpenſer d'ailleurs d'entrer, en qualité de pere commun de ſes ſujets, renvoya la requête & le porteur à

(19) N. Erard, de Barleduc, fit par ordre de Henri-le-Grand, un traité des fortifications, qui eſt le premier que nous ayons ſur cette matiere. Son neveu, A. Erard, le fit réimprimer en 1620.

Sillery & à moi, en me mandant qu'il venoit de donner ordre à du Bourg & à Néreſtant (20), de tenir leur compagnie prête à marcher, & à Noailles (*a*), de s'avancer pour exécuter ce que je jugerois à propos qu'on fît en faveur de Fontange; mais que ſi je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du ſiége de Pierrefort, je le fiſſe au meilleur marché, & de la maniere la moins onéreuſe pour le peuple. Henri nous renvoya auſſi Beaumevielle, qui étoit venu propoſer un expédient, dans lequel il trouvoit, diſoit-il, plus de vanité que de fondement. Ce prince envoya Venterol ſe ſaiſir d'un homme qui avoit de mauvais deſſeins, & me dit de lui payer ſon voyage.

Le bon ordre de la police me parut encore bleſſé dans la défenſe que le juge de Saumur porta de ſon autorité privée, de tranſporter des bleds hors du royaume, & d'en vendre dans l'étendue de ſa juriſdiction de Saumur. Je fis caſſer cette ſentence au conſeil, avant même que d'en avoir

(20) Philibert de Nereſtant, capitaine des gardes de S. M. & nommé par elle l'année ſuivante, premier grand-maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare.

(*a*) Henri de Noailles, comte d'Ayen.

donné avis à S. M. & je fis de plus ajourner personnellement les officiers de justice qui l'avoient rendue.

Le parlement de Rouen rendit deux arrêts, soutenus par les uns, fort bons, & par les autres très-injustes; l'un sur la châsse de S. Romain, qu'il maintint dans le privilége de conférer grace d'assassinat, quelque exécrable qu'il puisse être (21); l'autre,

---

(21) En faveur de Guillaume de la Mothe-de-Péhu, complice de l'assassinat de François de Montmorency, sieur de Hallot, lieutenant général pour le roi en Normandie, commis seize ans auparavant, d'une maniere très-indigne, par Christophe, marquis d'Allegre. Henri IV, évoquant cette affaire à son conseil, modifia la grace accordée à la Mothe, en le condamnant à neuf ans de bannissement, à plusieurs amendes pécuniaires, &c. La peine auroit été plus grieve, selon les apparences, si la grande jeunesse du coupable n'eût diminué son crime. Ce prince avoit déja beaucoup retranché, dès l'année 1597, du privilége dont le chapitre de Rouen est en possession. Ce procès, qui fit alors un fort grand bruit, donna occasion d'examiner de plus près toute cette question. M. de Thou, *tom.* 4, *pag.* 160, Nicolas Rigault son continuateur & tous les savans, autant qu'on le peut juger par la maniere dont ce fait est traité dans le Mercure François, *année* 1607, *pag.* 179, ne balancerent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu par lequel saint Romain, archevêque de Rouen, délivra cette ville des fureurs d'un monstre,

ſur le mariage d'un nommé Drouet, auditeur de la chambre des comptes, dont l'hiſtoire ne mérite pas place ici.

---

ou ſerpent, vulgairement appellé la Gargouille, aidé dans cette entrepriſe, par un criminel retenu pour meurtre dans les priſons, d'où eſt venu le privilége. Les titres eux-mêmes par leſquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par pluſieurs rois de France, ne ſoutinrent pas l'examen ſévere de la critique, qui trouva par-tout bien des erreurs, des ſuppoſitions & des fauſſetés, pour les tems & les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuſe fable eſt un vrai miracle du ſaint archevêque, mais qui a pour objet une inondation, dont la licence poëtique, ſelon ſes uſages, a fait un monſtre, ſans oublier d'orner l'hiſtoire de ſes autres figures ordinaires. Le mot *hydre*, auquel on ſubſtitua aiſément celui de *ſerpent*, a tant de reſſemblance avec le mot, qui en Grec ſignifie *une inondation*, que ce nom ſeul peut bien avoir cauſé toute l'erreur. Il ſeroit trop long de rapporter ici les raiſons contenues, ſoit dans les plaidoyers & écrits de ce tems-là, ſoit dans les différentes diſſertations faites depuis ſur ce ſujet, pour & contre le privilége des chanoines de l'égliſe cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on ſe ſoit ſi fort récrié contre une dévotion auſſi ſinguliere, que celle qui fait d'une action toute injuſte & propre à autoriſer le crime, la partie la plus eſſentielle du culte d'un ſaint évêque. Les cérémonies qui s'y obſervent, (car il ſubſiſte encore aujourd'hui, & ſe pratique tous les ans à Rouen, le jour de l'Aſcenſion) ce qu'on appelle, (*lever la fierte*), ſont auſſi rapportées dans le même Mercure François, & dans pluſieurs autres endroits.

Le premier préſident de ce parlement étant tombé dans une dangereuſe maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis par ordre du roi à Jambeville, qui demandoit cette dignité, que S. M. étoit toujours bien intentionnée pour lui; mais qu'il ne lui faiſoit pas plaiſir de la convoiter ſi publiquement. L'office d'avocat du roi au parlement de Bordeaux, vacant par la mort du ſieur de Sault, fut auſſi demandé pour le fils de du Bernet, conſeiller en cette cour, par la reine Marguerite & par d'Ornano. Le roi la leur refuſa, ne voulant accorder cette place, dont les troubles paſſés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connût parfaitement; mais le portrait que je lui fis de du Bernet, le fit revenir en ſa faveur. Henri regretta fort Dinteville & Bretauville, ainſi que deux officiers de ſa maiſon, Sainte-Marie & Caniſy. Il n'avoit créé leurs charges que pour leurs ſeules perſonnes, auſſi les ſupprima-t-il après leur mort.

L'exactitude que je me ſuis preſcrite, m'oblige de marquer ici pluſieurs ſommes, que je trouve dans mes papiers payées en cette année. Par des ordres & pour des dépenſes particulieres de S. M. trente-ſix mille livres, à dom Joan de Médicis, le roi me les fit prendre ſur les cent mille livres em-

ployées dans l'état des finances de la préſente année, ſous le nom de ſon oncle, le grand duc de Toſcane; trois mille, au cardinal de Givry, & autant au cardinal Séraphin, qui étoient un reſtant des fruits de l'abbaye de Clerac, échus avant le contrat paſſé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran; trois mille deux cens vingt-cinq, à Santeny, que celui-ci lui avoit prêtées; dix-huit mille ſoixante livres, à l'évêque de Carcaſſonne, qui les ſollicitoit depuis longtems avec beaucoup d'importunité, comme lui étant dûes par S. M. & propoſoit expédiens ſur expédiens, pour les toucher. Le roi me fit retirer de cet évêque, une épée enrichie de pierreries, & les papiers qu'il avoit pour garans de cette ſomme: pluſieurs ſommes conſidérables perdues au jeu par Henri; mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Beringhen, me demander neuf mille livres, qu'il avoit perdues à la foire Saint-Germain, en bijoux & bagatelles, en me mandant que les marchands *le tenoient au cul & aux chauſſes* pour cette ſomme. Le même me vint encore demander quelques jours après, cinq mille deux cens ſoixante-cinq livres. Trois jours après, j'en donnai trois mille autres, & une autre fois, trois mille ſix cens.

Je ne confonds pas avec ces ſommes,

celles que le roi accorda au prince de Condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie. Il ne pouvoit trop en coûter à Henri, pour inſpirer à ce prince de bons ſentimens; je n'y mêle pas non plus celles que lui coûterent à réparer les baſtions de la porte Saint-Antoine & la place royale; celles qui ſervirent à retirer les bagues de la reine, des mains de Rucelay, auquel elles avoient été engagées; enfin, celles qu'il dépenſoit aux bâtimens de ſes manufactures, quoique très-inutiles, ſelon moi; & de plus très-conſidérables. Les entrepreneurs vouloient abattre pour cela, tout un côté des maiſons de la place royale; mais Henri, ſur le devis du contrôleur Donon, leur ordonna de ſe contenter de faire au-devant de ces maiſons, une forme de galerie, qui conſervât à ce côté de la place ſon uniformité avec les autres.

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célebres tapiſſiers Flamands, qu'on avoit fait venir à ſi grands frais. Enfin il fut conclu en préſence de Sillery & de moi, qu'il leur ſeroit donné pour leur établiſſement, cent mille francs, que Henri fut très ſoigneux de m'avertir de leur payer, « ayant, diſoit-il, grande envie de les con-» ſerver, & grande peur de perdre les avan-» ces faites juſques-là ». Il auroit ſeulement

bien voulu que ces manufacturiers ſe fuſſent contentés d'autres deniers, que ceux qu'il s'étoit réſervés pour lui-même ; mais enfin à quelque prix que ce fût, il falloit les ſatisfaire, & S. M. uſa d'autorité avec de Vienne pour lui faire contrôler un acquit de ces entrepreneurs de toiles de façon de Hollande. Ce prince faiſoit travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner piéce à piéce, pour ſavoir ſi on ne le trompoit point. Je ſuis ſur tout cela de mauvais goût, & plus mauvais connoiſſeur encore ; le prix m'en parut exceſſif, auſſi-bien que la quantité. Henri en jugea tout autrement, en voyant le meuble & mon mémoire. Il m'écrivit qu'il n'y avoit rien de trop, & qu'il n'eût commandé, & qu'il n'avoit vu de ſa vie ſi belle marchandiſe, ni à ſi bon marché, & qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'ouvrier demandoit.

Voilà quels étoient les amuſemens de Henri. Il ne quitta Fontainebleau (22) qu'à

---

(23) Il y fut attaqué de la goutte, la veille de la Pentecôte. « La fluxion fut grande, dit l'hiſtorien » Mathieu, la douleur fort poignante ; mais ſon » courage & ſa bonne complexion ne l'euſſent » vaincue, s'il ne ſe fût donné plus de liberté à » manger des fruits, que ſes médecins ne lui en

la fin de juillet, pour venir passer trois semaines à Monceaux. Il alla, sur la fin d'août, à Saint-Maur, où une indisposition le retint quelques jours, & la reine prit pendant ce tems-là, les eaux de Vanvres. Le roi demeura le mois de septembre à Paris, & n'y revint qu'au mois de décembre, étant retourné à la mi-octobre passer l'automne à Fontainebleau. M. le connétable fut de ce voyage, & reçut bien des caresses de S. M. lorsqu'ils se rencontrerent à Bouron.

Ce prince n'avoit point de plaisir plus sensible, que quand il se voyoit avec ses enfans, qu'il aimoit tous avec la plus forte tendresse (23). Sur la nouvelle qu'il re-

---

» accordoient, il ne flatta point son mal, se forçant » à ses exercices ordinaires; & environ le vingt- » uniéme jour du mois de mai, étant couché près » de la reine, se sentant chatouillé d'une nouvelle » fluxion à l'un des pieds, il se fit mettre en un » autre lit; & voyant que ce changement lui pro- » fitoit, il se leve & se fait porter au grand canal, » où il se promena & agita en telle sorte, qu'étant » de retour il dormit, & à son reveil ne sentit » plus de mal »: *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 768.

(23) On a reproché à Henri IV, que cette tendresse si forte pour ses enfans légitimes & naturels, l'aveugloit jusqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts & d'agir avec sa prudence ordinaire

çut au mois d'août, que l'air contagieux s'étoit fait ſentir à Saint-Germain, il manda auſſi-tôt à madame de Monglat de les conduire à Noiſi, & il envoya Frontenac en poſte, me dire qu'il ſe repoſoit ſur moi du ſoin d'envoyer les carroſſes, litieres & charettes néceſſaires pour ce démeublement. M. le dauphin fut malade à Noiſi, & S. M. me le manda encore, auſſi-bien que ſa guériſon; car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, ſoit dans ſa ſanté, ſoit dans celle de quelqu'un de la maiſon royale, qu'il ne m'en donnât avis auſſi-tôt. On ne trouvoit aucun riſque à faire retourner les enfans de France à Saint-Germain, lorſque le mois de novembre fut arrivé; mais Henri, qui ne vouloit rien hazarder dans une choſe de cette conſéquence, m'écrivit & à madame de Monglat, qu'il falloit encore laiſſer paſſer la lune de

---

dans ce qui le regardoit. C'eſt dans le livre qui a pour titre : *Hiſtoire de la mere & du fils*, que je trouve ce reproche, *tom.* 1, *pag.* 43. Mais je ne ſais ſi toutes les anecdotes dont il eſt plein, ſont auſſi sûres qu'elles ſont ordinairement curieuſes. J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines perſonnes, & de paſſion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriſer de ſon témoignage.

ce mois (24). Je ne les fis ramener que les premiers jours de décembre.

Le tems n'apporta point dans le domeſtique de ce prince, la tranquillité qu'on y a vu ſi ſouvent troublée par les femmes; au contraire, tout ſe brouilla de plus en plus. L'entretien de S. M. avec moi, dans le cabinet des livres, dont j'ai ci-devant parlé, roula en grande partie ſur ce ſujet. Henri me pria, comme on prie ſon ami, (pour me ſervir de ſes termes) de me mettre encore une fois entre les deux perſonnes qui lui cauſoient ſes chagrins. Il ne ſera plus queſtion de tout ceci, l'année ſuivante; ainſi je n'en dirai rien en celle-ci, que pour rendre raiſon de quelques lettres que ce prince m'écrivit ſur ce chapitre. L'une de ces lettres eſt datée de Verneuil près Senlis, du 15 avril. Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre, de

(24) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la ſanté des enfans de France, fut la comete qui parut en cette année, au mois de ſeptembre, parce que les aſtrologues publioient qu'elle menaçoit leur vie. Henri IV dit à Mathieu, ſon hiſtorien, qui le rapporte: « que la comete » avoit fait ſon effet ſur la fille du roi d'Angle» terre, & que les aſtrologues s'étoient mécomptés, » par la grace de Dieu »: *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 769.

travailler

travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient passés sans qu'il vît rien de ma part. « Je vois bien, me disoit-il, que » les prieres d'ami n'étant pas suffisantes » pour vous persuader, il faut que j'use du » commandement de roi & de maître; vous » n'y manquerez donc pas, si vous m'ai- » mez, & si vous desirez que je vous ai- » me; car je suis résolu de me débarrasser » l'esprit de toutes ces intrigues qui réci- » divent trop souvent, comme vous savez » bien me le dire; & je veux y mettre » fin, à quelque prix que ce soit. Je vous » aime bien; mais aimez-moi aussi: ce que » je croirai, si vous me rendez le service » que je desire de vous ».

J'en trouve une autre, de Fontainebleau, au mois d'octobre, conçue en ces termes: « Il m'est arrivé un déplaisir do- » mestique, qui me donne une fâcherie » la plus grande que j'aye jamais eue. J'a- » cheterois votre présence beaucoup; car » vous êtes le seul à qui j'ouvre mon cœur, » & par les conseils duquel je reçois le plus » de soulagement. Il n'y va ni de l'amour, » ni de la jalousie: c'est affaire d'état. Hâ- » tez vos affaires, pour revenir le plutôt » que vous pourrez. M. de Sillery m'y sert; » mais il n'a pas l'esprit assez fort. Vous » pouvez bien juger de quoi il s'agit: cette

» dureté d'eſprit me ſera à la fin inſup-» portable... Pour mon déplaiſir particu-lier, me mandoit-il, quelques jours après, à la ſuite d'autres choſes, » il dure tou-» jours. Si vous étiez ici, vous ſeriez bien » en colere, & en diriez votre opinion ». Le lecteur, je crois, plaint fort ce bon prince; & c'eſt auſſi preſque tout ce que je pouvois faire.

Le duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté & de la douceur de ce prince, lorſqu'il ſe réſolut à lui rendre Sedan, & à lui en confier la garde à lui-même, en retirant Nettancourt & la compagnie qu'il y entretenoit. Le ſieur Gamaliel de Monſire, commiſſaire ordinaire des guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'inſtruction qu'on lui donna, eſt datée du dernier jour de décembre de cette année, & porte, que quoique le terme de quatre ans marqué à la garniſon royale, ne ſoit pas encore expiré, S. M. ſur de bonnes raiſons, a jugé à propos de la retirer, pour remettre le duc de Bouillon en poſſeſſion de ſa ville; que Monſire fera la montre de cette compagnie pour les quatre mois reſtant à payer de l'année courante; qu'après cela elle ſera licentiée; & que Monſire aura l'œil à ce que les ſoldats payent exactement ce qu'ils pouvoient devoir aux

bourgeois. Comme le roi n'entendoit point déroger à l'article de l'acte de protection du 2 avril 1596, par lequel S. M. doit y entretenir des capitaines & un nombre de gens de guerre pour la sûreté de la ville, il eſt enjoint à Monſire, de faire prêter à ces capitaines & ſoldats qui y entreront en même-tems que la compagnie de Nettancourt en ſortira, un ſerment particulier à S. M. outre celui qu'ils étoient obligés par le même traité, de faire quatre fois l'année aux jours de leur payement. Ces officiers & ſoldats s'engageoient par ſerment à ſervir le roi envers & contre tous, & même contre le duc de Bouillon, par lequel ils étoient cependant cenſés établis, comme gouverneur, s'il venoit à manquer aux clauſes de l'accord de 1606. Enfin, Monſire étoit encore chargé de faire pareillement prêter ſerment aux bourgeois de Sedan, le ſerment marqué dans l'acte de protection, & qui n'avoit rien de différent de l'autre, ſinon qui les releve du ſerment prêté au duc de Bouillon, & de ſon propre conſentement, ſi quelque jour il étoit capable d'entrer dans des intérêts contraires à ceux de S. M. Tout cela fut exécuté; les actes de cette expédition paſſés devant les notaires de Sedan, en font foi, auſſi-bien que

les deux actes de cette double prestation de serment des bourgeois & des soldats, l'un du 22, & l'autre du 23 janvier suivant.

Fin du vingt-quatriéme Livre.

LIVRE XXV.

MÉMOIRES de l'année 1608. Spectacles & fêtes à l'Arſenal. Aventure comique entre le duc de Sully & Pimentel. Grandes offres faites par Henri IV à Sully & refuſées. Amours & maitreſſes de ce prince. Converſation intéreſſante entre lui & Sully ſur ſes ſujets de mécontentement contre la reine, la marquiſe de Verneuil & leurs conſeillers. Il y emploie Sully. Naiſſance d'un troiſiéme fils de France. Sully eſt pris pour juge entre Henri & la marquiſe de Verneuil. Affaires du prince de Joinville, du comte de Sommerive, du duc d'Aiguillon, & autres querelles & intrigues de cour. Difficulté à conclure le mariage du duc de Vendôme avec mademoiſelle de Mercœur. Mutineries des chefs calviniſtes, & affaires de ce corps. Services rendus au roi par Sully dans l'aſſemblée des proteſtans à Gergeau. Vie privée de Henri. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil. Graces qu'il accorde & qu'il refuſe au clergé. Ouvrages publics qu'il fait faire.

Ses dépenſes au jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de finance, de police, & autres de gouvernement. Mémoires de Sully ſur la taille. Conſidérations ſur les changemens de gouvernement dans ce royaume. Séjour du duc de Mantoue à Paris. Suite des affaires des Provinces-Unies. Treve conclue; part qu'y eut Henri. Foibleſſe de l'Eſpagne. Révolte des Maures & leur expulſion de l'Eſpagne. Affaires d'Allemagne.

JE n'ai à rapporter dans les Mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événemens extraordinaires, qu'on lit avec horreur, ou avec ſurpriſe. J'y continuerai mes détails ordinaires de gouvernement, nouvelles de la cour, & de la vie privée de Henri, auſſi-bien que de la mienne. L'hiver ſe paſſa tout entier dans de plus grands divertiſſemens encore que les années précédentes, & dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le roi avoit fait venir d'Italie des comédiens, dont il s'amuſoit volontiers. Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en ſa préſence; & en mon abſence, il commandoit à mon fils qu'on eût grand ſoin de leur payer leurs appoin-

temens. L'Arſenal étoit toujours l'endroit où s'exécutoient ces jeux ou ces ſpectacles qui demandoient quelque préparation. Le roi y venoit auſſi quelquefois courir la bague, moi abſent, quoiqu'il lui ſemblât qu'il n'y avoit pas alors le même ordre & la même exactitude, que lorſque j'y étois. La reine & tous les courtiſans ne trouvoient nulle part autant d'agrément dans les ſpectacles de théâtre. J'avois fait conſtruire & accommoder pour ce ſujet, une ſalle très-ſpacieuſe, avec un parterre en amphithéâtre, & une grande quantité de loges dans pluſieurs galeries, ſéparées les unes des autres, & ayant chacune leurs degrés & leurs portes particulieres. Deux de ces galeries étoient deſtinées pour les femmes, aucun homme n'y entroit avec elles; c'étoit un point de ma police, que je ne ſouffrois pas qu'on renversât, & dont je ne regardois pas au-deſſous de moi, de prendre moi-même le ſoin.

Un jour qu'on repréſentoit un fort beau ballet dans cette ſalle, j'apperçus un homme qui tenoit une dame par la main, avec laquelle il ſe préparoit à entrer dans une des galeries des femmes. C'étoit un étranger, & je reconnus même aiſément de quel pays il étoit, à ſon viſage baſané. « Monſieur, » lui dis-je, vous chercherez, s'il vous plaît,

» une autre porte; car je ne crois pas qu'avec » votre teint, vous puissiez espérer de passer » pour une belle dame. Seigneur, me ré- » pondit-il en très-mauvais françois, quand » vous saurez qui je suis, vous ne me refu- » serez point, je m'assure, la courtoisie de » me laisser entrer avec ces belles & blan- » ches dames, quelque noir que je sois. Je » m'appelle Pimentel; j'ai l'honneur d'être » vu de bon œil de S. M. & de jouer fort » souvent avec elle ». Cela étoit vrai, & trop vrai. Cet étranger, dont j'avois déja entendu parler, avoit gagné des sommes immenses au roi. « Comment, ventre de » ma vie! lui dis-je, en faisant l'homme véritablement en colere, » vous êtes donc, » à ce que je vois, ce gros piffre de Por- » tugais (1), qui gagnez tous les jours l'ar- » gent du roi. Pardieu! vous êtes mal » tombé; car je n'aime ni ne veux ici de » telles gens. Il voulut répliquer : allez, » allez, lui dis-je en le repoussant, cher- » cher une autre entrée; car vous ne me » persuaderez point avec votre baragouin ». Le roi lui ayant demandé s'il n'avoit pas trouvé beau & parfaitement bien dansé le

(1) Pimentel n'étoit point Portugais, mais Italien.

ballet qu'il avoit vu, Pimentel lui répondit qu'il en avoit eu envie ; mais qu'il y avoit trouvé à une porte ſon grand financier, avec ſon front négatif, qui l'avoit bien renvoyé. Et il conta ſon aventure, qui parut ſi plaiſante au roi, de la maniere dont il la rapportoit, qu'il en rit de tout ſon cœur, & il n'oublia pas d'en régaler toute la cour.

Je ne chercherai point ici les détours d'une fauſſe modeſtie, pour faire entendre que la confiance que le roi me témoignoit, étoit dès-lors montée à un tel point, que ſi j'avois aſpiré au titre faſtueux de favori, j'aurois pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par S. M. Mais il faut reprendre la choſe d'un peu plus haut.

Parmi les calomnies qui me mirent en 1605 à deux doigts de ma diſgrace, on voulut perſuader à Henri, par des avis ſecrets, qu'il me montra alors, que je ſongeois à faire faire à mon fils (2) en le ma-

(1) Maximilien de Béthune, marquis de Roſny, fils ainé de M. le duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, ſa premiere femme. Il fut ſurintendant des fortifications, gouverneur de Mante & de Gergeau, & grand-maître en ſurvivance de ſon pere, avant lequel il mourut en 1634.

riant, une fortune ſi conſidérable, qu'il pût ſe rendre redoutable à S. M. elle-même. Que tant de perſonnes y travailloient par mon ordre, ou ſeulement dans l'envie de me faire leur cour, qu'on me mettoit à même de choiſir entre meſdemoiſelles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon & de Créquy, & à plus forte raiſon, entre les filles des particuliers les plus riches du royaume, ſi je préférois de grands biens à un grand nom. Ce fut-là un des principaux points de cette longue & ſérieuſe converſation que j'eus avec S. M. l'année précédente, dans le cabinet des livres, dont j'ai laiſſé à faire connoître ce qu'il m'eſt permis d'en révéler, lorſque l'occaſion s'en préſenteroit. Henri me demanda quelles étoient mes vues pour mon fils, & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce prince, qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait ſur chacun de ces partis, des offres bien capables d'éblouir un ambitieux; mais que je n'y avois répondu qu'en diſant, que c'étoit de la main ſeule de S. M. que je devois recevoir une femme pour mon fils.

Le roi me témoigna qu'il me ſavoit fort bon gré de cette réponſe & de ces ſentimens; & achevant de s'ouvrir à moi, il me dit, que deux choſes lui feroient une

égale peine de ma part; l'une, ſi connoiſſant avec quelle répugnance il voyoit ſa principale nobleſſe mêler ſon ſang avec celui d'un bourgeois & d'un roturier, je ſongeois à me méſallier; & l'autre, ſi je me mettois dans l'eſprit au contraire de choiſir une femme dans la maiſon de Bourbon, dans celle de Lorraine, & plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainſi des cinq filles dont on avoit parlé pour Roſny, il ne voyoit que mademoiſelle de Créquy ſur laquelle il pût faire tomber ſon choix, tout le monde connoiſſant les maiſons de Bonne, de Blanchefort & d'Agouſt, pour être des plus communes dans la nobleſſe, quoique diſtinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur perſonnelle, que par des dignités éclatantes. Henri ſe confirmant dans ſa penſée, ajouta, qu'il ne vouloit pas que la propoſition s'en fît par d'autres que par lui-même, & qu'il prendroit le tems convenable pour cela. Ce qu'il fit preſqu'incontinent.

Leſdiguieres & Créquy ne furent pas difficiles à perſuader. Je puis dire même qu'ils ne ſe ralentirent point de l'empreſſement qu'ils me témoignerent pour la concluſion de cette affaire, qu'ils ne viſſent tous les articles du mariage non ſeulement arrêtés, mais même ſignés. Je dirai encore avec vé-

rité, qu'ils ne trouverent ſur les conditions nulle chicane de ma part. Je voulois me donner de tendres amis, encore plus de proches parens. Il n'arriva rien dans les années ſuivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réuſſi à me donner cette ſatisfaction. Je ne ſongeois pas que ces années étoient pour moi un tems de gloire & de proſpérité. Il a paſſé; ces amis ont diſparu avec ma faveur, ces alliés ſi reſpectueux avec ma fortune. Que dis-je? On n'a pas voulu qu'il manquât à ma diſgrace & à celle de mon fils, d'avoir à déteſter par mille endroits, la plus malheureuſe de toutes les alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les eſprits? Mais peut-être ai-je à remercier le ciel de mon erreur & de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis expoſé peu de tems après, en ſeroit peut-être devenue inſurmontable pour ma conſcience.

Quoique le mariage (3) conclu ne fût

(3) Il ne le fut qu'au mois d'octobre de l'année ſuivante, à Charenton, par le miniſtre du Moulin. La fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans. Elle s'appelloit Françoiſe, fille de Charles de Blanchefort de Créquy, prince de Poix, & enſuite duc de Leſdiguieres par ſon mariage avec Magdeleine de Bonne de Leſdiguieres, fille du connétable

pas encore célébré ſitôt, parce que nous en laiſſâmes le tems à la diſpoſition de S. M. Je regardai dès ce moment comme indiſſoluble, le nœud qui uniſſoit les Créquy à ma famille; & je fus ſi bien la dupe de mon cœur, que je pris dans cette union, l'un des motifs qui m'empêcha de me laiſſer éblouir par l'agréable & riante perſpective qui vint tout d'un coup s'offrir à ma vue, ſur la fin de l'année derniere; c'eſt-à-dire, quelques mois après nos conventions, & encore plus dans le commencement de celle-ci. C'eſt ce qui me reſte à expliquer, en faiſant remarquer avant toutes choſes, que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis, que je me trouvai dans une conjoncture, où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat & de grandeur au-delà duquel on n'en imagine point pour un ſimple particulier.

Mes ennemis donc commencerent à inſinuer au roi, ſous une apparence de zele pour lui & pour moi, que ce prince crut fort ſincere, qu'il n'avoit point encore aſſez

---

de ce nom. Le marquis de Roſny eut de ſon mariage avec elle, Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, &c. & Louiſe de Béthune, morte ſans être mariée.

fait en ma faveur, qu'il ne devoit point balancer à m'offrir & à me faire accepter tout ce qu'il étoit en ſon pouvoir de me donner, ſans exiger de moi qu'une ſeule choſe, qui à la vérité paroiſſoit eſſentielle & indispenſablement néceſſaire; c'étoit de quitter la religion proteſtante, & d'embraſſer la catholique. Leur intention n'étoit point aſſurément de me procurer un ſi grand bien, au contraire, je fournirois aiſément la preuve que l'objet qu'ils avoient dans l'eſprit, étoit diamétralement oppoſé à celui que paroiſſoit avoir leur propoſition; c'eſt que comme ils avoient intérieurement aſſez bonne opinion de moi, pour être perſuadés que je refuſerois de devoir mon élévation à un moyen qui me coûteroit ma religion, ils m'attendoient à ce refus, pour en faire inférer au roi, qu'il avoit tout à craindre d'un homme capable de faire triompher ainſi ſa religion d'un intérêt à qui rien ne réſiſte ordinairement, ni ſacré, ni profane. Le roi embraſſa cette idée, dont peut-être il n'étoit pas lui-même fort éloigné, avec un ſentiment ſi différent de ceux qui la lui propoſoient, que je ne ſaurois au contraire en conſerver pour ce prince une trop parfaite reconnoiſſance.

M'ayant fait venir un matin au Louvre, il s'enferma ſeul avec moi dans le cabinet

aux livres, & me dit : « Hé bien ! mon » ami, vous avez eu bien hâte de con- » clure le mariage de votre fils, & je ne » ſais pas pourquoi ; car ni pour l'alliance, » ni pour les biens, ni pour la perſonne, » je n'y vois pas grand avantage pour vous ». Henri ne ſe ſouvenoit pas apparemment que je n'avois rien fait que par ſon ordre exprès. « J'ai reſolu, continua-t-il, de me » ſervir de votre perſonne plus que jamais, » & de vous élever vous & les vôtres à toutes » ſortes de biens, d'honneurs & de gran- » deurs ; mais il faut que vous m'y aidiez » auſſi : car ſi vous n'y contribuez pas de » votre côté, il me ſera difficile d'y par- » venir, ſans préjudicier au bien de mes » affaires, & m'expoſer à recevoir beau- » coup de blâme, choſe, je m'aſſure, que » vous ne voudriez pas. Ce que je deſire » donc faire, eſt de vous allier avec moi, » en donnant ma fille Vendôme (4) à votre » fils, avec deux cens mille écus comp- » tant, & dix mille écus de penſion, le » gouvernement de Berry, auquel je join- » drai celui du Bourbonnois, après la mort

(4) Catherine-Henriette de Vendôme, fille légitime de Henri IV & de Gabrielle d'Eſtrées. Elle épouſa Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, & mourut en 1663.

» de madame d'Angoulême, & le domaine » qu'elle y poſſede, en rembourſant ce qu'il » lui a coûté. Je veux auſſi donner à votre » fils la charge de grand-maître en ſurvi- » vance, & le gouvernement de Poitou à » votre gendre, en vous donnant celui de » Normandie; car je vois bien que le pau- » vre M. de Montpenſier (5) ne la fera pas » longue, non plus que M. le connétable, » dont je vous deſtine auſſi la charge, & » dès-à-préſent je vous en donnerai la ré- » ſerve. Mais pour favoriſer tout cela, il » faut que vous & votre fils ſoyez catho- » liques. Je vous prie de ne pas me refuſer » cela, puiſque c'eſt le bien de mon ſer- » vice, & l'entier & aſſuré établiſſement de » votre maiſon ».

---

(5) Henri de Bourbon, duc de Montpenſier, mourut en effet dans le mois de février de cette année, après avoir langui deux ans, pendant leſquels il ne vécut que de lait de femme, & s'être préparé très-chrétiennement à la mort. « Henri IV » l'apprenant, dit tout haut, qu'il falloit prier Dieu » pour avoir du tems à le reconnoître, comme ce » prince en avoit eu » : *Mathieu, ibid.* 772. M. le duc de Montpenſier étoit âgé ſeulement de trente-cinq ans. La branche de Bourbon-Montpenſier fut éteinte avec lui, puiſqu'il ne laiſſa qu'une fille unique, fiancée à monſeigneur le duc d'Orléans, ſecond fils de Henri IV.

Le récit que je fais ici, eſt ſi propre à faire naître & à flatter la vanité, que pour éviter ce piége dangereux, je m'abſtiendrai de toutes réflexions, même de celles ſur la bonté d'un prince qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis, autant qu'il m'en ſouvient, qu'il me faiſoit plus d'honneur que je n'avois mérité, & même que je n'avois eſpéré, ni deſiré; que je n'avois rien à décider ſur les deux choſes qu'il me propoſoit pour mon fils, S. M. étant ſeul maître de ſon établiſſement, & lui étant devenu capable de ſe choiſir une religion, depuis qu'un âge mûr l'avoit mis en état de faire toutes les réflexions néceſſaires pour cela; mais que pour moi, la choſe étoit différente; que je ſerois ſincérement au déſeſpoir d'augmenter en honneurs, en biens & en dignités, aux dépens de ma conſcience; que ſi j'avois jamais à changer de religion, je ſentois bien que la ſeule conviction intérieure m'y porteroit, & non point l'ambition, l'avarice ni la vanité, & que ſi j'en uſois autrement, je donnerois lieu à S. M. elle-même de tenir pour ſuſpect un cœur que je n'aurois pu garder fidele à Dieu. « Pourquoi, reprit Henri, avec une cordialité qui me toucha ſenſiblement, » pourquoi ne me fierois-je pas » à vous, puiſque vous ne feriez rien que je

» n'aie fait, & que vous ne m'ayez donné » conſeil de faire, lorſque je vous le pro- » poſai ? Je vous prie encore de me donner » ce contentement ; penſez-y bien, je vous » donne un mois pour y réfléchir : ne crai- » gnez point que je ne tienne pas tout ce » que je vous promets. Je ne doute nulle- » ment, Sire, lui repliquai-je, que votre » parole ne ſoit inviolable. Je ne deſire rien » tant que de vous plaire, je n'y manque- » rai jamais, tant qu'il ſera en ma puiſ- » ſance de le faire. Je vous promets de pen- » ſer très-ſérieuſement à tout ce qu'il vous » a plu de me propoſer. J'eſpere toujours » ſatisfaire V. M. quoique je ne le faſſe » peut-être pas de la maniere qu'elle penſe ».

Lorſque les proteſtans entendirent parler de rompre mon alliance avec Leſdiguieres, & de faire épouſer mademoiſelle de Vendôme à mon fils, car le bruit en fut bientôt répandu par-tout, ils crurent tous pour cette fois qu'ils alloient me perdre. Il y avoit long-tems qu'ils m'accuſoient, avec les reproches les plus amers, de travailler à la ruine du parti proteſtant en France, en amaſſant au roi ces ſommes conſidérables, & toutes ces proviſions de guerre, dont ils ſe figuroient dans leur frayeur, que le poids les accableroit les premiers. En vain je tâchois à leur perſuader qu'ils n'avoient rien

à appréhender de ſemblable d'un roi tel que Henri. Leur prétention les faiſoit toujours revenir à leurs premiers ſoupçons contre moi. Ceci les y confirma. Les careſſes que le roi faiſoit à Roſny, que fort ſouvent il appelloit *mon fils ;* l'accès que je donnois à tous les eccléſiaſtiques, les réédifications d'égliſes, d'hôpitaux & de couvents, auxquels j'employois tous les ans une ſomme conſidérable de deniers royaux, le bref de Paul V, dont il couroit pluſieurs copies; que ſais-je? mille choſes qu'on releva en ce moment, leur parurent la derniere preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce corps, & ſur-tout les miniſtres en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement d'un triomphe que leurs ennemis alloient remporter ſur eux, mais qu'ils étoient perſuadés, & qu'ils diſoient même aſſez hautement, que ſi une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas à leur égard à la ſeule indifférence, mais que je ſerois leur plus ardent perſécuteur. Je n'entendis pendant je ne ſais combien de tems, que des exhortations, des remontrances & des harangues de leur part, qui n'auroient eu gueres d'efficace auprès des diſcours du roi, ſi je n'avois heureuſement trouvé ma force au-dedans de moi-même. La comteſſe de

Sault, Lesdiguieres & tous les Créquy travailloient cependant de leur côté avec vivacité, à empêcher que le mariage arrêté ne fût rompu, ni celui avec mademoiselle de Vendôme achevé. Ils voulurent persuader à la reine, qu'elle devoit s'intéresser pour eux, & se plaindre de ce qui se projettoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire, ils revinrent à employer pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort; assiduités, prévenances, assurances, promesses, sermens, tout fut mis en œuvre pour me détourner d'un dessein que je n'avois point.

Je partis de Paris sur ces entrefaites, pour faire un voyage de dix à douze jours à Sully & dans mes autres terres, d'où je ne fus pas plutôt de retour, que S. M. envoya Villeroy recevoir ma réponse sur tout ce qu'elle m'avoit proposé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un témoin, devant lequel je pusse dire plus librement tous mes sentimens, le tems ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroy, que je remerciois très-humblement S. M. de tout l'honneur qu'elle me faisoit, que je ne consentirois point à me voir revêtu de charges de personnes encore vivantes; & que quand elles viendroient à vaquer, je ne m'en estimois pas digne, ayant déja assez des mien-

nes. Que pour ce qui regardoit mon fils, je n'aurois jamais d'autre conſeil à lui donner, que d'obéir au roi, & de ne rien faire contre ſa conſcience. J'eus mes raiſons pour trancher encore plus court ſur l'article de mon changement de religion. Je dis à Villeroy que c'étoit le cardinal du Perron, que j'avois choiſi pour en porter ma réponſe à S. M. Cette éminence crut, auſſi-bien que Henri, que cette parole vouloit dire quelque choſe; Henri la lui annonça lui-même avec une grande eſpérance; & je ne tardai pas à voir arriver chez moi du Perron, qui me preſſa de lui ouvrir mon cœur. Je mis aſſez de force, & même de théologie (6) dans la réponſe que je lui fis, pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudition, ni ſon éloquence ne me toucherent point, il rapporta au roi que j'étois inébranlable.

Ce prince, qui vouloit auſſi de ſon côté faire un dernier effort, m'envoya chercher, & quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendreſſe, & les ſollicitations d'une ancienne amitié, s'il m'eſt permis de parler

(6) Théologie qui pouvoit bien être de ſaiſon dans ce moment-là, mais qui ſeroit fort mal placée ici; & que je ſuprime encore, pour ne pas offenſer les oreilles catholiques.

de la ſorte, je compris que le danger n'avoit point été juſques-là, auſſi preſſant qu'il l'étoit en ce moment, ſur-tout lorſque je l'entendis me reprocher ma conſtance comme une dureté à ſon égard, & une marque, diſoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin, qu'il m'en parloit pour la derniere fois, & que je lui donnaſſe du moins mon fils. A quoi je répondis encore que je ne le lui refuſois pas; mais qu'il m'étoit impoſſible d'uſer envers lui de l'autorité de pere, pour l'obliger à ſe faire catholique. Sa fermeté égala preſque la mienne. Et le roi qui ne vouloit donner ſa fille à aucun des princes, pour ne pas les rendre trop puiſſans, réſolut de marier mademoiſelle de Vendôme au fils de M. le connétable. La comteſſe de Sault prit ce moment pour revenir plus fortement à la charge, ſur l'accompliſſement de celui de ſa petite-fille.

Reſtoit à parer le contre-coup de la part de mes ennemis, & c'eſt ce que je ne négligeai pas. Lorſque je ſus qu'ils étoient occupés à me le porter, je pris ce tems-là pour écrire au roi: que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaiſe impreſſion de mes paroles, de mes actions & de mes penſées, & qu'on m'imputoit même ce que je ne

diſois, ni ne faiſois, ni ne penſois. Que je le priois inſtamment de ſe ſouvenir toujours de la promeſſe qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui-même & ſes volontés & ſes ſujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une maniere bien propre à me tranquilliſer contre la cabale de mes ennemis : que j'avois de commun avec toutes les perſonnes en place, de faire plus d'envie que de pitié. « Vous ſavez, me diſoit-il, » ſi j'en ſuis exempt, & d'une religion & » de l'autre. Ce que vous avez à faire, c'eſt » que comme je prends conſeil de vous dans » toutes mes affaires, vous preniez auſſi con- » ſeil de moi dans les vôtres, qui impor- » teront tant ſoit peu, comme du plus fi- » dele ami que vous ayez au monde, & » du meilleur maître qui fut jamais ».

Ce n'étoit pas ſans fondement que Henri ſe citoit pour exemple. Il avoit ſes inquiétudes, & auſſi ſes ennemis plus ſecrets. Car quoiqu'on ne vît plus, comme dans les années précédentes, des ſéditions prêtes à éclater dans le royaume, parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits, avoient obligé l'inſolence & la mutinerie à ſe tenir cachées ; cependant il n'eſt que trop vrai qu'on appercevoit encore à la cour, & parmi tous les plus qualifiés du royaume, ce même eſprit turbulent, inquiet & ar-

dent pour les nouveautés, qui avoit tout brouillé pendant ſi long-tems. Il ne produiſoit plus que des diviſions dans les familles, & des querelles entre les particuliers, que Henri s'appliquoit à appaiſer par tous les moyens poſſibles; les regardant comme un germe, dont il ne falloit attendre que des fruits pernicieux, & il lui fâchoit fort de ne pouvoir pas toujours y réuſſir, comme il l'auroit bien ſouhaité. Le regne de ce prince, ſemblable en beaucoup de choſes à celui d'Auguſte, eut encore cette conformité avec lui, & c'étoit auſſi cet exemple que Henri ſe propoſoit à ſuivre le plus ordinairement. *Æquitate non aculeo.* Voilà la deviſe que je mis ſuivant ſon intention, aux jetons d'or de cette année, qui repréſentoient un eſſaim d'abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur roi ſans aiguillon. Je les lui préſentai comme il paſſoit de ſa petite galerie dans la grande qui conduit aux Tuileries. Nous nous y promenâmes long tems enſemble, en nous entretenant ſur le ſujet que je viens de dire, & ſur ces mêmes chagrins domeſtiques, qui m'ont déja fait déplorer tant de fois le malheur de ce prince trop bon & trop doux.

On a pu s'appercevoir dans les années précédentes de ma fidélité à obſerver la promeſſe

promeſſe que j'ai faite précédemment, de ne plus entretenir le lecteur des foibleſſes de Henri. J'ai caché avec ſoin à mes ſecrétaires, & à toute autre perſonne, ce qui s'étoit dit ſur ce ſujet entre ce prince & moi, dans ces converſations ſi longues & ſi ſecrettes. Depuis la marquiſe de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces mémoires à titre de maitreſſe du roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peines à eſſuyer par cet endroit, que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon maître. Peut-être ai-je pouſſé ce ſcrupule trop loin; car le public a été ſi rebattu des noms de madame de Moret (7), de

(7) Jacqueline du Beuil, comteſſe de Moret, Charlotte des Eſſarts, comteſſe de Romorantin, deux des maitreſſes de Henri IV. Il eut de la premiere, Antoine, comte de Moret, tué à la journée de Caſtelnaudary, en 1632, & de la ſeconde, deux filles; l'une abbeſſe de Fontevraud, & l'autre de Chelles. De ces deux femmes, de la ducheſſe de Beaufort, & de la marquiſe de Verneuil, qui porterent ſucceſſivement & tout ouvertement le titre de maitreſſe du roi, ce prince eut huit enfans, qui furent les ſeuls qu'il légitima. Il aima encore Marie Babou, vicomteſſe d'Eſtauges, deux couſines de la belle Gabrielle, & pluſieurs autres. Voyez *l'hiſtoire des amours du grand Alcandre.*

Après la mort de Henri IV, mademoiſelle des

mademoiſelle des Eſſarts, de la vieille madame d'Angoulême, de la comteſſe de Sault, de meſdames de Ragny & de Chanlivault, deux de mes parentes, du commandeur de Sillery (8), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le médecin, d'un autre médecin Juif, & de bien d'autres des plus conſidérables de la cour, tous différemment intéreſſés dans ces aventures, comme principaux acteurs, ou comme par-

---

Eſſarts épouſa ſecrettement le cardinal de Guiſe, Louis de Lorraine, à qui le pape donna diſpenſe pour ce mariage, & en même tems pour garder ſes bénéfices. La choſe a été prouvée par le contrat de mariage même qu'on trouva parmi les papiers de ce cardinal, après ſa mort, paſſé dans la forme la plus authentique. Il en eſt fait mention dans le *Mercure Hiſt. & Polit. Avril* 1688. De ce mariage ſortirent trois fils, l'un évêque de Condom, & le ſecond comte de Romorantin, & deux filles, dont l'une épouſa le marquis de Rhodes. Charlotte des Eſſarts, ſe remaria enſuite à François du Hallier de l'Hôpital, maréchal de France, comte de Roſnay, &c. Le commentaire des amours du grand Alcandre marque ſimplement qu'elle fut maîtreſſe du cardinal de Guiſe, & enſuite de N. de Vic, archevêque d'Auch. Elle étoit fille naturelle du baron de Sautour, en Champagne. *Journal du regne de Henri III, imprimé en* 1720, *tom.* 1, *pag.* 277.

(8) Noël de Sillery, frere du chancelier, ambaſſadeur à Rome.

ticipans, que je pourrois bien en dire beaucoup, ſans rien apprendre de nouveau; mais ce ne ſeroit après tout qu'une répétition bien froide de tracaſſeries toutes pareilles à celles dont on a vu ci-devant quelques échantillons.

La raiſon que j'ai d'excepter de cette regle le trait ſuivant, c'eſt qu'il ſuffit qu'il paroiſſe exiger quelque juſtification de ma conduite perſonnelle envers le public auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens où Henri ſentoit le plus vivement les indiſcrétions de la reine, le bruit courut qu'il l'avoit quittée bruſquement, & qu'il s'en étoit allé à Chantilly, ſans la voir. Cela étoit vrai: ce prince paſſa par l'Arſenal, & s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit ſur le cœur. Le roi parti, j'allai l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la reine, accompagné d'un ſeul de mes ſecrétaires, qui n'entra point avec moi dans le petit cabinet de cette princeſſe, où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce cabinet, la tête appuyée ſur ſon coude, comme une perſonne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la reine n'avoit pas voulu la laiſſer entrer dans ſon cabinet dont la porte me fut

pourtant ouverte (9), ſi-tôt que je me fus nommé.

Je trouvai la reine occupée à compoſer une lettre au roi, qu'elle conſentit que je luſſe; elle y avoit répandu tant d'aigreur & de fiel, qu'elle n'eût pu aſſurément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis ſi bien ſentir les conſéquences, qu'elle con-

(9) La reine eut pendant un aſſez long tems, beaucoup de confiance en M. de Sully. L'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils rapporte que cette princeſſe ayant réſolu un jour, par le conſeil de Conchine, d'avertir le roi que tels & tels de la cour avoient oſé lui parler d'amour, elle voulut auparavant conſulter ce miniſtre qui la détourna de cette réſolution, en lui repréſentant, « qu'elle alloit » donner au roi le plus grand & le plus juſte ſoupçon, » qu'un mari de ſa qualité pût avoir de ſa femme; » attendu qu'il n'y avoit point d'homme de jugement, qui ne ſût fort bien, qu'on ne parloit point » d'amour à une perſonne de ſa condition, ſans » avoir premiérement reconnu qu'elle l'auroit pour » agréable, & ſans qu'elle fît la moitié du chemin, » & que le roi pourroit penſer que les motifs qui » l'auroient portée à faire cette découverte, ſeroient » ou la crainte qu'elle auroit qu'elle ne fût connue » par autre voie, ou le dégoût qu'elle auroit pris » de ceux qu'elle vouloit accuſer, par la rencontre de quelques autres plus agréables à ſes » yeux, ou enfin la perſuaſion d'autres, aſſez » puiſſans ſur ſon eſprit, pour la porter à cette » réſolution »: *tom.* 1, *pag.* 10.

ſentit à la ſupprimer, avec aſſez de peine, & à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne ſeroit oublié, de ce qu'elle diſoit avoir à repréſenter ſi juſtement au roi ſon époux. Il fallut la ſervir ſelon cette idée, pour éviter pis; ce ne fut pas ſans bien des chicanes entre nous deux, ſur le choix des expreſſions, & ſur la force de chaque terme. J'eus beſoin de toute la préſence d'eſprit dont je ſuis capable, pour trouver les moyens de ſatisfaire la princeſſe, ſans mécontenter le roi, ni m'écarter du reſpect, en parlant à S. M. Cette lettre eſt fort longue, je ne la rapporte point. La reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du roi ſon mari, mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de poſſéder ſeule ſon cœur. Si elle paroiſſoit y exiger un peu trop abſolument le ſacrifice de ſa rivale; ſon repos, ſa conſcience & ſon honneur; l'intérêt du roi, ſa ſanté & ſa vie; le bien de l'état, l'aſſurance de la ſucceſſion royale pour ſes enfans, qu'il plaiſoit toujours à la marquiſe de Verneuil de mettre en doute, étoient autant de motifs qui lui en impoſoient, diſoit-elle, la néceſſité. Elle toucheroit de compaſſion ce prince, ajoutoit-elle, en menant les enfans qu'elle avoit eus de lui, ſe jetter à ſes pieds. Elle lui rappelloit

toutes ſes promeſſes, elle prenoit Dieu à témoin, que s'il les effectuoit, elle renonceroit de ſon côté à toute autre vengeance contre la marquiſe de Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagemens, je n'eus apparemment pas encore aſſez d'adreſſe ou de fécondité; car le roi ſe tint griévement offenſé de cette lettre lorſqu'il l'eut reçue, & d'autant plus, qu'il reconnut auſſi-tôt, qu'elle n'étoit pas de la façon de la reine. J'en reçus auſſi-tôt un billet, écrit en ces termes: « mon ami, j'ai » reçu une lettre de ma femme, la plus impertinente qu'il ſoit poſſible d'écrire. Je ne » m'en offenſe pas encore tant contr'elle, » que contre celui qui l'a dictée; car je vois » bien que ce n'eſt pas de ſon ſtyle: informez-vous, & eſſayez de découvrir qui en » eſt l'auteur; je ne l'aimerai ni ne le verrai » de ma vie ». Tout aſſuré que je croyois être, ce billet ne laiſſa pas de me donner à penſer.

Trois ou quatre jours après, le roi étant venu à l'Arſenal, à ſon arrivée de Chantilly, je me trouvai aſſez embarraſſé des queſtions que je vis qu'il alloit me faire: car il ne venoit que pour ce ſujet ſeul. « Hé bien! » me dit-il, n'avez-vous point découvert » qui a fait cette lettre de ma femme? Non » pas encore certainement, Sire, lui répon-

» dis-je, en uſant d'adreſſe ; mais dans deux
» jours j'eſpere vous en rendre bon compte ;
» je le ferois, pourſuivis-je, peut-être encore
» plutôt, ſi je ſavois ce qu'il y a dedans qui
» vous offenſe. Comment ! dit-il, c'eſt une
» lettre très-bien faite, pleine de raiſons,
» d'obéiſſance & de ſoumiſſion ; mais qui
» me mord en riant, & me pique en me
» flattant ; en particulier je n'y vois rien à
» reprendre, mais en gros elle me fâche & me
» fâcheroit encore davantage, ſi elle venoit
» à être rendue publique. Mais, Sire, repris-
» je, ſi elle eſt telle que vous le dites, elle
» peut avoir été faite à bonne intention, &
» pour empêcher un plus grand mal. Non,
» non, interrompit Henri, elle a été faite
» malicieuſement & pour me picoter. Si ma
» femme avoit pris conſeil de vous, ou de
» quelqu'autre de mes bons ſerviteurs, je ne
» m'en offenſerois pas tant. Quoi ! Sire,
» repartis-je auſſi-tôt, ſi c'étoit un de vos
» bons ſerviteurs qui l'eût faite, vous ne lui
» en ſauriez pas mauvais gré ? Nullement,
» me dit encore le roi, car il l'auroit fait
» ſans doute à bonne intention. Cela eſt
» vrai, Sire, dis-je à mon tour ; mais ne
» vous fâchez donc plus, car c'eſt moi qui
» l'ai faite, crainte de pis ; & quand vous
» en ſaurez les raiſons, vous direz que j'ai
» fait ce qu'il falloit faire, & afin que vous

» n'en doutiez point, je vais vous en mon-» trer l'original, écrit de ma main, à côté » de celle de la reine ». Je le tirai de ma poche, & le lui préſentai, en diſant ces paroles.

Le roi en le liſant, m'y fit remarquer quelques mots, en la place deſquels la reine en copiant cette lettre, en avoit ſubſtitué d'autres beaucoup moins doux. « Oh » bien, me dit-il, puiſque c'eſt vous, n'en » parlons plus, j'ai le cœur content »; mais ce n'eſt pas tout, ajouta-t-il, en ſe ſervant de l'aſcendant que j'avois paru avoir en cette occaſion ſur l'eſprit de la reine. « Il » faut que vous me rendiez deux ſervices ». J'écoutai ce prince avec attention, & ſans l'interrompre, quoiqu'il me parlât aſſez long-tems, & je rapporterai ici ſes propres paroles, que je mis dans le moment même par écrit: c'eſt par ces ſortes de diſcours familiers, que je crois qu'on peut mieux connoître l'intérieur des eſprits, & le vrai caractere d'un cœur. « J'ai ſu, dit-il, que » ma femme eſt venue ici par deux fois, » pendant que j'étois à la chaſſe, qu'elle s'y » eſt enfermée ſeule avec vous, dans le » cabinet de votre femme, qu'elle y a de-» meuré chaque fois plus d'une heure, qu'au » ſortir de-là, quoiqu'elle eût le viſage » enflammé de colere & les yeux pleins de

» larmes, elle n'avoit pas laiſſé de vous
» faire bonne mine, de vous remercier; enfin
» qu'elle avoit paru être tout-à fait ſatis-
» faite de vous. Et afin que vous ſachiez
» que je ne ſuis pas mal averti, je ne vous
» celerai point que j'ai ſu tout ceci de ma
» couſine de Rohan, votre fille, non pour
» faire la rapporteuſe, mais parce qu'elle
» croyoit que je ſerois bien aiſe de vous
» voir en auſſi bonne intelligence avec ma
» femme. Il faut bien qu'il s'agît entre la
» reine & vous de choſes de conſéquence;
» car elle ne m'a jamais dit un ſeul mot,
» qui m'en ait pu faire découvrir la moindre
» particularité, quelques queſtions que je
» lui aye faites là-deſſus. Je vous défends
» bien au moins & ſur peine de m'offenſer
» bien fort, de parler de cela à ma couſine
» de Rohan; je n'aurois plus le plaiſir que
» je prends avec elle quand je viens ici, &
» elle ne me conteroit plus rien, ſi elle ſavoit
» que je vous l'allaſſe redire; quoique je rie
» & joue avec elle comme avec un enfant,
» je ne lui trouve pourtant pas l'eſprit d'un
» enfant, elle me donne quelquefois de
» très-bons avis; & ſur-tout elle eſt fort
» ſecrette, lui ayant confié pluſieurs choſes,
» dont j'ai bien vu qu'elle n'a jamais parlé
» ni à vous, ni à d'autres.

» Mais pour revenir à ces deux ſignalés

» ſervices, qu'il me ſemble que je ne puis
» recevoir que de vous ſeul; je veux encore
» avant toutes choſes, comme je vous l'ai
» déja dit autrefois, qu'en tout ce que vous
» allez dire & faire de ma part, il ne paroiſſe
» nullement que ce ſoit de concert entre
» vous & moi, ni de mon ſu; mais qu'au
» contraire vous agiſſez de votre propre
» mouvement, & que vous craignez même
» que cela ne vienne à ma connoiſſance.
» L'un de ces ſervices regarde madame de
» Verneuil, & vous commencerez par celui-
» là, qui doit ſervir de préparatif à l'autre.
» Vous lui direz, que comme ſon ami par-
» ticulier, vous l'avertiſſez qu'elle eſt à la
» veille de perdre mes bonnes graces, ſi elle
» n'agit avec une grande prudence; que vous
» avez découvert qu'il y a des perſonnes
» qui me ſollicitent de faire les doux yeux à
» d'autres; que ſi cela arrivoit, vous ſavez,
» à n'en point douter, que je lui ôterois ſes
» enfans, & la confinerois dans un cloître.
» Que ce refroidiſſement, ſelon toutes les
» apparences, vient en premier lieu, de
» l'opinion où je ſuis qu'elle ne m'aime
» plus, qu'elle ſe permet de parler fort ſou-
» vent de moi avec mépris, & même qu'elle
» m'en préfere d'autres. Secondement, de ce
» qu'elle cherche à s'appuyer de la maiſon
» de Lorraine, comme ſi elle avoit voulu

» prendre d'autre protection que la mienne, » que ſés intelligences ſur-tout & ſes familiarités avec MM. de Guiſe & de Joinville, » me déplaiſent au dernier point, étant » perſuadé qu'elle n'en recevoit que des » conſeils pernicieux à ma perſonne & à » mon état, non plus que de ſon pere & de » ſon frere, avec leſquels elle ne laiſſoit pas, » malgré mes défenſes, de continuer d'avoir » commerce, lorſqu'elle auroit dû ſe trouver » fort heureuſe, qu'à ſa priere je leur euſſe » fait grace de la vie; qu'elle faiſoit parler à » ſon frere par ſa femme, à laquelle j'avois » permis de le voir, mais que la principale » raiſon de mon éloignement pour elle, eſt » cauſé par ſes indignes procédés envers la » reine.

» Si vous pouvez, continua S. M. après m'avoir dit ſur le chapitre de madame de Verneuil, tout ce qu'on a vu que j'ai dit moi-même ci-devant; » ſi vous pouvez, » par induſtrie, ou par bonheur, obtenir » qu'elle ſe change ſur tout cela, outre que » vous me tirerez de peine, & me mettrez » en repos de ce côté-là; vous vous en » ſervirez de moyen & de cauſe, pour » diſpoſer ma femme à s'accommoder à ma » volonté, c'eſt le ſecond ſervice que j'at- » tends de vous. Vous remontrerez à celle- » ci, toujours comme de vous-même,

» qu'elle ne ſauroit mieux faire, ſi elle
» veut que je lui donne contentement,
» qu'entr'autres choſes, rien ne m'eſt plus
» inſupportable que l'autorité abſolue qu'elle
» a laiſſé prendre ſur elle à Conchine & à
» ſa femme; que ces gens-là lui font faire
» tout ce qu'ils veulent, s'oppoſer à tout ce
» qui ne leur plaît pas, & même aimer &
» haïr qui bon leur ſemble; qu'ils ont enfin
» pouſſé ma patience à bout; que je me ſuis
» bien reproché de n'avoir pas ſuivi le
» conſeil de la ducheſſe de Florence, de
» D. Joan, de Jouanini, de Gondy, & le
» mien, de les renvoyer l'un & l'autre en
» Italie dès Marſeille..... J'ai voulu, pour-
» ſuivit Henri, remédier depuis à cette faute,
» par le moyen de D. Joan; mais je me ſuis
» bientôt apperçu qu'il étoit trop tard: car
» à peine D. Joan voulut-il en entamer le
» propos, par forme de conſeil, que ma
» femme entra, comme vous l'avez ſu, dans
» une ſi grande colere contre lui, qu'il n'y
» eut ſortes de reproches, d'injures & de
» menaces, dont elle n'uſât en ſon endroit,
» juſqu'à ce que, lui ne pouvant plus les
» ſouffrir, elle l'a obligé, quelque choſe
» que j'ai pu dire & faire, de ſe retirer
» hors de France, dont elle a été merveil-
» leuſement aiſe pour Conchine, qui mou-
» roit de peur que D. Joan ne le poignardât

» comme celui-ci s'en vantoit assez publi-
» quement. Auparavant tout cela, la prin-
» cesse d'Orange imagina & me fit proposer
» d'autres expédiens par madame de Ver-
» neuil, qui crut que cette complaisance lui
» obtiendroit de la reine la permission de la
» voir, & de venir librement au Louvre.
» Ces expédiens auxquels je consentis, parce
» que je vis que vous n'y contredisiez pas,
» furent de marier ensemble Conchine &
» la Léonor, pour les renvoyer après en
» Italie, sous le prétexte honorable pour
» eux, de vivre splendidement en leur pays,
» des grands biens qu'ils avoient acquis en
» France; mais tout cela bien loin d'adoucir
» l'esprit de ma femme, n'a fait que lui
» apprendre à combattre encore davantage
» toutes mes volontés, & eux-mêmes
» (parlant des Conchines, mari & femmes)
» en sont devenus si rogues & si audacieux,
» qu'ils ont été jusqu'à user de menaces
» contre ma personne, si je faisois quelque
» violence à leurs partisans ».

Le roi ne sortit pas si-tôt de cet article, dans la colere où il étoit contre toute cette sequelle. Il me rapporta entr'autres, le trait suivant, que je croyois qu'il avoit ignoré jusques-là. Mon épouse ayant su que Conchine songeoit à faire l'acquêt de la Ferté au Vidame, qui est une piece de deux ou

trois cens mille écus, elle jugea que cet établiſſement alloit faire un éclat, qui ne pouvoit retomber que ſur la reine elle-même, à cauſe de la protection qu'on ſavoit qu'elle lui accordoit. Elle ne balança pas à aller trouver cette princeſſe, à laquelle elle ſut perſuader qu'il étoit de ſon intérêt d'empêcher Conchine de pouſſer cette affaire plus avant. La reine reçut fort bien ce conſeil de mon épouſe, & l'en remercia : mais ſi-tôt qu'elle eut revu les Conchines, ils lui tournerent ſi bien l'eſprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange maniere contre madame de Roſny, & fut quelque tems ſans vouloir la voir, ce qui peut-être eût duré beaucoup plus long-tems, ſans la réflexion qu'elle & ſes favoris avoient à toute heure beſoin de moi. « On m'a dit, » ajouta Henri, que Conchine fut aſſez » effronté pour venir en faire des reproches » à votre femme, & d'une maniere ſi remplie » d'inſolence contr'elle & moi, que je me » ſuis étonné qu'elle ne lui répondît pas » plus vertement. Je me doute que c'eſt dans » la crainte de ſe mettre mal tout-à-fait avec » ma femme. Combien encore penſez-vous » que j'eus de dépit (car Henri ne ſe laſſoit » point d'invectiver contre cet Italien), » lorſque je vis cet homme, entreprendre » d'être le tenant dans une célebre courſe

» de bague, contre tout ce qu'il y a de
» galans hommes en France, en public,
» dans la grande rue Saint-Antoine, où ma
» femme & toutes les dames ſe trouverent;
» & qu'il eut aſſez de bonheur pour l'em-
» porter. Rien ne m'a jamais fait tant de
» plaiſir, que j'en eus à cette courſe, en
» voyant M. de Nemours & le marquis de
» Roſny votre fils, arriver montés ſur deux
» chevaux, qu'ils manioient de même air,
» & avec une ſinguliere juſteſſe ».

Henri ayant repris en deux mots, après tout cela, ce qu'il avoit pris tant de plaiſir à étendre : « regardez, me dit-il, à manier
» bien tout cela, à différentes repriſes, ſans
» rien précipiter, enfin avec votre circonſ-
» pection, votre reſpect & votre dextérité
» accoutumés. Je vous proteſte que j'eſti-
» merai plus ces deux ſervices, que ſi vous
» m'aviez gagné une bataille, ou pris avec
» vos canons la ville & château de Milan : car
» le cœur me dit que cet homme & cette
» femme cauſeront un jour bien du mal;
» je leur trouve des deſſeins au-deſſus de
» leur condition, & contraires à leur devoir.
» Mais ne vous embarraſſez pas, comme
» fit D. Joan ». Je voulus encore demander à ce prince, pourquoi il perſiſtoit toujours à me remettre une exécution auſſi douteuſe entre mes mains; pendant qu'il ne lui en

coûteroit, s'il vouloit bien s'en charger, que de prononcer du bon ton à deux femmes, un *je le veux*. Ce qu'il me répondit & ce que je lui repliquai, on l'a déja vu une infinité de fois dans ces Mémoires. Au bout de tout cela, il s'en alla, & me dit en m'embraſſant : « Adieu, mon ami ; je vous » recommande ces deux affaires : car elles me » tiennent bien fort au cœur ; & ſur-tout » ſoyez ſecret ».

Je ne pus en réuniſſant toutes mes forces, rien faire pour la tranquillité de ce prince, que de faire luire pour lui quelques inſtans de calme, au milieu de beaucoup d'autres d'orage. C'eſt ainſi qu'il paſſa le peu de jours, que le ciel lui gardoit encore. L'un de ſes plus longs intervalles de repos, fut le tems de l'accouchement de la reine. Elle ſuivit S. M. qui prit au commencement de mars la route de Fontainebleau. Il étoit impoſſible de pouſſer plus loin les égards, que le faiſoit Henri pour elle, dans l'état où elle étoit. Le caractere de ce prince étoit de chercher à ſatisfaire tous ceux généralement avec leſquels il avoit à vivre. Il m'écrivit ſouvent de Fontainebleau, & preſque jamais, ſans me donner des nouvelles de la ſanté de la reine. « Je penſois, dit-il, vous mander » l'accouchement de ma femme ; mais je » crois que la partie eſt remiſe à cette nuit.

Une autre fois: « Ma femme croit aller » jusqu'au bout du mois, puisqu'elle passa » la journée d'hier ». Le 26 (*a*) d'avril fut le jour de cet accouchement du troisiéme enfant mâle (10) du roi.

Ce prince m'en écrivit les lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles, que je lui appriſſe comment cette naiſſance avoit été reçue: « je ne dis pas de vous, » diſoit-il, car je n'en doute point; mais du » public. » Je dois garder bien précieuſement la lettre ſuivante, que m'apporta le duc de Rohan, de ſa part, ſur ce que ma femme venoit auſſi d'accoucher d'un fils, & preſque dans le même tems que la reine. « Je crois qu'aucun de mes ſerviteurs n'a » pris plus de part que vous, à la naiſſance » de mon fils d'Anjou. Je veux auſſi que » vous croyez, que je ſurpaſſe en joie tous » vos amis, de la naiſſance de votre fils. » Vous aurez bien la tête rompue de leurs » cajoleries; mais l'aſſurance de mon amitié

(*a*) Ou plutôt le 25.

(10) Gaſton Jean-Baptiſte de France, nommé d'abord duc d'Anjou, & depuis duc d'Orléans, mort en 1660. Siri fait dire à Henri IV, avant la naiſſance de ce prince, qu'il vouloit le donner à l'Egliſe, & le faire appeller le cardinal de France, *ibid.* 568.

» vous ſera plus ſolide que toutes leurs » paroles. Je fais mes recommandations à » l'accouchée (11) ».

La reine ſe trouva plus indiſpoſée de cette couche que des autres; elle fut ſaignée du pied, les purgations ſupprimées revinrent, & elle guérit bientôt totalement. Le roi en eut tout le ſoin poſſible. Il vint à Paris au commencement de mai; mais il s'en retourna bien vîte; & la joie que la reine lui marqua de ce retour, lui en donna une véritable. Il accorda à cette princeſſe, qu'on fît cette année pour dix ou douze mille écus de bâtimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre: car c'eſt dans des lettres de S. M. que je prends tout ce détail, & il réitéra ſur ce que le maître maçon, qui étoit venu les entreprendre, avoit été contraint, dit-il, de rompre ſon atelier, faute d'argent; c'eſt que j'avois aſſigné ce payement ſur une reſtitution de deniers, que devoit faire le neveu de d'Argouges, & qu'il ne fit pas, alléguant, pour gagner du tems, qu'il ne devoit rien. Sur quoi le roi me manda en-

(11) « Je deſirerois, dit Henri IV, que Dieu lui » en eût donné une douzaine; car ce ſeroit grand » dommage que d'une ſi bonne tige, il n'y eut » point de rejettons »; *Mém. Hiſt. de France, ibid.*

core, que je preſſaſſe & que j'avançaſſe d'ailleurs ces deniers, ſans m'en remettre ſur Freſne, qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignit que je n'ajoutaſſe foi aux rapports qu'on m'avoit faits, que la reine n'étoit pas contente de moi, & me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre lettre, pour preuve du contraire, la maniere dont cette princeſſe avoit pris mon parti contre M. & madame de Ventadour, qui avoient fait à LL. MM. des plaintes contre moi.

On ne pouvoit gueres lui faire de plaiſir plus ſenſible que de ſe conformer à la complaiſance qu'il avoit pour toutes les perſonnes qui l'environnoient. J'en reçus un remercîment, pour un ſervice rendu à madame de Verneuil & à madame de Moret, & pour la maniere dont je m'employai à le débarraſſer de mademoiſelle des Eſſarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge, parce qu'elle vouloit prendre ſur lui le même aſcendant, qu'avoient eu toutes ſes autres maitreſſes. Enfin elle parla de ſe retirer à l'abbaye de Beaumont, à des conditions, ſur leſquelles Henri envoya ſouvent Zamet & la Varenne conférer avec moi: il ſe donna la peine d'écrire au préſident de Motteville, ſur un office de maître des comptes à Rouen, que la demoiſelle lui demandoit, & à Montauban, pour avan-

cer les deniers néceſſaires pour l'acquérir. Il fallut encore donner mille écus à cette demoiſelle, & cinq cens à l'abbaye de Beaumont (12) : le roi me demanda l'un & l'autre, par une lettre du 12 mai : trop heureux d'en être quitte à ſi bon marché.

Il me conſultoit encore, pour ſavoir comment il pourroit faire, pour ne pas ſe brouiller avec la reine, dans une occaſion où Conchine ſe trouvoit compétiteur de madame de Verneuil, pour une grace que cette dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. « J'aime mieux, m'écrivit ce » prince, madame de Verneuil que Con» chine », cela n'eſt pas douteux ; mais il avoit dans ce tems-là de fort grands ménagemens à avoir pour la reine. Tout ceci tient à une intrigue de cour qui fera plaiſir à quelques perſonnes, & que je ne ſaurois mieux entamer, que par la lettre ſuivante, que le roi m'écrivit de Fontainebleau.

« Quoique je ſois parti mal d'avec ma» dame de Verneuil, je ne laiſſe pas d'être » curieux de ſavoir la vérité d'un bruit qui » court ici, que le prince de Joinville la

(12) Elle ne s'y retira point, ou du moins elle n'y demeura pas long-tems.

» voit : apprenez-en la vérité, & me le » mandez dans un billet que je brûlerai, » comme vous ferez celui-ci : on dit que » c'eſt ce qui le retient ſi long-tems : vous » ſaurez bien ſi c'eſt faute d'argent ». L'avis étoit véritable. Joinville s'étoit laiſſé ſurprendre aux charmes de la marquiſe, qui ne le déſeſpéra point, dit-on. Il ne fut bruit pendant un aſſez long tems, que de leur bonne intelligence, & des lettres fort paſſionnées, qu'on prétendoit qu'ils s'étoient écrites. Enfin l'on aſſura que la propoſition d'épouſer avoit été faite très-ſérieuſement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici, je ne parle que par la bouche de toute la cour & de tout Paris : c'eſt que je ne laiſſe pas d'avoir dans cette affaire, toute frivole qu'on peut la juger, des ſecrets fort importans du roi à ſauver. Si la choſe alla auſſi loin entre les deux amans, qu'on a voulu le faire croire, il paroît que madame de Verneuil en fut la dupe, & que malgré toute ſon expérience, elle ne connut pas aſſez bien le ſtyle & la marche d'un jeune homme, encore plus étourdi qu'amoureux. Engagemens, ſermens, privautés, lettres, tout cela aboutit, en aſſez peu de tems, à une rupture, qu'on attribue à l'un & à l'autre : mais à dire vrai, la faute en eſt à madame

de Villars (13), qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidele.

Madame de Villars ne ſe montra pas d'un abord ſi facile que ſa rivale : elle ſe ſentoit du ſang royal avec lequel le ſien étoit mêlé. Joinville, rebuté, déſeſpéré, arracha d'elle la cauſe de ſes rigueurs : c'eſt, dit-elle, qu'après le commerce qu'il avoit eu & qu'il continuoit d'avoir avec une auſſi belle & auſſi ſpirituelle dame que la marquiſe de Verneuil, il étoit trop dangereux de ſe fier à lui. Joinville ſe défendit ; il n'eſt pas néceſſaire de dire en quels termes. On le foudroya, en lui citant époques & lettres ; une ſur-tout de ces dernieres, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il eſt du bel âge, en pareille occaſion, de faire à la dame qu'on aime, le ſacrifice des lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre : il réſiſta autant qu'il put, & enfin il remit entre les mains de madame de Villars, la lettre prétendue : je dis prétendue ; car ce qu'il y a ici de plus plaiſant, c'eſt qu'il n'eſt rien moins qu'avéré que cette fameuſe lettre, qu'il ſe faiſoit ſi fort prier de mon-

(13) Juliette-Hippolyte d'Etrées, femme de George de Brancas, marquis de Villars.

trer, il l'eût reçue effectivement de madame de Verneuil. Paſſons cela, puiſqu'auſſi bien il étoit aſſez indifférent à madame de Villars, pour l'uſage qu'elle en vouloit faire, que Joinville dît vrai ou faux.

Cette femme haïſſoit mortellement la marquiſe de Verneuil. Le premier uſage qu'elle fit de la lettre, fut d'aller incontinent la porter au roi. Elle pouvoit ſe faire croire de tout avec une pareille piece. Elle s'en ſervit ſi bien, que ce prince, qui juſques-là avoit ignoré, ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue, vint dans le moment même, le cœur gros de dépit & animé de colere, me rapporter je ne ſais combien de ces anecdotes, qu'il trouvoit accablantes, & qui ne me parurent à moi rien moins qu'indubitables. Je lui dis, car il fallut traiter cette affaire méthodiquement, qu'il devoit entendre madame de Verneuil, avant de la condamner. « O Dieu! l'entendre, s'écria Henri? c'eſt » un ſi bon bec, que ſi je la laiſſe dire, j'au» rai encore tort, & elle raiſon, je m'en » vais pourtant parler à elle, & lui mon» trer les preuves de ſa perfidie ». Il ſortit, ne reſpirant que vengeance. Les menées de Joinville avec le gouverneur de Franche-Comté, ne lui avoient jamais paru ſi criminelles.

La marquiſe de Verneuil, accoutumée de longue main à de pareilles bouraſques, ne s'émut pas beaucoup, & ſoutint au prince, que Joinville étoit aſſez méchant pour lui ſuppoſer cette lettre, qu'elle n'avoit jamais écrite. Le roi adouci par ce dénouement, qu'il n'avoit pas imaginé, ſe ſentit preſque tout-à-fait calmé, lorſqu'elle lui propoſa de me prendre pour juge ſur la vérité ou la fauſſeté de cet écrit; connoiſſant que nous ne péchions pas, elle, par un excès de confiance en moi, & moi par trop d'eſtime pour elle. Les piéces m'ayant été remiſes, & le jour pris pour le jugement, qui devoit ſe faire chez la marquiſe, je m'y en allai le matin. Je fus introduit dans ſon cabinet, où elle attendoit ſon juge & ſa partie, décoëffée & preſque déshabillée.

J'avois déja commencé les informations, lorſque Henri arriva au bout de quelques momens, avec Montbazon. Le ſecret me ferme la bouche ſur tout le reſte, car le roi voulut que perſonne n'aſſiſtât à l'éclairciſſement (14). On ne laiſſa pas de nous en-

(14) Voici ce que je trouve dans les Mémoires de Baſſompierre, *tom.* 1, *pag.* 92, ſur cette intrigue. « Peu de jours après fut la brouillerie de » madame de Verneuil avec le roi, cauſée ſur ce tendre

tendre parler fort haut, conteſter, & la marquiſe pleurer. Le roi ſortit de ſon appartement dans un autre, d'où il chaſſa encore tout le monde, & il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, ſans que ſa maitreſſe y fût préſente, une reviſion encore plus exacte des papiers de ce procès; ce qui ne ſe fit pas encore aſſez tranquillement, pour qu'on n'entendît pas du dehors diſcourir avec beaucoup de chaleur; moi retourner dans le cabinet & revenir vers le roi. La fin de cette ſcène fut, que le roi s'en retourna très-bien remis avec ſa maitreſſe. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien heureux d'avoir affaire à Henri, & d'autant plus, qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue, toute ſemblable à celle-ci, au ſujet de madame

---

» que madame de Villars donna au roi des lettres, » qu'elle avoit écrites au prince de Joinville, & il » les lui avoit données. L'affaire ſe raccommoda, » ſur ce que M. le duc d'Aiguillon amena au roi un » clerc de Bigot qui confeſſa avoir contrefait ces » lettres; & le prince de Joinville fut banni ». Au reſte, l'époque de cette intrigue, que nos Mémoires placent dans cette année, eſt de l'année 1603, au retour de Henri IV de ſon voyage de Metz.

de Moret (15), dont je ne pris aucune connoiſſance.

---

(15) Les Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France vont nous en rendre compte. « Le prince » de Joinville s'étant adreſſé à une comteſſe favorite » du roi, laquelle étoit de celles que Tertullien ap- » pelloit de ſon tems, *publicarum libidinum victimæ*, » & qui, pour couvrir ſon fait, alléguoit une pro- » meſſe de mariage qu'elle avoit du prince, encourt » la diſgrace du roi, & qui lui commande de ſe » relever, ou de l'épouſer. Il fait d'abord mine de » vouloir l'épouſer, pour continuer ce qu'il avoit » commencé; mais enfin il déclare que ſon intention » n'a jamais été telle, & dit tout haut, que, la » perſonne du roi exceptée, il n'y a gentilhomme » ou autre de quelque qualité qu'il ſoit, auquel lui » tenant ce langage, il ne ſaute à deux pieds ſur les » épaules. Ce que le comte de Lude ayant entendu, » dit que ce trait-là étoit celui d'un bourreau. » Madame de Guiſe toute éplorée vint ſe jetter aux » pieds du roi, & comme ſi elle étoit déſeſpérée, » ſupplia S. M. de la tuer: à laquelle le roi répon- » dit: je n'ai jamais tué de femmes, & je ne ſais » comme il faut faire pour les tuer. Ceux, dit-il, » qu'on tenoit à la cour pour les plus accorts, » diſoient que c'étoit le roi qui avoit fait faire à la » comteſſe ce qu'elle avoit fait ».

J'avertis, dit Baſſompierre dans ſes Mémoires, *tom.* 1, *pag.* 205, « M. le prince de Joinville & » madame de Moret, du deſſein que le roi avoit » de les ſurprendre enſemble.... On ne les ſurprit » pas enſemble, mais le roi en découvrit aſſez pour » chaſſer M. de Chevreuſe (c'eſt le nom que portoit

Le comte de Sommerive (16) osa aussi se jouer à son maître, & prit de même pour l'objet de ses galanteries la comtesse de Moret, avec laquelle il débuta par une proposition de mariage, dont on a cru même qu'il y avoit une promesse par écrit: l'un ne coûte pas plus que l'autre à un jeune homme emporté. Le roi, lorsqu'on lui en parla, trouva cette alliance de son gré, & se contenta d'employer la Borde, gentilhomme qu'il connoissoit le plus affectionné à son service de tous ceux qui hantoient chez la comtesse, à découvrir si de part & d'autre il y avoit de la sincérité, & sur-tout à empêcher que cette jeunesse ne sortît des bornes du devoir. Le rapport de la Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode surveillant. Un jour que Sommerive sortant de l'église,

» le prince de Joinville) de la cour & en eût fait » autant d'elle, si elle n'eût été sur le point d'ac- » coucher, le tems raccommoda l'affaire ». Henri donna ordre qu'on arrêtât le prince de Joinville, mais il se sauva hors du royaume, où il ne revint qu'après la mort de Henri IV, sa famille n'ayant jamais pu obtenir de ce prince qu'il fût rappellé. *Galanteries des rois de France.*

(16) Charles-Emanuel de Lorraine, second fils du duc de Mayenne.

où il venoit de faire ſes pâques, rencontra la Borde, il le chargea de maniere que celui-ci n'eut obligation de ſa vie qu'à la fuite. Le roi me commanda d'informer de ce fait, qu'il qualifia dans ſa colere d'aſſaſſinat : le tems choiſi par Sommerive, & le manque de reſpect pour le roi, le rendoient en effet encore plus coupable.

Comme il ne laiſſoit pas cependant d'y avoir quelque tempérament à garder, ne fût-ce qu'à cauſe de la Borde lui-même : car S. M. convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville. La Varenne vint de ſa part conférer avec moi ſur le moyen de ſortir de cette affaire, dont le meilleur nous parut, que le duc de Mayenne fît lui-même juſtice à S. M. de ſon fils. Je fus chargé de ce meſſage & laiſſé le maître de la maniere dont je le traiterois. Je trouvai le duc de Mayenne dans un accès ſi violent de goutte & de fievre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler & ſur un pareil ſujet. Le duc d'Aiguillon (17), ainé de Sommerive, me dit que le procédé de ſon frere n'avoit cauſé plus de mécontentement & d'indignation à perſonne, qu'à toute ſa famille : que

(17) Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, & enſuite de Mayenne.

la maladie de ſon pere n'avoit point d'autre cauſe ; qu'il voudroit lui-même être mort, auſſi-bien que cet indigne frere, né pour le fléau de ſes parens : que le roi ne ſavoit que trop bien lui-même, comment il les traitoit tous, quoiqu'ils cherchaſſent, pour l'honneur de la famille, à en ôter la connoiſſance au public : enfin que ce dernier trait les mettoit tous au déſeſpoir. A quoi d'Aiguillon, en me priant de l'aſſiſter de mes conſeils, ajouta qu'il iroit, ſi S. M. l'exigeoit, recevoir d'elle ſes ordres & les exécuter lui-même, quels qu'ils fuſſent contre ſon propre frere, & que pour lui, il manqueroit plutôt à ſa propre vie, qu'au ſerment qu'il avoit fait d'obéir à ſon maître avec toute la fidélité & le zele d'un ſerviteur & d'un ſujet.

Pour ne pas faire connoître à d'Aiguillon, que je venois par commiſſion du roi, je lui dis, que je ne lui conſeillois pas de l'aller trouver, parce que je ne ſavois pas s'il étoit encore informé de l'action : que je pourrois lui donner un bon conſeil dans vingt-quatre heures, qui étoit le tems néceſſaire pour envoyer à Fontainebleau, ſavoir les ſentimens de S. M. Je me contentai pour le moment préſent, de lui bien faire ſentir la noirceur & craindre les ſuites de l'entrepriſe de Sommerive. Il enché-

rit ſur tout ce que je pus lui dire, avec une ſincérité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à S. M. à laquelle je diſois en même tems, qu'elle n'avoit qu'à prononcer ſur la ſatisfaction : la famille ne craignant rien tant que de perdre ſes bonnes graces.

Ce prince me manda par Villeroy, qu'il étoit content de ce que d'Aiguillon m'avoit dit, quoiqu'il fût perſuadé que tout cet emportement contre le coupable, ne les empêcheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public, comme ils avoient déja fait en quelques autres occaſions ſemblables : que je fiſſe bien valoir à toute la maiſon de Lorraine, la bonté qu'avoit eue S. M. de ne pas commencer par ſe faire raiſon de cet attentat : que la famille fît retirer avant toutes choſes le coupable, ne fût-ce qu'à Soiſſons, comme indigne de ſe montrer dans un lieu où il pût être vu de S. M. ; cela fait, que d'Aiguillon pourroit venir dire à ce prince, ce qu'ils avoient jugé devoir faire, en attendant que lui-même ordonnât de la peine : offrant de le repréſenter, & de le faire conduire même à la Baſtille, ſi c'étoit la volonté du roi, ou de le faire ſortir du royaume pour deux ou trois ans. Henri faiſoit entendre que ce ſeroit ce der-

nier parti qu'il prendroit, & il méritoit quelque conſidération, à cauſe des menées de Sommerive avec l'Eſpagne. On avoit rapporté au roi, en dernier lieu, qu'il avoit voulu engager le comte de Saint-Paul à faire un voyage avec lui en Hollande, comme ayant deſſein de paſſer au ſervice des archiducs: qu'il prenoit les avis de du Terrail, & que ſitôt qu'il avoit eu fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ſes domeſtiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit, ni dans aucun autre appartenant aux Eſpagnols, que S. M. vouloit qu'il portât ſes pas; mais du côté de Nanci, d'où il pourroit paſſer à la cour de l'empereur, & encore mieux en Hongrie.

A cette lettre de Villeroy étoit joint un billet en deux mots, que le roi m'adreſſoit. « Je vous dirai que le plus homme » de bien de la race n'en vaut gueres? Dieu » veuille que j'y ſois trompé ». Il fut pourtant fort content du procédé de d'Aiguillon, lorſqu'il vint ſaluer S. M. à Fontainebleau: il trouva ſeulement quelque affectation de ſa part, à diminuer le tort de ſon frere; il lui ordonna que Sommerive paſſât en Lorraine, & qu'il n'en ſortît point ſans ſa permiſſion. Je fus chargé de notifier cet ordre au duc de Mayenne: S. M. ayant bien voulu accorder aux prieres

de d'Aiguillon, de lui épargner ce chagrin.

D'Aiguillon ne ſe ſouvint pas trop bien pour lui-même, des leçons que le roi venoit de lui faire pour ſon frere. Perſonne n'ignoroit l'amitié que le roi portoit à Balagny (18). Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouiſſance des greffes de Bordeaux, dont les traitans avoient cherché à le dépoſſéder. D'Aiguillon eut l'imprudence de ſe faire des affaires avec lui, pour des ſujets qui à la vérité ne paſſoient pas la galanterie, & la lâcheté de l'attaquer preſque ſeul quelque tems après, étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La prévention où étoit déja Henri contre toute cette maiſon, lui fit enviſager avec indignation cette entrepriſe. Dans le premier mouvement de ſa colere, il m'écrivit qu'étant réſolu de punir d'Aiguillon, il me prie d'oublier avant toutes choſes, que j'avois fait juſques-là profeſſion d'être de ſes amis, parce que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon roi. Cette lettre me fournit une grande preuve

(18) Damin de Montluc, ſeigneur de Balagny, fils de Jean, prince de Cambray, & de Renée de Clermont de Buſſy-d'Amboiſe: il n'avoit alors que vingt-cinq ou vingt-ſix ans, & n'étoit point marié.

de l'habileté de ce prince à ſe connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les ſervices que je rendois à d'Aiguillon, ſeront oubliés de lui, ſitôt que ma mauvaiſe fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage, & rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire; & ne conſidérant que ce qu'exigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la maiſon de Lorraine; la lettre du roi que ſon courier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre auſſi-tôt à S. M. & uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit, c'eſt-à-dire, pour la fléchir en faveur de d'Aiguillon, ſans attendre le voyage que je me propoſois de faire inceſſamment à la cour. Je puis dire que ma lettre ne fut pas inutile à d'Aiguillon, lorſqu'il ſe préſenta à S. M. pour ſe juſtifier. Voici ce que m'écrivoit le roi lui-même, le 22 mai. « Votre lettre m'eſt venue fort à propos, » car il eſt arrivé ce ſoir, & m'a parlé de » façon qu'il s'en eſt peu fallu que je n'aye » éclaté : certes cette jeuneſſe devient bien » inſolente ». Je fis encore plus, lorſque j'allai à Fontainebleau; il me fallut toute la perſévérance dont l'amitié ſeule la plus vive eſt capable pour vaincre le reſſentiment de S. M. & au point qu'elle me re-

mit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je ſurmontai avec le même courage, d'autres difficultés qui ne cédoient gueres à celles-là. Je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le paſſé à tout le monde, & je me félicitai même, lorſque je vis de quelle maniere d'Aiguillon en parla dans le public, & m'en marqua ſa reconnoiſſance.

Cependant cet homme lâche & ſans foi me mépriſa, & ſe mépriſa aſſez lui-même, pour mettre fort peu de tems après, le crime dont je venois de le faire abſoudre, à ſon comble, en faiſant aſſaſſiner Balagny par un guet-à-pens. J'aime mieux qu'on ſoit inſtruit de ce coup infame, par la lettre que m'en écrivit auſſi-tôt le roi, que par mes paroles. « Mon ami, vous aurez déja » ſu la méchante action commiſe contre » Balagny. Je n'ai voulu vous en rien man- » der, que je n'euſſe vu les informations, » car dans ces choſes-là, les parties ne doi- » vent pas être crues. Elle eſt pire qu'on » ne le ſauroit dire. La foi qu'on vous avoit » donnée, y eſt fauſſée, & l'honneur tout- » à-fait bleſſé par la lâcheté de quatorze » à tuer un homme ſurpris : enfin j'aime- » rois mieux, ſi c'étoit un de mes enfans, » qu'il fût mort, que d'avoir commis un » tel acte. Le porteur vous en dira les par-

» ticularités..... L'on a voulu donner ici des » batailles, mais j'y ai pourvu. Je vous aime » bien, & ſur cette vérité, je finis ».

Mais Henri (car je me ſens tant d'horreur pour cette indignité, que je ne puis même en parler davantage) ne devoit-il point un peu s'en prendre à lui-même, puiſque c'étoit par ſa facilité que le mauvais exemple des duels avoit perdu la cour, la ville & tout le royaume (19)? Cette fureur y étoit pouſſée à l'excès, & me donnoit mille peines, & à S. M. elle-même, pour faire des raccommodemens, & empêcher chaque jour des voies de fait. Avant que tout cela fût paſſé, le baron de Courtaumer vint me dire de ſa part, qu'il étoit occupé à remettre ſes neveux, M. le prince de Conti & le prince de Joinville. Montigny ſe brouilla ſans fondement avec d'Epernon, que je fus chargé d'appaiſer. « Car » comme vous ſavez, me mandoit Henri, » il veut toujours être le maître ». L'enlevement d'une fille mit les la Force & les Saint-Germain aux couteaux. Saint-Germain

(19) « Loménie ſupputa en 1607, combien il » avoit péri de gentilshommes François par les » duels, depuis l'avénement de Henri IV à la » couronne. Il s'en trouva quatre mille, de compte » fait ». *Mém. hiſt. de France, ibid.*

le fils qui étoit le raviſſeur, mandé par le chancelier, de la part du roi, ſortit de Paris, au lieu d'obéir, & alla trouver ſon pere, laiſſant le roi dans la crainte qu'il ne découvrît chez les étrangers, des ordres importans qu'il ne pouvoit ignorer avoir été donnés à la Force.

C'étoit encore là le vrai principe de cette licence & de cette mutinerie, que le roi ſe plaignoit ſi amérement qui gâtoit tous les eſprits & que la nobleſſe prenoit des grands, & les grands, des princes du ſang. M. le comte de Soiſſons affichoit le mécontentement. Le prince de Condé laſſoit la patience du roi, par des échappées, quelques unes ſeulement dignes de riſée, & d'autres aſſez ſérieuſes pour bien fâcher S. M. On crut que le mariage ſeroit le vrai remede à cette légéreté. Le roi ſongea à lui faire épouſer mademoiſelle de Montmorency (20), & ce mariage mit le comble aux chagrins de S. M. comme nous le verrons l'année ſuivante.

Celui de mademoiſelle de Mercœur acheva auſſi de l'aigrir contre toute la maiſon de Lorraine. C'étoit un article décidé, dès le tems du paſſage de S. M. en Bretagne,

(20) Marguerite-Charlotte de Montmorency.

en 1598, les parties étoient en âge de le conſommer ; mais la mere & la grand-mere de la demoiſelle avoient ſu lui inſpirer une telle averſion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit ſouffrir qu'on lui en parlât. Le prince de Condé qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'un & de l'autre, & à ſon défaut la ducheſſe auroit voulu conſerver dans ſa famille les grands biens de ſa fille. Le roi ne pouvoit s'ôter de l'eſprit, que les ducs de Guiſe & de Mayenne ne contribuaſſent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme, & je ſoutenois quelquefois à ce prince, qu'il ne leur rendoit pas juſtice en cette occaſion ; ce que S. M. auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de réſiſtance qu'ils apporterent à ſes intentions, leſquelles leur furent déclarées par le marquis d'Oraiſon, qu'ils avoient envoyé au roi.

Le parti de l'autorité & d'un commandement abſolu, étoit le plus prompt & le plus aſſuré ; mais Henri (21) étoit encore

(21) « Henri, lorſqu'il étoit en colere, menaçoit » la ducheſſe de Mercœur, de lui faire payer deux » cens mille écus de dédit, outre cent mille écus » que portoit le dédit. La ducheſſe de ſon côté » faiſoit dire au roi, qu'il prît non-ſeulement les » cent mille écus, mais encore tout ſon bien s'il.

moins d'humeur de s'en ſervir en cette occaſion, qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres : celui de la douceur & de la perſuaſion auprès des dames, & celui d'une déciſion en juſtice. Celui-ci étoit indubitable, à ne traiter même S. M. que comme on fait le plus ſimple particulier : mais auſſi à quelles longueurs n'expoſoit-il pas, par les délais & les autres tours de la chicane ? Les ſeules procurations de Lorraine, ſans leſquelles on ne pouvoit entamer la procédure, entraînoient un tems conſidérable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin, encore pour cela falloit il que S. M. ſe mêlât de faire abréger en ſa faveur, les formalités ordinaires. En toutes manieres, le parti de la douceur étoit le plus ſouhaitable, parce qu'outre qu'il faut toujours tendre à l'union non-ſeulement des perſonnes, mais encore des familles ; il reſte encore bien des reſſources à une fille, qu'on a enlevée à ſes parens & mariée malgré elle, pour reclamer ſa liberté, lors même que l'obſervation de toutes les autres formalités ſemble la lui avoir fait perdre, ſur-tout, ſi on ne peut l'empêcher de recevoir ſous

» en avoit affaire. La fille ſe retira aux Capucines, » où elle voulut ſe faire religieuſe ». *Mém. hiſt. de France, ibid.*

main des conſeils. Ce fut auſſi le ſeul que je conſeillai à S. M. dans une longue lettre que je lui écrivis en réponſe, & qui ne contenoit rien de plus que ce qu'on vient de voir.

Il ſe fit dans cette intention, pluſieurs allées & venues chez les deux ducheſſes, chez le duc de Guiſe, ſa ſœur, & la princeſſe de Conti, dont le roi m'informoit très-exactement par Bullion & quelques autres. On tint pendant ce tems-là M. de Vendôme éloigné; S. M. le donna à conduire à la Vallée en Bretagne. Pour moi, mon ſentiment fut, que perſonne n'étoit plus propre à manier cette négociation, que le P. Cotton. Je conſeillai au roi de s'en ſervir, & l'on s'en trouva ſi bien, que dans le tems que le roi commençoit à croire plus que jamais, qu'on ne ſortiroit de cette affaire que par la voie ordinaire de la juſtice, & qu'il avoit même déja écrit au premier préſident à ce ſujet; ce pere ramena tout d'un coup l'eſpérance de la voir finir autrement. L'art de diriger les conſciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'eſt pas le moins eſſentiel, je veux dire, qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faiſoient qu'entretenir l'aigreur & l'antipathie. Le P. Cotton ne manquoit pas

d'aller le plus ſouvent qu'il pouvoit, rendre compte de ſes progrès au roi, qui l'envoyoit de tems en tems prendre l'avis du chancelier & le mien. Ce prince lui fut fort bon gré du ſervice qu'il lui rendit dans cette occaſion.

La mere & la fille s'adoucirent les premieres, non pas ſans que la ducheſſe fît encore eſſuyer tant d'inégalités & de mauvaiſe humeur contre le roi, contre ſes parens, contre tout le monde, que Henri croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir ſon conſentement, & il m'exhortoit bien à ne pas le laiſſer échapper. La grand-mere & quelques autres affidés des ducheſſes, comme le confeſſeur la Porte, demeurerent plus long-tems obſtinés. Enfin tout s'appaiſa, & le mariage s'accomplit (22). Le roi ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit que les Guiſes & tous les princes Lorrains n'euſſent véritablement cherché à le tromper ſous les apparences d'une extrême déférence. C'eſt ce qui fit que Beauville, premier

(22) Le 7 juillet de l'année ſuivante : « Les » noces, diſent les Mémoires de l'hiſtoire de France, » furent triomphantes & magnifiques. Le roi étoit » tout brillant de pierreries d'un prix ineſtimable, » courut la bague, & l'emporta preſque toujours ».

préſident de la chambre des comptes de Provence, étant mort, & le duc de Guiſe ayant demandé, pour un de ſes amis, cette place, que la comteſſe de Sault ſollicitoit, il la refuſa à l'un & à l'autre. « Ils ont » été tous deux de la ligue »; c'eſt toute la raiſon qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher avec le chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit abſolument contre mon ſentiment & malgré toutes mes raiſons, que Henri donnoit, pour ainſi dire, droit à tout le monde de troubler ſon repos, en ne l'entretenant que d'avis continuels contre preſque toutes les perſonnes diſtinguées du royaume, catholiques ou proteſtans. On lui rapportoit, tantôt que le duc de Bouillon, Dupleſſis & autres principaux de la religion, levoient des ſoldats & des officiers, tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour ſe ſaiſir de différentes villes, avec M. le prince, M. le comte, & tous ceux-là même qui avoient le plus fortement ſoutenu la ligue contr'eux. Une autre fois, que le duc de Roannais faiſoit des aſſemblées en Anjou: ce que Pont-Courlai me manda auſſi. Mais rien n'allarma tant S. M. que l'avis qui lui fut donné par un gentilhomme de Poitou: car on vouloit toujours que cette province fût le ſiége de la révolte. Cet homme diſoit s'être trouvé en perſonne

à des assemblées d'un grand nombre des gentilshommes, agissans au nom de presque tous les grands du royaume joints aux protestans; dans lesquels il étoit témoin qu'on avoit pris jour pour s'emparer de cinq ou six villes qu'il nomma, & délivré de l'argent pour faire provision des échelles, pétards, armes & munitions nécessaires à ces entreprises.

Le roi étoit à Fontainebleau, sans suite & seulement pour quelques parties de chasse, lorsque ce donneur d'avis lui fut présenté: ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery & à Villeroy, auxquels il donna sur tout cela de si amples mémoires, que le roi crut n'en pouvoir douter, & en fut saisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, par la porte Saint-Antoine, & il envoya Saint-Michel me chercher, pour affaires, me dit-on, de la derniere conséquence. Ma femme & tous mes enfans étoient en ce moment en ville, avec tous les carrosses de la maison; ce qui me fit tarder, jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux (*a*).

Je trouvai le roi enfermé dans le petit cabinet de la reine, avec cette princesse,

(*a*) Raimond Phelipeaux, seigneur de Pontchartrain.

le chancelier & Villeroy, où ils s'occupoient à un examen de tous ces mémoires, qui avoient encore échauffé l'imagination vive & prompte de ce prince. « Hé bien! M. l'opiniâtre, me dit-il, en » me voyant entrer, nous voilà à la veille » de la guerre. Tant mieux, Sire, lui ré- » pondis-je, car ce ne peut être que contre » les Eſpagnols. Non, non, interrompit- » il, c'eſt contre de plus proches, appuyés » de tous vos huguenots. Tous les hugue- » nots! repris-je. Hé, Sire! qui vous a mis » cela dans la fantaiſie? Je réponds déja de » pluſieurs, qu'ils n'en ont pas eu l'idée, » & je répondrois bien de preſque tous les » autres, qu'ils ne l'oſeroient. Ne vous diſois- » je pas bien, ma mie, dit S. M. en ſe tour- » nant vers la reine, qu'il n'en croiroit » rien? il lui eſt avis que perſonne n'oſe- » roit me regarder pour me déplaire, & » qu'il ne tient qu'à moi, que je ne donne » la loi à tout le monde. Cela eſt vrai, » Sire, repartis-je, vous le pouvez, quand » il vous plaira ».

Villeroy & Sillery voulurent appuyer le ſentiment de S. M. Je leur fis voir, qu'il n'y avoit que de la foibleſſe, à ſe laiſſer intimider ainſi par de pures bagatelles. Je pris le mémoire de leurs mains, & je ne pus m'empêcher de ſourire, en voyant qu'il

n'y étoit fait mention que de dix ou douze misérables gentilshommes & soldats, que je connoissois, parce qu'en effet ils étoient de mon gouvernement, & de cinq ou six villages, comme la Haye en Touraine, Saint-Jean d'Angle, la Rochepozai, Saint-Savin & Chauvigny-le Blanc en Berri. « Par-» dieu! Sire, repris-je en colere, je crois » que ces messieurs se moquent de vous & » de moi, de vouloir vous faire marcher » pour de telles niaiseries; c'est un homme » qui cherche quelque centaine d'écus, & » puis c'est tout. Vous direz ce qu'il vous » plaira, repliqua le roi, mais il faut que » j'y aille, ou que vous partiez dans deux » jours, pour y donner ordre. S'il vous » plaisoit, Sire, lui dis-je, après qu'il m'eut » fait tout de suite un détail de ce qu'il » falloit mener d'artillerie pour cette expé-» dition, me laisser faire à ma fantaisie, j'en » viendrois bien à bout, sans tant de bruit » & de dépense. (Pardieu! dit-il, vous êtes » l'homme le plus têtu que je vis jamais: » hé bien! que voulez-vous dire?) Que je ne » demande, Sire, que le prévôt Moret, & » vingt archers, pour vous en rendre bon » compte. Vous le voulez, dit enfin ce » prince, vaincu par ma persévérance, & » moi aussi: s'il en arrive inconvénient, je » m'en prendrai à vous ». Il n'en arriva

rien, ſinon qu'avec vingt chevaux pour toute armée, je fis prendre tous les accuſés, dont il n'y en eut que fort peu de punis; S. M. ayant trouvé que la plupart étoient innocens, & que les autres ne valoient pas la peine qu'on s'y arrêtât.

L'aſſemblée des proteſtans, qu'il étoit néceſſaire de faire cette année, pour nommer deux députés généraux, parut au roi mériter encore plus d'attention, à cauſe de la conjoncture. Il me nomma pour y aſſiſter: c'étoit pour la troiſiéme fois, & afin que je puſſe le faire commodément, il l'indiqua à Gergeau, dont j'étois gouverneur, & où je pouvois tout conduire de Sully, qui vient juſqu'aux portes de cette ville. Je ne dirai rien de mes inſtructions. L'aſſemblée n'avoit encore pris aucune forme, le 3 octobre, que j'écrivis pour la premiere fois à Villeroy, quoiqu'elle eût commencé quelques jours auparavant, parce qu'on attendoit encore quelques députés provinciaux; lorſque je vis que d'un ſeul mot que j'avois dit en public & en particulier, j'avois fermé la bouche aux mal-intentionnés, dès-lors je répondis à S. M. qu'il ne s'y feroit rien contre ſa volonté, c'eſt ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ſes lettres & celles de Villeroy, n'étoient pleines que de ſes ſujets de mécontentement contre les proteſtans. « Renvoyez-

» moi promptement mon courier, m'écri-
» voit-il, il y a des eſprits à Gergeau, qu'il
» n'eſt pas beſoin qu'il flaire. Ils vous ont
» traité en catholique, je ſavois bien qu'ils
» le feroient, & j'ai vu une lettre de Saumur,
» depuis quatre jours, qui en preſcrivoit la
» forme ».

Il eſt vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement, principalement, ſur ce que S. M. avoit établi deux gouverneurs catholiques dans les villes de Montendre & Tartas, qu'ils diſoient leur avoir été cédées par le roi: ils appuyoient leurs demandes par la teneur des édits, & ſe plaignoient d'avoir ainſi perdu Caumont. Ils me députerent ſur ce ſujet, à Sully, Chambault, du Bourg & du Ferrier, avec toutes ſortes de paroles de ſoumiſſions à S. M. à laquelle ils concluoient de députer ſur cette affaire, deux ou trois perſonnes du corps. Je cherchai à les en détourner, parce que je ſavois bien que Henri ne verroit pas favorablement cette députation: je leur dis, que je n'avois aucune commiſſion pour traiter de ce point, & que j'en écrirois à S. M. Je m'excuſai de me mêler de Moncenis, autre place du genre des deux premieres, parce qu'elle appartenoit à M. le comte.

J'écrivis à Villeroy la propoſition de l'aſſemblée, & je le chargeai de repréſenter

au roi, que s'il vouloit qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la satisfaire sur ce qu'elle demandoit de juste, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ses cahiers; à quoi S. M. consentit. Cet article expédié, qui étoit l'un des huit, dans lesquels se renferma l'assemblée, je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au conseil, comme étant de la compétence de ce tribunal, & l'on se réduisit à l'affaire principale qui étoit de nommer deux députés. S. M. notifia ses intentions sur cette matiere, conformément à ce qu'on a vu ci-devant assez au long, lorsque j'ai traité de l'assemblée générale tenue à Châtelleraut, & cette question fut encore conclue avec une égale satisfaction des parties, par la proposition que je fis au roi, de Villarnou pour la noblesse, & de Mirande pour le second ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précédente, si ce n'est qu'il fut proposé contre la forme prescrite par S. M. Il alla incontinent recevoir ses ordres, avec une lettre de ma part: le roi l'instruisit en deux mots des devoirs de sa charge, & parut fort content de ce choix.

L'assemblée ne dura plus après cela qu'autant de tems qu'il en fallut pour recevoir le brevet d'acceptation des députés, & tout fut

fini avant le premier novembre. Le roi insistoit sur-tout dans toutes les lettres qu'il m'écrivoit, sur une prompte expédition : les invitations à revenir au plutôt près de sa personne, & les marques ordinaires de sa bienveillance, rempliſſoient presque tout le reste. Le dernier courier que je lui dépêchai, trouva S. M. à l'Arsenal, d'où Villeroy me mandoit qu'elle étoit revenue aussitôt à sept heures du soir, qu'elle l'avoit fait m'écrire à huit, ne voulant pas le faire elle-même, afin de ne pas retarder l'heure du courier.

Je rendis à ce prince un compte encore plus exact que je n'avois fait dans mes lettres de tout ce qui s'étoit passé à Gergeau, & des dispositions pacifiques d'un fort grand nombre de gens de bien, que j'avois trouvés dans le corps protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre séjour cette année que les précédentes. Il s'y en retourna à la mi-mai, après le court voyage à Paris, dont j'ai parlé, & il y passa les mois de juin & de juillet entiers. De retour à Paris, au mois d'août, il fit un tour à Saint-Germain, ensuite un autre de quinze jours à Monceaux, d'où il revint à Paris, après avoir passé par Fontainebleau, au commencement d'octobre : je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la mi-octobre

il

il repartit pour Fontainebleau, d'où il revint à la mi-novembre à Paris, pour expédier les affaires. J'ai déja remarqué que cette maniere de vivre n'étoit gênante que pour ſa perſonne, & pour celles d'un petit nombre de ſes principaux miniſtres.

Sa ſanté ne fut troublée cette année par aucune maladie dangereuſe. Il m'écrivoit le 2 juin, de Fontainebleau. « J'ai eu un accès » de fiévre, qui m'a duré trente heures, » mais ce n'eſt que du rhume: j'eſpere, » avec l'aide de Dieu que ce ne ſera rien: je » vais avoir plus de ſoin que je n'ai eu » juſqu'ici, de me conſerver, de quoi vous » pouvez vous aſſurer, & que je vous aime » bien ». Mais pourtant le travail de la chaſſe continua comme auparavant. Il me mandoit de Saint-Germain qu'il venoit de prendre un cerf, qui n'avoit duré qu'une heure, qu'enſuite il s'étoit mis dans ſon lit, une heure, & de-là il étoit allé ſe promener aux grottes, & voir ſes ouvriers. A ce rhume, pendant lequel Henri trempoit huit ou dix mouchoirs par jour, ſe joignit une fluxion dans les oreilles & la gorge qui l'incommoda beaucoup, & comme il vouloit après cela commencer à ſe purger à Monceaux, pour prendre enſuite les eaux de Spa, il lui prit un dévoiement, qui lui fit ſouffrir de violentes douleurs, pendant deux jours, & il

lui en reſta une foibleſſe pendant pluſieurs autres : c'étoit la maladie non-ſeulement de tout ce canton, où S. M. me mandoit, qu'elle avoit avec elle le bon homme Villeroy & plus de cent gentilshommes de ſa cour, qui en étoient incommodés, mais encore de Paris & de tous les environs.

Preſque tous les enfans de S. M. furent auſſi malades, pendant le mois de mai. Sa tendreſſe paternelle le faiſoit entrer ſur tout cela, en m'écrivant, dans des détails, que ma propre diſpoſition ne me permet pas de regarder comme indifférens. « Je ne ſuis pas » ſans beaucoup d'inquiétude, m'écrivoit-il, » le 16 mai, de Fontainebleau, ayant ici » tous mes enfans malades. Ma fille de Ver- » neuil a la rougeole, mais elle s'en va » éreinte, avec peu de fiévre. Mon fils le » dauphin eut hier deux vomiſſemens, il a » un peu de fiévre, avec un aſſoupiſſement » & un mal de gorge, qui fait croire aux » médecins, qu'il couve la rougeole. Hier » au ſoir ma fille commença à avoir un peu » de fiévre. Mon fils d'Orléans a toujours » la fiévre continue, mais plus fort un jour » que l'autre : il ſemble qu'elle ſoit double » tierce, (ce fut le plus & le plus long-tems » malade de tous), jugez ſi avec tout cela » je ſuis en peine. Je vous donnerai tous les » jours avis de la ſanté de mes enfans ».

Heureuſement il n'en arriva aucun mal : « Il en ſera, me diſoit encore ce prince, » tout ce qu'il plaira à Dieu, duquel je » trouverai tout bon ». Il me demandoit avec ſa bonté ordinaire, des nouvelles de mon fils, qu'on lui avoit dit avoir la petite vérole. Il choiſit Noiſy pour y faire demeurer ſes enfans tout l'été, ne voulant les renvoyer à Saint-Germain, que bien avant dans le mois de novembre : alors il me donna ſes ordres, comme à l'ordinaire, de les faire ramener avec madame de Monglat, dans les caroſſes & litieres de la reine & de la reine Marguerite, & de dire à la marquiſe de Verneuil, d'y renvoyer auſſi les ſiens, la petite vérole étant à Paris dans ce mois-là.

Le fils de cette dame, qu'on appelloit le marquis de Verneuil (23), étoit deſtiné par le roi ſon pere, à l'égliſe ; & l'évêché de

(23) Henri de Bourbon, marquis, ou ſelon quelques autres, duc de Verneuil, enſuite évêque de Metz. Si Paul V ſe montra ſi difficile ſur l'évêché de Metz, Innocent X le fut encore davantage ; car il refuſa nettement de donner la pourpre à ce prince. Il jouiſſoit de plus de quatre cens mille livres de revenu en bénéfices ; lorſqu'il les quitta tous, en 1668, pour ſe marier à Charlotte Seguier, veuve de Maximilien-François, troiſiéme duc de Sully. Il mourut en 1682.

Metz étant venu à vaquer, il ſongea à le lui faire tomber. Il y avoit ſur cela trois grandes difficultés, du côté de la nomination de ce prince, de ſa naiſſance illégitime, & de ſon âge : car ce n'étoit encore qu'un enfant. Il étoit au pouvoir du chapitre de Metz de lever le premier de ces obſtacles, en poſtulant le jeune prince, & ſi la choſe étoit trop difficile, en poſtulant du moins le cardinal de Givry (*a*), comme évêque ou comme adminiſtrateur, parce que de ſes mains il auroit été facile de le faire paſſer enſuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce chapitre a le double droit de ſe choiſir un évêque, dans le cas de la réſignation & de la vacance par mort, & de donner l'adminiſtration des revenus de l'évêché, à qui bon lui ſemble. Il ne fut point beſoin de détour auprès du chapitre : il ne ſe fut pas plutôt apperçu que c'étoit faire plaiſir au roi que de nommer ſon fils, qu'il fut poſtulé & nommé tout d'une voix.

Le pape pouvoit ſeul accorder la diſpenſe néceſſaire pour les deux autres points, de la naiſſance & de l'âge. Pour l'y engager, S. M. envoya le duc de Nevers (24) à Rome,

(*a*) Anne d'Eſcars, cardinal de Givry.

(24) Les Mémoires du tems parlent de l'entrée magnifique, & de la réception de ce duc dans Rome.

lui rendre l'obédience. Valério, courier de Rome, reçut à Paris toutes ſortes de bons traitemens, qui l'y retinrent juſqu'à la fin de mars; & lorſqu'il en partit, une bonne ſomme d'argent le diſpoſa à travailler efficacement avec notre ambaſſadeur, à faire réuſſir la négociation auprès du S. P. La marquiſe de Verneuil n'y oublia rien de ſon côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du pape, que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda ſans peine la diſpenſe de la naiſſance, & il ſe retrancha pour la ſeconde, ſur les canons & la diſcipline eccléſiaſtique qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant à force de ſollicitations, cette ſorte d'agrément, qu'on appelle *Expectative* en ſtyle Romain, & que le jeune prince pourroit porter dès-à préſent le titre d'évêque de Metz. Valério rapporta cette nouvelle à Fontainebleau à la fin d'avril, & le roi me manda auſſi-tôt de le dire à madame de Verneuil.

Ce manque de complaiſance de Paul V lui fut bien rendu par S. M. lorſqu'à ſa ſollicitation, les cardinaux & prélats du royaume vinrent lui renouveller leurs inſtances pour la publication du concile de Trente en France, ſans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différens tems ſur ce ſujet. Henri

leur répondit, que ſi l'on n'avoit pu faire approuver ce concile à François I, Henri II, & Charles IX, quoiqu'ils n'euſſent aucunes des obligations qu'il avoit aux proteſtans, ni ne leur euſſent accordé des édits auſſi favorables qu'il avoit fait, ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit enviſager tout le mal qu'étoit capable de faire dans le royaume, l'acceptation dont ils lui parloient, & il leur déclara enfin, qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'inquiſition en France, & qu'il trouvoit très-ſurprenant (car il ſentoit bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ſes agens à Rome euſſent pu faire de cette étrange clauſe, l'une des conditions de ſon abſolution. S. M. leur accorda ſeulement l'établiſſement de la meſſe en Bearn (25).

Le collége Romain perdit cette année les cardinaux de Lorraine, Baronius & de

(25) L'exercice de la religion catholique avoit été rétabli en Bearn, dès le tems de l'édit de Nantes. Il y a donc faute ici dans les Mémoires de Sully, & au lieu de la meſſe, il faut lire, les jéſuites, ces peres s'y étant établis cette année, par édit du roi, du 16 février. Ils en eurent principalement obligation aux ſollicitations de l'évêque d'Oleron. *Nic. Rigault*, *liv.* 1, *Merc. Fr.* 1608, *&c.*

Joyeuſe (le célebre P. Ange). Le duc de Florence & le fameux Scaliger moururent auſſi; & en France, le chancelier de Bellievre & Miron (26).

---

(26) François Miron, maître des requêtes, intendant au gouvernement de l'Iſle de France, préſident au grand-conſeil, prévôt des marchands, lieutenant civil en la prévôté de Paris, &c. mourut au mois de juin de cette année, extrêmement regretté pour ſa probité & ſes autres bonnes qualités. Ses partiſans lui ſurent ſi bon gré de la fermeté avec laquelle il réſiſta au ſurintendant, à l'occaſion de l'arrêt du conſeil, qui l'année précédente fut porté pour la ſuppreſſion des rentes de l'hôtel-de-ville, & des hardies remontrances qu'il fit au roi ſur ce ſujet, qu'ils s'attrouperent, & vinrent d'une maniere ſéditieuſe, pour le défendre dans ſa maiſon contre les menaces du conſeil. Pérefixe, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les rentiers étoit en ſoi fort juſte, & cependant il en blâme les auteurs, « parce que, dit-il, la plupart » de ces rentes ayant changé de main, ou ayant été » partagées, c'étoit troubler une infinité de fa- » milles. Miron, ajoute-t-il, pria inſtamment les » bourgeois de ſe retirer, & de ne le point rendre » criminel, leur remontrant qu'il n'y avoit rien à » craindre; qu'ils avoient affaire à un roi qui étoit » auſſi grand & auſſi ſage, que doux & équitable, » & qui ne ſe laiſſeroit point emporter aux mouve- » mens des mauvais conſeillers ».

Pour moi, je n'admire pas tant ce prévôt des marchands, qui avec toute ſa probité ſe laiſſa emporter juſqu'à faire quelques comparaiſons odieu-

On fit cette année à Fontainebleau, auſſi bien qu'à Monceaux, de nouveaux embelliſſemens. A Paris le Pont-Marchand (27) fut conſtruit en la place de

---

ſes, « non pas à la vérité, dit le même écrivain, » de la perſonne du roi, mais de certaines gens » de ſon conſeil ». Que j'admire le roi lui-même, qui réſiſtant aux perſuaſions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force, & à punir ſévérement ſa hardieſſe, « reçut fort humainement, » continue M. de Péréfixe, les excuſes & les très-» humbles ſoumiſſions de Miron; & au reſte défen-» dit qu'on pourſuivît cette recherche des rentes, » qui avoit cauſé tant de bruit ». Je ſuis ſurpris qu'il ne ſoit rien dit de toute cette affaire dans nos Mémoires.

Mais un autre trait, qui fait véritablement honneur à M. de Sully, (il eſt tiré des *Mém. pour l'hiſt. de Fr.*) c'eſt qu'il ſollicita Henri IV en faveur du préſident Miron, frere du mort, qui lui avoit réſigné l'office de lieutenant civil, & enſuite de ſon fils, le roi lui ayant dit: « je m'étonne que » vous me priez pour des gens que vous avez » autrefois tant haïs; & moi, Sire, repliqua Sully, » je ſuis encore plus étonné de vous voir haïr des » gens que vous avez autrefois tant aimés, qui » vous aiment, & qui vous ont rendu de ſi bons » ſervices ». La reine fit donner cette charge, à la recommandation de Conchini, à Nicolas Legeai, procureur du roi au Châtelet.

(27) « Ainſi appellé du nom du ſieur Charles » le-Marchand, capitaine des arquebuſiers & archers » de Paris, qui entreprit avec la permiſſion du roi,

celui qu'on appelloit le Pont aux Meuniers. Je donnai au roi un deſſein pour la place Dauphine, au moyen duquel, en laiſſant à l'entrepreneur le fond pour ſon profit, elle ſeroit achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au premier préſident & au parlement. Je fis auſſi un plan pour le pont de Rouen, que j'envoyai préſenter à S. M. par mon fils, car je m'étois tranſporté exprès ſur les lieux. Henri trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrein.

» de bâtir ledit pont à ſes frais & dépens, à certaines » conditions qui lui furent accordées, entr'autres, » que ledit pont porteroit ſon nom ». *Journal de l'Étoile, ibid.*

Ce pont qui s'appella d'abord le Pont-aux-colombes, parce qu'on y vendoit des pigeons, ſe nomma enſuite le Pont-aux-meuniers, parce qu'il y avoit un moulin à chacune des arches. Il avoit croulé dès l'année 1596, pendant une inondation, le 22 décembre, entre ſix & ſept heures du ſoir, écraſant ſous ſes ruines plus de cinq cens perſonnes, qui étoient, dit-on, pour la plus grande partie de ceux qui s'étoient enrichis au maſſacre de la ſaint Barthelemi, & il étoit demeuré ſans être rétabli : il fut commencé cette année & achevé l'année ſuivante. Le feu y prit douze ans après, car il étoit de bois, & le brûla avec le Pont-au-change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639. Et des deux ponts l'on n'en fit qu'un, qui eſt aujourd'hui le Pont-au-change. Voyez les auteurs des antiquités & des deſcriptions de Paris.

Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, pluſieurs piéces d'artillerie, ce qui me valut des remercîmens de cette province, par la bouche de Saint-Geran.

On auroit pu pouſſer beaucoup plus loin ces ouvrages de néceſſité ou de commodité publique, ſi le roi avoit bien voulu, ſuivant mon conſeil, y ſacrifier une partie de ſes dépenſes particulieres, ne fût-ce que celles de ſon jeu. Il me fit donner tout-d'un-coup trente-quatre mille piſtoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès (28): cet ordre eſt daté du 27 août. J'en reçus ſouvent de ſemblables (29), pour

(28) Il eſt parlé de cet Edouard Fernandès dans les Mémoires de Baſſompierre, comme d'un riche banquier Portugais, qui prêtoit de l'argent aux ſeigneurs de la cour pour jouer, ſur gages, ou à gros intérêts.

(29) « Je ne ſais, dit M. de Péréfixe, ce qu'il » faut répondre à ceux qui lui reprochent qu'il a » trop aimé le jeu des cartes & des dés, peu ſéant » à un grand roi, & qu'avec cela il n'étoit pas beau » joueur, mais âpre au gain, timide dans les grands » coups, & de mauvaiſe humeur dans la perte ». Il n'y a rien à leur répondre, dirois-je à cet écrivain, & il faut convenir de bonne foi que c'eſt une des taches de la vie de ce grand prince. Comment juſtifier la paſſion du jeu, pouſſée au point où l'on ſait que la porta Henri IV? Quoi de plus

deux ou trois mille piſtoles, & pour beaucoup d'autres moins conſidérables. Ce qui ne m'empêche pas de convenir que ce

---

pernicieux dans le maître de tout un peuple ? Quoi de plus mauvais exemple, de plus propre à renverſer l'ordre & à corrompre les mœurs ?

On lit à ce ſujet dans les Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France, un trait auſſi plaiſant que plaiſamment conté. « M. de Crequy, qui fut depuis » duc de Leſdiguieres & maréchal de France, y fit » de telles pertes, qu'il ſortit un jour de chez le roi, » comme hors de ſoi, ſi qu'ayant rencontré M. de » Guiſe, qui alloit au château, il lui dit : mon » ami, mon ami, où ſont aſſiſes les gardes au- » jourd'hui ! Alors M. de Guiſe ſe retirant deux » pas en arriere : vous m'excuſerez, Monſieur, je » ne ſuis pas de ce pays-ci, & du même pas alla » trouver le roi, qu'il en fit bien rire ».

Le maréchal de Baſſompierre dit que Pimentel, cet étranger dont il eſt parlé au commencement de ce livre, « gagna plus de deux cens mille écus, » avec leſquels il gagna pays, & qu'il revint en » France l'année ſuivante, & y fit encore bonne » récolte ». On prétend que le ſtratagême dont ſe ſervit cet étranger pour faire ces profits immenſes, fut de faire enlever tous les dés qui étoient dans les boutiques des marchands de Paris, & d'y en ſubſtituer des pipés, qu'il avoit fait faire. Mais ce qu'il faut regarder comme un pur trait de ſatyre, c'eſt, comme quelques-uns ont voulu dire, que Henri IV fut informé de cette tromperie, & qu'il la favoriſa, dans l'intention d'appauvrir ſes courtiſans, & par-là de ſe les rendre plus ſoumis. Le duc d'Epernon

prince ne ſe refuſa jamais à tout ce qu'on pouvoit lui propoſer, où l'utilité publique fût intéreſſée.

La Loire fit un ravage (30) terrible

---

perdit des ſommes conſidérables, & tous ſes bijoux. Le duc de Biron avoit auſſi perdu en une ſeule année plus de cinq cens mille écus.

(30) « Ce ravage dura vingt-quatre heures, & » ſurvint en un inſtant. Sans les levées qui ſe » rompirent, la ville de Tours alloit être ſub- » mergée, & Blois couroit grand riſque. M. de » Sully, qui étoit lors à Sully, eut beaucoup de » peine à s'en ſauver, & courut fortune avec tout » ſon duché ». *Mém. hiſt. de France, ibid.*

Selon le Mercure François, ce malheur arriva deux fois cette année ſur la Loire : l'une, à la fin de l'hiver dans un dégel, & l'autre, au commencement de l'été, par la fonte ſubite des neiges des montagnes du Velai & de l'Auvergne. Il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'octobre, en quoi il ſe trompe. « La perte, dit-il, des » hommes, femmes, enfans, bétail, châteaux, » moulins, maiſons & de toutes ſortes de biens, » en a été ineſtimable. Il n'y eut pont ſur cette » riviere, qui a plus de cent cinquante lieues de » cours, où quelques arches ne fuſſent rompues. » La force de l'eau fit des breches par toutes les » levées. Les varennes furent remplies d'eau juſ- » qu'aux côteaux, les terres qui y ſont d'un grand » rapport, en furent long-tems couvertes, pour ce » qu'elles ne ſe pouvoient écouler, & demeurerent » ſtériles, à cauſe du ſablon & pierres que le

au mois d'octobre. Je penſai m'y trouver moi-même enveloppé, en paſſant d'Olivet à Orléans. Tout ce trajet n'étoit qu'une mer, où les bateaux paſſoient par-deſſus la cîme des arbres & des maiſons, que l'eau avoit encore laiſſés debout. Il ne m'arriva aucun accident, mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, & ſe briſa en deux morceaux; tous les paſſagers ſe ſauverent à la nage, ſans qu'heureuſement il en périt aucun. La déſolation fut extrême & le dommage ineſtimable. Les requêtes des villes & bourgs ruinés ne portoient plus ſimplement une décharge totale de la taille, mais un ſecours prompt & conſidérable, du moins pour les néceſſités les plus urgentes, ſans quoi la plupart des terres alloient demeurer incultes, & les maiſons déſertes. « Dieu m'a donné mes ſujets, ce ſont les termes dans leſquels Henri répondit à la lettre que je lui écrivois ſur ce grand accident, » pour les conſerver comme mes enfans;

» courant de l'eau y avoit amenés de l'Au-» vergne ».

Cette année fut appellée l'année du grand hiver; parce que cette ſaiſon y fut extraordinairement rude. « Henri IV dit que ſa mouſtache s'étoit gelée » au lit, & auprès de la reine. On lui préſenta du » pain gelé le 23 janvier, & ne voulut qu'on le dé-» gelât ». *Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 771.*

» que mon conſeil les traite avec charité. » Les aumônes ſont très-agréables à Dieu, » particuliérement en cet accident, j'en ſen- » tirois ma conſcience chargée, qu'on les » ſoulage de tout ce que l'on jugera que je le » pourrai faire ». Je ſecondai de tout mon pouvoir les pieuſes intentions du roi.

J'en obtins dans une même lettre trois petites gratifications pour différentes perſonnes, la jouiſſance d'un moulin aux portes de Paris, un reſte de coupe de bois brûlés, & le bois qui avoit ſervi à refaire le pont de pierre de Mante.

Le mérite & la ſcience de MM. Fenouillet & d'Abeins, connus de tout le royaume, me firent demander pour le premier, la réſerve de l'évêché de Poitiers, & pour le ſecond l'évêché qui vaqueroit le premier, & qui me fut promis. Je partois dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté S. M. qu'on lui vint apprendre la nouvelle de la mort de l'évêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenue du roi. Je lui écrivis, qu'il me ſembloit que l'évêché de Montpellier, tout rempli de proteſtans, demandoit un homme éloquent, tel que l'abbé Fenouillet, & celui de Poitiers, un homme d'un phlegme auſſi

parfait que l'abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des eſprits vifs & chauds de cette province. Henri lut ma lettre en riant aux courtiſans, & leur demanda ſi les catholiques, quand ils s'en ſeroient tous mêlés, auroient pu mieux faire (31). Fervaques fut aſſez malade, pour me faire avertir S. M. de ſonger à diſpoſer des charges conſidérables qu'il avoit en Normandie : mais il détruiſit l'opinion de ſa maladie, en faiſant mander quelques jours après, que ſi on vouloit lui envoyer une commiſſion pour tenir les états de la province, il étoit en état de le faire.

Le traité de 1564, entre la France & la Lorraine, ſouffroit tous les jours quelques

(31) Péréfixe rapporte un peu différemment ce fait. « L'évêché de Poitiers, dit-il, étant venu à » vaquer, Roſny le ſupplia inſtamment de conſi- » dérer en cette occaſion un nommé Fenouillet, » réputé ſavant homme & grand prédicateur. Le » roi, nonobſtant cette recommandation, le donna » à l'abbé de la Rochepoſai, qui en ſon particulier » avoit beaucoup de bonnes qualités, & outre cela » étoit fils d'un pere qui avoit également bien ſervi » de ſon épée pendant la guerre, & de ſon eſprit » dans les ambaſſades. A quelque tems de-là l'évêché » de Montpellier vint à vaquer. Le roi de ſon propre » mouvement envoie chercher Fenouillet, & lui dit » qu'il le lui donnoit; mais à condition qu'il n'en » auroit obligation qu'à lui ſeul »; *ibid. pag.* 312.

difficultés nouvelles, touchant les limites du pays Meſſin, qui déterminerent le roi à envoyer ſur les lieux des commiſſaires, que je choiſis avec le chancelier dans le conſeil & ailleurs. Une autre opération auſſi utile & bien plus conſidérable, étoit de faire dreſſer des procès-verbaux ſur d'exactes viſites, de tout ce qui avoit été empiété par nos voiſins en différens endroits des frontieres, & principalement ſur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté & la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juſte que tout le travail de Châtillon, l'ingénieur, auquel je donnai ce ſoin. Il rend clair, que le roi d'Eſpagne & le duc de Lorraine s'étoient approprié un grand nombre de fiefs, & même de villages entiers, comme le village de Pierrecourt, le bourg de Paſſeran, la ſeigneurie de Commerci & beaucoup d'autres, dont l'énumération eſt inutile (32).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris par ordre de S. M. pour avoir des plans de la derniere juſteſſe, de toutes les côtes & de toutes les frontieres de France. Le duc de Mayenne & ceux d'Antibes ayant mis en

(32) Elle ſe trouve dans les anciens Mémoires de Sully, *tom.* 3, *pag.* 222.

vente les terres qu'ils ont aux environs de cette ville, le roi ſongea à en faire l'acquiſition. Ce fut aſſez pour les leur faire mettre à un prix, qui en dégoûta S. M. elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur territoire à à qui ils voudroient; mais qu'il ſauroit bien mettre un gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injuſtice à ſon égard.

Venons aux finances. Il fut fait un réglement général, adreſſé aux tréſoriers de l'épargne, des menus, des poſtes, des ligues Suiſſes, de l'artillerie, de l'extraordinaire des guerres, de l'extraordinaire deçà les monts, & autres, qui leur preſcrivoit une forme encore plus exacte pour leurs comptes, & les mettoit dans une extrême dépendance du ſurintendant, ſans l'ordonnance duquel il ne leur étoit preſque plus permis de rien faire. Ce réglement (33) s'étendoit aux greffiers mêmes & au ſecrétaire du conſeil, & j'y aſſujettis auſſi les employés ſous moi pour mes autres charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la direction du pavé de Paris, de venir tous les mercredis & ſamedis à midi, me rendre compte du payement & de la diſtribution des atteliers.

(33) Voyez ce réglement dans les anciens Mémoires, *tom.* 3, *pag.* 194.

Je défendis par une lettre circulaire à tous les comptables des finances, de rapporter de nouveau dans leurs comptes, les parties qui avoient été une fois rejettées ou réduites par le conseil, n'ayant pour y revenir que la voie de la requête; & afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de regles, je leur envoyai des formulaires également exacts & clairs. Ils étoient obligés d'y citer jusqu'à la date & aux signatures des lettres-patentes & arrêts du conseil, qui y étoient mentionnés. Le réglement des épices de la chambre des comptes, & concernant les deniers divertis par les tréforiers de France & receveurs généraux, fut joint aux précédens. Il en revint pour le présent au roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler lorsque ce réglement seroit observé dans sa perfection. La chambre des comptes ne se départit de ses épices qu'avec bien de la peine; même après qu'on lui eut fait connoître qu'il n'y avoit rien de si faux que le pied sur lequel elle les avoit établies: il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de S. M. pour l'obliger à me délivrer les regiſtres dont je pouvois avoir besoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du procureur général & des présidens de cette chambre, pour y faire vérifier un édit au sujet des payeurs des rentes, & pour l'extinction de

quarante-huit mille livres de rentes conſtituées.

Je déclarai aux cours ſouveraines & au bureau des finances de Languedoc, l'intention du roi ſur pluſieurs queſtions qu'ils m'avoient faites au ſujet des droits de préſence, droits ſeigneuriaux, ſupplément de domaine, francs-fiefs, & nouveaux acquêts, domaine de Navarre, droits de traite-foraine & domaniale, police des draps, & notamment de la taille-réelle; ſur laquelle le conſeil décida tout d'une voix que les princes, les officiers de la couronne, & le roi lui-même n'étant pas exempts de la payer, pour les biens ruraux qu'ils poſſedent dans cette province, rien ne pouvoit l'être, ni villes, ni communautés. Je fis porter par Mauſſac des lettres ſur tout cela au parlement de Toulouſe, aux tréſoriers de France & aux fermiers des gabelles. J'adreſſai l'édit du rachat des greffes à M. de Verdun, premier préſident de ce parlement, pour le faire enregiſtrer, ce qui fut fait purement & ſimplement. Il m'écrivoit en même tems, qu'on avoit procédé au rembourſement des greffiers civil, criminel & des requêtes; & il m'aſſuroit de l'exacte ſoumiſſion de cette cour aux volontés du roi; avec quelques remercîmens perſonnels, il joignoit celui de lui avoir envoyé pour commiſſaire,

Colange, homme doux & plein d'égards.

Je ſupprime autant que je puis des détails qui ne peuvent qu'être ennuyeux: c'eſt ce qui fait que je ne parlerai point des lettres que j'écrivis au procureur général de Dauphiné, au ſieur Marion & aux tréſoriers de Bourgogne, ſoit ſur les rachats de domaine, ſoit en interprétation des réglemens dont il vient d'être parlé; enfin ſur toutes ſortes de ſujets (34).

Lorſque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au roi à Fontainebleau, que ſa préſence étoit néceſſaire pour l'état général de ſes finances: que j'avois beſoin de ſes ordres pour mille choſes, telles que l'état de ſes garniſons, gens de guerres, galeres, officiers de la maiſon du dauphin & des enfans de France; que ſon abſence tenoit indéciſes pluſieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifférentes, & purement de mon invention. Je dirai avec vérité que j'ai toujours cherché à porter S. M. à s'aſſocier elle-même à ſes miniſtres pour le travail, parce qu'en effet les plus beaux réglemens ſont toujours inutiles, tant qu'on n'eſt pas perſuadé que

(34) On peut conſulter là-deſſus dans les anciens Mémoires de Sully, les lettres de toute cette année 1608, *tom.* 3.

c'eſt véritablement s'expoſer à la diſgrace du prince, que de n'y pas tenir la main.

Le brevet de la taille ne s'étoit jamais fait d'une maniere auſſi ſolemnelle, qu'il le fut en cette année, pour 1609. S. M. vint le 16 août prendre ſéance au conſeil d'état & des finances, ayant à ſa ſuite pluſieurs princes, ducs & pairs, & officiers de la couronne, & fit expédier, elle préſente, un arrêt du conſeil, par lequel il eſt dit, que le roi après s'être fait repréſenter ſes états de recette & de dépenſe de la préſente année, & entendu le ſurintendant de ſes finances & ſon conſeil, auroit bien ſouhaité pouvoir avoir égard aux remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le peuple d'une partie de la taille : mais que les dettes contractées par ſes prédeceſſeurs, & le mauvais état où elle a trouvé ſes finances, ne le lui permettant pas, & exigeant au contraire qu'on l'augmentât, bien loin de la diminuer, S. M. s'eſt contentée d'impoſer pour l'année prochaine, la même ſomme qu'en celle-ci, avec une augmentation ſeulement de vingt mille ſept cens cinquante livres dix ſols ſept deniers, en laquelle étoit convertie pareille ſomme, dont les commiſſaires avoient coutume de recharger enſuite les paroiſſes, pour quelques menues dépenſes dans les provinces, qui par-là demeureroit ſupprimée.

Je rends compte avec quelque ſatisfaction, d'un mémoire que je préſentai au roi, au ſujet de la taille : parce que, par les détails & les réflexions qu'il contient, il peut paſſer pour un abrégé de l'hiſtoire de la taille en France.

Il eſt indubitable qu'un état, tel qu'il puiſſe être, ſoumis à une comme à pluſieurs têtes, ou conduit par le mêlange de toutes les différentes autorités unies enſemble, ne ſauroit ſe paſſer de ſubſides. Suppoſé que content du degré de puiſſance où il ſe trouve, il ne ſonge point à l'accroître ; il eſt impoſſible que de tems en tems il n'ait pas des offenſes à venger, & des téméraires à réprimer : mille néceſſités intérieures & indiſpenſables, ne ſauroient être ſatisfaites que par des dépenſes réglées, & pourtant tantôt plus fortes, tantôt plus foibles. Ces dépenſes tant ordinaires qu'extraordinaires, ne ſe ſont priſes pendant un très-long tems dans ce royaume, que ſur des impoſitions, à titre d'aſſiſtance volontaire, ordonnées & reparties par une réſolution générale de tous les ordres du royaume, dans ces aſſemblées ſolemnelles qu'on a appellée les états, & encore ſur le domaine particulier du roi ou de la couronne (35). Il

(35) M. le duc de Sully s'eſt ſi ſouvent &

s'en falloit de preſque tout qu'elles ne formaſſent ces ſommes immenſes, auxquelles on les a vues monter depuis: c'eſt qu'alors on ſe renfermoit dans le ſimple néceſſaire, ſoit au-dedans, ſoit au-dehors: & une remarque que peut-être perſonne n'a faite, c'eſt que nous ne voyons aucun de nos rois

---

ſi fortement déclaré contre l'abus des états & des aſſemblées populaires, qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'il cherche ici à les autoriſer: mais il ſe laiſſe quelquefois tromper & mener trop loin, par ſes idées d'économie & d'auſtérité. Ce qu'il ſemble y avoir dans tout cet endroit de peu favorable à l'autorité ſouveraine, part de cette ſource.

Des hommes conſidérés ſéparément, les uns ſont bons, & les autres ſont mauvais. Donc un état conduit par un homme ſeul, ſera tantôt bien, tantôt mal conduit. Les hommes conſidérés dans cette totalité, qui s'appelle peuple, n'ont été, ne ſont & ne ſeront jamais qu'une multitude d'eſprits bornés, prévenus, foibles, paſſionnés, craignant & ſe raſſurant ſans ſujet; ſans expérience, comme ſans prévoyance, & pouſſés par l'inſtinct, vers le ſeul bien-être actuel. Par conſéquent un état gouverné par la multitude, ſera mal & toujours mal gouverné. Cette preuve eſt aſſez claire dans ſa ſimplicité, pour qu'on puiſſe l'appeller une démonſtration, & contre les états, & contre toute forme de gouvernement, qui accorde plus ou moins de pouvoir à la multitude.

Le prince qui fait conſiſter la principale richeſſe du roi dans ſon domaine, n'eſt pas plus heureux. Voyez *l'Eſſai politique ſur le commerce.*

de la troiſiéme race juſqu'à Charles VIII, s'engager dans des conquêtes éloignées, ni même déclarer la guerre en forme à aucun des princes ſes voiſins (36), avec cet eſprit

(36) Cette remarque eſt fauſſe. Avant Charles VIII la France a eu la guerre en Eſpagne, en Flandre, en Angleterre, avec ſes voiſins, comme avec les états les plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel tems compare & préfere-t-on ici au nôtre? Les derniers regnes de la ſeconde race de nos rois, & les premiers de la troiſiéme? en pourroit-on choiſir un plus malheureux pour ce royaume? Si les guerres étrangeres y paroiſſoient plus rares, c'eſt parce qu'il l'avoit preſque continuellement avec lui-même: ce qui eſt le comble de la calamité. Nos rois n'avoient preſque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour ſe délivrer de mille tyrans domeſtiques. La France ſe trouva ſans défenſe contre les barbares & contre ſes voiſins, dont elle fut le jouet tour à tour.

Ce tems, dira-t-on, étoit du moins heureux pour la nobleſſe: c'eſt ce que je ne ſaurois encore accorder. Ce n'eſt qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors; puiſqu'il ne ſe pouvoit pas faire que le déſaſtre public & général ne fût auſſi ſa ruine particuliere. En eſt-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on eſt ſoi-même l'auteur de ſon malheur? Si le repos, quoi qu'en diſe l'ambition, eſt le ſeul état heureux, le cardinal de Richelieu a rendu à la nobleſſe Françoiſe un beaucoup plus grand ſervice qu'elle ne le croit.

Enfin, que fait-on en France depuis près de trois de

de modération & d'économie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit : ils ſatisfaiſoient à tout, ſans engager ni aliéner leur domaine,

---

cens ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la domination Françoiſe, ce tems dont on exalte le bonheur & la ſageſſe ? Le duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une choſe peut pourtant ſervir à l'excuſer. Il avoit été témoin d'une partie des malheurs que la guerre des religions avoit cauſés dans le dernier ſiecle, & auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre hiſtoire, peut-être même point du tout, qu'on puiſſe comparer. Il a cru ne point ſe tromper, en mettant ces malheurs ſur le compte du gouvernement. Mais n'eſt-il pas plus vraiſemblable qu'ils ne furent ſi grands, que parce qu'au contraire le gouvernement monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous ? Un roi qui auroit joui d'une puiſſance égale à celle dont heureuſement nos rois ſont aujourd'hui en poſſeſſion, auroit trouvé le moyen de les prévenir, parce qu'il auroit ſu tenir dans le reſpect les grands, auxquels ſeuls il faut les imputer.

S'il ne falloit pour mettre cette vérité dans tout ſon jour, qu'y joindre quelqu'exemple qui donnât lieu à la comparaiſon : nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occaſions ni de troubles civils, ni de diſſenſions religieuſes ; nous pouvons même citer une minorité, & dans un tems aſſez difficile. Qu'en eſt-il arrivé ?

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'eſt qu'il ſe trouve encore aujourd'hui des perſonnes qui

& par conſéquent ils étoient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (37) que leurs ſucceſſeurs, au milieu

---

malgré l'expérience & contre l'évidence même, entreprennent de reſſuſciter dans leurs raiſonnemens des opinions auſſi juſtement proſcrites.

(37) Autre erreur. Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le roi eſt riche ou pauvre, le roi eſt la plus publique de toutes les perſonnes à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne poſſede rien qui n'appartienne en même tems à tout l'état; & à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenſes cenſées royales, qu'on ne puiſſe & qu'on ne doive appeller auſſi dépenſes civiles; puiſqu'elles ſe font toutes au nom, pour l'utilité, & en vue de l'état entier. Cela eſt déja inconteſtable pour l'entretien des gens de guerre, de la marine, des fortifications, &c. Cela ne l'eſt pas moins quant à tous les ouvrages d'utilité & de commodité publique, ou ſimplement de grandeur & de magnificence: & ſi l'on veut y faire une attention ſérieuſe, on dira la même choſe des dépenſes mêmes qui ont rapport à la ſeule perſonne du roi: comme ſa table, ſes habillemens, ſa maiſon, ſes divertiſſemens, &c. Dans tout cela il ne ceſſe pas plus d'être l'homme de tout le peuple, qu'il ne l'eſt, lorſqu'il fait marcher ſes armées. Le mauvais uſage que font quelques ſouverains des tréſors publics, ne détruit pas la vérité de ce principe; & encore un coup, c'eſt l'avantage de toute la nation, qu'un ſeul homme diſpoſe & de la quantité & de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'atten-

de tous les tréſors que leur ont acquis un pouvoir ſans bornes & une autorité abſolue. Il n'y a en ceci aucun paradoxe. Un prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, & entreprend tout (38), ſans

---

tion de contribuer volontairement pour ce qui eſt de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenſes ſecrettes qu'exige la politique, pour celles qui aſſurent la récompenſe de la valeur, du mérite, des ſciences & des arts? Ce ſeroit ne pas connoître ce que c'eſt que le peuple. La forme républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit état.

(38) Voilà la plus forte objection qu'on puiſſe faire, & celle qu'on fait effectivement ſans ceſſe contre l'autorité monarchique. Un ſeul homme maître de tout! Que cet homme ſoit un ambitieux, un prodigue, un barbare, voilà tout un peuple de ſujets qui ſont ſes victimes. Je ne nie pas la poſſibilité du fait; il y en a des exemples, & en l'admettant, je conviens que c'eſt-là le grand inconvénient, & en un ſens, le ſeul de cette ſorte de gouvernement.

Mais puiſqu'un bonheur parfait à tous égards, n'eſt pas fait pour être le partage des hommes; & que la ſageſſe humaine avec ſes plus grands efforts, ne ſe promet que de diminuer la meſure du mal ſur la terre: il n'eſt queſtion ici que de ſavoir ſi l'inſtitution du pouvoir monarchique remplit mieux ce plan que toute autre forme de gouvernement: ce qui devient clair, ce me ſemble, avec un peu de réflexion.

A quelques excès que ſe porte un roi, il ménage toujours juſqu'à un certain point, pour ſon propre

s'appercevoir d'une erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ſes forces ; c'eſt l'affoi-

---

intérêt, les biens & la vie de ſes ſujets. D'ailleurs de médiocres vertus ſuffiſent ici pour le bien, ſi elles ne ſuffiſent pas pour le mieux ; & d'un autre côté, tous les vices auxquels les princes peuvent être ſujets, ne ſont pas à beaucoup près contraires au bonheur d'un peuple ; quelques-uns même y ſervent, & d'autres ne font que le ſuſpendre : enfin l'incapacité ſe ſupplée par le choix des miniſtres. Ce ſont toutes ces raiſons, qui font que ſous un gouvernement royal, nul mal n'eſt ni de très-longue durée, ni abſolument irremédiable. Il faudroit pour cela, que l'ignorance & la préſomption prêtaſſent la main à preſque tous les vices raſſemblés.

Ces principes nous menent à conclure, qu'il n'y a qu'un ſeul moyen, mais infaillible, de prévenir tous les maux qu'ont produits en France les grands, en Angleterre le peuple, dans le Nord le clergé, les moines en Orient, les ſoldats dans pluſieurs anciennes monarchies, & dans une infinité d'états la diverſité des religions ; c'eſt d'augmenter l'autorité royale juſqu'à un degré ſuffiſant, non-ſeulement pour contrebalancer toutes ces différentes autorités, mais encore pour l'emporter ſur elles. Le nom de roi, pourvu qu'on ne le réduiſe pas à un vain nom, ſera un écueil contre lequel viendront ſe briſer, ſans même avoir pu former le moindre orage, ce qu'on voit de tems en tems s'élever de flots, du côté des parlemens, des univerſités, de tout autre corps.

La raiſon en eſt ſenſible. Toute autre puiſſance n'eſt qu'une puiſſance compoſée, pour ainſi dire, de

bliſſement & la ruine de ſes ſujets, qui malheureuſement va comme ſes deſirs, tou-

---

pieces rapportées, qui par quelqu'endroit laiſſe entrer tous les membres du corps politique en partage de la maitriſe, c'eſt-à-dire, d'un bien qui ne ſauroit être partagé. La ſeule puiſſance royale tient tout en ordre, fait face & répond à tout, parce qu'elle eſt ſupérieure à tout, & que tout ſe confond devant elle. Elle ne manquera jamais ſon coup, que quand elle pourra paroître douteuſe. Il faut, dans l'état comme dans l'égliſe, une autorité viſible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit ſortir de ſa place. Car c'eſt une vérité, qu'il me ſemble qu'on n'a pas aſſez reconnue, que tous les malheurs, toutes les révolutions, qui affligent ou détruiſent les états, viennent, ſans exception, du manque de ſubordination, & c'eſt conſéquemment un principe à mettre au nombre des principes fondamentaux du gouvernement, qu'il faut donner la préférence ſur tous les autres moyens, à celui qui eſt le plus propre à entretenir cette ſubordination; avantage qu'on ne ſauroit refuſer à la puiſſance royale.

Pour prouver contre les principes établis dans cet endroit de nos Mémoires ſur le gouvernement de ce royaume, que tous les malheurs arrivés dans la ſeconde & la troiſiéme race, ſont provenus des changemens faits à ſa premiere conſtitution, par rapport aux droits & à l'autorité monarchique; on ne ſauroit mieux faire que de renvoyer à l'hiſtoire critique de l'établiſſement de la monarchie Françoiſe dans les Gaules, que j'ai déja citée. L'auteur y démontre invinciblement, que nos rois de la premiere race jouiſſoient d'une autorité peut-être encore plus abſolue qu'ils ne l'ont aujourd'hui,

jours en augmentant, & le réduit enfin à ne pouvoir plus rien du tout.

Je n'ai rien dit de toutes les peines que lui coûte d'ailleurs à raſſaſier une avidité véritablement inſatiable. La taille qui de tous les impôts arbitraires, eſt ſans contredit le plus pernicieux comme le plus inique, en comprenant ſous ce nom toute capitation ou cotiſation perſonnelle arbitraire, en fournit une infinité d'exemples frappans. Combien de fois n'a-t-elle pas compromis l'autorité royale ! Son coup d'eſſai fut de renverſer du trône Chilperic, pere de Clovis, & quelque tems après, elle coûta la vie à Childeric, aſſaſſiné par un gentilhomme François, nommé Bodillon, qui ſe vengea de cette maniere d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçu de ce prince, pour lui avoir repréſenté un peu librement le danger d'une impoſition exceſſive, qu'il ſongeoit à établir. Un pareil impôt ſous Philippe-

---

pour lever des impôts, condamner les grands à mort, &c. Que les ducs & comtes, en ſe faiſant ſeigneurs propriétaires des pays dont ils n'étoient qu'adminiſtrateurs, uſurperent inſenſiblement & les droits du roi, & les droits du peuple : que ce peuple ſeconda en pluſieurs endroits les efforts que les ſucceſſeurs de Hugues Capet commencerent à faire, pour le délivrer de la ſervitude de tant de tyrans, &c. *tom.* 3, *liv.* 6, *chap.* 11, 16.

Auguſte cauſa un ſoulevement parmi la nobleſſe, qui le rendit ſans effet.

Quelques autres plus heureux dans cette entrepriſe, ſe la reprocherent pourtant au point d'en ſentir de violens remords, contre leſquels ils ſe munirent de bulles d'abſolution du pape. Saint Louis n'enjoignit rien ſi fortement à ſon fils, que de ne jamais rien lever ſur ſes ſujets contre leur gré & ſans leur conſentement. Philippe de Valois affranchi de ce ſcrupule, ne ſe garantit pas du danger de la conduite contraire, il vit ſes principales villes ſoulevées contre lui. Il avoit aſſiſté, n'étant pas encore roi, à une aſſemblée des notables, ſous le regne de Louis, ſurnommé Hutin, dans laquelle il avoit été ſtatué, que les rois de France feroient ſerment à leur ſacre de n'impoſer rien de nouveau ſur le peuple, que par l'octroi des trois ordres du royaume aſſemblés. Jean I & Charles V ſe ſoumirent à cette loi, & demanderent modeſtement des ſecours, qui leur furent accordés. Une taille (39) répartie par têtes ſans aſſemblées

(39) La plupart des exemples que cite ici l'auteur, c'eſt-à-dire, tous ceux qui précédent le regne de ſaint Louis, ſont moins applicables à la taille, qu'à tout impôt, également inſupportable à un peuple paſſionné pour la liberté, & prévenu de

d'états ni consentement des peuples, ne fut pas regardée comme le moindre malheur

---

l'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéissance au souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste, & si le souverain demande pour lui ou pour le peuple même. M. de Sully est bien éloigné de prendre le parti du peuple, dans un sentiment si peu raisonnable, après être convenu lui-même des nécessités d'un grand état. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation. Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient de son avis, sur le fond de la question qui regarde la taille. On diroit que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le peuple, par la forme, bien plus encore que par la chose même. Je tire de là même de nouvelles inductions en faveur des principes que les remarques précédentes ont établis. Car si l'on me demandoit pourquoi la taille est telle, j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire; non pas à la vérité, quant au subside, le peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne; c'est au contraire pour s'en débarrasser qu'il a tant bataillé; mais je dis populaire, quant à la façon de la lever & de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos rois qui s'en sont servis les premiers, Charles VII, par exemple, avoit été assez maître de ses sujets, pour pouvoir leur dire: l'état a besoin d'un nouveau subside considérable, laissez-moi lever le dixiéme de tous vos biens; c'est cette somme qu'il me faut; mais ne vous en mêlez point, & donnez-vous bien de garde de troubler mon opération: on croit bien qu'il se seroit servi de quelqu'autre moyen plus simple que n'est

du regne de Charles VI; ce regne ſi fécond en événemens ſiniſtres, qu'on peut preſque l'appeller le tombeau des bonnes loix & des bonnes mœurs chez les François. La néceſſité augmenta le mal, en diminuant les murmures, ſous celui de Charles VII, qui ayant à chaſſer les Anglois du royaume, convertit avec adreſſe en levée ordinaire & réglée, ce tribut, à qui ſa cotiſation perſonnelle fit donner le nom de taille, quoiqu'elle ne fût établie dans différentes provinces qu'avec différentes modifications; capitale dans les unes, réelle & ſur les héritages dans d'autres, mixte ailleurs. Elle

---

la taille. Mais on crut que le moindre ménagement qu'on pouvoit avoir pour le peuple, étoit de lui conſerver du moins une eſpece de liberté, dans la répartition, la levée, &c. De-là vient, ſelon que le dit l'auteur, qu'elle fut capitale ici, là réelle, & en un autre endroit, mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la ſuite à un édifice appuyé ſur d'auſſi mauvais fondemens, ne ſervirent qu'à le charger encore mal-à-propos, & à le rendre plus embarraſſant.

Voilà un exemple de la ſageſſe & des vues populaires: le peuple paye bien aujourd'hui la peine de ſa mépriſe. Dans tous les anciens impôts, il eſt aiſé d'appercevoir cette mauvaiſe complaiſance des ſouverains, qui fait chercher les tempéramens dans la multiplicité des réglemens, là où il ne faudroit, s'il étoit poſſible, qu'une ſeule regle.

fut fixée par Charles VII, à un million huit cens mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les regnes ſuivans juſqu'à notre tems.

Louis XI augmenta la taille juſqu'à quatre millions ſept cens mille livres. L'an 1498, qui eſt celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il eſt fait recette à l'épargne, toutes ſortes de frais déduits, de quatre millions quatre cens ſoixante-un mille ſix cens dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cens ſoixante-cinq mille ſix cens dix-dix-ſept livres. Elle fit un ſaut prodigieux ſous François I, qui la laiſſa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henri II ne la laiſſa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens ſoixante-trois livres. Elle diminua encore ſous les deux regnes ſuivans, n'étant qu'à onze millions cent quatre mille neuf cens ſoixante-onze livres, du tems de François II, & qu'à huit millions ſix cens trente-huit mille neuf cens quatre-vingt dix-huit livres, ſous Charles IX. Le regne de Henri III lui fut favorable, à le conſidérer, non pas dans le tems où il ſe trouvoit dépouillé d'une grande partie de ſon royaume, comme dans l'année où il mourut, mais en 1581, par exemple, elle

rapportoit trente-un millions ſix cens cinquante-quatre mille quatre cens livres. Au lieu de ſe laiſſer entraîner au mauvais exemple, Henri-le-Grand, quoiqu'il eût & des dettes infinies à acquitter, & des dépenſes conſidérables à faire, n'a voulu en retirer de bon que ſeize millions, moitié des tailles & moitié des fermes.

Si ce prince a trouvé, malgré cela, le moyen de mettre vingt millions dans ſes coffres, comme on le verra dans la ſuite, il n'en a eu l'obligation qu'à une économie qu'on ne connoiſſoit point, & dont peut-être on auroit eu honte ſous tous ces regnes. Les étrangers ne mettoient plus, comme autrefois, impunément la main dans les finances. L'électeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidelberg, pour me demander avec toutes ſortes d'inſtances, de faire faire la pourſuite d'un rembourſement de deniers qu'il avoit, diſoit-il, prêtés ſi ſincérement au roi, & dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une ſeule aſſignation. Carl-Paul, conſeiller & gentilhomme ordinaire de cet électeur, me fut adreſſé de ſa part, avec de grandes offres de ſervices, pour pourſuivre cette affaire. La place que j'occupois m'a ſouvent attiré des complimens des princes étrangers. Le duc de Savoye, en félicitant, par le ſieur Jacop, S. M. ſur la

naiſſance de ſon troiſiéme fils, m'écrivit en même tems une lettre des plus polies.

La maladie de la ducheſſe de Lorraine attira le duc de Mantoue en Lorraine, & de-là en France. Cette princeſſe ſe trouva ſi mal de ſa couche, qu'elle fut long-tems déſeſpérée des médecins. Elle n'avoit eu qu'une fille qui ſe portoit bien, & la mere guérit auſſi à la fin. LL. MM. prirent beaucoup de part à ſon état, & n'oublierent rien non plus pour faire trouver au duc de Mantoue le ſéjour de la France agréable. On lui donna force ballets, & encore plus de bons repas, dont le roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repaſſa les monts qu'à la mi-octobre, emportant beaucoup d'argent du jeu, qu'il avoit gagné au roi. Il laiſſa encore quatre mille piſtoles qui lui étoient dûes, & qu'il pria Henri, en partant, de donner à ſon commiſſionnaire. J'en reçus l'ordre de S. M. par un billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les négociations pour la paix ou pour une longue trêve, continuoient cependant dans les Pays-Bas à la Haye, lieu choiſi pour les conférences; mais de façon qu'on crut long-tems que le but dont on s'étoit cru ſi proche, alloit s'éloigner pour toujours, tant elles furent traverſées par la

diverſité d'intérêts, la défiance & l'aigreur. Certain cordelier Eſpagnol, auquel S. M. C. donnoit beaucoup de part dans toute cette affaire, paſſant par Paris dès le commencement de cette année, eut l'honneur d'être préſenté au roi, auquel il voulut perſuader que la paix n'étoit pas éloignée. Dom Pedre (40) répandoit par tout Paris que les couriers qui devoient en porter la nouvelle en Eſpagne, alloient paſſer inceſſamment.

---

(40) Dom Pedre étoit l'ambaſſadeur d'Eſpagne à la cour de France, où Henri IV ne le voyoit pas de trop bon œil, parce qu'il n'ignoroit pas que cet ambaſſadeur travailloit par toutes ſortes de moyens à mettre le conſeil de S. M. dans le parti de l'Eſpagne. Conſultez *Vittorio Siri*, *Mém. recond. tom. I. Le Grain*, *Décade de Henri-le-Grand*, *liv.* 10, *l'Etoile* & autres hiſtoriens. Le Grain rapporte ce bon mot de Henri IV à dom Pedre, qui lui avoit dit, qu'il ne voyoit perſonne d'auſſi mal logé à Fontainebleau que Dieu. « Nous » autres François, lui répondit ce prince, nous » logeons Dieu en nos cœurs, & non pas entre » quatre murailles, comme vous autres Eſpagnols, » & encore doutai-je fort ſi étant logé en vos » cœurs, il ne ſeroit point logé dans des pierres. » Voyez-vous pas, reprit-il enſuite en ſouriant, que » l'œuvre n'eſt pas encore achevée? Mon intention » n'eſt pas de laiſſer cette chapelle en l'état qu'elle » eſt. Il y a peu de gentilshommes en mon royaume » qui n'en ayent en leurs maiſons, je n'ai pas envie » que la mienne en ſoit dégarnie ».

Le roi, & tous ceux qui étoient inſtruits de l'état des choſes, par ce qu'en mandoient le préſident Jeannin & les autres agens de S. M. dans les Provinces-Unies, n'avoient aucun penchant à croire tous ces bruits, & avec raiſon, puiſque depuis ce tems-là juſqu'à la fin de ſeptembre & d'octobre, & tout le reſte de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne ſeroit pas sûr de décider que l'obſtacle ne vînt point de la part des Eſpagnols; tout ce qu'on peut faire, c'eſt de laiſſer ce point douteux. Pour les archiducs, ils travaillerent ſincérement pour la paix. S. M. T. C. donnoit auſſi, contre ſes propres intérêts, les conſeils les plus pacifiques (*a*). C'eſt le ſeul parti que Henri crut avoir à prendre, au point où les choſes étoient amenées.

A l'égard du prince d'Orange, s'il n'étoit pas le ſeul ennemi de la paix, du moins étoit il le plus déclaré. Voici les raiſons & les prétextes que lui & ſes partiſans apportoient pour la faire échouer: que quelqu'envie que l'Eſpagne montrât avoir de la paix ou d'une longue trêve, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement & expreſſément à toute ſou-

(*a*) *Vittorio Siri*, ibid.

veraineté ſur les Provinces-Unies; que ſans cette clauſe cependant, il n'y avoit aucune aſſurance à prendre pour ces provinces ſur les traités, puiſqu'autrement les Eſpagnols demeuroient toujours en droit de s'aſſurer des havres & places fortes, des gens de guerre & des matelots, d'attirer à eux tout le commerce, & de s'ouvrir une ſeconde fois le chemin à la tyrannie; qu'on trouveroit moyen pendant ce tems-là d'endormir les gens de bien, & de faire agir les brouillons & les ames vénales; que le parti catholique dans ces provinces, déja aſſez porté d'inclination pour la domination Eſpagnole, leveroit la tête, ſe déclareroit & entraîneroit le reſte ou la plus grande partie du pays, en ſorte que le tems de la trève venant à finir, l'Eſpagne feroit cette fois la guerre à coup sûr (41); que la paix, ſi le traité portoit ce nom, n'avoit rien de plus sûr que la trève, puiſque le roi d'Eſpagne ſauroit bien la rompre, quand il trouveroit l'occaſion propre à faire ſon coup. La princeſſe d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu près dans ce même ſens, excepté que quoiqu'elle me marquât que les gens de guerre, des villes

(41) En effet, l'Eſpagne recommença la guerre contre les Flamands plus vivement que jamais, en l'année 1621, qui eſt le terme de la trève.

& même des provinces entieres, étoient dans les ſentimens de ſon beau-fils, & entiérement attachés à toute la maiſon de Naſſau, elle ne pouvoit me diſſimuler que le parti contraire étoit pour le moins auſſi fort.

Le prince Maurice, avec de pareils ſentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du roi. Il lui envoya Lambert le fils au mois d'octobre avec une lettre pour S. M. & toute ſorte de créance ſur ce qu'il lui diroit de bouche en ſon nom. Lambert exalta fort les deſſeins de ſon maître. Il voulut même faire croire que les choſes étoient au point, que le marquis de Spinola, le préſident Richardot & les commiſſaires Eſpagnols avoient été remerciés & congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les conſeillers de S. M. qui étoient préſens au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé auparavant que les équipages de ces députés Eſpagnols & eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles le 4 octobre. Ils voulurent tous en ce moment perſuader à S. M que ſes amis, comme ſes ennemis, alloient être trop heureux de recevoir les conditions qu'il lui plairoit de leur impoſer. C'eſt ce que me manda Villeroy, en me faiſant le détail de toute cette affaire, & en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la

lettre du prince d'Orange. Le roi n'alla pas ſi vîte. Le diſcours de Lambert lui parut ſuſpect par pluſieurs endroits. Il ne voyoit aucune lettre de la part du conſeil des Etats; celle du prince lui ſembloit pleine de réſerve & de diſſimulation; & Maurice lui-même avoit agi juſques-là ſi peu conformément à ſes paroles, qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorſque Lambert ajoutoit que la Zélande ſe donneroit plutôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Eſpagne; qu'on prioit S. M. de ſe tenir au moins neutre, ſi elle ne vouloit plus aſſiſter ſes alliés comme auparavant; parce que, ne leur reſtât-il que trois villes, ils donneroient encore de l'exercice aux Eſpagnols pendant cinquante ans. Henri ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade & une fauſſeté, ou du moins une fineſſe très-groſſiere. Ce manége ſautoit encore plus aux yeux, lorſque Lambert s'avançoit de mille choſes que Jeannin n'auroit pu ignorer, & dont cependant il n'avoit donné aucun avis à S. M. Selon Lambert, Barneveld & Aërſens étoient diſgraciés, & même en danger de ſe voir faire leur procès; on avoit tenu conſeil dans pluſieurs villes des Etats, ſi l'on ne prendroit point le parti de demander la domination Françoiſe. Comment tout cela eût-il pu être ſi ſecret, qu'on n'en eût

rien laiſſé tranſpirer dans toute la Flandre? Mais les diſcours mêmes de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre lettre du prince d'Orange.

Je crois bien que ſi S. M. avoit vu plus de fond à faire ſur quelques-unes de ces propoſitions, comme celle, par exemple, de recevoir les Flamands ſous ſa puiſſance, il ne lui auroit pas été beſoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ſes vues de ce côté-là; quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de ſavoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce prince prit enfin le parti le plus ſage; ce fut d'écouter & de voir tout tranquillement, ſans montrer ni éloignement ni empreſſement pour la paix; en attendant un éclairciſſement qui ne pouvoit ſe faire de quelque maniere que ce fût, ſans qu'il ſe vît appellé au dénouement. Il ordonna à Jeannin de ſe conduire ſur ce plan; & voulant avoir mon avis, il me fit faire un détail au plus juſte de tout par Villeroy, & il m'envoya de plus Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes diſcours qu'il avoit tenus à S. M. J'avois un bon préſervatif contre ſes fineſſes, dans la ſeule lettre que j'avois reçue de la princeſſe d'Orange. Il n'eut rien à me répondre, quoique peut-être il ne s'accommodât pas

de ma ſincérité, ni des noms d'ingrats & d'indignes des bontés de S. M. que je donnai aux Etats.

Je répondis auſſi par lettres à Villeroy, & je ne lui dis pas tout ce que je penſois; je le remis à mon retour pour en ſavoir davantage. Ce ne fut qu'avec le roi ſeul que je me découvris de tout ce que je penſois ſur ce qui ſe paſſoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidele à ſuivre ſon plan, & même qu'il s'en fût quelquefois écarté aſſez viſiblement, il n'étoit ni incroyable ni bien ſurprenant qu'il ſongeât à ſoutenir juſqu'à l'extrêmité un parti, dans lequel ſon honneur pouvoit être véritablement intéreſſé; mais pour Henri, il ne convenoit point à un grand capitaine, ni à un grand roi, d'aller ſe jetter tête baiſſée dans des affaires où on ne l'appelloit point, ſur la foi d'un ſimple particulier; il étoit de ſa dignité d'examiner & d'attendre. Quant aux Etats, ſi c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard & à contre-tems. Ils avoient fait des fautes qu'ils cherchoient à faire réparer à S. M. ou plutôt ils joignoient à une ingratitude marquée pour le roi, le deſſein auſſi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable, & tout le

reſte, illuſion, tromperie & artifice; à quoi S. M. ne devoit répondre, qu'en continuant à ſe mêler des affaires de ces provinces, autant qu'il convenoit pour ſa gloire & ſon utilité propre.

C'eſt en partie pour ce ſujet que Henri me ſouhaitoit ſi fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre ſur le même pied d'incertitude, & les nouvelles que l'on en recevoit ſe reſſentoient de cet état. Il arriva que l'inſtruction que les archiducs avoient donnée à leurs députés, en les envoyant à la Haye, tomba en original entre les mains du prince d'Orange, ſoit que le préſident Richardot (42) l'eût oubliée, ſoit qu'elle lui fût dérobée, ou qu'il la laiſsât voir exprès pour s'attacher les catholiques auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, & s'en ſervit pour animer ſes partiſans. Les conférences languirent ſouvent, mais elles ne furent point interrompues. La guerre étoit devenue de toute impoſſibilité, & par conſéquent un accord étoit de toute néceſſité. Ce qu'on voyoit ſeulement de clair, c'eſt que

(42) Jean Richardot, préſident au conſeil privé des Pays-Bas, bon négociateur. Il avoit eu part au traité de Vervins. Il mourut l'année ſuivante.

de quelque ſincérité que les parties paruſſent faire profeſſion, elles ſongeoient à ſe garder des interprétations à leur ſens, pour en faire un motif de recommencer la guerre d'abord qu'elles pourroient le faire avec quelque apparence de ſuccès. Si donc la France perdoit une occaſion favorable d'humilier ſa rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir ſe préſenter encore beaucoup plus belle, pourvu que juſques-là elle ſût ménager ſes forces. « Je ſuis toujours dans la même » opinion, (ainſi m'écrivoit S. M.) que Dieu » veut en cette affaire faire un coup de ſa » main, à quoi les hommes n'ont point » penſé, & au contraire de tous leurs deſ- » ſeins. Je l'ai vu ainſi arriver depuis trente » ans, & toujours à mon avantage; puiſſe-t-il » encore en être de même, & que mes » fautes & mes ingratitudes ne l'en em- » pêchent point! je l'en ſupplie de tout mon » cœur ».

Les habiles politiques faiſoient une ſeconde remarque, encore plus importante que la précédente; c'eſt que la puiſſance Eſpagnole étoit parvenue à ſon premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainſi, ce n'étoit point à cauſe des égards qu'on voyoit que le roi d'Eſpagne & les archiducs avoient pour tous les agens de S. M. & particuliérement pour Jeannin, les

reſtrictions qu'elle ſe ménageoit contre les Flamands, montroient qu'elle avoit toujours la même arrogance & la même ambition, & elle ignoroit peut-être elle-même, ou ne vouloit pas avouer ſa maladie. Mais lorſqu'on voit qu'un état ne montre ni force ni conduite, qu'il manque à la fortune & à l'occaſion, dès-lors la choſe n'en eſt plus aux termes de la ſimple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre preuve, que ce qui ſe paſſa ſur les frontieres de la Navarre & du Bearn. Les Eſpagnols y ayant renouvellé d'anciennes querelles ſur les limites des deux royaumes, Henri, bien réſolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le chancelier, & d'en faire parler à l'ambaſſadeur Eſpagnol par quelqu'un du conſeil, plutôt pour ſe juſtifier des ſuites que ce démêlé pouvoit avoir, que comptant le terminer par cette voie. S. M. écrivit encore dans le même eſprit à la Force, dépoſitaire de ſon autorité ſur toute cette frontiere, de ſoutenir ſes droits par tous les moyens les plus prompts & les plus efficaces. Et comme il ne pouvoit attendre de grands ſecours des habitans du pays, je reçus ordre de le rembourſer de toutes les avances qu'il avoit déja faites, & de lui faire un fonds ſuffiſant pour ne pas avoir le deſſous.

Ces précautions furent aſſez inutiles. Aux premieres plaintes que la Force fit faire au viceroi d'Arragon, celui-ci promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit; &, contre l'ordinaire du conſeil de Madrid, elle ne ſe fit pas attendre: c'eſt qu'on n'ignoroit pas que ſur une ſimple apparence de rupture, grand nombre de mécontens, dont les royaumes de Navarre & d'Arragon étoient remplis, avoient déja offert leurs ſervices à la France. La Force (*a*), auquel ils s'étoient adreſſés, en donnant cet avis à S. M. mandoit en même tems, que quoiqu'il fût bien qu'il ne falloit pas faire grand fond ſur l'eſprit inquiet & changeant de ces peuples, c'étoit ici une occaſion immanquable, pourvu ſeulement qu'on ſe preſſât d'en profiter; que toute l'habileté des Eſpagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foibleſſe & d'épuiſement, qui n'étoit plus ignoré de perſonne; que toutes les affaires du gouvernement y étoient dans une confuſion inexprimable. Il n'écrivoit jamais, ſoit à S. M. ſoit à moi, que ſur ce ton; & il étoit plus à portée que perſonne de connoître l'état des choſes, tant ſur ce ſujet, que pour ce qui regarde une autre faction

(*a*) Jacques Nompar de Caumont, depuis duc de la Force.

qui donnoit de furieuſes inquiétudes au conſeil de Madrid, quoiqu'il ne s'agît que des miſérables reſtes d'un peuple preſqu'entiérement exterminé ; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, ſans interrompre la narration. Henri n'étant encore que roi de Navarre, avoit toujours eu dans l'eſprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Eſpagne, de ces ennemis domeſtiques, moins conſidérables encore par leur nombre, que par le vif reſſentiment qu'on leur voyoit conſerver de leur oppreſſion. Les Maures, de leur côté, apprenant par le bruit public, que le parti proteſtant, qu'ils ſavoient être très puiſſant en France, & oppoſé à l'Eſpagne, avoit à ſa tête un roi de Navarre, c'eſt-à-dire, un prince doublement ennemi de cette couronne, commencerent à rechercher tous ceux qui pouvoient leur ménager cette protection, & entr'autres MM. de Saint-Geniés & d'Odou, auxquels ils promirent d'exciter en Eſpagne un ſoulevement preſque général, pourvu qu'ils ſe ſentiſſent appuyés. Ils ne demandoient qu'un général & de bons officiers, auxquels ils s'engageoient d'obéir ponctuellement. Ils offroient de fournir tout l'argent néceſſaire, bien loin d'en

d'en exiger ; & du côté du courage & des ſoldats, ils aſſuroient qu'on ſeroit content d'eux. Un aſyle en France avec la liberté de leurs biens & de leurs perſonnes, étoit la ſeule condition qu'ils apportoient au traité. Ils paroiſſoient de ſi bonne compoſition ſur la religion, qu'ils offroient d'embraſſer celle du royaume ; non pas à la vérité la religion Romaine, la tyrannie de l'inquiſition leur avoit rendu cette ſeconde ſervitude encore plus inſupportable que la premiere, mais la religion réformée. Ils trouvoient qu'ils s'accommoderoient ſans peine d'un culte dégagé des images & des cérémonies, qu'ils diſoient ſentir l'idolâtrie, & dont un ſeul Dieu, également adoré & invoqué de de tous, étoit preſque l'unique objet.

Saint-Geniés & d'Odou ne manquerent pas de faire un rapport fidele de tout ceci au roi de Navarre, ſur-tout lorſqu'il fit en Bearn & en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henri les chargea de ſavoir des Maures, quelles étoient au juſte leurs facultés, de quelles armes ils avoient beſoin, de quelle ſomme de deniers ils promettoient contribuer, & par quels moyens ils comptoient entamer une entrepriſe ſi conſidérable. Ces deux gentilshommes n'employerent d'abord à cette négociation qu'un homme ſeul, nommé le capitaine Danguin.

A meſure que les intelligences ſe multiplierent, ils y en firent entrer juſqu'à douze autres; & le ſecret confié à tant de perſonnes, fut pourtant ſi bien gardé, que l'Eſpagne n'en eut pas le moindre ſoupçon, juſqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas l'Hôte, ce ſecrétaire de Villeroy, dont on a vu l'hiſtoire. On découvrit aiſément le reſte; & la choſe parut d'autant plus de conſéquence, qu'on vérifia que ce parti, qui dans le commencement étoit fort peu de choſe, embraſſoit alors plus de cinq cens mille perſonnes. Deux choſes avoient ſervi à le groſſir ſi conſidérablement; premiérement, le ſecours qu'ils avoient eu l'adreſſe & le tems de ſe ménager chez les Turcs, grands ennemis des Eſpagnols; en ſecond lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Eſpagnols naturels.

Le conſeil de Madrid ayant délibéré, aux premieres nouvelles qui lui furent portées de ce ſoulevement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le pays de ce reſte de Maures, en leur faiſant repaſſer la mer, & ayant communiqué cette réſolution à la nobleſſe du royaume de Valence, elle y fut reçue ſi peu favorablement, qu'on en vit naître une ſédition dans pluſieurs provinces, où la nobleſſe ſe faiſant ſervir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les

voir chaſſer ſans perdre auſſi en même tems le quart de ſon revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent ſignifier la nouvelle déclaration du conſeil d'Eſpagne. Le viceroi crut appaiſer cette premiere émotion, en députant le chef de la juſtice, que la chancellerie appelle le régent. Ce régent étoit un vieillard timide, qui ſe voyant tout d'un coup environné d'armes & de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets ſans doute d'une frayeur ſubite.

Le conſeil Eſpagnol ne pouvoit plus diſſimuler dans une pareille conjoncture. Sa foibleſſe ſe décéla par l'inaction où on le vit pendant un aſſez long tems. Les Maures, qui ne s'étoient pas attendus à être ſi fort ménagés, n'en leverent la tête que plus hardiment. Ils renouvellerent leurs inſtances auprès de Henri, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorſqu'il n'étoit que roi de Navarre, que ſon parti étoit trop foible & trop traverſé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout, pour ſecouer le joug Eſpagnol, ils le prierent de les prendre au nombre de ſes ſujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes conſidérations qui empêchoient S. M. de prendre ouvertement le parti des Provinces-Unies dans un intérêt qui le touchoit de beaucoup plus près, lui

défendoit auſſi de ſe déclarer le libérateur d'un peuple, encore plus particuliérement ſujet de l'Eſpagne, & qu'il falloit de plus chercher dans des lieux fort éloignés, & qui demandoient un armement de mer; car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie & de Grenade, ſans compter pluſieurs autres raiſons tirées du caractere de ces peuples, & ſans parler des incidens ſi ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguiſe en partie. Tout cela fait qu'on ne ſauroit aſſurément blâmer S. M. de n'avoir pas mieux répondu aux deſirs de la nation Maure.

Je laiſſe à penſer ſi pendant tout ce tems-là, le conſeil de Madrid, à qui rien de tout ce qui ſe projettoit, n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il ſouffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoiſſance, jettât de profondes racines, & c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonſtance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; & le deſſein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Eſpagne, fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit auſſi plus difficile, parce que le bruit couroit que les Turcs croiſoient du côté de Maïorque. Pour prévenir ce coup, il falloit armer une flotte, pour l'oppoſer à

la leur. Le mois d'octobre vint, ſans que rien parût de côté ni d'autre; & l'année ſe paſſa encore toute entiere ſans aucun mouvement de la part des Eſpagnols, qui ſavoient que les Barbares les attendoient avec dix mille hommes d'infanterie & cinq mille de cavalerie, réſolus à ſe bien défendre. L'attente fut favorable à l'Eſpagne, & le tems lui donna enfin les moyens de ſe défaire tout-à-fait d'un ennemi (43) à qui toutes ces reſſources manquoient; ce qui ne put pourtant ſe faire, ſans que l'Eſpagne ſe privât elle-même de cinq cens mille ſujets (44); c'eſt le nombre des perſonnes

(43) Les Maures, ayant à leur tête un certain Barberouſſe, donnerent un combat, dans lequel leur parti fut défait; & on les obligea l'année ſuivante à s'embarquer. *Voyez le Merc. Franç. & autres hiſtoriens.*

(44) D'autres font monter ce nombre juſqu'à ſept & huit cens mille; playe, dont l'Eſpagne n'a jamais pu guérir; mais dont nous ne profitâmes point, quoiqu'il nous fût ſi facile de le faire, ſi ce n'eſt pas en prenant le parti de ces malheureux, comme le cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occaſion à-peu-près ſemblable, du moins, en leur donnant un aſyle en France, ne fût-ce que dans les landes de Bordeaux qu'ils demanderent inutilement, dit-on, la permiſſion d'habiter. Cette faute du gouvernement a été judicieuſement relevée par l'auteur de *l'Eſſai politique ſur*

qu'elle chaſſa de ſes états, après les avoir dépouillés de tout.

L'empereur traita en Allemagne auſſi durement & avec moins de droit la ville de Donavert ; il s'en ſaiſit, quoique cette ville ſoit du nombre des villes impériales, & il lui ôta la liberté de conſcience, & la plus grande partie de ſes priviléges. Cette violence y excita beaucoup de murmures & de troubles.

---

le commerce. « Défricher de nouvelles terres, » dit-il à ce ſujet, c'eſt conquérir de nouveaux » pays ſans faire de malheureux ». On dira que la même raiſon qui faiſoit chaſſer les Maures de l'Eſpagne, empêchoit auſſi qu'on ne les reçût en France. Mais il ſemble qu'il auroit été facile de profiter de la triſte ſituation où ils ſe trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu deſirer d'eux.

Fin du vingt-cinquiéme Livre.

LIVRE XXVI.

MÉMOIRES de l'année 1609. Etats de finance : conteſtation à ce ſujet entre le duc de Sully & le chancelier de Sillery. Sully traite & loge le roi à l'Arſenal. Indiſcrétion du P. Cotton, dont Henri accuſe Sully. Entretien important entr'eux ſur les complots à la cour & en Eſpagne, contre la perſonne de Henri ; ſur ſon amour pour la princeſſe de Condé, &c. Conſeils que lui donne Sully ; projet d'un cabinet d'état, très-utile pour toutes les parties du gouvernement. Moyens différens de recouvrer de l'argent dans un beſoin. Réglement contre le luxe, les diſſipateurs, les abus dans le barreau, & autres pieces de ce cabinet. Portrait des trois miniſtres de Henri, fait par lui-même. Autres détails de finance & de gouvernement. Edit contre les banqueroutes frauduleuſes. Autre édit contre le duel. Intrigues de cour contre Sully. Evaſion du prince de Condé ; chagrin qu'en reſſent Henri ; conſeils que lui donne Sully. Lettre de Sully au prince de Condé, &

autres détails ſur cet incident. Faux avis donnés à Henri contre les calviniſtes. Avis d'une conſpiration à la Flèche, contre la perſonne de Henri.

LE premier jour de l'année, j'allai ſuivant la coutume, préſenter au roi les jetons d'or. La gloire que S. M. s'étoit acquiſe dans l'accommodement du pape avec les Vénitiens, des Eſpagnols avec les Flamands, & de quelques autres princes de l'Europe, faiſoit le ſujet de ceux-ci. Après quelques momens d'une converſation indifférente, ce prince me tira dans l'embrâſure d'une fenêtre, pour me dire de lui compoſer quatre états, dans le goût de pluſieurs autres que je lui avois déja remis : le premier, des équivalens perçus dans les douze généralités du royaume; le ſecond, de tous les droits & redevances qui faiſoient partie des revenus royaux; le troiſiéme, des levées du principal de la taille, nommée l'ordinaire, depuis 1599, juſqu'à 1609, ces deux années compriſes; le quatriéme, des levées de la taille, ſous le nom de grande crue, ou crue extraordinaire, pendant ces mêmes onze années : c'étoit pour les faire voir, me dit Henri, à des perſonnes qui ſe croyoient fort habiles dans les finances, quoiqu'elles n'y euſſent rien

fait qui vaille, & à ceux qui admiroient leur méthode, toute défectueuſe qu'elle étoit.

Ce prince n'avoit pas beſoin de juſtifier à mes yeux une pareille demande. Le plaiſir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du gouvernement, ne me laiſſoit pas ſeulement examiner par quel motif il agiſſoit. Je voyois bien que depuis quelque tems il faiſoit une étude particuliere de ma façon de conduire les affaires générales & particulieres; & qu'à force de me demander, tantôt un état, tantôt un mémoire, aujourd'hui une inſtruction, le lendemain une explication; toutes ces pieces lui compoſeroient bientôt un ſiſtême complet ſur la finance & les autres parties de l'état. Mais j'étois là-deſſus ſans aucune inquiétude; & ſoit que Henri ne cherchât en effet qu'à s'inſtruire lui-même, ſoit qu'il eût deſſein de former de nouveaux hommes d'état ſelon mes principes, dans la crainte que je ne vinſſe à lui manquer, ou dans le deſſein de m'employer hors ou dans le royaume à d'autres fonctions, qui ne me laiſſaſſent plus de tems pour celle-ci; la maniere dont il ſe comportoit avec moi (1), ne me per-

(1) Le motif de cette conduite de Henri IV

mettoit de rien voir dans cette conduite, que de bon, de ſage & même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai, lorſqu'il revint à la fin du mois à l'Arſenal, ces quatre états, que je ne tranſcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le total du premier faiſoit voir que les équivalens montoient à cent cinquante-un mille ſoixante-treize livres: ſomme beaucoup moindre que ne ſe l'imaginoient bien des perſonnes, qui avoient fait entendre au roi qu'elle devoit

---

avec le duc de Sully, ſeroit tout autre, ſi nous en croyons l'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils. « Il étoit peu ſatisfait, dit-il, de la perſonne du » ſieur de Sully; il penſoit à lui ôter le maniment » de ſes finances, & vouloit en commettre le ſoin » à Arnaud. Il avoit dit pluſieurs fois à la reine » qu'il ne pouvoit plus ſouffrir ſes mauvaiſes » humeurs.... Son mécontentement étoit formé, » & ſa réſolution priſe de le dépouiller de ſa charge, » mais le tems en étoit incertain », &c. Mais la ſuite même de ce livre va fournir des preuves ſi ſenſibles de l'extrême confiance que Henri IV avoit en M. de Sully, qu'on jugera que cet auteur a donné dans le panneau, qu'un autre écrivain de ce tems-là nous avertit que ce prince & ſon miniſtre ont ſouvent tendu aux perſonnes trop crédules, lorſque pour le bien des affaires, ils affectoient entr'eux deux tous les dehors d'une vraie méſintelligence; ce que les courtiſans faiſoient entendre par ce mot: *bon maître & bon valet.*

faire le ſou pour livre de tous les revenus royaux. Ce prince vit dans le ſecond, bien des mots barbares pour lui, quoique malgré mon application, il m'en eût encore échappé, je le lui promis complet dans l'année. Le total du troiſiéme étoit de cent ſept millions quatre cens quarante-cinq mille trois cens cinquante-trois livres ſeize ſols onze deniers : celui du quatriéme, de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille ſept cens ſoixante-dix-neuf livres douze ſols ſix deniers. Henri ſe contenta pour le moment d'en voir le titre, & les donna à la Varenne; en lui diſant qu'il les lui rendît ſitôt qu'il ſeroit au Louvre; enfermé avec Béringhen dans le cabinet des livres. Je lui donnai encore un inventaire de tous les états, faiſant partie de l'état général des finances, ou indiqués par cet état (2).

Comme Henri partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liſte d'états, qui fut un petit ſujet de diſpute, un jour que S. M. s'entretenant avec le chancelier, Villeroy & moi, la converſation fut miſe ſur cette matiere. Je dis, qu'outre les

(2) On trouve ces états tout au long dans les Mémoires de Sully, *année* 1598, *vers le milieu du dixiéme livre.*

états dont je pouvois laiſſer le ſoin à mes ſecrétaires, en leur donnant ſeulement un ſommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé d'écrire tous de ma main au commencement de chaque année. Le roi en parut étonné, & Villeroy auſſi : « Je » ſais bien, Monſieur, reprit Sillery, avec » ſon air benin, qu'il y en a beaucoup, » mais cent ! je ne le penſe pas, car j'en » vois quelque choſe. Vous avez bien fait, » Monſieur, lui répondis-je, de dire quel- » que choſe ; mais vous auriez encore mieux » fait de ne point parler du tout, de ce que » vous ne pouvez ſavoir que par moi-mê- » me ». Il ne s'agiſſoit, pour voir qui avoit raiſon de nous deux, que de jetter les yeux ſur l'inventaire que j'avois donné au roi, ils y étoient tous compris, & il n'y avoit que ceux-là ſeuls. Comme j'en avois une copie dans le ſac de mes papiers, que portoit l'un de mes ſecrétaires, je le fis approcher, & S. M. connut par cet écrit, que je n'avois rien avancé de trop. Ce fut Sillery lui-même qui en fit la lecture & le compte.

Le roi étant à Chantilly, m'écrivit le billet ſuivant, le mercredi 25 mars. « Mon » ami, je monte à cheval après dîner, pour » aller coucher à Luſarche. Je me rendrai » demain de bonne heure à Paris, faiſant

» état d'aller dîner chez vous, je vous prie » de me le faire apprêter pour douze per- » ſonnes, & du poiſſon. Bon jour, mon » ami ». Il n'y manqua pas, & je fis en ſorte que le repas fût de ſon goût. Après que les nappes eurent été levées, je fis apporter des cartes & des dés ſur la table, ſur laquelle je mis auſſi une bourſe de quatre mille piſtoles pour S. M. & une ſeconde d'autant, pour en prêter à ceux de la compagnie de ce prince, qui ne s'étant point attendus à jouer, n'avoient point d'argent ſur eux. Cette cérémonie ne déplut pas à Henri. Il me dit : « Grand-maître, venez » m'embraſſer, car je vous aime, comme » je dois. Je me trouve ſi bien ici, ajouta- » t-il enſuite, que j'y veux encore ſouper & » coucher. J'ai des raiſons pour n'aller point » d'aujourd'hui au Louvre, ce que je vous » dirai au ſortir du jeu. Cependant faites- » moi préparer trois carroſſes, pour aller » me promener, après que je vous aurai » un peu entretenu, & qu'il ne vienne per- » ſonne ici tant que j'y ſerai, ſinon ceux » que j'y manderai, & à mon retour, que » je n'y trouve perſonne ». La journée s'étant ainſi paſſée à la ſatisfaction du roi, il voulut que je lui donnaſſe encore à dîner le lendemain. Il paſſa une grande partie de la matinée enfermé avec moi dans

mon cabinet : nous nous entretînmes de pluſieurs choſes, qui devoient être tenues ſecrettes. S. M. lut auſſi avec plaiſir les états que je lui avois donnés, & me dit tout haut en ſortant : « Vous m'avez donné des » mémoires, auxquels j'ai pris grand plai» ſir, mais il y a encore pluſieurs particu» larités, qu'il faut que vous m'expliquiez » par écrit; car il ne me ſouviendroit pas » de ce que vous m'en avez dit ».

Tout le monde s'étant raſſemblé autour du roi, il parla publiquement du deſſein qu'il avoit de venir paſſer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'Arſenal de la même maniere. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui une ſalle, une chambre, une garde-robe & un cabinet, ſans cependant rien prendre ſur mon logement. Il me dit, que toutes les fois que cela arriveroit, il ne ſe feroit ni ſervir par ſes officiers, ni rien apporter de ſa cuiſine, mais qu'il vouloit que je le traitaſſe comme je venois de faire : ajoutant obligeamment, qu'en toutes manieres, il croyoit ne pouvoir être mieux nulle part qu'entre mes mains; & que comme il n'étoit pas juſte que cette confiance fût le ſujet d'un ſurcroît de dépenſe pour moi, celle-ci ſeroit priſe ſur une gratification de ſix mille écus, par chaque année, qu'il m'accordoit pour

cela ſeul ; ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos la converſation vint à tomber, entre les quinze ou vingt perſonnes qui pouvoient être à la ſuite du roi, ſur les grands hommes dont l'hiſtoire a parlé ; & Henri me demanda auquel de tous j'aurois le plus ſouhaité qu'il reſſemblât. Cette queſtion n'étoit pas de celles auxquelles il ſoit facile de ſatisfaire d'un mot ; d'autant plus que Henri ajoutant, que j'euſſe égard non-ſeulement à la conduite & au mérite perſonnel, mais encore à tout ce qui peut être le juſte ſujet des deſirs d'un homme, comme les qualités du corps, la ſanté, & le concours de ces circonſtances qui font qu'on appelle un homme heureux ; l'on ne pouvoit décider la queſtion, qu'après avoir examiné & comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occaſion ſe préſentât de faire honte à la plupart des aſſiſtans, de leur ignorance dans des choſes, dont il ſemble que tout galant homme doit avoir du moins quelque teinture. Le roi comprit mon intention, ſeulement à la maniere dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à ſa queſtion. « A ce que je puis juger, dit-» il, vous n'allez pas être un homme à un » mot ; mais je veux vous écouter juſqu'au

» bout, cela me fera bien autant de plaiſir & » beaucoup plus de profit, que je n'en au- » rois eu à voir jouer au mail, où j'avois » deſſein d'aller me promener, en atten- » dant que votre dîner fût prêt ».

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'antiquité a compté d'hommes illuſtres, parmi leſquels je n'oubliai pas ceux de nos rois, auxquels on peut donner ce nom : tels que ſont Clovis, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe-Auguſte, S. Louis, Charles V, Charles VII & Louis XII. La qualité d'ennemis de la France, ne me parut pas ſuffiſante, pour exclure les noms d'Edouard III & de Charles-Quint : je n'en nommai aucun, ſans les faire connoître, du moins en gros, par quelques traits touchés le plus ſuccinctement que je pus, ſur leurs bonnes & mauvaiſes qualités, & ſur les événemens heureux ou malheureux de leur regne. « C'eſt à vous-même, Sire, ajoutai-je, après que j'eus fini cette énumération, qui m'obligea à parler de ſuite pendant un aſſez long tems, » de choiſir au- » quel de tous ces grands rois vous aime- » riez le mieux reſſembler, toutes compenſa- » tions faites, & de voir ſi vous n'y perdriez » point, vous, qui certainement les avez » ſurpaſſés en pluſieurs choſes. Pour bien » prononcer là-deſſus, répondit S. M. il

» faudroit mieux & plus attentivement con-
» ſidérer tout ce que vous avez dit ſur
» chacun de bien & de mal; mais le dîner
» qui eſt ſervi, ne nous en laiſſe pas le loiſir
(on venoit d'avertir qu'il étoit tems de ſe
mettre à table); » il faut remettre cela
» à une autre fois; je vous prie de le faire
» rédiger par écrit, & puis je vous di-
» rai ce que j'en penſe, auſſi-bien que de
» vos dernieres paroles, que vous n'avez
» ajoutées, dit agréablement ce prince, que
» pour me faire trouver vos mets encore
» meilleurs ».

Quelques-uns de la compagnie chercherent pendant le dîner à ſe faire honneur de leur lecture, par des traits ſur le ſujet qui venoit d'être traité; mais ils confondoient à chaque mot les noms & les choſes, d'une maniere ſi plaiſante, qu'elle ne ſervit qu'à faire rire le roi, & à m'attirer de S. M. un compliment ſur ma mémoire (3). Je laiſſai ce prince dans ſa bonne opinion juſqu'au ſortir de la table, que je lui avouai en particulier un effet aſſez heureux du haſard, c'eſt que j'étois

(3) Je coupe court ſur tout ce narré, qui tient une aſſez grande place dans les Mémoires de Sully, *année* 1598, *ſur la fin du dixiéme livre*, parce qu'il m'a paru froid, déplacé, & d'une critique peu ſûre.

tombé il n'y avoit pas trois jours, ſur un extrait des vies des hommes illuſtres, que j'avois fait long-tems auparavant, pendant que je m'occupois de l'hiſtoire, & que ce même jour j'en avois fait le ſujet d'une converſation avec quelques amis, qui m'en avoient rappellé toutes les idées. Les cartes, les dés & les piſtoles ſuccéderent à cette ſcene ſavante. Je deſcendis pendant ce tems-là dans la ſalle d'en bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à S. M. qui paſſoit des momens plus de ſon goût, ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cens piſtoles; auſſi ſortit-elle de bonne humeur, pour s'aller promener comme la veille dans les carroſſes que je lui avois fait tenir prêts, & pour retourner au Louvre.

Cinq ou ſix jours après que j'eus eu l'honneur de traiter & de loger le roi à l'Arſenal, on lui donna avis de bruits répandus dans quelques provinces, ſur des choſes qu'il croyoit renfermées entre lui & moi, parce qu'en effet il m'en avoit parlé avec un grand ſecret. Il me ſoupçonna d'indiſcrétion pendant quelques jours, ſans que je m'en douta ſſe, quoiqu'il m'eût demandé pluſieurs fois, quels amis ſi intimes j'avois donc en Berry & en Bourbonnois. Enfin il m'appelle un jour, & me dit: « Venez-çà, grand-maître, me direz-vous

» exactement la vérité ſur ce que je vais » vous demander »? Je le lui promis, avec la ſeule réſerve, que s'il s'agiſſoit de quelque choſe qui pût déplaire à S. M. je me ferois commander abſolument de répondre & promettre qu'elle ne s'en fâcheroit pas. « Ce que j'ai à vous demander, reprit-il, » n'eſt pas de cette nature », & il me dit tout ce qu'il avoit ſur le cœur. Après que je me fus juſtifié par les ſermens qu'il ſavoit que je n'employois jamais en vain, ſon étonnement ſuccéda au dépit, & je n'en eus pas un moins grand.

Mais il ne ſe paſſa pas trois jours, ſans que je viſſe clair dans cette énigme. Une lettre écrite de la propre main du P. Coton au P. Ignace, jéſuite à Moulins, qui me fut rendue le ſurlendemain dans un paquet venant de Bourges, me mit au fait. Muni de cette lettre, qui me donna une vraie joie, je m'en allai trouver le roi, qui arrivoit au Louvre avec la reine, au-devant de laquelle il s'étoit avancé juſqu'à Anet. Après quelques diſcours ſur Anet & ſur Chantilly, je lui dis: « Sire, vous me de» mandâtes l'autre jour mon ſerment que » je vous dirois la vérité; ne trouverez» vous pas mauvais, ſi j'oſe vous prier à » mon tour de me dire ſi vous n'avez ja» mais parlé à d'autres perſonnes qu'à moi,

» de ce que vous m'accuſiez d'avoir révé-
» lé? Si cela n'eſt pas, il faut que parmi
» ceux qui vous approchent, il y en ait
» qui ont un eſprit familier, & ſavent de-
» viner les penſées ». Le roi ſourit, en me donnant un petit coup ſur la joue, & m'embraſſa enſuite. « Je ſouhaite trop, me dit-il,
» que vous ſoyez toujours ſincere avec moi,
» pour vous donner l'exemple d'un men-
» ſonge. Je vous avouerai donc que j'en
» ai encore parlé au P. Cotton & à Bé-
» ringhen. Pour celui-ci je répondrai bien
» qu'il n'en a dit mot: auſſi n'eſt-ce pas lui,
» repris-je, mais le jéſuite; cette lettre, ajou-
» tai-je, en la lui mettant entre les mains,
» vous le prouvera ». S. M. la lut, & la voici tranſcrite toute entiere.

« Mon R. P. *Pax Chriſti.* Je ne vis
» jamais écrire ſi peu ſouvent, & deſirer ſi
» ſouvent de le faire. V. R. en jettera la
» coulpe, s'il lui plaît, ſur mes occupa-
» tions, notamment en ce tems. M. de Ci-
» teaux ſe contentera d'une abbaye proche
» la ſienne, qui eſt à un chanoine de la
» ſainte Chapelle, ſeptuagénaire, & moyen-
» nant ladite abbaye, il nous fera accorder
» par le chapitre général, qui ſe tiendra en-
» viron la Pentecôte, ce que nous deſirons
» de Bellebranche. Il y a du trouble à Or-
» léans, ſur le fait du collége, par les me-

» nées de la prétendue, mais Dieu ſera le
» maître. Le roi a écrit aux maire & éche-
» vins, à M. d'Orléans, M. le lieutenant-
» général, M. le prevôt, ſon procureur
» d'office, & à M. de la Châtre. Je joignis
» les miennes à M. d'Eſcures, qui part de-
» main, & promet de parfaire le tout. Le
» roi a encore accordé trente mille livres
» à la Flèche, ſur l'avis que je communi-
» quai, à V. R. S. M. part mardi pour
» Chantilly, & la reine, quatre jours après
» pour Chartres, qui l'ira trouver à Anet,
» puis derechef ici & à Fontainebleau. L'af-
» fection que ſavez, continue, nonobſtant
» laquelle ſe feront après Pâques les ma-
» riages de M. le prince & de M. de Ven-
» dôme. Tout eſt rapatrié avec l'homme
» de l'Arſenal, quelques pratiques que l'on
» ait pu faire. L'ainé de M. de Créquy
» aura la petite de Verneuil, & le premier
» deſſein ſe continuera, de M. le marquis
» de Roſny avec l'ainée du même ſieur de
» Créquy : le pere ne voulant point ouïr
» parler de changer. M. des Yvetaux eſt en
» exercice. Le ſieur Colin demande de de-
» meurer au collége du Mont juſqu'à la
» mi-août. M. de Savari ne lui veut accor-
» der que juſqu'à Pâques. On preſſe fort
» pour l'édit des duels, les prédicateurs y
» font bien leur devoir ; mais le P. Gon-

» teri dégoûte le roi de tems en tems, encore
» que j'aille parant aux coups : il dit que
» ſes ſermons ſont ſéditieux, & qu'un jour
» il fera ſchiſme en notre religion, ou en
» l'égliſe. M. Bremont s'eſt réſolu à la
» compagnie ; V. R. verra ſon louable de-
» ſir, par l'adjointe, avec une du R. P.
» de la Tour, que j'ai trouvée ſur ma ta-
» ble, ſans ſavoir comment. M. de Bour-
» ges m'a dit cejourd'hui que le P. Sal-
» lian contente, & que l'on n'a rien perdu
» au change. On a voulu perſuader que le
» P. Changer s'étoit changé, ſeroit-ce que
» ſouvent on a redouté. Je ſuis rapatrié
» avec M. le comte de Soiſſons autant &
» mieux que jamais, mais je n'ai encore
» touché ni viande ni argent depuis le mois
» de janvier. La reine me mene à Char-
» tres, & ſe confie en moi de ce que ſa-
» vez, plus que de coutume. M. de la Va-
» renne dit qu'il s'employera volontiers
» pour M. votre frere, mais que cette voie
» n'eſt pas bonne, ne pouvant introduire
» des chevaux de louage, au préjudice des
» relais & des poſtes : toute autre qu'il
» pourra, il offre de le faire. Le R. P. Rai-
» mond a été ici, & a apporté quelques
» quatre cens livres d'aumônes, ſans les
» matériaux de Talan en partie, que M. le
» Grand lui a promis. Notre frere Paran

» eſt maintenant déchargé de l'office : car » j'ai réponſe de Rome comme l'union a été » agréée par notre ſaint pere, & le *gratis* » donné par S. S. à ma conſidération, *quaſi* » *fuit ejus benevolentiæ*. J'ai remis la re- » viſion & l'impreſſion de mon livre à cet » été, ou après l'automne. La trêve pour » neuf ans eſt preſque aſſurée en Flandre. » Dix de nos peres ont été pris, venant des » iſles Baléares en Eſpagne, par Simon » Danſa, corſaire Hollandois, marié à » Marſeille ; le roi s'employe pour leur dé- » livrance, & nonobſtant quelques amer- » tumes, il ne laiſſe de priſer & chérir la » compagnie. *Quod ſupereſt*, je ſuis gran- » dement néceſſiteux de ſecours ſpirituels, » *oraque pro paupere*, qui eſt de V. R. » le ſerviteur le plus humble & plus affec- » tionné *Pierre Cotton*. A Paris, ce quin- » ziéme mars 1609. Madame la marquiſe » de Meſnelay va ſe rendre capucine, no- » nobſtant tout le monde. M. Avias, rec- » teur de la principale, eſt malade à mort » de pourpre, pris prêchant & ſervant à » l'hôpital ; c'eſt un bon prêtre & un » bon ami, qui va à Dieu ».

Henri lut deux fois de ſuite la lettre en- tiere, & quoiqu'il me cachât la moitié de ce qui ſe paſſoit au-dedans de lui-même, je lus aiſément ſur ſon viſage ſon mécon-

tentement. « J'avoue, me dit-il, qu'il y » a plus de conduite, de prudence & de » fidélité en vous, & de vérité dans vos » paroles, quelque méchant huguenot que » vous ſoyez, que dans beaucoup de ca- » tholiques, & même d'eccléſiaſtiques qui » ſont bien les dévots & les ſcrupuleux ». Il me quitta pour aller entretenir M. le comte de Soiſſons, qu'il voyoit s'approcher, & je crois qu'il lui conta tout, & même qu'il lui montra la lettre dans laquelle ce prince avoit ſon mot comme les autres. Je me ſus bon gré d'en avoir retenu une copie: car S. M. ne voulut jamais me rendre l'original.

Le P. Cotton ſut le contre-tems arrivé à ſa lettre, & en fut mortifié au dernier point (4). Il ſe conſola un peu, quand on lui dit qu'excepté le roi, je ne l'avois fait voir, ni parlé à perſonne de ce qu'elle contenoit: il crut m'en devoir un remer-

(4) On voit dans l'Anti-Cotton, *pag.* 46, que le P. Cotton fut diſgracié du roi pendant ſix ſemaines pour avoir révélé ſes ſecrets à un provincial d'Eſpagne; mais c'eſt un de ces libelles qui ne méritent aucune créance. Dans une occaſion ſemblable, Henri IV dit à ſes miniſtres, en prenant le préſident Jeannin par la main: « Je réponds » pour le bon-homme, c'eſt à vous autres à vous » examiner ».

cîment

cîment, & il ſentit auſſi qu'un petit mot de juſtification n'étoit point ici de trop. La lettre que j'en reçus, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en province, eſt à ces deux fins : il me l'écrit de Fontainebleau, où la cour étoit alors, & moi j'étois à Paris. Le P. Cotton y prend occaſion de louer la bonté de mon eſprit & la douceur de mon naturel, de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaiſe impreſſion de lui, n'ont pas été capables, dit-il, d'altérer ma premiere bienveillance à ſon égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu de mauvaiſe humeur, auroit pu faire ſervir la lettre dont il vient d'être fait mention, de prétexte à ſon reſſentiment ; il ne dit pas, de cauſe, parce que ſelon lui, les termes dans leſquels il s'y exprime ſur mon ſujet, n'ont pas cette gravité, qui peut ſeule autoriſer un galant homme à ſe fâcher. Auſſi ne l'ai-je pas fait, j'ai cru que le P. Cotton devoit mieux entendre le ſens de ſes lettres, que perſonne, & que s'il ſe fût ſenti véritablement coupable envers *l'homme de l'Arſenal*, il n'auroit pas eu la hardieſſe qu'on lui voit dans cette lettre, de le prier de ſe ſouvenir du bâtiment de l'égliſe des peres jéſuites, & des appartemens deſtinés pour tenir leurs claſſes à Poitiers, en dreſſant les états où ſont

compriſes ces ſortes de dépenſes ; autre louange à cette occaſion ſur ma charité, ſuivie d'une fervente priere à Dieu, d'achever ſon ouvrage, en m'inſpirant le reſte des ſentimens de la bonne religion (5).

---

(5) On verra par le trait ſuivant, tiré des Mémoires pour l'hiſtoire de France, que M. de Sully ne pardonna pas ſi facilement au P. Cotton. « Sur la fin de cet an, les jéſuites ayant obtenu » un don du roi de cent mille francs, pour para- » chever le bâtiment de leur chapelle à la Flèche, » ſe retirerent vers M. de Sully pour en être payés. » Le P. Cotton lui dit, avec ſa douceur ordinaire, » que S. M. leur avoit fait un petit don de cent » mille livres pour la chapelle de la Flèche ; à » quoi le duc répondit : appellez-vous cent mille » livres, pour vous, un petit don ? Le roi vous en » donne trop, & je ne vous donnerai rien. Quelle » eſt la raiſon de ce refus, demanda le P. Cotton ? » Ce n'eſt pas à vous, repliqua le duc, à qui je » la veux & dois rendre, je la rendrai au roi. Le » P. Cotton s'en plaignit au roi, qui, pour le » contenter, tança publiquement le duc, & dit » qu'il vouloit que ſon mandement eût lieu. M. de » Sully ne fit rien de ce que le roi avoit ordonné » pour la chapelle des jéſuites à la Flèche ». Le même auteur marque en quelqu'endroit, & le bruit en étoit aſſez commun alors, que lorſque le roi & ſon miniſtre paroiſſoient ainſi d'avis oppoſé en public, c'étoit ſouvent après en être convenus enſemble en particulier. Ce qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici, c'eſt que « S. M. ajoute cet écrivain, donna à M. de Sully

Je connus clairement quelque tems après, qu'il étoit ſurvenu au roi quelqu'autre ſujet de chagrin, & beaucoup plus violent. Tout ce qu'il faiſoit pour le diſſiper, ne ſervoit qu'à le mieux faire paroître, & peut-être à l'augmenter encore. Il paſſa huit jours entiers hors de Paris, à promener ſa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit jamais, Livry, & une autre maiſon appartenante à Montbazon. De retour de cet endroit, tous les jours étoient pour lui des jours de chaſſe, afin, ſans doute, de pouvoir ſe trouver plus long-tems & plus ſouvent ſeul. Tout cela n'étant pas le vrai remede à ſon mal; il paſſa enfin par l'Arſenal, pour ſe ſoulager en m'ouvrant ſon cœur. Il monta droit à mon cabinet, ſans vouloir qu'on m'avertît, & y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille ſurpriſe, & n'ayant que ma robe de chambre & tout le reſte de l'habillement de nuit. Il me dit *bon jour*, me demanda ce que je faiſois, fit éloigner tout le monde, rentra avec moi, & referma la porte, ſans que je fiſſe rien

» préciſément dans ce même tems, trente mille » écus pour ſes étrennes: au lieu de vingt mille » qu'elle avoit accoutumé de lui donner, de quoi » les jéſuites ne furent guères contens »: *Ann.* 1609.

de mon côté, qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent asseoir, se lever, se promener & parler avec beaucoup de feu, pendant près de deux heures que nous passâmes ensemble. On va savoir le sujet de cette agitation: je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort aisément entendu de dehors. S. M. croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite salle, pour aller se promener dans la grande salle, dans les cours & les jardins, mais il en étoit demeuré une partie à la porte du cabinet, pressés par la curiosité; car la mélancolie de ce prince frappoit les yeux de tout le monde; ceux-là purent entendre, à un mot près, tout ce que nous dîmes.

Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'empereur Léopold, quelques princes d'Allemagne, les archiducs & le président Richardot. Après quoi ce prince m'avoua qu'il y avoit quelqu'autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur, & il commença là-dessus un discours qui fut fort long, & pendant lequel je ne fis presque qu'écouter S. M. Comme je pouvois croire, avec tout le monde, que les nouveaux démêlés de Henri avec la reine son épouse, n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit

pour mademoiſelle de Montmorency, depuis quelques jours princeſſe de Condé, il traita d'abord cet article, qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorſque je vis naître cette inclination de Henri, j'en prévis de beaucoup plus grands inconvéniens que de toutes les autres, à cauſe de l'extraction & de la famille de cette demoiſelle, & je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès; efforts qui furent inutiles, & que je redoublai pourtant lorſque le roi me propoſa le deſſein qu'il avoit de la faire épouſer à M. le prince. Je n'attendois point de Henri dans cette occaſion la généreuſe réſolution dont quelques amans ſe ſont montrés capables, de s'impoſer par ce moyen la néceſſité de renoncer à la perſonne aimée. C'étoit tout le contraire que j'appréhendois; & ce point de vue ne m'offrant que reſſentimens & fureurs de la part du prince outragé, des parens de la princeſſe & de la reine, rien ne peut exprimer l'ardeur de mes inſtances & de mes ſoins, pour détourner cette réſolution. Je ſuppliai, je remontrai, je me jettai aux pieds de Henri; je ne l'importunai pas ſeulement, je le fatiguai, je le perſécutai. Le fatal mariage ne s'en fit pas moins (6).

(6) Il fut fait à Chantilly, ſans aucune pompe.....

Toutes ces circonſtances me furent rappellées à moi-même par le roi, afin que je convinſſe, diſoit-il, que ſi je ne m'étois pas trompé, en prédiſant les effets de l'amour & de la jalouſie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ſes ennemis avoit ſu y lier d'étranger. Ce prince, dont le caractere étoit de reſpecter la vérité, lors même qu'elle le rendroit plus coupable, n'oſa s'inſcrire en faux contre le ſentiment & les diſcours publics; il ſe ſeroit trahi d'ailleurs, par la maniere toute paſſionnée dont il me parloit de l'eſprit, de la naiſſance & de toutes les perfections de mademoiſelle de Montmorency. Mais étoit-ce à de miſérables Italiens, tels que Conchini, Vinti, Guidi, Joannini, qu'il étoit reſponſable de ſa conduite? Et n'étoit-ce pas au contraire dans tous ces étrangers, une hardieſſe bien puniſſable, que de donner à toutes ſes démarches un éclat qu'elles n'avoient point, pour en prendre droit de jetter la reine dans des réſolutions violentes, qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicieux deſſeins? C'étoient ces deſſeins, dont on

---

La marquiſe de Verneuil diſoit, « que le roi avoit » fait ce mariage, pour abaiſſer le cœur au prince » de Condé, & lui hauſſer la tête »; *Mémoires hiſt. de France, année* 1609.

inſtruiſoit Henri de toutes parts, qui l'inquiétoient juſqu'à ne pas lui laiſſer goûter un ſeul moment de repos. Il m'en avoit déja écrit quelque choſe, lorſque ſes penſées là deſſus ſe réduiſoient à de ſimples ſoupçons; mais la choſe s'étoit tournée en certitude, par des lettres que la Varenne & Zamet lui avoient communiquées, par les diſcours que lui avoit tenus le jeune Zamet, à ſon retour d'Italie & d'Eſpagne, & en dernier lieu, par tout ce que lui avoit mandé Vaucelas, ſon ambaſſadeur à Madrid. On va convenir que mon beau-frere n'étoit pas en cette occaſion un témoin ſuſpect.

Lorſqu'il étoit parti pour l'Eſpagne; c'étoit avec des inſtructions (7) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de deſſein de s'approcher de la maiſon d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les agens de la reine faiſoient à Madrid, d'une maniere ſi libre & ſi publique, qu'il ne put ſe figurer que le roi n'en eût aucune connoiſſance, & même qu'ils n'agiſſoient pas par ſon ordre; ce qui

(7) Le comte de Vaucelas eſt qualifié dans cette inſtruction de conſeiller d'état, &c. meſtre de camp du régiment des compagnies des gens de pied du titre de Piémont; *vol.* 8955, *Mſſ. royaux.*

le ſurprit d'abord, & enſuite le mortifia au dernier point, parce qu'il crut que le conſeil de France ayant abſolument changé de ſyſtême, S. M. avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui, & ne lui laiſſoit plus que le vain titre d'ambaſſadeur, pendant qu'elle ſe remettoit à un autre de l'eſſentiel de ſes affaires & de ſon ſecret. Il ſuppoſoit dans la même idée, que ſi le roi paroiſſoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans ſa maniere ordinaire de ſe conduire à ſon égard, c'étoit par ménagement pour moi, & pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on mépriſoit mon beau-frere, qui n'auroit pas manqué de m'en porter ſes regrets, ſi le roi ne l'avoit ſoutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces penſées, qu'il crut tout-à-fait juſtes, Vaucelas prit le parti d'inſinuer en deux mots à la Varenne, & par ſon moyen au roi, qu'il craignoit avec raiſon d'avoir perdu les bonnes graces de S. M. Il déchargea ſon cœur à ſon beau-pere, par une lettre beaucoup plus longue, dans laquelle il le prioit de ſavoir ce qui lui avoit attiré cette diſgrace, & de ſe plaindre à S. M. avec tout le reſpect poſſible, de ce qu'elle faiſoit à ſon ambaſſadeur l'injuſtice, & en quelque ſorte l'injure, de lui préférer celui d'un prince étranger, pour porter ſes

paroles. Il vouloit parler de l'ambaſſadeur du duc de Florence, qui agiſſoit ſur tout cela à Madrid, à l'inſu ou du gré du conſeil Eſpagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'eſt pas ſurprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci ſupplioit encore S. M. par la bouche de ſon beau-pere, de vouloir bien lui rendre ſa premiere confiance, & d'être perſuadé que ni l'amitié, ni l'alliance ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions & le ſecret du roi ſon maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la choſe la plus ſacrée.

Le roi comprit mieux par cette lettre, qu'il ne l'eût fait autrement, la vérité de toutes choſes, & il en fut dans une ſurpriſe extrême. En effet, qui pourra ſe figurer qu'une moitié toute entiere du conſeil & de la cour, osât faire jouer à découvert de pareils reſſorts contre les deſſeins du roi, ſur leſquels il s'étoit expliqué lui-même, & que ſes ennemis lui ſuppoſaſſent tous leurs ſentimens dans le public, ſans craindre ni ſon reſſentiment, ni la honte, qui, en toute autre occaſion, ſuit de bien près de pareils procédés? Voilà aſſurément une circonſtance politique bien ſinguliere & bien différente de toutes les autres. On y forme un parti par tous les moyens qui communément le détruiſent; on feint d'avoir, pour obtenir,

& le ſecret eſt tout ce qu'on cherche le moins ; ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur & de l'apparence de la choſe, & non des vues ni des moyens ; car après que le roi eut répondu à Vaucelas de la maniere la plus propre à le raſſurer, Vaucelas ne put, avec toute ſon application, découvrir ni le fond de ce myſtere, ni bien des particularités qu'il cherchoit. Il ſut ſeulement qu'il s'agiſſoit de faire échouer tous les deſſeins de S. M. contre la maiſon d'Autriche, en l'uniſſant de gré ou de force avec l'Eſpagne ; que l'ambaſſadeur Florentin étoit ſur tout cela en relation de lettres avec certaines perſonnes de la maiſon de la reine qu'il nommoit, & avec quelques autres plus diſtinguées, que par reſpect il n'oſoit nommer ; pour tout le reſte, il ne put en ſavoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuſes circonſtances, que Henri m'apprenoit en ce moment. Ce prince ajouta, qu'il ne pouvoit guères douter que ces noms, qui faiſoient tant de peine à prononcer à ſon ambaſſadeur, ne fuſſent celui de la reine & celui de Villeroy ; tous les diſcours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but, & les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double mariage, ne pouvant tomber ſur d'autres que ſur eux, puiſque ceux qui

y travailloient s'avançoient, disoit-on, au conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire consentir le roi, même avec la clause que l'Espagne, en donnant l'infante au dauphin, se réservoit tous les droits que ce mariage pouvoit lui donner dans la suite (8). Voilà ce qui étonnoit, & même effrayoit Henri. Il auroit pu trouver un sens à des affirmations si fortes & si positives, si ses desseins contre la maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant. Mais qu'on parlât ainsi dans une cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit; voilà ce qui lui faisoit naître, malgré lui, les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec

(8) On est bien surpris après cela de voir avancer à Siri, *Mém. Recond. tom.* 1, *pag.* 187, que Henri IV ne souhaitoit rien tant que le mariage du dauphin avec l'infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve que cet étranger n'a connu que par ouï-dire, les affaires du conseil de France de ce tems-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il montre presque par-tout, contre la personne & la politique de ce prince.

le duc de Savoye, ainſi qu'à faire épouſer l'héritiere de Lorraine au dauphin, afin d'unir un jour cet état à la France, & que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit, par ſes bienfaits, les princes d'Allemagne, qui pouvoient l'aider dans cette entrepriſe, contre ceux qui la traverſeroient. On ſavoit de plus qu'il ſongeoit à marier ſon ſecond fils avec mademoiſelle de Montpenſier (9) (ils étoient déja fiancés), à donner ſa ſeconde fille au prince de Galles, celui de tous les princes de l'Europe, dont, ſur mon rapport, il ſe promettoit le plus; enfin, à faire réuſſir le mariage de ſon troiſiéme fils avec la princeſſe de Mantoue, petite-fille de Savoye, pour ſe donner une raiſon ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que S. M. poſſédant le Mantouan & le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits états, & qu'étant aſſuré du duc de Savoye, devenu de ſon côté poſſeſſeur du Milanois, auſſi bien que les Vénitiens, nos inſéparables alliés, rien ne pouvoit l'empêcher de donner la loi à toute

(9) Marie de Bourbon, fille & unique héritiere de Henri, duc de Montpenſier, mort l'année précédente.

l'Italie, ſans qu'il lui en coûtât, diſoit ce prince, l'injuſtice de retenir le bien d'autrui.

Henri trouvoit tant de plaiſir à parler de la ſuite de tous ſes projets politiques, qu'il ne ſongeoit pas qu'il parloit à un homme qui en étoit tout auſſi bien informé que lui-même ; mais il revint bientôt à la cabale Eſpagnole, & à ſes propres frayeurs de ce qu'il la voyoit ſe conduire comme ſi elle avoit été aſſurée qu'il n'avoit plus que très-peu de tems à vivre. Quel que pût être le fondement de cette ſuppoſition, elle lui devenoit plus frappante, lorſqu'il faiſoit réflexion qu'on répandoit de toutes parts dans le public mille pronoſtics, qui fixoient ſa mort dans la cinquante-huitiéme année de ſon âge, prédiction qu'on donnoit pour une inſpiration divine, parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine religieuſe, alors en grande vénération. Paſithée (c'eſt le nom de cette dévote) avoit été quelque tems en France, & depuis qu'elle en étoit ſortie, elle étoit demeurée en commerce de lettres avec la reine. C'eſt d'elle dont on ſe ſervoit pour perſuader à cette princeſſe de ſe faire couronner à Paris avec toute la magnificence & les cérémonies propres à lui conſerver l'autorité dont elle avoit beſoin, diſoit-on, après la mort prochaine du

roi ; & l'on parloit même hautement de faire revenir cette enthousiaste.

Ce dessein, tous ces discours & ces présages ne sortoient presque plus de l'esprit de Henri, & le rempliſſoient d'amertume. « Je n'ai aucune inclination à cela », me dit-il, en parlant du couronnement ; & je crois devoir rapporter ses propres paroles, qui assurément sont remarquables, » non » plus qu'à souffrir, continua-t-il, que cette » Pasithée revienne en France. Le cœur me » présage qu'il me doit arriver quelque » désastre ou signalé déplaisir à ce couronne- » ment. Si ma femme s'y opiniâtre, comme » on m'a dit que Conchine & sa femme lui » conseillent obstinément, & à faire venir » cette religieuse, il n'y a point de doute » que nous ne nous picotions bien fort ma » femme & moi sur ces deux affaires ; mais » sur-tout, que ce que je vous ai dit touchant » ses desseins en Espagne, ne m'altere & ne » me fasse cabrer tout-à-fait, si j'en puis » découvrir davantage ». Je ne sais si ce prince a bien connu la reine son épouse ; mais j'avoue que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite, qui est que cette princesse ne faisoit tant de vacarme avec lui, au sujet de mademoiselle de Montmorency & de toutes ses autres amourettes, que parce que ses indignes conseillers lui

perſuadoient qu'elle avoit beſoin d'un prétexte pour être brouillée avec le roi, ou du moins pour paroître l'être; qu'on payoit le public de celui-là, faute d'un meilleur; qu'enfin tout le monde, & moi-même tout le premier, attribuoient à la jalouſie ce qui étoit l'effet d'une malice très-rafinée. Je découvre ici des choſes bien odieuſes, s'il eſt vrai que le conſeil de la reine ſe ſoit ſervi de ce damnable artifice, pour cacher & faire réuſſir des deſſeins ſi noirs, qu'on n'oſeroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henri me faiſoit remarquer comment, ſur une apparence auſſi légere que celle de parler plus ſouvent à la ducheſſe de Nevers, & de prendre plaiſir à ſa compagnie, on avoit fait entrer cette dame ſur les rangs l'année précédente, & mademoiſelle de Montmorency en celle-ci, afin de ne pas laiſſer refroidir la cour ni le public, ſur ces ſujets de divorce entre lui & la reine, qu'il étoit néceſſaire d'entretenir à quelque prix que ce fût; & il en concluoit qu'il ne ſe donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire ceſſer; & que quand même il renonceroit à voir de ſa vie la princeſſe de Condé, ce ſeroit à recommencer éternellement avec des gens qui avoient de ſi grandes raiſons de ne point vouloir de paix. Il me

dit, ſur ce dernier article, qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette dame, que s'il ne pouvoit vaincre ſon amour, il ſauroit du moins prévenir un éclat dangereux, & reſpecter le lien ſacré qu'il n'avoit formé, que pour impoſer ſilence à ſes deſirs. C'étoit avec beaucoup de ſincérité qu'il me parloit ainſi (10). Je me ſerois repoſé ſur cette

(10) Le maréchal de Baſſompierre, auquel il fut propoſé de donner mademoiſelle de Montmorency en mariage, rapporte entr'autres diſcours ſur cette matiere, celui-ci que lui tint Henri IV. « Lors il me répondit, après un grand ſoupir : » Baſſompierre, je te veux parler en ami. Je ſuis » devenu non-ſeulement amoureux, mais furieux » & outré de mademoiſelle de Montmorency. Si tu » l'épouſes & qu'elle t'aime, je te haïrai; ſi elle » m'aimoit, tu me haïrois. Il vaut mieux que cela » ne ſoit point cauſe de rompre notre bonne intel- » ligence; car je t'aime d'affection & d'inclination. » Je ſuis réſolu de la marier à mon neveu le » prince de Condé, & de la tenir auprès de ma » famille : ce ſera la conſolation & l'entretien de la » vieilleſſe où je vais déſormais entrer. Je donnerai » à mon neveu, qui aime mieux mille fois la » chaſſe que les dames, cent mille livres par an, » pour paſſer ſon tems, & je ne veux autre grace » d'elle, que ſon affection, ſans rien prétendre » davantage » : *tom.* 1, *pag.* 229. Mais dans la ſuite, cette paſſion, comme M. de Sully l'avoit prévu, porta Henri bien au-delà des bornes qu'il s'étoit preſcrites.

assurance, si je n'avois su avec combien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même.

Le roi, continuant à me parler des conseillers de la reine, entr'autres de Conchine & de sa femme, m'apprit des choses, après lesquelles je ne puis regarder ces étrangers que comme des monstres; qu'ils empêchoient la reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit, & qu'ils lui persuadoient de faire faire fort souvent sa cuisine dans leur chambre. Mais de quoi servoit-il à S. M. d'invectiver ainsi alternativement & contre les Italiens & contre la reine? Je convenois assez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritassent, & qu'il étoit tout-à fait singulier, comme le remarquoit Henri, que cette princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes qui avoient donné les conseils les plus violens contre sa vie, au tems du tiers-parti, ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien présentement (11). Mais que pouvois-je faire

(11) La reine Marie de Médicis a donné en toute occasion, tant de marques convaincantes d'une véritable tendresse pour son mari, que ceux qui ont justifié & loué toutes ses actions, comme l'auteur de l'histoire de la mere & du fils, n'ont pas même songé qu'il fût besoin de relever aucune

pour tirer ce prince de l'état où je le voyois, lorſque lui-même ne s'aidoit en rien? Croiroit-on que tout ce long diſcours, auquel je ſuis perſuadé qu'il n'y a perſonne qui ne ſe ſente intéreſſé, n'aboutit de ſa part, qu'à des prieres de redoubler d'attention contre les artifices des Eſpagnols, & d'entreprendre de nouveau de perſuader à la

---

des accuſations des Mémoires de Sully : & ce miniſtre lui-même, ſi l'on y fait bien attention, ne lui impute ou ne lui fait imputer par Henri IV, que d'autoriſer par trop de confiance & de crédulité, les méchans deſſeins de quelques perſonnes de ſa cour ; deſſeins auxquels ces perſonnes avoient ſoin de ne jamais faire ſervir cette princeſſe, qu'en intéreſſant la jalouſie qu'il lui étoit naturel de montrer contre les maitreſſes de ſon mari. Ce n'eſt même qu'en penſant de cette maniere ſur l'un & l'autre, qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles & de démarches de ces deux époux, qui ſans cela paroîtroient tout-à-fait contradictoires, parce qu'elles marquent en même tems dans les mêmes perſonnes, confiance & défiance, eſtime & indifférence, tendreſſe & froideur. L'hiſtorien que je viens de citer, rapporte une infinité de ces traits en bien & en mal. Il repréſente Henri IV ſe plaignant & ſe louant tour à tour de la reine ; tantôt diſpoſé à la renvoyer tout-à-fait, ou à l'éloigner ; tantôt ne voyant qu'elle dans tout ſon conſeil, capable de l'adminiſtration des affaires en ſon abſence, & du poids d'une régence. *Hiſtoire de la mere & du fils, tom,* 1, *Paſſ.*

reine, qu'elle devoit le ſacrifice des Conchines & autres brouillons, à l'aſſurance qu'il lui donnoit, par ma bouche, de ne plus voir, ſi elle l'exigeoit, ni femmes ni filles. « N'étant pas juſte, me diſoit ce prince » trop bon, que je me prive de tous mes » plaiſirs pour la contenter, ſans qu'elle » faſſe le ſemblable, ni que je m'accommode » à toutes ſes volontés, pendant qu'elle » contredira toutes les miennes ».

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à propos de ce que je venois d'entendre, mais non pas à Villeroy. « Je vous y laiſſe, dit-il, penſer tout à » loiſir, pour m'en aller dîner (il étoit en » effet fort tard). Je ſuis levé dès la pointe » du jour, n'ayant point dormi toute cette » nuit, parce que mon eſprit n'a fait que » rèvaſſer ſur toutes ces brouilleries, & que » je n'aurois pas eu plus de repos la nuit » ſuivante, ſi je ne m'en fuſſe déchargé à » vous ». S.-M. monta dans mon caroſſe, que je lui avoit fait préparer, en me diſant, en préſence d'un fort grand nombre de perſonnes qui étoient dans la cour: « Adieu, » mon ami, aimez-moi bien, ſervez-moi de » même, & vous ſouvenez de tous les » diſcours que nous avons tenus enſemble; » car je vous aime autant que vous pouvez » le deſirer ».

Je crois avoir juſtifié ci-devant, par les plus ſolides raiſons, ma perſévérance dans l'opinion que tous ces prétendus complots, moitié étrangers, moitié domeſtiques, n'ont jamais été ni bien réels, ni bien à craindre. J'avoue pourtant qu'il y avoit des momens, où la force de mon attachement pour mon prince ne me permettoit pas d'écouter indifféremment tout ce que j'entendois dire à ce ſujet, & que quelle que fut ma fermeté, je me laiſſois épouvanter malgré moi, de ce que je ſavois n'être qu'un phantôme. Voilà l'état où je me trouvai tout le tems que Henri me parla, & après qu'il fut parti. Notre converſation fut ſinguliere, en ce que je ne prononçai preſque pas un mot pendant un ſi long tems; & lorſque je voulus me mettre à table pour dîner, l'agitation de mon cœur & les nuages dont mon eſprit étoit inveſti, me jetterent dans un abattement ſecret & un dégoût pour tout ce qu'on me ſervit. Il n'étoit certainement pas beſoin que le roi m'excitât à faire de nouvelles réflexions, je m'y plongeois tout entier, & j'en faiſois juſqu'à prévoir & arranger l'une après l'autre dans mon eſprit toutes les choſes dans leſquelles j'appercevois la moindre poſſibilité.

Cependant, lorſque cette premiere confuſion d'idées eut fait place à un ſentiment

plus froid & plus arrêté, je fus forcé de conclure, comme j'avois toujours fait, que mes allarmes ne portoient que ſur celles de Henri, qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le conſeil de Madrid voyant que le roi de France commence à avancer en âge, & qu'il a eu quelques attaques de maladies aſſez violentes, prend les devans pour faire goûter à la reine & au conſeil de France une politique qui doit être ſon ſalut. Il n'y a en ceci rien d'extraordinaire. Il trouve parmi les François des perſonnes d'aſſez bonne volonté pour entrer dans ſes vues, & il met ces perſonnes en jeu, afin de s'épargner la honte des démarches ſuivies d'un refus ; ſi elles le ſont véritablement, le conſeil Eſpagnol peut long-tems feindre le contraire, & rompre ou rallentir l'ardeur des alliés de la France, trompés par cette apparence ; il n'y a encore rien dans cette conjecture, qui ne quadre avec le caractere Eſpagnol, décidé par une infinité de démarches ſemblables. Lorſque Philippe II jetta feu Monſieur, duc d'Alençon, dans l'entrepriſe d'Anvers, qui ruina ſes affaires & ſa réputation, c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieurement, lorſqu'à l'extérieur il paroiſſoit la regarder comme un coup néceſſaire pour aſſurer à ce prince la ſouveraineté des Pays-Bas,

dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maitresse de la vie du roi ? Combien de raisons rendoient la personne & les intérêts de ce prince chers à tous les François, & à ceux même des courtisans qu'il sembloit que cette couronne eût mis dans son parti ? A quoi que le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il est agité par une forte passion, j'avois horreur des idées de crime qu'il falloit nécessairement supposer dans des personnes, que la naissance, l'éducation, les sentimens soutiennent contre la noirceur & les attentats, quoiqu'elles les laissent capables de quelques foiblesses passageres. Est-ce respect ou délicatesse de sentiment, qui me fait penser & parler ainsi ? est-ce simplement l'horreur & l'éloignement de toute action lâche & infame ? Quoi qu'il en soit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, aussi tranquille que je l'étois avant que le roi m'eût parlé ; & si la douceur qu'on lui connoissoit, me faisoit encore de tems en tems appréhender que la licence ne s'en autorisât, par l'espérance de l'impunité, je n'en appréhendois du moins aucun de ces coups accablans (12), qui portent une consternation subite.

(12) Je crains bien que M. de Sully ne se soit

Quant à l'autre point du discours de S. M. il eût été bien plus à propos pour

---

rassuré avec trop de facilité, sur des bruits & des soupçons d'une aussi grande conséquence que ceux dont il est question ici. « Il y avoit lors, dit l'auteur » des Mémoires pour l'histoire de France, tant de » bruits de conspirations contre le roi, que l'on » croyoit à Paris que c'étoit le point principal du » long séjour qu'y faisoit dom Pedre de Tolede; » c'est pourquoi on souhaitoit fort son éloigne- » ment ». Les craintes de Henri n'étoient donc pas mal fondées; & c'est le duc de Sully qui, dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, a été, malheureusement pour ce prince, trop attaché à son sens. Il ne serviroit de rien de dissimuler, qu'un peu de vanité & d'entêtement ont été les défauts d'un caractere digne d'ailleurs d'être envié par mille belles parties.

On croit toujours s'appercevoir, en lisant les Mémoires de ce tems-là, que ce petit nombre de serviteurs auxquels Henri IV étoit véritablement cher, n'employerent point tout ce qu'on auroit pu prendre de précautions pour parer le malheur qui arriva. On n'auroit peut-être rien de bien solide à répondre à quelqu'un qui appelleroit ce sentiment, un jugement après coup; & il faut convenir encore, que si tous les complots sourds & secrets, dont il est parlé dans une infinité d'endroits de ces Mémoires, sans pourtant qu'on y voye rien articuler de bien positif, ont été réels, comme l'événement veut qu'on le croye, ils ne pouvoient guères manquer d'avoir leur effet, par l'éloignement qu'on connoissoit à ce prince pour la sévérité & la vengeance. On doit bien haïr ceux qui par de pareils

ce prince, de fermer la bouche une bonne fois à la reine, en commençant à rompre tout-à-fait des liens que l'âge de Henri rendoit encore plus meſſéans; mais il devoit du moins ſe conſerver dans de pareils égaremens, aſſez d'empire ſur ſa raiſon, pour éviter toute intrigue qui pût faire une affaire de politique d'une ſimple galanterie. Toutes celles dans leſquelles on avoit vu Henri engagé, avoient nui ou à ſa fortune ou à ſa gloire, & certainement à ſon repos; mais il eſt ſans contredit que le plus dangereux

---

exemples, tournent l'eſprit des ſouverains vers le deſpotiſme & la cruauté.

Au reſte, la maniere dont le duc de Sully expoſe ici le fond de ſes ſentimens ſur tous ces complots, détruit abſolument un ſoupçon, qui eſt venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une ſérieuſe attention ſur tout ce qui ſe paſſa en ce tems-là. Ce ſoupçon eſt, que le duc de Sully n'ignora rien de ce qui ſe tramoit contre la perſonne de Henri IV; mais qu'après avoir fait tous ſes efforts pour engager ce prince à faire uſage de ſon autorité, & voyant que la foibleſſe de Henri lui avoit toujours fait rejetter ſes conſeils qu'il lui avoit donnés là-deſſus, il demeura entiérement convaincu que ce roi malheureux n'éviteroit point ſa cruelle deſtinée, & qu'il prit le parti de ne point augmenter inutilement ſes allarmes, mais ſeulement de le faire ſortir tout le plutôt qu'il ſeroit poſſible, d'une ville où il demeuroit expoſé à de ſi grands dangers.

de

de tous les piéges, eſt celui que lui tendoit l'amour, dans la perſonne de la princeſſe de Condé; toutes les ſuites en étoient à craindre, & elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions, la réponſe que je fis au roi, lorſque, ſuivant ſon ordre, j'allai le retrouver, cinq ou ſix jours après. Il ſortoit de ſa chambre pour aller aux Tuileries par la grande galerie. Nous nous promenâmes dans la premiere galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité & la joie dans ſon eſprit: il réſolut de redoubler ſes efforts pour extirper, s'il étoit poſſible, dans ſon conſeil & dans la cour, toute cette politique Eſpagnole, & il ſe promit bien d'élever ſes enfans, ſur-tout le jeune prince qui devoit être ſon ſucceſſeur, dans toutes ſes maximes, d'attacher étroitement les proteſtans à leur roi & à leur patrie, & d'éloigner, avec un égal ſoin, tous les étrangers de la participation aux affaires de l'état: c'étoient-là, ſelon lui, les deux principales, & les plus capables d'aſſurer la tranquillité publique contre tous les troubles civils.

Une concluſion naturelle de tout ceci, c'eſt que Henri ne devoit perdre que le moins de tems qu'il ſe pourroit, à travailler à l'exécution de ſes grands deſ-

ſeins, dont c'eût été riſquer le ſuccès, que de la remettre au tems d'une vieilleſſe impuiſſante; auſſi ſon application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de S. M. à l'Arſenal devinrent plus fréquens, & j'allois à preſque toutes les heures du matin & de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carroſſe juſque dans la cour. Le roi accorda cette diſtinction, dont il n'y avoit de toute la cour que deux autres ducs (13) qui jouiſſoient, à mes incommodités, qui me rendoient le ſerein incommode; au beſoin qu'il avoit preſque continuellement de ma préſence, & comme je le crois encore, à ſon amitié pour moi.

(13) Le duc d'Epernon: je ne ſais quel peut être l'autre. L'hiſtorien du duc d'Epernon avance, qu'il fut le ſeul qui jouit de cette prérogative, du vivant de Henri IV. La reine mere l'accorda pendant la régence à tous les ducs & pairs & officiers de la couronne, qui ſont demeurés en poſſeſſion d'entrer en caroſſe dans les cours des maiſons royales. Le duc d'Epernon l'obtint en 1607, ſous prétexte que ſa goutte ne lui permettoit pas de faire un trajet un peu long à pied, & ce prétexte lui ſervoit encore à ſe faire porter entre les bras de ſes eſtafiers, juſques dans la chambre de la reine, chez laquelle il alloit jouer tous les jours, & à toute ſorte d'heure.

Il continua à me faire dreſſer tous les états & mémoires propres à former un cabinet complet de politique & de finance; & afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée, dont il ne me cachoit plus l'objet, il voulut que je lui fiſſe conſtruire une eſpece de cabinet, ou grand bureau, proprement travaillé, & entiérement garni de tiroirs, de layettes & de caſſetins, tous fermans à clef, doublés de ſatin cramoiſi, & en aſſez grand nombre pour y renfermer, chacune dans leur ordre, toutes les piéces qui le devoient compoſer. Le travail en eſt preſque immenſe, quoique du premier coup d'œil il ne le paroiſſe pas.

Pour en donner une idée, ſans uſer de redites, qu'on ſe figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la finance, à la guerre, à l'artillerie, à la marine, au commerce, à la police, aux monnoies, aux mines, enfin à toutes les parties du gouvernement intérieur & extérieur, eccléſiaſtique & civil, politique & domeſtique. Chacune de toutes ces parties, dis-je, avoit ſon quartier ſéparé dans ce cabinet d'état, qui devoit être placé dans le grand cabinet des livres du Louvre; avec toutes les commodités poſſibles, pour que toutes les piéces qui les concernoient, puſſent ſe trouver ſous la main d'un ſimple coup

d'œil, en quelque quantité qu'elles fuſſent. Dans le côté deſtiné à la finance, ſe verroient le recueil des différens réglemens, les mémoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des ſommes à recevoir ou à payer; une quantité preſqu'innombrable d'états, de mémoires, de totaux & de ſommaires, plus ou moins abrégés: cela eſt plus facile à imaginer qu'à repréſenter; toutes les lettres de quelque conſéquence, que S. M. m'avoit écrites, y ſeroient en liaſſe, & cotées avec un extrait indicatif de chacune d'elles.

Sur le militaire, outre les comptes, détails & mémoires, ſervant à en marquer l'état actuel, on trouveroit les ordonnances & papiers d'état, les ouvrages de tactique, des plans, des cartes géographiques & hydrographiques, ſoit de la France, ſoit des différentes parties du monde: ces mêmes cartes en grand, & mêlées de différens morceaux de peinture, devoient être placées dans la grande galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore à S. M. & à moi, de deſtiner une grande ſalle baſſe avec ſon premier étage, à faire un magaſin de modeles & d'originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en machines, concernant la guerre, les arts, les métiers, & toutes ſortes d'exercices nobles, libéraux & mé-

chaniques; afin que tous ceux qui aſpirent à la perfection, puiſſent venir ſans peine s'inſtruire à cette école muette; l'appartement bas auroit ſervi à mettre les piéces les plus lourdes, & le haut les plus légeres; un inventaire exact des unes & des autres, eût été une des piéces du cabinet dont je parle (14).

Des liſtes de tous les bénéfices du royaume, avec leur dénomination & qualification juſtes; des états de tout l'ordre eccléſiaſtique, ſéculier & régulier, depuis le plus grand prélat juſqu'au moindre du clergé, avec diſtinction des naturels & des étrangers; & dans l'une comme dans l'autre religion, n'auroient pas été les piéces les moins curieuſes, parmi celles qui appartenoient au gouvernement eccléſiaſtique. Ce travail étoit le modele d'un autre dans la police, par lequel le roi eût pu voir, à un près, le nombre des gentilshommes de tout

(14) La mort de Henri IV empêcha l'exécution totale de ces deſſeins, auxquels on ne peut refuſer ſes louanges. On voit même fort aiſément, que tout imparfait qu'eſt demeuré ce cabinet d'état, il eſt pourtant le berceau où ont pris naiſſance pluſieurs beaux & utiles établiſſemens, qui ont fait honneur aux miniſtres ſuivans. On aura dans tout ce livre, bien des ſujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la préface.

le royaume, diviſés par claſſes, & ſpécifiés par la différence des titres, terres, &c. Idée d'autant plus agréable au roi, qu'il formoit depuis long-tems le plan d'un nouvel ordre de chevalerie, avec celui d'une académie, d'un collége & d'un hôpital royal, deſtinés à la ſeule nobleſſe; ſans que cette inſtitution, ſi utile & ſi glorieuſe, eût été à charge au peuple, ni aux finances (15).

(15) Cette idée du duc de Sully pourroit encore être étendue. On ſe plaint depuis long-tems avec raiſon, que l'éducation publique qu'on donne à la jeuneſſe dans les colléges de France & de toute l'Europe, ſe ſent encore de la rudeſſe des tems les plus barbares, & qu'il ſemble, à la maniere dont on éleve tous les enfans indifféremment, que nous ne connoiſſons d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des prêtres & des théologiens. Le latin & le grec; une rhétorique qui n'eſt propre qu'à dépraver le goût, & à rendre l'eſprit faux; un cours de philoſophie, où dans le long eſpace de deux années, l'on n'apprend preſque que des choſes ſi ſéches & ſi rebutantes, ſi frivoles & ſi inutiles, qu'il faudroit mettre autant de tems à les oublier, ſi la forme & la langue dans leſquelles on les montre, ne produiſoient pas d'elles-mêmes cet effet; enſuite un cours de droit encore plus long, où avec les mêmes inconvéniens, la juriſprudence Françoiſe eſt ce qu'on enſeigne le moins: voilà à quoi ſe réduit cette méthode, dont le malheureux fruit eſt que dans un tems où la quantité de bons livres ſur toutes ſortes de matieres, devroit inſpirer le goût de toutes les ſciences & de tous

Il avoit été proposé en même tems, & avec les mêmes avantages, de créer un

---

les arts, en même tems qu'elle en applanit les difficultés, les jeunes-gens non-seulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenûs contre toute espece de littérature, & pleins d'aversion pour tous les livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter si laborieusement, aversion dont souvent ils ne reviennent jamais, ou dont ils ne reviennent que pour se faire de la lecture un simple amusement dans un âge où leur esprit a perdu cette vigueur, sans laquelle le talent le plus décidé n'est plus qu'un avantage inutile.

Seroit-il donc impossible que réduisant de moitié au moins ce nombre prodigieux de colléges latins, on convertit le reste en des colléges plus utiles à la jeunesse, pour différentes professions auxquelles elle est appellée? Qu'en consacrant par exemple les premieres années de l'enfance, à apprendre les premiers devoirs de la religion & de la vertu, à bien lire, bien écrire & bien chiffrer; on fit passer ensuite les jeunes gens dans d'autres colléges, où avec une simple teinture des langues savantes pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort grand usage, on les exerçât à bien parler & à bien écrire dans notre langue, à se familiariser avec ses différens styles, le style épistolaire sur-tout, & à entendre du moins celles de quelques-uns des peuples voisins, avec lesquels nous avons le plus de relation; qu'à ces écoles succédassent celles où l'on enseigneroit les élémens des plus nécessaires parties des mathématiques, de la géographie & de l'histoire; où la tactique, la politique, la jurisprudence, le

camp, ou corps permanent, de ſix mille hommes d'infanterie, de mille chevaux, & de ſix piéces d'artillerie, completement équipées; douze vaiſſeaux ronds, & autant de galeres, entretenus en bon ordre, répondoient pour la marine, à ce nouvel établiſſement militaire.

Comme les projets d'amélioration & de

---

commerce, préſentés ſous des principes courts & clairs, ſerviſſent à maîtres à développer le talent de leurs éleves, & aux éleves, à ſe fixer à celui pour lequel la nature leur donne plus de diſpoſitions & d'attrait.

Le peu que je viens de marquer, peut à peine paſſer pour une ébauche très-groſſiere d'un meilleur projet. Il doit pourtant ſuffire, ce me ſemble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en ſuivant une ſemblable idée, qu'on parviendra à inſpirer aux jeunes gens l'émulation de la vraie gloire, du travail & de l'application; à les retirer de l'oiſiveté & de la débauche auxquelles on les voit ſe livrer; enfin, à donner à l'état les plus excellens ſujets en tout genre. On voit tous les jours, que la connoiſſance de cette vérité eſt ce qui determine tant de parens à préférer pour leurs enfans l'éducation privée & domeſtique à celle des colléges. On ne ſauroit les en blâmer, quelque perſuadé qu'on ſoit des avantages que celle-ci a d'ailleurs ſur l'autre, & c'eſt ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde ſent qu'elle pourroit & qu'elle devroit être.

rectification à toutes ſortes d'égards, y tenoient une des principales places, à commencer par celui qui devoit, ſuivant le deſſein de Henri, faire changer la face de toute l'Europe, & qui étoit éclairci & développé de la maniere la plus nette, & dans la forme la plus étendue; il y en avoit de particuliers ſur toutes ſortes de ſujets. Dans ceux, par exemple, qui regardoient la guerre, on indiquoit les moyens de maintenir ſi exactement la diſcipline, conſidérée non-ſeulement dans l'exercice actuel de la guerre, mais encore dans le tems de la paix, qu'ils euſſent rendu ſacrée pour le ſoldat, la perſonne du marchand, de l'artiſan, du paſteur & du laboureur. Ces quatre ſortes de profeſſions, ſur leſquelles il eſt vrai de dire que roule tout l'état, auroient trouvé toute ſorte de sûreté contre les violences de la nobleſſe, dans d'autres mémoires ſur la police & le gouvernement intérieur. Ceux-ci marquoient ſi juſte la diſtinction des conditions, & l'étendue de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu dans la ſuite, ni abuſer de la ſupériorité, ni ſe ſouſtraire à la ſubordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au clergé, étoit d'engager tous les eccléſiaſtiques à faire d'un bien, qui à proprement parler, n'eſt point à eux, l'uſage qu'exigent les ca-

nons; à ne point unir enſemble deux bénéfices de la valeur de ſix cens livres de revenu, à n'en poſſéder aucun, qui rapportât plus de dix mille livres; du reſte, à s'acquitter dignement de leurs fonctions, & à regarder le bon exemple, comme la premiere des loix qui leur ſont impoſées.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que j'ai eu occaſion de traiter ces ſujets dans différens endroits de ces Mémoires (16). Je renvoye de même à

(16) Cette eſpece d'école muette pour la finance, la guerre, le commerce, &c. me paroît une idée ſi heureuſe, que je ne vois rien en effet à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les perſonnes qu'on appelle à la participation des différentes affaires du gouvernement, font-elles tant de fautes? Parce que n'y ayant ni regles poſitives, ni principes écrits qu'ils puiſſent conſulter, & qui ſerviroient ou à leur donner les vues qu'ils doivent avoir, ou à redreſſer les leurs, ils travaillent preſque toujours au hazard, & qu'ils agiſſent ſouvent hors du véritable plan. De-là vient qu'à tous égards nous arrivons ſi tard au but qu'on devroit ſe propoſer, & que très-ſouvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guères de corps ou de communautés, qui puſſent ſubſiſter ſeulement deux ou trois ſiecles, ſans le ſecours d'une regle d'inſtitut, toujours préſente à ceux qui les conduiſent: comment l'état qui les renferme tous pourra-t-il s'en paſſer? Comment ſans cela, ceux qui ſuccedent dans les

tout ce que le lecteur a déja vu, ou qu'il verra, ſur le chapitre de la morale, & des maximes pour un bon & ſage gouvernement, qui y tenoient auſſi leur rang. J'abrege un détail que je pourrois rendre infiniment plus long, & par la raiſon même que quelque étendue que je lui donnaſſe, je ne pourrois tout marquer ici; du moins ſans jetter dans la fatigue & l'ennui inévitables, lorſqu'on n'a rien d'abſolument nouveau à expoſer.

Entre autres états ſur la finance, en voici un ſur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres piéces du cabinet d'état dont je ne fais aucune mention; on pouvoit s'en promettre plus de cent millions en trois ou quatre ans. La ſeule attention que j'y recommandois, étoit de ne s'en ſervir que dans la néceſſité, & de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles & moins onéreux: ils y étoient

---

places & les emplois, ſeront-ils au fait de ce que les conjonctures changent ou ne changent point, aux principes qu'ils voyent qu'ont ſuivis leurs prédéceſſeurs? Faute de cette regle, de cette loi permanente, une bonne idée qui n'a pu s'exécuter, périt avec l'inventeur, & une infinité de mauvaiſes, adoptées par vivacité, par ignorance, ſe perpétuent.

exprimés dans l'ordre qu'on va voir ; mais ce n'eſt qu'un ſimple abrégé que j'en donne ici (17).

Un nouveau réglement ſur les maîtriſes des ports & havres, bureaux des traites foraines & domaniales, péages des rivieres & droits d'embouchures, avec une nouvelle réappréciation de ces droits, & une création de charges & d'offices pour les percevoir. Autre réglement ſur les marchands vendeurs & acheteurs de beſtiaux, vins & autres boiſſons, poiſſons frais & ſalé, bois, foin & autres denrées. Autre ſur les poſtes, dans lequel étoient compris les maîtres & contrôleurs des poſtes, les chevaucheurs d'écurie du roi, les couriers & banquiers, & leurs commis, les coches (18), les meſſagers à pied & à cheval, & tous charriots & voitures par eau & par terre. Lorſque je liſois cet article au roi, il me dit : « Je vous recommande » à la Varenne & à tous les chevaucheurs ; » je vous les renverrai tous ». Autre, ſur les marqueurs de cuirs, jaugeurs, cabare-

(17) On voit un autre état ſur le même ſujet, dans les Mémoires de Sully, *au commencement du douziéme livre* ; des deux je n'en fais qu'un ſeul.

(18) Les chevaux de poſte & les coches publics, ſont un des établiſſemens du regne de Henri IV.

tiers, regratiers, commiſſaires, aſſeſſeurs & collecteurs, propriétaires des maiſons à louer, &c. « Bon, bon, bon, dit Henri » ſur cet article ; il faut faire tout cela » pour nous : car auſſi-bien ſuis-je tous les » jours importuné de l'accorder au profit » des uns & des autres ». Sur les aides, quatriéme & huitiéme, entrée & ſortie des marchandiſes, ſoit de ville à ville, ſoit de province à province : création de nouveaux officiers aux greniers à ſel, avec augmentation de droits pour eux & pour les vendeurs à petite meſure, augmentation d'un écu par minot de ſel ; & autres réglemens, tant pour les ſalines, que pour le tranſport du ſel qui y eſt pris. « Je le » voudrois bien, dit Henri ; mais il y aura » bien des crieries, ſi vous ne commen- » cez par votre gouvernement ». Sur les parties caſuelles & le droit annuel (19),

(19) Voilà la premiere & la ſeule fois qu'il eſt fait mention dans nos Mémoires du droit annuel. J'en ſuis d'autant plus ſurpris, que l'établiſſement de ce droit, par lequel les charges de judicature, devenues vénales ſous le regne de François I, ſont rendues héréditaires, a été fait, comme chacun ſait, ſous Henri IV ; que M. le duc de Sully en eſt vraiſemblablement le principal auteur, & que lorſque l'édit en fut porté, on n'entendit auſſi-tôt par-tout que murmures & que plaintes, de ce que ces

ſur les ſecrétaires du roi à augmenter de ſeize : crues ſur le ſel, par forme de taille,

---

charges portées, au moyen de ce nouveau droit, à un prix exorbitant, alloient être fermées à la nobleſſe & aux perſonnes de mérite, & devenir le partage des gens de fortune; de ce qu'on autoriſoit par-là les vexations de la juſtice, au lieu de les réprimer, &c.

Le cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raiſons qu'avoit eues M. de Sully d'en uſer ainſi, & qu'il avoit appriſes de la bouche même de ce miniſtre, employe la *Section premiere du chap. 4 de ſon teſtam. politiq. premiere partie*, à prouver que ni la vénalité ni l'hérédité des charges de judicature, ne doivent être abolies dans ce royaume. « Le feu roi, dit-il, aſſiſté d'un fort bon conſeil, » dans une profonde paix, & un regne exempt de » néceſſité, ajouta l'établiſſement du droit annuel » à la vénalité. Il n'eſt pas à préſumer qu'il l'ait » fait ſans quelque conſidération, & ſans en avoir » prévu, autant que la prudence humaine le peut » permettre, les conſéquences & les ſuites.... Rien » ne donna tant de moyens au duc de Guiſe, de ſe » rendre puiſſant dans la ligue contre le roi & » ſon état, que le grand nombre d'officiers qu'avoit » introduits ſon crédit dans les principales charges » du royaume. Et j'ai appris du duc de Sully, que » cette conſidération fut le plus puiſſant motif qui » porta le feu roi à l'établiſſement du droit an- » nuel », &c.

Le cardinal de Richelieu ſoutient donc, qu'il vaut encore beaucoup mieux que ces charges s'obtiennent à prix d'argent, qu'elles ſoient données à des perſonnes pauvres & de néant, ou

pour en faire le fonds deſtiné aux gages & émolumens de pluſieurs compagnies ſou-

» emportées par l'ambition & la faveur : « Au » lieu, dit-il, d'ouvrir la porte à la vertu, on » l'ouvriroit aux brigues & aux factions, & on » rempliroit les charges d'officiers de baſſe extrac- » tion ſouvent plus chargés de latin que de biens..... » Une baſſe naiſſance produit rarement les parties » néceſſaires à un grand magiſtrat.... Le bien eſt » un grand ornement aux dignités, qui ſont telle- » ment relevées par le luſtre extérieur, qu'on peut » dire hardiment que de deux perſonnes dont le mérite » eſt égal, celle qui eſt la plus aiſée en ſes affaires, » eſt préférable à l'autre. D'ailleurs un officier qui » met la plus grande partie de ſon bien à une » charge, ne ſera pas peu retenu de mal faire, » par la crainte de perdre tout ce qu'il a vaillant. » Si l'on pouvoit, dit-il encore, entrer aux charges » ſans argent, le commerce ſe trouveroit aban- » donné de beaucoup de gens, qui, éblouis de la » ſplendeur des dignités, courroient plutôt aux » offices & à leur ruine tout enſemble, qu'ils ne » ſe porteroient au trafic, qui rend les familles » abondantes ».

Il prouve en particulier l'utilité du droit annuel, parce que ſans cela tous les vieux officiers ſe déferoient de leurs charges, « lorſque l'expérience » & la maturité de leur âge les rend plus capables » de ſervir le public ». Il devoit, ce ſemble, ajouter à cette raiſon, qu'un jeune homme qu'on deſtine à poſſéder une de ces charges, reçoit de ſes parens une éducation propre au genre de vie qu'on ſait qu'il embraſſera. Le conſeil par lequel l'auteur finit cet article, c'eſt de taxer les offices à

veraines & ſubalternes, principalement de juſtice. Sur les deniers communs, patri-

---

un prix raiſonnable, « qui n'excédera pas, dit-il, » la moitié de celui auquel le déréglement des » eſprits les porte maintenant ». Et il rend là-deſſus juſtice à Henri IV. « Le feu roi, dit-il, prévoyant » ce mal, avoit inſéré dans l'édit qu'il fit ſur ce » ſujet, des précautions capables de le prévenir, » exceptant non-ſeulement du droit annuel les » charges des premiers préſidens, des procureurs » & avocats généraux, mais ſe réſervant de plus » le pouvoir de diſpoſer des offices qui y ſont » compris, lorſqu'ils viendront à vaquer, en » payant préalablement aux héritiers de ceux qui » en étoient pourvus, le prix auquel ils ſeroient » évalués.... Les maux que cauſe préſentement » le droit annuel, ne procédent pas tant du vice » de ſa nature, que de l'imprudence avec laquelle » on a levé les correctifs que ce grand prince y » avoit apportés. Si l'édit fut demeuré en la pureté » de ſon premier établiſſement, les offices ne fuſſent » jamais venus à l'excès du prix auquel ils ſont » maintenant....Il ne faut donc que remettre l'édit » du droit annuel aux premiers termes de ſon éta- » bliſſement ».

Ces paroles juſtifient pleinement le duc de Sully du blâme qu'on veut qu'il ait encouru, par le conſeil qu'il donna à Henri IV, ſur le fameux édit du droit annuel. En vertu de cet édit, on fit payer aux officiers de judicature, en la place de la Paulette, le ſoixantiéme de la finance de leurs charges : ce qui s'eſt pratiqué de neuf en neuf ans, juſqu'en 1709, qu'on a obligé ces officiers de racheter le fond de ce droit. Voyez *le Journal*

moniaux & d'octroi des provinces, villes & communautés. Sur les offices des lieutenans, contrôleurs & tréſoriers, tant généraux que provinciaux, de l'artillerie, ponts & chauſſées, &c. à ériger en titres. Sur les charges des bailliages, élections & greniers à ſel, à augmenter en attributions de gages, priviléges, &c. le fonds pris ſur les tailles : juſqu'à la concurrence de cinq ſols par livre. Sur des élections à créer en Guyenne, Languedoc, Bretagne & Bourgogne : le roi prévit bien des murmures dans ces quatre provinces. Sur les créations de nouveaux tréſoriers dans les bureaux des finances, deux à Sens & à Cahors, ſix en Bretagne, & trois par-tout ailleurs : Henri diſoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces Harpies, que de l'augmenter.

Je propoſois un beaucoup plus grand nombre encore d'offices à créer, dans le beſoin, parmi les tréſoriers, payeurs de rentes & de gages, receveurs & autres officiers des tailles, ſecrétaires & officiers de

---

de l'Etoile ſur l'année 1605, qui eſt celle de cet édit : *de Thou*, *Mézerai*; *&c.* Le nombre exceſſif des officiers de judicature, &c. C'eſt & le principal abus, & la vraie cauſe de tous ceux dont les bons eſprits ſe plaignent à cet égard.

grande & petite chancellerie ; comme auſſi de nouvelles attributions aux offices exiſtans : ériger en charge les deux premiers commis de tous les officiers comptables de France, &c. le détail de toutes ces parties tiendroit trop de place. Le bon cœur du roi lui repréſentant comme déja arrivé, ce qui n'étoit ſimplement qu'en projet, le faiſoit ſe récrier contre tant de réglemens, dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit ſurcharger le peuple, que dans le cas d'une extrême néceſſité.

Achevons : de nouvelles cours ſouveraines à ériger en différentes villes ; ſavoir, parlement, chambre des comptes & cour des aides à Lyon & à Poitiers ; en ſupprimant la cour des aides de Montferrand ; cour des aides en Bretagne, parce qu'il étoit propoſé d'y porter auſſi les aides : une ſeconde à Bordeaux, avec une chambre des comptes ; une troiſiéme en Bourgogne, & une quatriéme en Provence. Le roi branla ici la tête, & ne dit mot. Je ne répete point ce qui a déja été dit dans d'autres endroits de ces Mémoires. L'averſion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle luxe, a pu faire penſer que les dépenſes folles & ſuperflues étoient rigoureuſement taxées, & on ne ſe trompe point : on peut même être aſſuré que ſi j'avois été cru,

outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenſes, incompatibles avec les beſoins preſſans d'un état, je n'aurois toléré, ni les carroſſes, ni les autres inventions du luxe, qu'à des conditions qui auroient coûté cher à la vanité.

S'il eſt néceſſaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné inſenſiblement toutes les parties de l'état, il l'eſt encore bien davantage d'en arrêter les funeſtes ſuites, dans ceux pour leſquels il n'eſt plus ſimplement une occaſion de diſſipation & de molleſſe, mais un inſtrument de corruption & de ruine domeſtique : c'eſt à quoi il étoit pourvu par un autre projet, qui faiſoit auſſi partie des piéces du cabinet d'état. Ce n'eſt pas un des moindres malheurs qui ont ſuivi la mort prématurée du roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau, tant d'utiles réglemens, au moment même de leur naiſſance.

Il étoit ordonné par un autre réglement, aux avocats & procureurs-généraux des parlemens, de pourſuivre & de punir exemplairement tous ceux qui, par le ſcandale d'une vie prodigue ou diſſolue, portoient un notable préjudice au public, aux particuliers, ou à eux mêmes, ſous peine de répondre en leur propre & privé nom, de tous les déſordres arrivés par leur négli-

gence, ou leur connivence. Le moyen qu'on leur donnoit pour pouvoir le faire ſans ſe rendre leurs fonctions exceſſivement pénibles, étoit de leur joindre en chaque juriſdiction particuliere, trois perſonnes publiques, appellées cenſeurs, ou réformateurs, choiſies de trois en trois ans dans une aſſemblée publique, & autoriſées par leur charge, à laquelle étoient attachées toutes ſortes d'exemptions, non-ſeulement à dénoncer aux juges tous peres, enfans de famille, & telles autres perſonnes, accuſées de porter la diſſolution au-delà des bornes de l'honneur, & des dépenſes ſuperflues au-delà de leurs facultés; mais encore à obliger les juges eux-mêmes, en les prenant à partie, en cas de refus, à apporter le remede qui leur étoit preſcrit, contre ces excès dans l'un & l'autre genre. Deux monitions devoient précéder toute pourſuite criminelle; mais à la troiſiéme on intentoit une eſpece d'action de curatelle, par laquelle les mauvais menagers voyoient le maniment de leurs biens & effets, paſſer en des mains qui ne leur laiſſoient préciſément que les deux tiers, & réſervoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, & pour les réparations qu'exigent les fonds, ce qui duroit juſqu'à ce qu'ils euſſent donné des preuves d'un retour ſincere à une ma-

niere de penſer & d'agir plus raiſonnable. Nulle condition n'en étoit exceptée, & aucun citoyen n'auroit vraiſemblablement évité cette cenſure; parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ſes actions à un tribunal ſupérieur, dont les miniſtres étoient auſſi-bien qu'elle, fixés dans leur devoir, par la menace d'une peine égale au déshonneur.

Il auroit été établi en même tems, pour détruire ce mal juſques dans ſa ſource, qu'aucune perſonne, de quelque qualité & condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une ſomme, cenſée conſidérable, par rapport à ſes facultés, ni aucun autre la lui prêter, ſous peine de la perdre, ſans qu'il fût déclaré en même tems dans les contrats ou obligations, à quoi on prétend employer cet emprunt; quelles dettes peut déja avoir l'emprunteur, à quelles perſonnes, ſur quels biens, & ce qui lui reſte de revenus, tant pour aſſurer cette dette, que pour entretenir ſa famille. Il étoit encore défendu, dans la même vue, à tous peres de famille, ou perſonnes qui les repréſentent, de donner à un de leurs enfans, en les établiſſant, une ſomme plus grande que de juſtice, eu égard à leurs moyens préſens, au nombre de ces enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la

vraiſemblance; excepté le cas ſeul qui permettoit à l'autorité paternelle mépriſée ou bleſſée, de ſe venger d'un enfant vicieux & dénaturé; mais ce cas devoit être clairement prouvé, & alors les acquêts, conquêts & meubles étoient encore les ſeuls effets dont on pouvoit diſpoſer pour les faveurs particulieres (20).

---

(20) M. le duc de Sully n'a pas beſoin de ſe nommer ici pour être reconnu l'auteur de ces projets de réforme, on y découvre clairement ſon génie & ſon caractere. Sans vouloir rien diminuer du mérite de ſa morale grave & auſtere, & en convenant avec lui, qu'il eſt d'une extrême importance de ne laiſſer ni les bonnes mœurs ſe corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien; je dirai pourtant qu'il me ſemble que ſes vues de réforme dans la police, ont tous les mêmes défauts que celles de ſon parti dans la religion; c'eſt-à-dire, qu'elles ſont fauſſes & outrées.

Qu'un petit nombre de citoyens ſe ruine par déréglement & par folie, c'eſt un mal qui peut être très-conſidérable dans la morale; mais du reſte très-léger, & même à parler correct, nul dans la police, parce qu'au fond l'état n'y perd rien, les uns s'enrichiſſant de ce qui appauvrit les autres; j'excepte ſeulement le cas des banqueroutes. Je laiſſe les obſervations dont je me ſuis déja ſervi, pour prouver que ce mal eſt d'ailleurs inévitable dans un état immenſe, riche & ſoutenu par le grand commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet

Ce réglement d'économie domeſtique n'étoit qu'une portion d'un réglement général ſur le barreau, & principalement ſur

---

égard, c'eſt de laiſſer à la voix des miniſtres de la religion exercer cette cenſure publique, que l'auteur a cherché à rétablir ſur l'ancienne cenſure Romaine. Si je voyois quelque uſage à faire de cette idée de nouvelles perſonnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'auteur traite à la ſuite de celui-ci, la juſtice & le barreau.

Je donnerois à examiner à fond à des perſonnes d'un eſprit juſte & étendu, s'il ſeroit poſſible d'accoutumer les particuliers de ce royaume à remettre la déciſion de tous leurs différends litigieux entre les mains d'un petit nombre de vieillards graves & reſpectables, choiſis par leur capacité & leur réputation d'intégrité pour exercer cet emploi dans toutes les villes, bourgs & lieux conſidérables, & pour l'exercer de maniere que l'honneur, les diſtinctions, la vénération & le reſpect public, & tout au plus quelques-uns de ces avantages, que le ſouverain peut accorder ſans qu'il en coûte rien à perſonne, leur tinſſent lieu de tout profit & de toute récompenſe. Il n'eſt pas ſans exemple, on peut dire même qu'il eſt aſſez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement encore par des perſonnes, que le ſeul intérêt des pauvres particuliers ſuccombant ſous le faix des pourſuites ruineuſes de la juſtice, oblige à s'en charger. Heureux le canton qui poſſede un pareil conciliateur! Il n'y manque pas de travail; mais on voit qu'il l'embraſſe avec joie, par le reſpect & l'amour qui y ſont attachés.

la procédure, dont je crois qu'on ne ſera pas non plus fâché que je rende compte : l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du barreau, eſt trop fort, trop général & trop connu. Le deſſein de Henri étoit de le communiquer d'abord aux préſidens des différentes chambres, & aux gens du roi de ſes parlemens ; non pour y être contredit, mais pour recevoir leurs remontrances & leurs avis, ſuppoſé qu'entrant dans ſes vues, ils imaginaſſent quelque choſe de plus propre à abréger les procès, & à détruire l'art mépriſable de la chicane. Lorſque la derniere main auroit été miſe aux articles du réglement, ſelon les opinions jugées les meilleures, S. M. étoit réſolue de les porter au parlement, écrits de ſa propre main, pour les y faire enregiſtrer. Voici ceux que nous avions dreſſés par proviſion, dont apparemment on ne ſe ſeroit que très-peu écarté.

Dans les procès entre parens, & cela en obſervant à-peu-près le nombre des degrés canoniques de ſanguinité & d'affinité, ſoit corporelle, ſoit ſpirituelle, le demandeur étoit tenu, avant toutes choſes, de faire offre, & même ſommation, de remettre tous ſes différends à l'arbitrage de quatre perſonnes, choiſies parmi les parens ou amis des parties, deux par chacune ;

cune ; de nommer ces deux arbitres dès ce moment, & d'articuler dans un écrit, ſigné de ſa main, toutes ſes prétentions & demandes, ſans pouvoir enſuite y rien ajouter ; ce que faiſoit auſſi le défendeur. Il n'avoit qu'un mois pour nommer ſes arbitres. Dans un autre mois les quatre arbitres devoient être ſaiſis de toutes les piéces & moyens des deux parties. Autre mois accordé aux arbitres pour prononcer leur jugement ; autre mois enfin, donné à un ſur-arbitre nommé par les arbitres, pour juger définitivement les points ſur leſquels les voix auroient été partagées ; car tous les autres étoient cenſés décidés, & le ſur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même regle avoit lieu pour les juges devant leſquels étoit interjetté appel de la ſentence des arbitres. Ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal, ni prendre connoiſſance du fonds ; mais ſeulement prononcer ſur le bien ou mal jugé, par les ſeules piéces produites devant les arbitres. Les cours ſouveraines n'avoient pas plus de priviléges à cet égard, que les ſimples juriſdictions. Elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête, ni recevoir de nouvelles preuves ; & elles n'avoient qu'un mois ou ſix ſemaines pour porter leur arrêt, qui autrement étoit nul, & les juges condamnés

eux-mêmes aux dépens, dommages & intérêts des deux parties.

Les notaires étoient déclarés juges premiers & compétens de tous contrats, tranſactions, obligations, ceſſions, tranſports, échanges, ventes, baux à ferme, &c. en ſorte que la ſentence qu'ils portoient en interprétation du ſens des conditions de leurs contrats, avoit lieu par proviſion, malgré toute oppoſition ou appellation; & les juges ſupérieurs ne pouvoient, ſous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder ſur cette ſentence, que comme on procede ſur celle d'un tribunal véritable. La précaution qu'on prenoit contre la fourberie & la mauvaiſe foi qu'on auroit pu craindre de la part des notaires (21), étoit premiérement, que tout acte devoit être paſſé devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins; en ſecond lieu, que les parties contractantes étoient obligées de ſe faire aſſiſter chez les notaires, d'un avocat chacune, dont les notaires prenoient les avis, & exprimoient les noms dans l'acte. Il étoit défendu de plus de s'inſcrire en faux contre tout acte ainſi paſſé, dont la valeur étoit au-deſſus de cent livres.

(21) Il a déja été queſtion de ces différens réglemens dans les volumes précédens.

L'exploit d'assignation ne pouvoit être porté devant aucun autre juge, que celui du défendeur; & comme je l'ai dit, il devoit contenir si généralement tous les moyens du demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du défendeur, sous les peines ci-dessus contre les juges, avocats & procureurs. C'étoit donc à ceux-ci, j'entends les avocats & procureurs, à mettre tout d'un coup la cause en état d'être jugée; aussi étoit-il défendu de faire appeller & de plaider les causes, qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables, celles dans lesquelles il faut produire & écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois; point de lieu à la requête civile: & ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le seul recours étoit aux lettres-patentes expédiées dans le conseil d'état, & scellées du grand sceau.

Le réglement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de droit, ou de coutume, qui avoient besoin d'être rectifiés; tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment sur le mauvais ménage des citoyens, sur la communauté entre mari & femme, & autres que j'omets ici. A l'égard des épices, salaires, vacations & autres frais, ainsi que de tous les diffé-

rens ſubterfuges de la chicane, & de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, les écritures, &c. dont les plaintes ſe font entendre par-tout, le roi croyoit ne pouvoir mieux faire, que de remettre tout ce détail à diſcuter & à régler, à douze hommes choiſis parmi les plus intelligens dans les affaires du barreau, les plus ſages & les plus équitables, qui obſerveroient l'ordre ſuivant dans leur travail. Mettre par écrit, en forme de mémoire, toutes les formalités qui s'obſervent ordinairement dans les procédures, ſans en oublier aucune; enſuite, tout ce qu'ils jugeroient à propos qu'on en retranchât pour le bien public, & enfin, ce qu'ils croiroient qu'on devroit mettre à la place. Ce travail ainſi diſpoſé, ſeroit donné à examiner ſoigneuſement à trois des principaux miniſtres & conſeillers de S. M. qui en donneroient leur avis, après lequel, le roi déclarant auſſi le ſien, y joindroit toute l'autorité néceſſaire pour que cette pratique de juriſprudence fût déſormais uniforme & invariable.

Lorſqu'une fois nous eûmes mis la main à la compoſition de cet inventaire général d'état, il devint un des ſujets les plus ordinaires de nos entretiens, & le roi montroit une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des garçons

de la chambre, un matin qu'il faiſoit extrêmement chaud; c'étoit, je crois, dans le mois de juin. Lorſque je montai dans ſon cabinet, il venoit d'en ſortir par la galerie, & il étoit déja aux Tuileries, où je ne pus le joindre que ſur la terraſſe des Capucins, près de la petite porte, par où il ſortoit pour aller entendre la meſſe chez ces religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, ſuivi de cette foule de cliens, qui ſemblent deviner tous les endroits où doivent ſe trouver les miniſtres: « Allez » dire aux Capucins, dit-il, qu'on retarde » ma meſſe; car il faut que j'entretienne » cet homme-là, qui n'eſt pas homme à » meſſe; s'il me vouloit croire en cela, je » l'en aimerois bien davantage encore, & » il n'y a rien que je ne fiſſe pour lui; » quoique tel qu'il eſt, je l'aime bien, & » m'en ſers utilement ». S. M. me prit par la main, & pendant environ deux heures que nous paſſâmes à nous promener, ce prince ne me parla que de nouveaux mémoires, qu'il me demandoit pour les joindre au cabinet. En me quittant, il me recommanda tout haut de mettre toute la diligence & l'exactitude poſſible à ce travail. « Peu de paroles, dit-il, & beaucoup de » choſes, & que tout ſoit pourtant bien » éclairci; car je veux en communiquer

» quelque choſe à quelques-uns de mes » ſerviteurs que je vous dirai ». Je lui répondis, qu'il falloit me donner un peu de tems, puiſqu'il s'agiſſoit de joindre enſemble l'ordre, la briéveté & la clarté. « Faites donc comme vous l'entendrez, » reprit Henri, vous connoiſſez mon ſtyle, » & moi le vôtre, ils s'accordent bien » enſemble ».

J'envoyai dire au chancelier, que je n'irois point ce jour-là au conſeil, & je me tins enfermé tout le reſte du jour & une grande partie de la nuit, à remuer livres & papiers; je ne me mis pas même à table pour ſouper. Dès les ſept heures du matin je vis arriver le roi avec les perſonnes dont il m'avoit parlé la veille, qui étoient MM. d'Ornano, de Boëſſe, du Bourg, de Liſle, de Saint-André de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de la Buiſſe, de la Vieuville; il y avoit encore MM. de Vitri, de Vic, de Néreſtan, de Saint-Geran, la Varenne, d'Eſcures, Erard & Châtillon, ingénieur, (il étoit queſtion en partie d'affaires de leur métier) Béthune, mon couſin; enfin, quelques étrangers envoyés, l'un de la part de Leſdiguieres, l'autre, du duc de Bouillon, & un troiſiéme, nommé Pucharnault, de la part de la Force; mon cabinet en étoit preſque plein. Je n'avois

pu dreſſer le mémoire en queſtion ; la raiſon que j'en apportai à S. M. qui d'abord me le demanda, fut qu'une dépêche que je venois de recevoir de la Force, ſur une nouvelle tracaſſerie des Eſpagnols en Bearn & dans la baſſe Navarre, à laquelle il avoit fallu répondre ſur le champ, avoit interrompu mon travail. « J'écrivois auſſi, lui » dis-je, touchant mon neveu & ma niéce » Biron, qu'on veut démarier, ce qui ſeroit » une belle beſogne ; car elle croit être » groſſe, & l'eſt en effet. Voilà, reprit S. M. » une des fâcheuſes & ſottes affaires que » j'aye guères vues, & je ſerai bien trompé, » ſi jamais vous mettez tous ces eſprits à la » raiſon. Achevez vos dépêches, ajouta ce prince, après m'avoir dit tout bas quelque choſe qu'il avoit à me communiquer, » achevez auſſi nos mémoires le plus » promptement que vous pourrez, & » n'allez point plutôt au conſeil d'aujour- » d'hui. Cela ne ſe peut, Sire, repartis-je, » car il y a des affaires qui preſſent, & qui » furent remiſes hier à cauſe que je n'y étois » pas. Faites donc du mieux que vous » pourrez, dit-il, & adieu ; je m'en vais aux » Tuileries ».

Je ne laiſſai pas de travailler au mémoire avec tant d'application, qu'il étoit prêt le lendemain matin, que je fus encore

mandé aux Tuileries par S. M. Je donnai ces papiers à porter à mon ſecrétaire, enfermés dans une feuille de papier cachetée. Sillery & Villeroy étoient avec ce prince, & nous continuâmes à nous promener tous quatre, près de deux heures, diſcourant ſur le projet de ces mémoires avec tant de chaleur & d'action, que tout le monde s'apperçut aiſément que nous ne nous accordions pas. Je me retirois, ſans avoir parlé au roi de mon paquet, lorſqu'il me rappella de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon ſecrétaire, auquel j'ordonnai enſuite de le préſenter à S. M. lorſqu'elle voudroit le lire; mais d'avoir ſoin de le retirer d'elle, & cacheté comme il l'étoit. Ce qui venoit de ſe paſſer m'obligeoit à uſer de cette précaution, dont mon ſecrétaire s'excuſa auprès de Henri, par le commandement poſitif que je lui en avois fait. Il ſuivit le roi qui s'en alloit à la meſſe aux Capucins, & il profita de ce tems pour aller déjeûner. Il lui auroit été difficile d'en trouver de long-tems la commodité. Le roi, ſortant de la meſſe, lui dit: « Suivez-» moi au Louvre, & n'en partez point que » je ne vous le diſe ». Il lui demanda le paquet, lorſqu'il fut arrivé dans ſon cabinet d'en-bas, & mon ſecrétaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi,

S. M. ſe contenta de lui répondre : « Hé » bien ! je le ferai ; mais encore une fois, » ne partez donc point d'auprès de moi ». Elle monta dans le cabinet des livres pour y mettre le paquet, pendant qu'elle alloit dîner. La cour n'étoit pas groſſe, parce qu'il étoit plus tard que de coutume. Le roi ne parla preſqu'à perſonne, & ſa rêverie parut, en ce que de tems en tems il frappoit de ſon couteau ſur ſon aſſiette.

Mon ſecrétaire crut qu'il alloit être expédié, lorſqu'il vit ce prince remonter au ſortir de la table, dans le même cabinet, & qu'il s'entendit appeller au bout d'une demi-heure ; mais quelques princes & ſeigneurs étant arrivés dans ce moment, comme il vit que S. M. s'étoit miſe à s'entretenir avec eux, il ſe retira dans un coin avec la Varenne & Béringhen. L'endroit où ils étoient, étoit aſſez obſcur, pour qu'il ne fût pas facile de les appercevoir, ſur-tout avec un peu de ſoin de ſe cacher ; ce qu'ils firent ſans rien affecter, lorſque quelques inſtans après ils virent Henri s'avancer avec quelques-uns de la compagnie qu'il avoit ſéparés des autres, aſſez près d'eux, pour qu'ils puſſent entendre ce qu'il diſoit, quoiqu'il parlât entre haut & bas, & ils redoublerent d'attention ; lorſqu'ils l'entendirent parler ainſi : « Je ſuis las de m'être tant

» promené ce matin ; car j'ai été plus de » deux heures avec trois hommes, ſur de » grandes matieres, où je les ai trouvés » auſſi contraires dans leurs opinions, qu'ils » le ſont dans leur tempérament & leur » inclination. Un autre que moi auroit peine » à s'en bien ſervir ; mais je connois leurs » fantaiſies, tellement que je tire même » profit de leurs conteſtations & contra- » riétés ; elles ſervent à rendre les affaires ſi » claires & ſi bien approfondies, qu'il m'eſt » facile de choiſir la meilleure réſolution : » vous allez les connoître aſſez, ſans que je » les nomme ».

S. M. continua à faire le portrait de ces trois miniſtres, comme on le va voir. J'aurai aſſez de ſincérité pour ne rien changer à ſes paroles, même dans ce qui me regarde ; & c'eſt par moi qu'elle commença. « Quel- » ques-uns ſe plaignent, dit Henri, & » quelquefois moi-même, qu'il eſt d'une » humeur rude, impatiente & contrediſante. » On l'accuſe d'avoir l'eſprit entreprenant, » de préſumer tout de ſes opinions & de » ſes actions, & de rabaiſſer celles d'autrui, » de vouloir élever ſa fortune, & avoir des » biens & des honneurs. Or, quoique je » lui connoiſſe bien une partie de ces défauts, » & que je ſois contraint de lui tenir quel- » quefois la main haute, quand je ſuis de

» mauvaiſe humeur, qu'il ſe fâche ou ſe
» laiſſe emporter par ſes idées, je ne laiſſe
» pas pour cela de l'aimer, de lui en paſſer
» beaucoup, de l'eſtimer, & de m'en bien
» & utilement ſervir, parce que je reconnois
» que véritablement il aime ma perſonne,
» qu'il a intérêt que je vive, & qu'il deſire
» avec paſſion la gloire, l'honneur & la
» grandeur de moi & de mon royaume. Je
» ſais auſſi qu'il n'a rien de malin dans le
» cœur, qu'il a l'eſprit induſtrieux & fort
» fertile en expédiens, qu'il eſt grand mé-
» nager de mon bien, homme fort laborieux
» & diligent, qui eſſaye de ne rien ignorer,
» & de ſe rendre capable de toutes ſortes
» d'affaires de paix & de guerre, qui écrit
» & parle aſſez bien, d'un ſtyle qui me
» plaît, parce qu'il ſent ſon ſoldat & ſon
» homme d'état. Enfin il faut que je vous
» avoue que malgré ſes bizarreries & ſes
» promptitudes, je ne trouve perſonne qui
» me conſole ſi puiſſamment que lui dans
» tous mes différens chagrins ». Je ne me recrierai ici, ni ſur le blâme, ni ſur la louange, renfermés dans ces paroles. En convenant, comme il me ſemble que la bonne foi demande qu'on le faſſe, qu'apparemment il y a chez moi véritablement lieu à l'un & à l'autre; tout ce qu'un honnête homme a à faire en cette occaſion, eſt de

les faire ſervir également à rectifier de plus en plus ſon cœur & ſes mœurs.

« Le ſecond, pourſuivit Henri, en parlant » du chancelier de Sillery, eſt d'un naturel » patient & complaiſant, merveilleuſement » ſouple, adroit & induſtrieux dans toute la » conduite de ſa vie; il a l'eſprit très-bon, » il eſt aſſez verſé dans toutes ſortes de » ſciences & d'affaires de ſa profeſſion, il n'eſt » pas même ignorant dans les autres; parle » aſſez bien, déduit & repréſente fort clai- » rement une affaire; n'eſt point homme » pour faire des malices noires; mais il ne » laiſſe pourtant pas d'aimer grandement » les biens & les honneurs, & de s'accom- » moder toujours à tout pour en avoir. Il » n'eſt jamais ſans nouvelles, ni ſans per- » ſonnes en main pour lui en découvrir; » d'humeur à ne hazarder jamais légére- » ment ſa perſonne, ni ſa fortune, pour » celles d'autrui. Ses vertus & ſes défauts » étant ainſi compenſés, il m'eſt facile » d'employer utilement les premiers, & de » me garantir du dommage des autres (22).

(22) Ce chancelier a rendu trois ſignalés ſervices à l'état, en emploiant une partie de ſon bien à maintenir les Suiſſes dans notre alliance, à la paix de Vervins & en moyennant le mariage du roi. « Le chancelier de Sillery n'avoit preſque

» Quant au troiſiéme, continua le roi, » parlant de Villeroy, il a une grande » routine dans les affaires, & une connoiſ- » ſance entiere de celles qui ſe ſont faites » de ſon tems. Il a été employé dès ſa pre- » miere jeuneſſe, plus qu'aucun des deux » autres. Il tient un grand ordre dans » l'adminiſtration de ſa charge, & dans la » diſtribution des expéditions qui ont à » paſſer par ſes mains. Il a le cœur généreux, » n'eſt nullement adonné à l'avarice, & fait » paroître ſon habileté dans ſon ſilence & » ſa grande retenue à parler en public (23). » Cependant il ne peut ſouffrir qu'on contre- » diſe ſes opinions, croyant qu'elles doivent » tenir lieu de raiſon. Il les réduit à tempo-

---

» point étudié. Henri IV diſoit de lui & du connéſ- » table Henri de Montmorency, qu'avec ſon chan- » celier, qui ne ſavoit point de latin, & ſon con- » nétable, qui ne ſavoit ni lire ni écrire, il pouvoit » venir à bout des affaires les plus difficiles ». *Amelot de la Houſſaye, note premiere ſur la lettre 195 du cardinal d'Oſſat.*

(23) De tous les endroits de nos Mémoires où il eſt parlé de M. de Villeroy, voilà celui auquel il faut principalement s'attacher, pour juger du caractere de ce miniſtre, & ſur-tout de l'opinion qu'en a eue Henri-le-Grand. Un ſeul trait rapporté d'original, tel qu'eſt celui-ci, mérite plus d'être cru que des rapports incertains, ou dictés par la prévention, l'averſion, l'eſprit de parti.

» riſer, à patienter, & à s'attendre aux fautes » d'autrui, de quoi je me ſuis pourtant » quelquefois aſſez bien trouvé ». Ce diſcours de S. M. étoit adreſſé à des perſonnes de la premiere qualité, & qui dans leur cœur ne manquoient pas, je crois, d'envie d'y répliquer ; aucun cependant ne dit mot, & quelques momens après, le roi ayant apperçu mon ſecrétaire, il lui fit rendre mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

Avant de ſortir de ces affaires générales de finance, il faut voir ce qu'il y a ſur cet article de particulier pour cette année. Denis Feydeau & ſes aſſociés s'étoient fait adjuger la ferme générale des aides, en enchériſſant de deux cens mille livres par an ſur les fermiers précédens. Je prévis ce qui ne manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pourroit retirer ſes deniers. En effet, il préſenta requête à S. M. pour être déchargé de ces deux cens mille livres. Je trouvois que ces fermiers ne ſouffroient rien, qu'ils n'euſſent bien mérité, n'étant ſurvenu ni accident imprévu, ni obſtacle à leur jouiſſance. Il me fâchoit encore, que l'imprudence de ces nouveaux venus nous eût ôté des fermiers très-ſolvables, pour mettre en leur place de mauvais payeurs. Je portai pourtant S. M. à leur accorder cette diminution à titre de grace, ſans laquelle on alloit être expoſé à

une banqueroute, & à l'embarras de mettre de nouveau les aides à l'enchere. Je jugeai ſeulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier janvier 1610, ou du moins, au premier octobre de la préſente année, afin que S. M. n'y perdît pas tout d'un coup quatre cens mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand, premier huiſſier de la chambre des comptes de Paris. On le dépouilla de toutes les charges & commiſſions qu'il exerçoit dans cette cour, dont S. M. gratifia, même avant le jugement, la Fond dont il a été parlé dans ces Mémoires. Il étoit déja intendant, & le roi crut encore récompenſer ſa fidélité, en lui faiſant don de ſes meubles de la Conciergerie. M. le comte de Soiſſons & les autres officiers de la maiſon du roi, préſenterent auſſi contre le tréſorier Pajot, une requête, qui me fut renvoyée. Pujet, autre tréſorier de l'épargne, ayant fait l'année précédente, ſur l'ordre & la garantie de S. M. une déclaration favorable à Placin, autrefois ſon commis, dont j'avois été fait dépoſitaire, le roi m'écrivit de rendre cette promeſſe à Pujet, comme il s'y étoit engagé, ſuppoſé que le procès que ces deux financiers avoient enſemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devînt néceſſaire.

S. M. après m'en avoir demandé mon

avis, fit expédier à Mortier-Choisy, un brevet, par lequel il étoit déclaré quitte du reste de sa ferme, moyennant cinquante mille livres, une moitié comptant, & l'autre dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les quittances des deux offices des restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus, avec les expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cens & tant de livres, qu'il lui avoit assignées dès l'année derniere, sur les deux sols six deniers par minot de sel, pour pareille somme que Zamet lui avoit avancée. Henri fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à d'Escures, & deux mille quatre cens livres à différens pensionnaires dans la Bourgogne, par les mains de M. le Grand, & payer le président Tambonneau de sa pension, pour l'année derniere. Je tire ces petits détails des lettres que j'ai écrites de la main de S. M.

J'en reçus aussi quelques-unes de la reine. Il s'agit dans l'une, de certains droits qui lui avoient été abandonnés, & dont elle se départ sur les terres de la dépendance de la reine Marguerite, qui en avoit un brevet. Il est question dans une autre, de faire toucher à la femme de Conchine vingt mille écus, que le roi, par complaisance pour la reine, lui avoit donnés à

prendre ſur les préſidens rétablis dans les bureaux des finances. La Léonor avoit ſi bien agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans cette partie, que les deniers, me diſoit la reine, étoient en état d'être touchés.

Les ſommes, du moins les principales, que j'employai aux dépenſes perſonnelles de Henri, ſont vingt-deux mille piſtoles, qu'il me manda le 18 janvier, qu'il avoit perdues au jeu, cent mille livres d'une part, & cinquante-une mille de l'autre, qu'il devoit auſſi du jeu, à Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces dernieres cinquante-une mille livres, ſur ſoixante mille qui lui revenoient de l'office d'avocat général à Rouen, après la mort de Marguerite, aux héritiers duquel il donna les neuf mille reſtantes, en conſidération des bons ſervices que leur pere lui avoit rendus dans ce parlement, & il en accorda la charge à des Yveteaux (*a*), parent du mort. Mille piſtoles pour jouer: Henri n'en prit d'abord que cinq cens; mais il renvoya enſuite Béringhen chercher les cinq cens autres pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore pour le jeu, en allant le trouver avec le chancelier, à Fontainebleau, où il s'étoit purgé à la ſortie des fêtes de

(*a*) Nicolas Vauquelin des Yveteaux.

Pâques. Il s'agiſſoit d'une dépêche que Préaux apportoit de la part de Jeannin. Ce prince faiſant de plus ſérieuſes réflexions ſur les excès où le portoit ſa paſſion pour le jeu, ſongea à s'en corriger, & il me promit pluſieurs fois du moins de ſe modérer. Il continua à faire la même dépenſe pour ſes bâtimens. C'étoit Zamet (24) qu'il envoyoit de Fontainebleau pour les viſiter, quand il ne pouvoit pas y aller lui-même. Je trouve encore une quittance de Marcadé, de quatre mille ſept cens quarante-trois livres, pour onze cens ſeize perles, dont Henri fit préſent à mademoiſelle de Vendôme, ſa fille, de trois mille livres à mademoiſelle des Eſſarts, & de trois cens livres à Saubion, ſon domeſtique.

Je fus chargé avec le chancelier, de nommer des commiſſaires pour travailler avec ceux du duc de Lorraine, à régler les confins du pays Meſſin, ſur leſquels il

(24) Ce riche partiſan ſe qualifioit alors baron de Murat & de Billy, conſeiller du roi en tous ſes conſeils, gouverneur de Fontainebleau, & ſurintendant de la maiſon de la reine. Il mourut à Paris en 1614, âgé d'environ ſoixante-cinq ans, laiſſant un fils maréchal de camp, qui fut tué au ſiége de Montpellier, & un ſecond, évêque de Langres. Il les avoit eus de Magdeleine le Clerc du Tremblai, & les fit légitimer.

s'élevoit tous les jours quelque nouvelle conteſtation. J'envoyai à Calais le contrôleur des fortifications, avec une ſomme d'argent, pour réparer le dommage que la mer venoit de faire aux dunes du Riſban, j'en fus informé par le vice-amiral de Vic, qui auroit bien ſouhaité qu'on eût fait une dépenſe plus conſidérable pour cette ville, & qui fourniſſoit, dans cet eſprit, pluſieurs projets, tant pour ſa commodité & ſa ſûreté, que pour empêcher les inondations auxquelles cette ville & ſes environs ſont expoſés.

(*a*) Il ne ſe fit point de plus utile réglement que celui qu'on vit paroître contre les banqueroutiers frauduleux. Il porte : que ces banqueroutiers ſeront punis de mort, comme voleurs & affronteurs publics ; que toutes donations, ceſſions, ventes & tranſports faits par eux à leurs enfans, héritiers, amis & faux créanciers ſeront nuls, & tels donataires, ceſſonnaires & acheteurs, punis comme complices des banqueroutiers, pour peu qu'il paroiſſe aux juges, que tout cela s'eſt fait en fraude des véritables créanciers. Il y eſt fait défenſe, auſſi ſous peine de complicité, de donner retraite aux banqueroutiers, à leurs cautions, commis, facteurs ; comme auſſi de

(*a*) Merc. Franç. & autres hiſt. ann. 1609.

receler aucun de leurs meubles, papiers & effets; enfin de leur prêter la main, ou même de leur donner assistance en rien. Permis à tous d'arrêter sans décret ni permission, & de mener en justice les banqueroutiers, malgré tous arrêts & coutumes à ce contraires. Enfin, il est défendu aux véritables créanciers des banqueroutiers de faire aucuns accords, contrats & accommodemens avec eux ou leurs entremetteurs, sous peine de perdre leur dette, & même d'être poursuivis criminellement, suivant le cas; la voie de l'action en justice, est la seule qu'on leur laisse. C'est à peu près tout ce qu'on peut faire, ce me semble, pour assurer le commerce & la tranquillité publique, également intéressés dans un abus devenu si commun.

A cet édit, il en fut joint un autre contre les duels, que je sollicitois depuis longtems, & avec bien des instances. Le conseil ayant été assemblé extraordinairement à cet effet, dans la premiere galerie de Fontainebleau, S. M. pour traiter cette matiere plus à fond, demanda qu'on y fît rapport de l'origine, des coutumes & des différentes formes usitées du duel. Ses conseillers ne lui donnerent pas sujet de les féliciter sur leur érudition; tous demeurerent dans le silence. Je fis comme les

autres, mais de maniere que le roi s'apperçut aiſément que je n'avois beſoin que de ſon commandement pour parler. Il ſe tourna vers moi & me dit: « Grand-maî-» tre, votre mine me fait conjecturer que » vous en ſavez plus que vous ne faites » ſemblant. Je vous prie, & je vous com-» mande en même tems expreſſément de » nous dire ce que vous en ſavez & pen-» ſez ». Je refuſai encore par bienſéance, & preſſé de nouveau, je fis un diſcours, que je ne rapporterai point, parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit précédemment, en traitant cette matiere. J'eus ſoin d'envoyer auſſi-tôt l'édit contre les duels (25) dans mon gouvernement, & de l'y faire obſerver avec beaucoup d'exactitude.

Mêlons à ce détail d'affaires de gouvernement, le récit de quelques intrigues de cour. Lorſque ſur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques provinces, le roi ſongea à y envoyer quelqu'un de ſa part,

(25) Cet édit, qui oblige ceux qui ont été offenſés dans leur honneur à s'adreſſer aux maréchaux de France ou à leurs lieutenans, pour en obtenir la réparation, porte des peines très-ſéveres, infamie, dégradation de nobleſſe, & même peine de mort. *P. Mathieu, tom. 2, liv. 4.*

il me propoſa la perſonne de N..... Cet homme n'aura ni la joie ni le chagrin de ſe voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune maniere, ſachant que ſa haine perſonnelle lui feroit ſuppoſer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eu la penſée; & je dis à S. M. que s'il y alloit de ſa part, je n'y enverrois perſonne de la mienne, parce que je ne voulois rien avoir à partager avec un pareil aſſocié. N .... déchu de cette eſpérance, réſolut de ſe ſervir de toutes ſortes de moyens pour ſatisfaire ſon reſſentiment contre moi; & il s'offrit à ceux de la cour, qu'il ſavoit être mes ennemis, pour être l'inſtrument de leurs deſſeins.

Il aborda un jour le marquis de Cœuvres, auquel il affirma, en exigeant le ſecret ſur une confidence, que le zele ſeul l'obligeoit, diſoit-il, à lui faire, que j'étois allé au parlement, ſous prétexte de quelques affaires, afin de retirer du greffe les lettres de légitimation de M. de Vendôme qu'on y avoit portées pour être vérifiées au parlement. De Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la perſonne qu'il intéreſſoit le plus, & M. de Vendôme alla auſſi dans le même inſtant s'en plaindre au roi. Ce prince lui demanda de qui il tenoit cet avis; mais, ſans lui nommer le

délateur, on lui en garantit la vérité, de maniere que S. M. n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, ſitôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au parlement. Je répondis que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les regiſtres copie de quelques piéces dont j'avois beſoin. « Y a-t-il quelque choſe, reprit Henri, » qui concerne mon fils de Vendôme? Non, » Sire, repris-je, & pourquoi M. de Ven- » dôme »? ajoutai-je, ſurpris de l'air dont il me parloit: « Je le ſais bien pourquoi », repliqua ce prince froidement. Quelques autres mots auſſi peu clairs, qui échapperent à S. M. me firent comprendre qu'elle avoit quelque choſe ſur le cœur. Je la priai de me le dire; ce qu'elle fit, & elle demeura bientôt perſuadée que la calomnie jouoit ici ſon jeu ordinaire.

L'après-midi de ce même jour, le roi étant chez la comteſſe de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un paquet au premier laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un billet, dans lequel on lui donnoit ſur ſes enfans le même avis qu'on avoit donné à de Cœuvres ſur M. de Vendôme. Elle ſe mit à pleurer; & le roi lui ayant demandé le ſujet de ſes pleurs, elle lui donna le billet à lire. Henri voulut en-

tendre le petit garçon ; mais il ne ſe trouva plus. « Madame, dit-il à madame de Moret, » d'un air réveur & un peu ſombre, il y » a bien de la malice ici d'un côté ou de » l'autre ». On ſe mit à faire des informations ſur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert aſſez facilement, & par lui le roi devina bientôt N.... ; car ayant inutilement voulu engager de Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même, & de Cœuvres, dans ſa ſurpriſe ne put le nier ; mais il donna auſſi-tôt avis à cet homme de ce qui venoit de ſe paſſer. Celui-ci, qui vit que l'affaire prenoit un tour ſérieux, vint ſe jetter aux pieds de Villeroy, le priant de le ſoutenir contre moi. Villeroy y trouva tant de riſque, du moins à le [illegible] hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre. Il ſe contenta, l'occaſion s'en étant préſentée, de haſarder dans le diſcours quelques mots favorables à N.... que S. M. reçut d'un air à faire bien repentir Villeroy de ſa complaiſance.

Henri venoit de découvrir deux autres traits de N.... qui le déclaroient coupable de manque de reſpect envers S. M. elle-même ; l'un, que N.... avoit eu l'imprudence de ſuppoſer publiquement une intrigue de galanterie de Henri avec certaine fille, & la malice d'en inſtruire la reine,

reine; l'autre, qu'il avoit encouragé le P. Gonthier, jéſuite, à continuer cette maniere de prêcher emportée, qui lui avoit déja fait quelques affaires, en lui aſſurant que tel de ſes ſermons, qu'il lui cita, & qui étoit un des plus vifs, avoit été généralement admiré & applaudi par les ſeigneurs de la cour; & nommément par les maréchaux de Briſſac & d'Ornano (26); en quoi

(26) « Le P. Gonthier, jéſuite, en la préſence » du roi, qui aſſiſta dans l'égliſe de ſaint Gervais » à ſes ſermons, le vendredi, jour de Noël, le » ſamedi & le dimanche, fit de continuelles décla- » mations contre les huguenots, qu'il appella » pluſieurs fois, *vermine* & *canailles*; & étant » tombé ſur le nouvel article de leur confeſſion » par lequel ils appellent le pape Ante-Chriſt: S'il » eſt vrai, Sire, dit-il, que le pape ſoit Ante-Chriſt, » que ſera-ce de votre mariage? Où en eſt la » diſpenſe? Que deviendra monſieur le dauphin?... » Le maréchal d'Ornano dit un jour au roi: Si un » jéſuite à Bordeaux, eût prêché devant moi ce » que le P. Gonthier a prêché en préſence de » V. M. je l'euſſe fait jetter dans l'eau, au ſortir » de la chaire »; *Mémoires hiſtoriques de France, année 1609.*

Tous les ſermons de ce tems-là ſont pleins de ces traits dont la hardieſſe & la ſingularité, pour ne rien dire de plus, nous révolteroient aujourd'hui étrangement. Les hérétiques pouſſoient leurs ſatyres à l'excès, & trop ſouvent les prédicateurs, leurs ſermons juſqu'aux déclamations les plus outrées.

N.... fut assez malheureux, pour que ces deux messieurs se trouvant présens à la réprimande que le roi fit au P. Gonthier, ils donnerent, en s'adressant au pere, un démenti à celui qui avoit osé leur imputer d'admirer un discours si impertinent. Tout cela avoit si fort échauffé Henri contre l'imposteur, que lorsque j'allai le len-

---

Un historien contemporain (Pierre Matthieu, *liv. 3*,) rend néanmoins ce témoignage aux jésuites « qu'on trouvoit plus d'ordre, de modestie, » de gravité, de tempérament dans leurs sermons, » que dans quelques autres ». Sauval parle aussi des prédications du P. Gonthier, mais en louant beaucoup son éloquence & son zele apostolique. Il rapporte que Henri IV assistant un jour dans la même église de saint Gervais, à un sermon du P. Gonthier, ce prédicateur justement indigné de l'irrévérence avec laquelle il vit que la marquise de Verneuil & d'autres dames de sa compagnie parloient, rioient & cherchoient à faire rire S. M. se tourna vers ce prince, & lui dit: « Sire, ne vous » lasserez-vous jamais de venir avec un serrail » entendre la parole de Dieu, & de donner un si » grand scandale dans le lieu saint »? que le roi, au lieu d'envoyer le prédicateur à la Bastille, comme toutes ces femmes l'en prierent, retourna, dès le lendemain, à son sermon; & que l'ayant rencontré, comme il montoit en chaire, il lui dit, qu'il lui savoit bon gré de sa correction, & qu'il n'avoit rien à craindre, mais qu'il le prioit seulement de ne plus l'apostropher en public.

demain le prier de m'en faire justice : « Je » n'en suis que trop bien éclairci, me dit » ce prince : c'est ce malin esprit de N... » qui a inventé tout cela ; mais, pour l'a- » mour de vous, je veux le bannir de la » cour » : & l'ordre lui en fut en effet signifié. Cette affaire fit tout le bruit qu'on peut s'imaginer, & j'avoue qu'elle me mit dans l'embarras dix jours entiers.

Ce n'est rien en comparaison de l'éclat que fit celle de M. le prince de Condé. Le mariage de ce prince avec mademoiselle de Montmorency, qui avoit été célébré dans le commencement de cette année, loin de faire cesser à la cour tous les bruits de galanterie entre le roi & la princesse, les réveilla au contraire plus fortement, comme je m'en étois toujours bien douté. Deux mille écus donnés par S. M. pour les habits de noces de la demoiselle, des pierreries de valeur de dix-huit mille livres, achetées pour elle par madame d'Angoulême, de Messier, orfévre, demeurant sur le Pont-au-change, dont le certificat du 29 mai étoit connu, une infinité d'autres bienfaits & gratifications en argent, faits au prince de Condé, en faveur de ce mariage, parurent des preuves qui établissoient suffisamment l'intelligence, quoiqu'à parler juste, rien de tout cela ne fût sans re-

plique ; mais comme je ne veux pas non plus donner dans l'autre excès des flatteurs de ce prince, qui affectoient publiquement de soutenir qu'il ne regardoit pas seulement la jeune princesse, je m'en tiens à ce que j'ai déja dit de mes sentimens à cet égard : c'est le milieu entre les uns & les autres ; peu de personnes le garderent. La reine & le prince de Condé, que cette affaire touchoit de plus près, échauffés par tous les discours qu'on ne cessoit de leur souffler, eurent bientôt mis toute la cour en rumeur. Tous mes soins furent inutiles auprès de la reine, véritablement furieuse. Et pour le prince, il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mecontentement, il méditoit dès-lors l'imprudente démarche qu'on lui vit faire quelque tems après.

Le premier avis en fut donné dans un billet à Henri, à Fontainebleau, où il étoit allé passer les fêtes de Pâques ; & il me l'envoya aussi-tôt à Paris, où j'étois demeuré. Voici ce que le billet contient : Que le prince de Condé, parti de Fontainebleau après les fêtes, étoit venu, accompagné de son médecin, coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne ; que toute la nuit s'étoit passée à délibérer avec une violente agitation de la part du prince,

s'il ne ſe retireroit pas en Eſpagne dès ce moment même ; ce que ſon hôte l'avoit empêché de faire, en lui en faiſant ſentir les conſéquences ; que le lendemain on avoit apporté à M. le prince, dans cette même maiſon, une bourſe de mille doublons, avec promeſſe de lui donner dans peu le reſte de ce qu'apparemment il s'étoit déja fait promettre par la médiation du médecin, qu'on accuſoit de conduire toute cette trame, parce qu'il avoit déja travaillé à rompre le mariage de M. le prince, & à lui faire épouſer mademoiſelle de Mayenne ; que cet homme étoit lié avec un autre médecin Genois, qui avoit été à D. Joan, & qui étoit allé depuis ſix ſemaines trouver le comte Spinola à la Haye, d'où il devoit paſſer juſqu'en Angleterre : ce qui étoit relatif avec un autre billet d'avis remis à Béringhen, dont il étoit auſſi fait mention, portant que M. le prince avoit obtenu des lettres du roi d'Angleterre pour les états des Pays-Bas.

Tous ces avis, qu'on prioit S. M. de tenir fort ſecrets, ne purent lui faire croire M. le prince capable d'une ſi grande faute. Henri fit un voyage au commencement de mai, à Paris, d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau, & M. le prince l'y ſuivit. Il eſt vrai que par les diſ-

cours qu'il y tint publiquement, on auroit pu croire qu'il n'y alloit que pour braver S. M. « Mon ami, m'écrivoit Henri le 12 » juin, M. le prince eſt ici qui fait le » diable. Vous ſeriez en colere, & auriez » honte des choſes qu'il dit de moi : » enfin la patience m'échappera, & je me » réſous de bien parler à lui ». Pour le punir, le roi m'ordonnoit de ſuſpendre le payement du quartier d'avril de ſa penſion, & d'éconduire ſon pourvoyeur & tous ſes créanciers, qui ſachant les libéralités que S. M. avoit faites à ce prince, à l'occaſion de ſon mariage, s'adreſſeroient à moi, comme à celui qui en étoit le diſpenſateur. « Si l'on ne le retient pas par » ce moyen-là, reprenoit S. M. il en faudra prendre quelqu'autre ; car il eſt honteux d'ouir ce qu'il dit. Nous en aviſerons enſemble, lorſque vous ſerez auprès » de moi » (27).

(27) Voici comment en parlent les Mémoires pour l'hiſtoire de France. « Le roi éperdument » amoureux de la princeſſe de Condé, met tout » le monde en beſogne, juſqu'à la mere du mari. » M. le prince s'en plaint, & demande congé à » S. M. de ſe retirer avec ſa femme, en l'une de » ſes maiſons. Le roi le lui refuſe rudement, & en » vint aux injures & menaces. On dit que le prince » y a repliqué hautement, & a mêlé en ſes propos

M. le prince me choiſit pour me faire part de ſon mécontentement : en quelle qualité ? c'eſt ce qu'il ne me ſeroit pas facile de dire, parce que ſi j'ai pu me flatter que mes conſeils ne lui étoient pas indifférens, j'ai dû ſoupçonner d'un autre côté, qu'il cherchoit dans les aſſurances d'attachement qu'on fait à une perſonne de ſon rang, lors même qu'en lui parlant, on a la hardieſſe de ne pas l'approuver, un prétexte pour avancer dans la ſuite avec quelque vraiſemblance, que je ne m'étois point oppoſé au deſſein qu'il avoit de ſortir du royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la converſation que nous eûmes enſemble chez moi, où il vint un mercredi l'après-midi, qu'il ſavoit que je n'allois point au conſeil.

» le mot de tyrannie ; & que le roi, en relevant » ce mot, lui a répondu : je n'ai fait en ma vie » acte de tyran, que quand je vous ai fait recon» noître pour ce que vous n'étiez point. Le pre» mier a dit pouilles à ſa mere, qui ſervoit d'inſ» trument pour corrompre la pudicité de ſa fem» me..... On diſoit que la marquiſe de Verneuil, » qui parle ordinairement au roi, non comme à » ſon maître, mais comme elle feroit à ſon valet, » lui avoit dit, bouffonnant ſur ce propos : N'êtes» vous pas bien méchant de vouloir coucher avec » la femme de votre fils ; car vous ſavez bien que » vous m'avez dit qu'il l'étoit » ?

Il entra dans mon cabinet, portant ſur ſon viſage toutes les marques de l'agitation de ſon eſprit, & je ne fus point ſurpris de ce que ſans autre préambule, il me parla des ſujets qu'il avoit de ſe plaindre de la conduite du roi à ſon égard. Je lui répondis, en lui rappellant les obligations en quelque maniere infinies, que toute ſa maiſon en général, & lui en particulier, avoient à S. M. obligations, dignes non-ſeulement qu'il lui ſacrifiât un dépit conçu ſur un ſimple ſoupçon, & ſur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juſte. M. le prince ne goûtant point ces raiſons, m'entretint de je ne ſais combien de deſſeins, qu'il ſuppoſoit qu'avoit Henri contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude & de la défiance, pouſſées trop loin, & que je m'imaginai diſſiper, en lui repréſentant d'une maniere qu'il ne lui étoit pas poſſible de ne pas croire ſincere, que S. M. loin d'avoir eu la penſée de ſe porter à quelque violence contre lui, ne ſe ſouviendroit qu'il étoit de ſon ſang, que pour joindre aux ſentimens de douceur naturelle, qu'elle témoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié & d'une diſtinction marquée; & je me ſouviens fort bien, qu'au lieu d'avoir accordé par complaiſance à M. le

prince, que Henri pût *opprimer un innocent*, paroles qui me furent à la vérité ſouvent répétées; je lui dis ſimplement, que les plus coupables étoient ceux qui abuſoient ordinairement le plus de ce terme d'innocence, malgré lequel on ne laiſſoit pas de les châtier.

M. le prince, qui après cela devoit être en garde contre moi, ne balança pas à me déclarer qu'il étoit réſolu à ſortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole ſi imprudente, autrement que comme l'effet d'un cœur ulcéré; & ſi je la relevai avec fermeté, c'eſt que je crus qu'en ces occaſions, la fermeté doit accompagner le conſeil qu'on donne. Je lui dis, que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir juſqu'à ce point ſon roi, ſa patrie, ſon honneur & ſon devoir; que le royaume & même la cour étoit l'unique ſéjour des princes du ſang, que par-tout ailleurs leur éclat ne faiſoit que ſe ternir; qu'ils étoient même réputés coupables, de la ſeule affectation à s'arrêter trop long-tems dans tout autre endroit, s'ils n'en avoient pas obtenu la permiſſion de S. M. A quoi M. le prince ayant reparti, qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à ſa condition, ni à ſa naiſſance, je lui repliquai auſſi abſolument, que

les loix de l'état obligeoient les enfans & les freres du roi, autant, & peut-être plus étroitement encore, que le moindre de ſes ſujets; & je le lui prouvai par des exemples tirés de l'hiſtoire de Louis XI, de feu M. le duc d'Anjou, & de Henri lui-même. Ce n'étoit pas ſur ce ton que M. le prince avoit ſouhaité de me voir parler. Je m'apperçus qu'il ne ſongea plus qu'à paroître, à l'aide de quelques correctifs, ſe rapprocher de mon opinion; & rien encore ne ſervit mieux qu'un changement ſi ſubit, à me faire comprendre, qu'intérieurement il étoit décidé pour le parti dont ſes dernieres paroles vouloient me prouver ſon éloignement.

J'en doutai ſi peu, qu'apprenant que M. le prince au ſortir de chez moi, avoit paru tout-à-fait radouci; qu'il s'étoit même plaint à la reine qu'on fît courir le bruit qu'il ſongeoit à quitter la cour avec éclat, & qu'il avoit aſſuré cette princeſſe qu'il n'en avoit jamais eu la penſée: ajoutant ces propres paroles, qu'il étoit *aſſez content de S. M.* qu'enfin il parloit preſque publiquement dans les mêmes termes; je ne voulus pas différer d'un moment à venir trouver le roi, auquel j'aſſurai, après lui avoir rapporté fidélement tout ce qui s'étoit paſſé entre M. le prince & moi,

que dans huit jours il ne ſeroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henri ne me traitât d'extravagant. Il y avoit auſſi peu d'apparence, diſoit-il, qu'il pût vivre en prince dans les pays étrangers ſans le ſecours qu'il recevoit de ſa main, qu'il y en avoit qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, ſans qu'on le vît & qu'on l'empêchât avec la derniere facilité. A quoi S. M. ajouta ce que M. le prince venoit de dire à la reine. « Tout ce que vous » me dites, Sire, répondis-je, ne me fait » point changer d'opinion; je m'y confirme » de plus en plus: vous vous en fâchez » contre moi; mais le tems & l'événement » vous feront connoître que j'ai raiſon. Je » vois bien des perſonnes, pourſuivis-je, qui » ſont de cette menée, & qui vous trom- » pent, quoiqu'ils vous ſoient des plus » obligés; mais cela ne doit pas être trouvé » étonnant, puiſque vous aidez vous-même » à vous tromper. Vous ne me nommez » perſonne, me dit S. M. comprenant que » je voulois lui parler des domeſtiques de » la reine; mais je vois bien qui vous vou- » lez dire ». Cela n'étoit pas bien difficile, & ni le roi, ni moi, n'étions pas les ſeuls qui voyions que la cabale jouoit ici un étrange manége; car non-ſeulement elle débitoit comme certaines, mille cho-

ſes ſuppoſées, ſur le compte du roi & de la princeſſe de Condé, il n'y auroit eu en ceci qu'une malignité ordinaire; mais ce qu'on ne ſauroit bien caractériſer, c'eſt l'art déteſtable avec lequel ces gens ſavoient faire ſervir leurs impoſtures à rendre le roi ſouverainement odieux à la reine, & à forcer cette princeſſe à s'abandonner à eux du ſoin de ſa conduite; delà tous ces complots, où, ſans qu'elle le sût, on oſoit ſe ſervir de ſon nom; delà les motifs de mille nouvelles inſtances, pour ne pas différer plus long-tems la cérémonie du couronnement dont il a été parlé.

Il ne ſe paſſa que quatre jours depuis celui où je m'entretenois ainſi avec le roi, juſqu'à celui de l'évaſion de M. le prince. Le 29 août (28), à onze heures du ſoir, comme

(28) Le dernier de novembre (& non pas le 29 août, ce qui eſt une faute de date dans nos Mémoires) « M. le prince, dit le maréchal de » Baſſompiere, partit de la cour, pour s'en aller » à Muret, d'où il repartit avec Rochefort & » Touray, & un valet-de-chambre qui portoit en » croupe madame la princeſſe ſa femme, made- » moiſelle du Certeau & une femme-de-chambre, » nommée Philippette, & s'en alla à Landrecy. » Le roi jouoit en ſon petit cabinet, quand d'Elben » premierement, puis le chevalier du Guet, lui en » porterent la nouvelle. J'étois le plus proche de » lui. Il me dit tout bas à l'oreille: Baſſompierre

je venois de me coucher, je vis entrer Praſlin dans ma chambre, qui me dit que le roi me demandoit, & que je vinſſe tout-à-l'heure. « Hé! mon couſin, que penſe » faire le roi »? lui répondis-je, dans le premier mouvement & ſans lui donner le tems de s'expliquer. « Pardieu! il me fait » mourir à force de me tourmenter; je ne » ſaurois vivre & ne dormir point ». Il faut, pourſuivis-je avec impatience, & croyant que ce voyage étoit un de ceux dont je

---

» mon ami, je ſuis perdu; cet homme mene ſa » femme dans un bois; je ne ſais ſi c'eſt pour la » tuer, ou la mener hors de France. Prends garde » à mon argent, & entretiens le jeu, pendant que » je vais ſavoir de plus particulieres nouvelles..... » Chacun ſe retira du jeu, & je pris l'occaſion » de rapporter au roi ſon argent, qu'il avoit laiſſé » ſur la table. J'entrai où il étoit, & ne vis jamais » un homme ſi éperdu, ni ſi tranſporté ». Baſſompierre raconte enſuite tout ce qui ſe paſſa dans la chambre de la reine, & le conſeil que donna M. de Sully au roi, de la même maniere que le rapportent nos Mémoires. Henri IV donna ſur cet enlevement de la princeſſe de Condé, de ſi fortes marques de douleur & de déſeſpoir, que quelques écrivains mal inſtruits, tel que l'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils, ont avancé que la guerre qu'il alloit porter en Flandre, lorſqu'il fut aſſaſſiné, avoit en partie pour objet de contraindre l'archiduc à lui remettre cette princeſſe entre les mains. Voyez auſſi *Mézerai & autres hiſtoriens.*

pouvois me diſpenſer par de bonnes raiſons, » il faut que je me leve demain à » trois heures du matin, pour voir des » lettres & des états que j'ai reçus, & y faire » réponſe. Il me faut faire des agenda de » tout ce que je dois faire dans la journée; » de ce qui ſe doit faire au conſeil; de » ce que je dois dire au roi, & de ce que » mes commis, mes ſecrétaires & tous ceux » qui ſont ſous mes charges, doivent faire » auſſi. Jugez ſi j'ai du tems à perdre, & » ſi m'en allant à cette heure au Louvre, » d'où je ne ſaurois revenir, quelque dili- » gence que je faſſe, qu'il ne ſoit deux ou » trois heures après minuit, je me puis ac- » quitter de tout cela, avant qu'il ſoit huit » heures du matin, qu'il faut que je me » rende au conſeil. Quant à tout le reſte » de la journée, il ne faut point parler de » travailler dans mon cabinet, je l'employe- » rai toute entiere à donner audience à un » chacun, & à parler aux comptables & » autres officiers qui ont affaire à moi. Je » vois bien tout cela, me dit Praſlin, & le » roi lui-même ne l'ignore pas; car il a dit » tout haut devant la compagnie, que j'al- » lois vous mettre en colere, venant vous » chercher à une heure auſſi indue, & qui » eſt le ſeul tems que vous ayez pour vous » délaſſer le corps & l'eſprit; mais il n'y a

» remede, Monſieur : il faut venir ; car c'eſt » pour une affaire qui lui agite fort l'eſprit, » & à laquelle il eſt perſuadé que s'il y a » quelque remede à apporter, vous ſeul en » êtes capable. L'homme que vous ſavez, » comme le roi a dit que vous l'aviez bien » prédit, s'en eſt allé, & a même emmené » avec lui les dames en croupe ; ce qui eſt le » pis. Ho, ho ! repris-je, c'eſt donc pour » cette affaire-là qu'on me demande ? vrai- » ment, il y aura de la colere ; car je me » doute bien que nous ne nous trouverons » pas tous de même opinion. Je ſais bien » que Mars & Vénus ſont en bonne intel- » ligence ; mais cependant, ſi nous voulons » avoir de bons ſuccès par le premier, il » faut que l'autre cede, & cela peut nous » fournir quelque bonne raiſon pour accé- » lérer les affaires. Or, allons donc, mon » couſin ».

J'arrive au Louvre, où je trouve le roi dans la chambre de la reine, ſe promenant, la tête baiſſée, & les mains jointes ſur le dos. Avec la reine étoient préſens MM. de Sillery, de Villeroy, de Gêvres, de la Force, la Varenne & quelques autres collés contre les murs, & aſſez écartés les uns des autres pour ne pouvoir même ſe parler bas. « Hé bien ! me dit Henri, en me prenant par la main, ſi-tôt qu'il me vit entrer,

» notre homme s'en eſt allé, & a tout
» emmené, qu'en dites-vous? Je dis, Sire,
» répondis-je, que cela ne me ſurprend
» pas, & que depuis qu'il parla à moi à
» l'Arſenal, je me ſuis toujours attendu à
» cette eſcapade, que vous auriez bien em-
» pêchée, ſi vous euſſiez voulu me croire.
» Je me doutois bien que vous m'alliez
» dire cela, reprit ce prince, mais il ne faut
» point parler des choſes paſſées, auxquelles
» auſſi bien on ne ſauroit remédier; penſons
» ſeulement à l'avenir, & voyons ce qu'il
» y a à faire préſentement, dites-m'en le
» premier votre avis, car je ne l'ai encore
» demandé à perſonne. Sire, je ne ſuis pas,
» repartis-je, encore aſſez bien informé de
» toutes les circonſtances de cette affaire,
» & je n'y ai pas encore penſé autant
» qu'elle le mérite. Je vous ſupplie de me
» laiſſer dormir deſſus, & demain je viendrai
» vous trouver, & je tâcherai de vous donner
» un bon avis, au lieu que ſi vous me preſſez
» maintenant, je ne vous dirai rien qui
» vaille, car mon jugement ne va pas ſi
» vîte. Non, interrompit S. M. c'eſt tout le
» contraire; je vous connois bien, dites-
» moi donc ce qu'il vous en ſemble. Sire,
» je ne ſaurois, dis-je encore, & infailli-
» blement ſi vous me preſſez ſi fort, je ne
» dirai rien qui vaille, de grace excuſez-

» moi jusqu'à demain. Point du tout, » repliqua Henri, je veux que vous parliez » tout présentement : que dois-je faire ? » Rien du tout, lui répondis-je, ne pouvant » plus reculer. Comment ! rien ? s'écria-t-il : » ce n'est pas-là un avis. Pardonnez-moi, » Sire, repris je, c'en est un, & un des » meilleurs que vous puissiez prendre ; il y » a des maladies qui veulent plutôt du repos » que des remedes, & je crois celle ci de » cette nature. Tout ce raisonnement n'est » pas de saison, insista Henri avec la même » impatience, il faut des raisons, quelles » sont les vôtres ? Je n'en ai point de bonnes, » dis-je, si elles sont contraires à vos desirs : » il me semble pourtant que la chose parle » d'elle-même, & qu'elle veut qu'on attende » quelqu'éclaircissement, avant que de rien » entreprendre, afin qu'il vous serve à pren- » dre une bonne résolution ; en attendant » je trouve qu'il seroit à propos de ne » parler de cette affaire, que le moins » qu'il est possible, & de faire semblant » qu'elle n'est d'aucune conséquence, & » qu'elle ne vous inquiete en aucune » maniere ».

J'appuyai ce sentiment d'une réflexion qui me paroissoit juste ; c'est que le bon ou le mauvais accueil que les Espagnols feroient à M. le prince, dépendroit peut-

être de l'impreſſion forte ou foible que ſon évaſion auroit cauſée au roi : en ſorte qu'il n'étoit pas impoſſible qu'ils ne reçuſſent ce prince avec mépris, pour s'épargner la dépenſe qu'il alloit leur coûter, ſur-tout ſi l'on pouvoit avec cela leur faire concevoir quelque ſoupçon que cette démarche du prince de Condé ne ſe faiſoit que d'intelligence entre S. M. & lui. « Quoi ! » diſoit le roi, en branlant la tête, vous » voudriez que je ſouffriſſe qu'un petit prince » mon voiſin retirât contre mon gré le » premier prince de mon ſang, ſans en » témoigner du reſſentiment ? Voilà un » beau conſeil ; auſſi n'en ferai-je rien : je » veux que Praſlin (29) parte dans quel-

(29) « Praſlin partit effectivement : mais l'archi- » duc lui répondit, qu'il n'avoit jamais violé le » droit des gens à l'occaſion de qui que ce fût, & » qu'il ſe garderoit bien de commencer à com- » mettre cette faute, par la perſonne du premier » prince du ſang de France : & peu après lui envoya » de l'argent & eſcorte d'hommes pour venir à » Bruxelles ». *Mém. pour l'hiſt. de France, année 1609.* Les Mémoires de Baſſompierre portent, que l'archiduc ſe ſentit d'abord ſi fort ébranlé de la déclaration de M. de Praſlin, qu'il envoya prier M. le prince de ne faire que paſſer dans ſes états, ſans s'y arrêter, quoiqu'il lui eût auparavant promis de le recevoir ; mais qu'enſuite il changea encore de réſolution, par les conſeils

» ques jours, pour faire ſavoir mon inten-
» tion. Je vous avois bien dit, Sire, re-
» pris-je, que ne m'ayant pas donné aſſez
» de tems pour y penſer, je ne dirois rien
» qui vaille. Il me vient une autre idée dans
» l'eſprit qui ne nuira point à ce que vous
» voulez faire, mais je ne puis vous la dire
» que dans deux jours, & je ſuis aſſuré que
» vous en ſerez plus content que de ma
» premiere propoſition ». S. M. y conſen-
tit, & me dit en m'embraſſant : « Allez
» vous coucher & dormez juſqu'à huit
» heures, car j'aime mieux que le conſeil
» ne ſe tienne point demain, & que mes
» affaires ordinaires demeurent pour ce jour-
» là, que d'incommoder votre ſanté ».

Je ne me trompois point, lorſque je

---

du marquis Spinola, & qu'il traita ce prince avec toutes ſortes d'honneurs. *Mém. de Baſſomp. tom. 1, pag. 28.*

Le P. Daniel dans ſon hiſtoire de France, *in-4°. tom. 10, pag. 437*; a tiré ſur cet incident des éclairciſſemens des lettres de la bibliotheque de M. l'abbé d'Eſtrées, par leſquelles il eſt prouvé que Henri IV envoya ſecrétement le marquis de Cœuvres à Bruxelles, pour tâcher d'enlever la princeſſe de Condé, & que ce deſſein n'échoua, que parce que Henri l'ayant découvert à la reine, cette princeſſe dépêcha auſſi-tôt un courier au marquis Spinola, qui fit prendre à la princeſſe de Condé un appartement dans le palais.

croyois que l'autre ouverture que j'avois à faire à S. M. au ſujet de la retraite de M. le prince en Flandre ſeroit plus de ſon goût. Elle vint trois jours après à l'Arſenal, me la demander. Nous fumes enfermés une heure dans mon cabinet : mais je ne dois rien révéler de ce qui s'y paſſa entre nous. Le roi dit tout haut, en ſortant : « Adieu, mon ami, ne venez point, achevez mes affaires, & ſur-tout travaillez à » l'exécution de l'ouverture que vous m'avez faite, car je la trouve bien meilleure » que le conſeil que vous me donnâtes » dans la chambre de ma femme au Louvre ».

M. le prince crut devoir chercher à juſtifier ſon action, en écrivant quelques jours après une lettre (30) au roi. Il en adreſſa

(30) « Ledit prince écrivit au roi, qu'à grand » regret il étoit ſorti de la cour, pour ſauver ſa » vie & ſon honneur, & non à intention de lui être » jamais autre que ſon très-humble parent, fidele » ſujet & ſerviteur. Je ne ferai jamais rien, ajoutoit-il, contre le ſervice de V. M. ſi je n'y ſuis » forcé ; & je la prie de ne trouver mauvais, ſi je » refuſe de voir ou recevoir de qui que ce ſoit, les » lettres qu'on m'écriroit de la cour, hormis celles » dont il vous plaira de m'honorer ». *Mém. pour l'hiſt. de France, année 1610.* Siri qui traite fort au long l'affaire de l'évaſion de M. le prince, *Mém. Recond. tom. 2, pag. 82 & ſuiv.* joint pluſieurs

en même tems une seconde à M. de Thou, beaucoup plus ample & plus réfléchie, dans laquelle, entr'autres choses, il lui insinuoit que j'étois la cause de sa sortie de France. « Qu'il accuse sa malice, disoit le roi, & » celle de beaucoup d'autres qui l'ont con-

---

autres particularités à celles qu'on voit rapportées ici, mais dont la plus grande partie ne me paroissent pas mériter qu'on y ajoute beaucoup de foi, comme lorsqu'il avance hardiment sur des bruits populaires, que le seul motif qui porta Henri IV à entreprendre la guerre contre les Espagnols, fut de les obliger à lui renvoyer la princesse de Condé : & que voyant que malgré ses menaces, ils persistoient à la lui refuser, il se repentit d'avoir poussé les choses si avant. Il ajoute, contre l'honneur de cette princesse, qu'elle étoit de moitié dans cette intrigue contre son mari, qu'elle n'aimoit point, à cause d'une infirmité naturelle ou procurée, qui suffit pour rendre un mariage nul; qu'elle brûloit d'envie de retourner en France, qu'elle continua à recevoir à Bruxelles des lettres galantes de Henri IV, & que le prince de Condé connut si bien les dispositions de sa femme à son égard, qu'il en fit éclater son ressentiment, & qu'il parla publiquement à son retour de faire casser son mariage. Ce que Siri dit de plus vrai, c'est que le roi résista opiniâtrément à tous les sages conseils que lui donnerent en cette occasion, le nonce, quelques-uns de ses conseillers, & surtout le duc de Sully, qu'il loue aussi de la maniere ferme & libre dont il parla & écrivit au prince de Condé.

» ſeillé, & non pas vous. Je veux que vous
» lui répondiez par une bonne lettre, où
» vous lui repréſentiez tout ce qui s'eſt paſſé,
» & qu'avec le reſpect dû à ſa qualité,
» non à ſa perſonne, vous lui diſiez tou-
» tes ſes vérités, & à quelle miſere il s'ex-
» poſe infailliblement, s'il ne rentre dans
» ſon devoir. Je m'en vais donc chez moi,
» Sire, lui répondis-je, (car nous étions
» alors chez M. le connétable) pour en
» faire un projet, & vous l'apporter. Non,
» non, reprit S. M. je veux que vous écri-
» viez ici préſentement, je vous ferai don-
» ner de l'encre & du papier. Mais, Sire,
» repliquai-je, cette lettre eſt de conſé-
» quence, elle mérite bien qu'on y penſe
» & qu'on examine attentivement, avant
» que de l'envoyer: car d'un côté, il faut
» qu'elle vous ſatisfaſſe, d'un autre, qu'elle
» ſoit convenable à la qualité de M. le
» prince & à la mienne, & que perſonne
» ſoit en France, ſoit dans les pays étran-
» gers, ni lui-même, que vous voyez bien
» ne chercher que les occaſions de m'ac-
» cuſer & de me blâmer, ne puiſſent y trou-
» ver ſujet de le faire. Je n'ai pas aſſez de
» reſſource dans l'eſprit, pour faire ſi bien
» avec tant de précipitation ». J'eus beau
dire, je fus obligé d'écrire cette réponſe à
l'heure même en préſence de S. M. & ſur

un bout de la table près de laquelle nous étions assis. Le roi ne laissa pas d'être fort content de la maniere dont je m'expliquois avec le prince : la voici en gros.

Je me plaignois d'abord à ce prince de ce qu'après avoir cru qu'il me considéroit assez pour n'avoir eu d'autre intention en venant chez moi que de me demander mon conseil, il me forçoit aujourd'hui à le soupçonner de n'y être venu que pour me surprendre, qu'au reste il savoit mieux que personne, qu'il m'avoit inutilement tendu ce piége. A cette occasion je déduisois, moins pour lui que pour le public, tout ce qui s'étoit passé dans notre entretien de l'Arsenal, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment. Après quoi, je lui apprenois sans beaucoup de ménagement, qu'ayant, malgré toute son affectation, pénétré son dessein, j'en avois averti le roi qui l'auroit bien empêché de l'exécuter, s'il m'avoit cru, ou s'il n'avoit pas été si bon & si indulgent. Je ne m'excusois à M. le prince, du conseil que j'avois donné à S. M. contre lui, que parce que c'étoit le bien de l'état, de S. M. & le sien à lui-même, pour peu qu'il y fît attention : ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée ; qu'avoit-il à attendre des archiducs & des

Eſpagnols, qui le regardant comme un fardeau inutile pour eux, inſulteroient par la fierté de leurs traitemens à ſon malheur, & s'en applaudiroient intérieurement ? Je faiſois parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la naiſſance & du devoir, contre une faute, dont j'exhortois le prince à chercher au plutôt le pardon. Je joignois à la priere des offres de ſervices, qui lui prouveroient mon zele & mon attachement pour ſa perſonne.

On conviendra ſans peine que ce diſcours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un, qui, dans la ſuppoſition de connivence, eût pu être foudroyé par un ſeul mot de replique, d'une perſonne telle que le premier prince du ſang. Je fis plus ; afin qu'on ne ſe retranchât pas à dire que j'avois évité de toucher au contenu de la lettre écrite à de Thou, j'ajoutai à M. le prince, que les politeſſes, les louanges & les remercimens, dont il m'avoit comblé à l'Arſenal, alloient être mal payés, à mon grand regret, par la néceſſité où ſa lettre me mettoit de faire connoître la vérité d'une maniere qu'il ne trouveroit peut-être pas facile à accorder avec le reſpect que je lui devois ; qu'il devoit me rendre intérieurement toute la juſtice que je méritois, mais qu'il éprouvoit aujourd'hui, que le premier pas que

fait

fait tout homme hors de ſon devoir, lui fait auſſi manquer par une ſuite néceſſaire, à toutes les loix de la ſincérité ; qu'enfin quelle que fût ſon intention, en me prenant ainſi à partie, j'avois toujours tenu à gloire & à honneur d'être ainſi traité par les ennemis du roi & de l'état, & que je priois le ciel d'inſpirer à M. le prince un conſeil, qui pût faire oublier que ſa faute lui avoit fait donner avec juſtice ces deux noms. Cette lettre (31) devint publique, & demeura ſans replique : ce qui détruiſit dans l'eſprit de mes ennemis mêmes les imputations de M. le prince.

Il y eut une conteſtation entre Villeroy & de Freſne, au ſujet des lettres (32) que

(31) « Les lettres que M. le duc de Sully écrivit » à M. le prince de..... furent rejettées par ſon » excellence, laquelle fit réponſe à ceux qui les » lui préſenterent, qu'il ne vouloit rien recevoir » venant de ſa part ». *L'Etoile, ibid.*

(32) Voyez encore dans le *vol. 9772, Mſſ. royaux*, la ſommation faite au prince de Condé, au mois de février 1610, à Bruxelles, par le marquis de Cœuvres. MM. de Berni & Manicamp, de la part du roi, de revenir en France, ſous peine de ſe rendre coupable du crime de leze-majeſté, & le refus que fit ce prince d'y déférer. Le parlement rendit contre lui un arrêt, par lequel il le condamnoit à ſubir tel châtiment qu'il plairoit à S. M. d'ordonner. Henri IV alla lui-même au parlement

le roi fit écrire deux jours après la ſortie de M. le prince, dans toutes les provinces, pour y faire ſavoir ſes intentions ſur cet événement. Villeroy en compoſa un modele, auquel il voulut que tous les autres ſecrétaires d'état ſe conformaſſent. De Freſne trouva que les termes en étoient peu dignes de la majeſté de celui dont elles étoient ſuppoſées partir; ce qui étoit vrai, & comme il paſſoit avec vérité pour avoir une auſſi bonne plume que ſon confrere, il craignit de ſe faire ſifler, en envoyant cette lettre, comme écrite de ſa main, à tous ceux avec leſquels ſa charge le mettoit en relation: il vint me confier ſon embarras, & me prier de l'en tirer.

Je n'ai rien à dire des affaires du corps proteſtant, ſinon qu'il ſe ſoutint heureuſement contre les calomnies qu'on continuoit d'inventer contre lui, & de faire paſſer juſqu'à S. M. par des avis & des diſcours de toute eſpece. Il fut adreſſé au roi une lettre datée du dernier juillet, ſuppoſée écrite de la Rochelle, d'une main contrefaite, &

ſolliciter cet arrêt, & pour marquer ſa douleur, il y alla ſans pompe & ſans ſuite; il s'aſſit à la place du premier préſident ſans dais ni marche-pied; le parquet gardé comme à l'ordinaire, par les huiſſiers du parlement, au lieu des officiers de S. M.

fauſſement ſignée *Emmanuel de la Faye.* On y donnoit avis, que dans une aſſemblée tenue à Saint-Maixant, le miniſtre de Blois, nommé Viguier, avoit fait préſenter un livre ayant pour titre, *le Théatre de l'Ante-Chriſt*, ſcandaleux, diſoit-on, & emporté au dernier point; qu'il avoit été réſolu dans cette aſſemblée, qu'on le feroit imprimer après qu'il auroit été communiqué à l'académie de Saumur, & que ce livre (33) étoit actuellement ſous la preſſe, malgré les défenſes formelles de S. M.

Cette lettre (34) eſt remplie de tant de minuties, & la paſſion s'y fait voir ſi à découvert, qu'on me ſaura gré de la ſupprimer. A qui l'auteur ſe flattoit-il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifioient leur ville, s'attendant à avoir bientôt un ſiége à ſoutenir, & qu'il s'étoit tenu une aſſemblée de proteſtans à Marſeille, pour

(33) Le ſupplément au journal de Henri IV imprimé en 1736, parle de ce livre, & dit que le P. Gonthier, dans un ſermon qu'il fit en préſence de S. M. s'étant grandement emporté ſur ce ſujet, contre ceux de la religion, le roi fit une reprimande à ce pere, & donna ordre qu'on ſupprimât le livre, qui en effet ne parut plus. *Ann. 1609.*

(34) On peut la voir dans les Mémoires de Sully, *tom. 4, pag. 935.*

obliger le roi à accorder la convocation des états du royaume? Du Pleſſis étoit celui ſur lequel on faiſoit rouler ces complots, tous abſolument faux, ſi l'on excepte les murmures contre la gabelle dans le Mirbalais & le Loudunois, dans leſquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre de proteſtans qui trempaſſent. Quant à du Pleſſis, ce fut lui-même qui en donna le premier avis à S. M. & je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'étoit montré juſqu'alors, de rendre témoignage à ſon innocence; lorſque je perſuadai au roi, qui me preſſoit de faire un voyage en Poitou pour réprimer ces prétendus deſſeins des réformés, que les véritables ennemis de S. M. cherchoient à ſe cacher, en donnant ce nom à des perſonnes qui ne le méritoient point. Du Pleſſis me remercia par une longue lettre, qui contient une juſtification en forme contre tous ces chefs d'accuſation.

L'avis ſuivant, qui me fut donné par un gentilhomme d'honneur, paroît mieux circonſtancié, & plus digne qu'on y faſſe attention. Dans une des rues de la Flèche nommée *des Quatre-vents*, & proche l'hôtellerie où pend une enſeigne de même nom, demeuroit depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Avranches, chez

une veuve appellée Jeanne Huberſon, qui logeoit des écoliers de bonne maiſon, dont ce Médor avoit la conduite. Une niéce de cette veuve, âgée d'environ vingt-ſix ans, nommée Rachel Renaud, qui demeuroit avec ſa tante & un couſin auſſi nommé Huberſon, entrant un jour dans l'étude de Médor, y trouva un livre qui attira ſa curioſité; il étoit doré par-tout, relié très-proprement avec des rubans bleu & incarnat, & épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce livre, écrit ſeulement juſqu'à la moitié, l'étoit moitié encre, moitié ſang, & qu'il étoit plein de ſignatures, preſque toutes de ſang, parmi leſquelles ſa ſurpriſe ne l'empêcha pas de diſtinguer & de reconnoître celle de Médor, d'un nommé du Noyer, d'un village aux environs de Paris, près de Villeroi, & d'un nommé du Cros, d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au duc de Mercœur. Elle connoiſſoit ces deux hommes, parce qu'ils venoient ſouvent voir ſon hôte.

En ſortant du cabinet pour porter ce livre à ſa tante, elle rencontra Médor qui le lui arracha des mains, en lui demandant avec colere, ce qu'elle en vouloit faire: à quoi elle répondit ingénument, qu'elle l'avoit trouvé ſi joli, qu'elle avoit voulu le faire voir à ſa tante. Elle lui demanda ce que

ſignifioient ces ſignatures de ſang, qu'elle y avoit vues. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curioſité juſqu'à y chercher l'écrit, à la ſuite duquel étoient toutes ces ſouſcriptions, qui renfermoit une aſſociation des conjurés contre la perſonne du roi, & il lui dit que c'étoit un ſerment, que l'intérêt de la religion faiſoit faire à quantité de zélés catholiques, de demeurer fidélement attachés au pape. Ce qui n'empêcha pas que la fille n'en parlât à ſa tante & à ſon couſin, le ſeul de toute cette maiſon qui fut de la religion réformée, & qui trouva cette découverte ſi grave, qu'après avoir tiré de la fille tout ce qu'elle avoit vu, il alla en faire part à la perſonne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclairciſſemens néceſſaires (35).

(35) Ni l'Etoile, ni le continuateur de M. de Thou, ni le P. Chalons, ni même d'Aubigné, enfin aucun que je ſache, des hiſtoriens de ce tems-là, les plus ouvertement déclarés contre les jéſuites, excepté le ſeul Mezerai, n'a parlé, ni par conſéquent rien cru de cette conſpiration contre le roi, ou complot d'une nouvelle ligue : car on ne ſait lequel de ces deux ſens donner à un récit, qui étant deſtitué de preuves, peut ſignifier tout ce qu'on veut, ou pour mieux dire, ne ſignifie rien du tout. Mezerai lui-même, qui tient pour l'opinion d'une nouvelle ligue, pendant que le duc de Sully conclut des mêmes paroles, pour un attentat contre

Le livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor, & porté, comme le croyoient Huberſon & la fille, chez du Cros, dont ils donnoient l'adreſſe chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maiſon hors de l'enceinte de la ville, attenant la porte Saint-Germain du côté droit, afin qu'on pût l'y aller chercher, ſi l'on

---

la perſonne de Henri IV; Mezerai, dis-je, en parle, *Abregé chronol. & hiſt. in-fol. imprimé à Paris en 1667, tom. 3, pag. 1443*, de maniere qu'on voit clairement qu'il ne fait que copier les Mémoires de Sully. Or comme dans ces Mémoires, unique ſource de cette accuſation, elle n'eſt appuyée que ſur le témoignage ſeul d'une jeune fille, & qu'elle y demeure dans les termes d'une ſimple conjecture, tout homme ſenſé ſe gardera bien d'en tirer aucune induction maligne, ni pour la renaiſſance de la ligue: ce qui eſt une idée folle & chimérique; ni quant à l'aſſaſſinat de Henri IV, dont on ne voit nulle part que l'auteur eût aucune relation à la Flèche. Mais en ſuppoſant de plus le prétendu complot bien avéré, je ne vois pas qu'il intéreſſe en aucune maniere les jéſuites, que la fille dépoſante ne charge en rien. L'amour de la vérité m'a porté à faire cette remarque, parce qu'on ne voit que trop de ces perſonnes, dont l'imagination vive, & encore échauffée par la prévention & la paſſion, n'a beſoin que de la plus ſimple petite conjecture, ou du moindre mot hazardé, pour porter des jugemens que l'importance de la choſe rend encore plus condamnables.

trouvoit que cela fût néceſſaire. Ce Dreuillet avoit auſſi en penſion chez lui pluſieurs enfans de qualité, ſur-tout de la province de Bretagne, parce qu'il avoit pareillement été au ſervice du duc de Mercœur. Du Cros étoit l'ame de toute cette cabale. Une congrégation chez les jéſuites, dans laquelle il tenoit une des principales places, & où il étoit ſouvent chargé de faire des diſcours publics, lui donnoit toutes les commodités poſſibles, pour aſſocier à ſes noirs deſſeins un grand nombre de perſonnes: c'eſt par ce moyen que Médor & du Noyer l'avoient connu.

A ces lumieres ſe joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le billet d'avis, c'eſt-à dire, le 19 octobre, une perſonne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne ſe découvrît rien qui ne le confirmât, & que la fille offrît de ſoutenir ſa dépoſition devant telle perſonne qu'on voudroit, & en préſence de S. M. elle-même, le crédit & l'adreſſe de ceux que cette accuſation intéreſſoit, furent aſſez forts pour livrer au ſilence une affaire, qui aſſurément devoit être pourſuivie. Les diſſenſions domeſtiques & les pratiques inteſtines, furent les deux fléaux qui pourſuivirent Henri

juſqu'au dernier moment de ſa vie, après qu'il ſe fut défait de celui de la guerre. Le comte d'Auvergne étoit toujours dans ſa priſon de la Baſtille. Il fit demander à S. M. qu'il lui fût permis de changer d'air pour cauſe d'indiſpoſition, & il fut tranſporté dans le pavillon ſur l'eau, qui eſt au bout du jardin de l'arſenal; mais on lui donna des gardes tout le tems qu'il y ſéjourna: il obtint encore une autre fois la permiſſion de parler au ſieur de Châteaumorand.

La bonne ſanté de Henri ne fut interrompue cette année, que par quelques légeres atteintes de goutte. Il ne prit point les eaux, parce qu'elles ne valurent rien. M. le dauphin & tous les enfans de France, jouirent auſſi d'une bonne ſanté. Henri ne fit pas moins de ſéjour que de coutume à Fontainebleau; il y paſſa l'automne entiere, après un voyage de quelques jours pendant le mois d'août à Monceaux, & il revint à Paris, comme à l'ordinaire, au commencement de l'hiver.

Fin du vingt-ſixiéme Livre.

LIVRE XXVII.

SUITE des Mémoires de 1609—1610. Affaires étrangeres. Traité de treve entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies & d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Article en faveur du prince d'Epinoy. Henri IV ſe fait rendre juſtice du traitement fait à ſon ambaſſadeur par le grand duc de Toſcane. Autres affaires d'Allemagne, Italie & Suiſſe. Mort du duc de Clèves: Mémoires hiſtoriques & politiques ſur l'affaire de cette ſucceſſion.

CE qui me reſte à dire de cette année; regarde les affaires étrangeres que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le roi leur fit encore délivrer au mois d'avril une ſomme de trois cens mille livres: Préaux alla porter aux Etats l'agréable nouvelle de cette gratification, & m'apporta l'ordre de S. M. de faire tranſporter cette ſomme à Dieppe, où elle devoit être chargée ſur un vaiſſeau de la république. Henri crut devoir cette derniere récompenſe aux égards qu'eut le conſeil des Provinces-

Unies, de lui donner la principale part dans ſon accommodement avec l'Eſpagne ; car c'eſt en cette année que fut enfin conclue cette treve (1) attendue pendant fort long-tems, & ſi également ſouhaitée de tout le monde, que ceux qui du commencement s'y étoient montrés les plus contraires, & le prince d'Orange lui même, y donnerent à la fin les mains.

Je ne rapporterai point le traité qui en fut dreſſé à la Haye, lieu ordinaire des conférences, mais ſeulement celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, comme garans de l'exécution. La date de cette piéce, paſſée, comme la précédente, à la Haye, eſt du 17 juin 1609, en préſence de meſſire Pierre Jeannin, chevalier, baron de Changy & Montreu, conſeiller de S. M. T. C. en ſon conſeil d'état, & ſon ambaſſadeur extraordinaire auprès des Etats, & meſſire Elie de la Place, chevalier, ſeigneur de Ruſſi, vicomte de Machaut, auſſi membre du conſeil d'état du roi,

(1) Il eſt bon de conſulter, tant ſur les négociations de cette fameuſe treve, que ſur toutes les affaires de Flandre, dont il a été fait mention dans ces Mémoires, *les vol. des mſſ. royaux, cotés 9759, 9981, 9005, le Merc. Franç. Mathieu, Vittorio Siri*, & les hiſtoriens particuliers de cette république.

gentilhomme ordinaire de ſa chambre, & ſon ambaſſadeur ordinaire; tous les deux au nom & comme ayant charge de très-haut, très puiſſant & très-excellent prince Henri quatriéme, &c. Les noms des deux miniſtres de S. M. B. y ſont en ſuite avec les mêmes qualifications d'ambaſſadeurs extraordinaire & ordinaire; & après ceux-ci, ceux des conſeillers & miniſtres des différentes provinces des Pays-Bas; avec obligation réciproque de faire ratifier le contenu au préſent traité, dans deux mois, par les parties reſpectives.

L'intervention & la garantie y ſont exprimées de la maniere ſuivante: Que les deux rois n'ayant pu, quelques ſoins qu'ils ſe fuſſent donnés, parvenir à établir une paix véritable & ſolide entre les deux puiſſances en guerre, s'étoient réduits à leur propoſer une treve à longues années, ſur laquelle il s'étoit encore rencontré des difficultés, qui vraiſemblablement en auroient rompu le projet, ſi LL. MM. pour le bien des parties & pour l'entiere aſſurance des Etats, n'avoient conſenti à en être les cautions & les garans; qu'ils promettoient donc & engageoient le ſecours de toutes leurs forces aux Provinces-Unies, non-ſeulement dans le cas de l'infraction de la treve de la part de l'Eſpagne, mais encore dans

celui de leur commerce aux Indes arrêté, ou seulement incommodé de la part de S. M. C. des archiducs, de leurs officiers ou sujets quels qu'ils pussent être; ce qui s'étendoit tant sur ceux que les Etats jugeoient à propos d'associer à ce commerce, que sur le pays où ils le faisoient; pourvu cependant que la république ne prétendît pas prononcer elle-même sur la réalité des torts qui pourroient lui être faits à cet égard; mais qu'elle s'en rapportât à la décision des deux majestés, dans un conseil commun, où elle auroit voix: permis à elle, dans le cas de trop de longueur au jugement, de pourvoir par provision à la sûreté de ses sujets; qu'en conséquence, les parties contractantes renouvelloient & confirmoient les traités particuliers, faits l'année précédente, le 23 janvier, entre la France & les Provinces-Unies, & le 26 juin, entre l'Angleterre & les mêmes provinces, en appliquant à la treve les mêmes conventions, promesses & obligations que portoient ces traités, pour le tems de la paix qu'on croyoit alors sur le point d'être conclue; qu'en reconnoissance de cette garantie des deux rois médiateurs, & des secours que les Etats généraux avoient reçus d'eux, ils s'engageoient à ne faire aucun traité ni convention avec

les archiducs, pendant les douze années de la treve, que de l'avis & du conſentement de LL. MM. leſquelles promettoient de leur côté, de n'entrer dans aucune alliance préjudiciable à la liberté & à la conſervation de leurs amis & alliés; c'eſt le nom que ces princes y donnent aux Etats.

Les archiducs, pour ne pas déplaire au roi d'Eſpagne, n'avoient pas voulu conſentir qu'il fût fait mention dans le traité de treve, d'aſſurer aux Hollandois le commerce des Indes : quelques inſtances que ceux-ci en euſſent faites, ils s'étoient ſeulement obligés de gré à gré, de la part de S. M. C. de le leur laiſſer exercer. Voilà pourquoi la république, qui cherchoit à s'aſſurer contre un retour de mauvaiſe foi du côté des Eſpagnols, en avoit du moins fait un des articles poſitifs de celui d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Henri ne fut pas mécontent que la guerre ayant à finir entre l'Eſpagne & la Flandre, elle finît au moins de cette ſorte.

Je ne dois pas omettre une obligation que j'eus en cette occaſion, plus à ce prince encore, qu'au conſeil des Provinces-Unies; elle regarde mes neveux d'Epinoy. S. M. qui avoit ſouffert que je l'entretinſſe

ſouvent de l'injuſtice que faiſoient à ces enfans le comte & la comteſſe de Ligne, & qui dès le tems qu'ils me furent amenés en France, leur avoit fait ſentir des effets de ſa bonté, dont je crois avoir déja parlé dans quelque endroit de ces Mémoires, voulut bien faire quelque choſe de plus pour eux. Jeannin (2) eut ordre d'entretenir l'archiduc Albert ſur cette affaire, de le diſpoſer à écouter favorablement les demandes de mes neveux, & de le porter à leur rendre toute la juſtice qui leur étoit dûe. Lui, ou bien Caumartin, remit même aux mains de ce prince un mémoire inſtructif que j'avois fait, des droits de la maiſon d'Epinoy à la ſucceſſion de la maiſon de Melun. La réponſe que l'archiduc fit au roi en 1701, qui eſt l'année où ceci ſe paſſoit, me donna lieu de tout eſpérer. En effet, ce prince voyant l'intérêt que S. M. prenoit à ce démêlé, y entra ſi

(2) On peut voir dans le cabinet de M. le duc de Sully d'aujourd'hui, une lettre du duc de Sully au préſident Jeannin, dans laquelle, après l'avoir entretenu de l'état préſent des affaires des Provinces-Unies & de celles de Clèves, il lui recommande les intérêts du prince d'Epinoy, ſon neveu. Cette lettre, qui eſt trop longue pour pouvoir la tranſcrire ici eſt datée de Fontainebleau, du 15 juin 1609.

avant, que par un accommodement provisionnel, dont il fut l'auteur, mon neveu d'Epinoy (3), resté seul héritier par la mort de son frere, obtint dès ce tems là la restitution d'une grande partie des biens qui avoient été confisqués sur son pere. Cette transaction, que l'intervention du roi & de l'archiduc rendoit une piece assez importante, fut dans la suite la meilleure dont la princesse de Ligne (4) se servit, pour prouver que tout le reste des biens de cette succession, dont elle ne s'étoit point dépouillée, lui avoit été accordé.

Je m'avisai d'un expédient, pour mettre fin à toute cette chicane : ce fut d'obtenir du conseil des Etats, qu'ils inséraſſent dans leur traité de treve un article, par lequel cette question fût décidée de la maniere la plus favorable pour le jeune d'Epinoy; ce que j'obtins sans peine, dès les premieres instances que j'en fis faire sous main. Cet article porte : que sur le refus que la dame

(3) Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, &c. Il avoit eu plusieurs autres freres, morts en bas âge ou sans postérité. Il en a été parlé ci-devant.

(4) Marie de Melun, dame de Roubais, d'Antoing, &c. femme de Lamoral, premier prince de Ligne, gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'Or.

princeſſe de Ligne a fait au conſeil des Provinces-Unies, de reſtituer les biens de la maiſon d'Epinoy, dont elle jouiſſoit injuſtement, il ſera nommé deux arbitres de la part de S. M^te T. C. & autant de celle des archiducs, qui s'aſſembleront à Vervins dans la S. Jean prochaine, pour juger définitivement cette queſtion; que ſi les voix ſont partagées, ils conviendront d'un ſurarbitre; & que s'ils ne peuvent s'accorder ſur ce choix, le roi T. C. ſera ce ſur-arbitre, à la ſentence duquel la princeſſe de Ligne & tous les autres héritiers reſpectifs ſeront obligés de ſe ſoumettre, & les archiducs, dont ces biens relevent, d'en permettre l'exécution; cependant, que les biens de la maiſon de Vaſſenard, & tous autres appartenans au prince d'Epinoy, dans l'étendue des Provinces-Unies, lui ſeront rendus par proviſion.

La princeſſe de Ligne mit tout en œuvre pour éluder la déciſion. Cette derniere clauſe lui ôtant toute eſpérance, elle allégua encore la tranſaction, dont il vient d'être parlé. Elle ſe défendit, ſur ce que la partie des biens qu'on lui demandoit, qui étoit dans la province de Hollande, avoit été chargée de taxes conſidérables, ſur quoi elle demandoit des compenſations. Lorſqu'elle ſe ſentit preſſée, elle pa-

rut s'adoucir, & ſe retrancha à demander qu'on terminât la choſe par toute autre voie, que par un jugement de rigueur. Elle en fit propoſer pluſieurs, ſur-tout, lorſqu'elle s'apperçut que ſon neveu étoit d'humeur à acheter la paix par le ſacrifice de quelques-uns de ſes droits. L'archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire déſiſter; car c'étoit moi qu'on regardoit dans cette occaſion, comme la véritable partie adverſe. Il fut propoſé de faire épouſer à mon neveu la ſeconde des filles de madame de Ligne, qui étoit encore à établir. Cet expédient étoit aſſez bien imaginé, ſi la mere avoit été une femme raiſonnable; mais elle ne vouloit pas même donner à ſa fille une dot égale à celle qu'elle avoit donnée en mariage à ſon ainée. Je lui fis faire par Préaux l'option de céder vingt-cinq mille livres de rente à d'Epinoy pour la dot de ſa fille, ou de ſe voir obligée de lui reſtituer tout ſon bien. Il y avoit à perdre, & même aſſez conſidérablement, pour mon neveu dans cette offre, qu'elle ne laiſſa pas de refuſer avec hauteur. Le reſte de l'année ſe paſſa à faire & à rejetter des propoſitions qui ne conduiſoient à rien.

Il fut encore beſoin que S. M. s'en mêlât,

comme elle eut la bonté de faire, en écrivant le 19 octobre à l'archiduc, pour ſe plaindre des procédés de la princeſſe de Ligne, & du peu de ſoin qu'on montroit de mettre à exécution l'article du traité qui regardoit le prince d'Epinoy. Le roi fait remarquer à l'archiduc, ſur l'article de la tranſaction dont madame de Ligne faiſoit ſon fort, qu'outre qu'il n'y a rien à oppoſer à une déciſion portée dans un traité fait entre ſouverains, l'avis de ſon conſeil, conforme aux loix de ſon royaume, eſt que l'autorité du roi qui intervient dans un contrat, n'empêche pas celui de ſes ſujets qui s'en trouve léſé, de réclamer ſon droit. Il le prie d'écouter là-deſſus ce que lui diront Berny (5) & Préaux, qu'il a chargés de lui faire un plus grand détail de toute cette affaire; & après lui avoir fait une derniere inſtance en faveur de d'Epinoy, il veut bien ſe déclarer caution de l'obéiſſance & de la fidélité de ce nouveau vaſſal. Il lui avoue dans le corps de la lettre, que d'Epinoy acheteroit volontiers la paix & l'union avec ſa tante, aux dé-

(3) Matthieu Brulart, ſieur de Berny, réſident de S. M. près de l'archiduc.

Hector de Préaux, gentilhomme calviniſte, gouverneur de Châtelleraut.

pens d'une légere portion de ſon bien ; mais qu'il a été le premier à lui conſeiller de ne pas l'écouter, tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans ſes demandes. Toute cette lettre n'eſt pas d'un roi, mais d'un ami : & dans preſque toutes celles que Villeroy & Jeannin écrivoient par ſon ordre au conſeil des Etats, il y avoit un article d'inſtance ſur l'affaire de d'Epinoy. Je continuois de mon côté de les preſſer fortement, dans celles que j'écrivois à Préaux, qui me rendit auprès d'eux des ſervices que je lui promis de ne pas laiſſer ſans récompenſe.

Le duc de Bouillon obtint des lettres de naturalité pour ſes enfans nés à Sedan. Le roi ne fit point attention que dans ces lettres & dans la requête préſentée à ce ſujet à la chambre des comptes, Bouillon avoit pris la qualité de ſeigneur ſouverain de Sedan, & n'y fit point faire oppoſition par ſon procureur général ; mais S. M. répara cette omiſſion, en faiſant demander par ce procureur général, qui étoit Jérôme l'Huillier, que le conſentement qu'elle avoit donné à la requête du duc de Bouillon, & ſon ſilence ſur le titre qu'il avoit pris, ne préjudicioient point à ſes droits, au cas que quelque jour il ſe trouvât juſtifié par les papiers, titres ou enſeignemens, ſoit

du tréſor, ſoit des archives, que Sedan eſt un fief anciennement relevant de celui de Mouſon, uni au domaine de la couronne. Cet acte du 11 avril, eſt inſéré dans les regiſtres de la chambre des comptes.

Le député du duc de Lunebourg-Brunſwich me fut envoyé par S. M. pour le payement de ſept mille écus, qu'il diſoit être encore dûs à ſon maître, & que le roi m'ordonna de lui payer ſans diſcuſſion, vu la modicité de la ſomme. J'y joignis les traitemens polis, avec leſquels Henri cherchoit à s'attacher de plus en plus les princes d'Allemagne. Je rendis pareillement à M. le duc de Savoye quelques ſervices qui m'attirerent une lettre de ce prince, & un remerciement de M. de Jacop, ſon ambaſſadeur. Cette déférence, jointe aux viſites qu'on me voyoit rendre à l'ambaſſadeur de Savoye, parut aux ennemis que j'avois à la cour, un fondement ſuffiſant pour faire craindre au roi, que le duc de Savoye ne fît de moi ce qu'il avoit fait du maréchal de Biron. Henri ſe donna bien de garde de leur dire qu'il ſavoit toutes mes démarches, & qu'il les approuvoit. Il les remercia au contraire, & m'écrivit tous leurs diſcours, en me mandant de lui porter les dernieres lettres que j'avois reçues de Turin, la premiere fois que j'irois le trouver.

Il y eut encore cette année une entrepriſe ſur la ville de Geneve, & elle fut conduite par ce même du Terrail (6), dont il a été aſſez ſouvent fait mention. Elle lui réuſſit ſi mal, qu'il y fut fait priſonnier : & ſans autre forme de procès, il eut le cou coupé. C'étoit un homme de beaucoup de tête & de cœur ; mais plein d'ambition & de vices : auſſi le roi ne fut-il pas fâché que la promptitude de la juſtice l'eût prévenu. Il fut accablé de ſollicitations en faveur de du Terrail, aux premieres nouvelles qui vinrent de ſa priſon ; mais les nouvelles de la mort ſuivirent de ſi près celles de la détention, qu'il ne ſe vit pas long-tems dans l'embarras. « C'eſt » une belle dépêche, me dit ce prince ; » c'étoit un dangereux homme. Depuis que

(6) Louis de Combourſier, ſieur du Terrail, gentilhomme de Dauphiné, & parent de Leſdiguieres. Les Mémoires pour l'hiſtoire de France en parlent comme ceux de Sully. « Le roi, diſent-ils, » dont il étoit ſujet naturel, lui avoit donné quatre » graces ; mais il n'en avoit pas plutôt une, diſoit » S. M. dans une de ſes pochettes, que dans l'autre » il tenoit une conjuration toute prête..... La » grace que le roi lui auroit donnée, ne lui auroit » pas ſauvé la vie. Ceux de Genève lui firent » couper la tête, le 29 avril, & à la Baſtide, » gentilhomme Bourdelois, pris avec lui ».

» je vis qu'il ceſſoit de vous voir & de » vous hanter, comme il avoit accoutu- » mé, & que nous le vîmes, vous & moi, » étant ſur le balcon de la galerie, tuer » cet homme (7), je n'en eus plus d'eſ- » pérance ».

Le duc de Florence ayant envoyé, après la mort du duc ſon pere (8), un

---

(7) « Le mardi 8 août, du Terrail tua, en » préſence du roi, & devant les fenêtres de la » galerie du Louvre, Mazancy, brave ſoldat » Gaſcon, auquel S. M. venoit de parler. Il fut » tellement indigné & ſaiſi de ce coup qu'il vit » donner, qu'il en changea, dit-on, deux fois de » chemiſe »; *Mém. pour l'hiſt. de France, année 1606.* Du Terrail avoit été obligé de ſortir du royaume, après cet aſſaſſinat.

(8) Ferdinand de Médicis, grand duc de Toſcane, qui avoit ſuccédé en 1587, à François-Marie de Médicis ſon frere, étoit mort l'année précédente. « Le roi, dit l'Etoile, ou l'auteur du » ſupplément de ſon journal, pour apprendre à la » reine cette nouvelle d'une maniere qui ne » l'effrayât point, ſuppoſa un ſonge dans lequel » il avoit vu le grand-duc mort, & qu'il lui raconta » à ſon lever. La reine en a été d'abord ſurpriſe; » mais enſuite elle a dit au roi, que ce n'étoit » qu'un ſonge. Mais, Madame, a reparti le roi, » je crains que mon ſonge ne ſoit vrai; nous » ſommes tous mortels. Il eſt donc mort? Oui, » ajouta le roi: voilà la nouvelle que j'en ai reçue.... » Cette mort fut cauſe que les divertiſſemens ordi-

ambaſſadeur extraordinaire à Rome, pour prêter l'obédience au pape, cet ambaſſadeur, ſoit par ordre de ſon maître, ſoit de ſon propre mouvement, ou peut-être par mégarde, viſita l'ambaſſadeur d'Eſpagne avant le nôtre. Henri ne l'eut pas plutôt appris, qu'il ſongea à en tirer raiſon; & il commença par révoquer un ordre qu'il venoit de donner, ſur les repréſentations du chevalier Guidi, pour le payement d'une ſomme de cent mille livres, qui ſe trouvoit encore dûe au grand duc. Jouanini, agent de ce prince, qui prévit toutes les conſéquences de cette affaire, aſſembla ſes amis & ſes partiſans, pour concerter avec eux les moyens de faire en ſorte que la réparation que nous étions en droit d'exiger, ſe bornât du moins au duc de Florence, & ne fût pas une eſpece d'inſulte pour l'Eſpagne même; & comme je paſſois pour être celui du conſeil qui étoit le plus capable d'inſpirer au roi une réſolution ferme & hardie, ils con-

» naires du carnaval furent ſuſpendus », &c. C'eſt Ferdinand de Médicis, qui fit cette réponſe à notre ambaſſadeur, lequel lui faiſoit des plaintes de ſes liaiſons avec l'Eſpagne : « Si le roi eût eu quarante » galeres à Marſeille, je n'euſſe pas fait ce que » j'ai fait ». Côme II de Médicis, ſon fils, eſt celui dont il eſt queſtion ici.

vinrent

vinrent que Jouanini viendroit me trouver, & feroit tous ſes efforts pour m'amener à des ſentimens plus doux.

Il ne me coûtoit rien d'accorder à ſes inſtances, que je n'agirois ni ne parlerois en cette occaſion, que pour exécuter ſimplement les ordres du roi. Je ſavois que ſur pareille matiere, Henri n'avoit pas beſoin qu'on l'excitât à ſoutenir ſes droits, & Jouanini n'en étoit pas moins perſuadé que moi. Je lui dis pourtant, qu'il me paroiſſoit fort étrange qu'un auſſi petit prince que l'étoit ſon maître, & tout récemment mis au rang des ducs, ſe mêlât de régler le rang entre les rois de France & d'Eſpagne. Jouanini reçut ces paroles, comme fait tout ambaſſadeur en pareille rencontre; & pour me perſuader que je devois traiter ſon maître avec plus de reſpect, il entra dans un long diſcours ſur ſes qualités, & ſur ſa généalogie qu'il rapporta à la maiſon d'Autriche, dont il commença auſſi à faire l'éloge. Je l'interrompis, en lui diſant que tout le monde pouvoit décider auſſi-bien que lui, ſur le véritable degré de la grandeur du duc de Florence, puiſqu'on l'avoit vue commencer de nos jours; que pour ce qui regarde la maiſon d'Autriche, je n'avois pas beſoin d'être inſtruit, moi, qui comptois parmi

mes ayeules, une fille de cette maiſon (9) morte il y avoit cent cinquante ans, mais qu'on ne pouvoit faire ſérieuſement comparaiſon de cette maiſon, à l'auguſte maiſon de France.

Il ſe fit à ce ſujet pluſieurs manéges à la cour, dans leſquels la reine parut pouſſer un peu loin ſa tendreſſe pour ſon ſang. Le roi lui en fit des reproches aſſez vifs, & elle me fit bien ſentir qu'elle n'en accuſoit point d'autre que moi. Cependant cette affaire ne produiſit rien de plus fâ-

(9) Jean de Béthune, ſeigneur de Vandeuil, Locres, &c. auteur de la branche de laquelle deſcendoit le duc de Sully, épouſa Jeanne de Coucy, alliée à la maiſon d'Autriche, parce qu'Enguerrand VI de Coucy, ou, pour parler plus juſte, de Guines, portant le nom & les armes de la maiſon de Coucy, éteinte, avoit pris en mariage Catherine d'Autriche, fille de Léopold, qui eſt cette fille que déſigne ici M. de Sully. Il eût parlé plus correctement, s'il avoit dit qu'elle entra dans la maiſon de Coucy, dans laquelle la ſienne s'allia. Il tombe encore dans une autre faute de chronologie, en ce qu'au lieu de cent cinquante ans, il devoit mettre deux cens cinquante ans, cet Enguerrand de Coucy, mari de Catherine d'Autriche ayant été tué à la bataille de Crecy, en 1346. Conſultez *MM. de Sainte-Marthe*, *du Cheſne*, *Anſelme*, & autres généalogiſtes. Voyez auſſi ce que nous avons remarqué précédemment ſur la maiſon d'Autriche.

cheux, parce qu'à la premiere plainte que le roi en fit porter au duc de Florence, celui-ci proteſta qu'il n'avoit aucune part à l'imprudent procédé de ſon ambaſſadeur, & qu'il ſe ſoumettoit à tout ce que S. M. voudroit exiger de lui, pour la réparation de cette offenſe. Il rappella cet ambaſſadeur, ſans attendre que le roi le preſſât davantage, & il lui ordonna de faire avant que de partir, une déclaration authentique de ſa faute, qui fut rendue publique à Rome & en France. Henri ſe tint content de cette ſatisfaction; & pour montrer au grand duc qu'il avoit tout oublié, il le fit aſſurer qu'il auroit pour lui tous les mêmes ſentimens d'amitié & de bienveillance qu'il avoit eus pour le duc dernier mort, & il lui en donna le premier témoignage, en lui faiſant rendre ſur la mort de ſon pere, & ſur ſon avénement à la couronne, les complimens qu'il recevoit de tous les autres princes de l'Europe.

L'Eſpagne s'en étoit acquittée par le cardinal Zatapa. Henri jugea à propos de ſe ſervir auſſi d'un cardinal, pour ne pas donner lieu à un ſecond contre-tems pareil au premier, & dont l'explication auroit pu ne nous être pas auſſi favorable; car on ſait de quelles prérogatives jouiſſent perſonnellement les cardinaux en Italie, auprès des

princes. Je lui nommai l'abbé de la Rochefoucault, qui alloit à Rome prendre poſſeſſion de cette dignité. S. M. ne l'agréa point par cette raiſon-là même; elle s'imagina que cet abbé, qu'on ſavoit bien n'être pas encore nommé cardinal, & qu'on verroit n'être pas parti de France exprès pour ce miniſtere, ne ſeroit pas auſſi-bien reçu qu'un ancien cardinal qu'elle feroit partir de Rome. Elle jetta donc les yeux ſur le cardinal Delphin, auquel elle fit donner deux mille écus pour les frais de ſon voyage; car cette éminence n'étoit pas riche. Conchini avoit brigué cet honneur, & l'avoit obtenu par le moyen de la reine, avant qu'on eût fait toutes ces réflexions. Il n'auroit certainement pas fait ce voyage à ſi peu de frais: auſſi Henri ſe réjouiſſoit-il doublement qu'il eût été rompu, par le motif de ſa haine pour cet homme, & par celui de ſon économie.

Au reſte, les raiſons d'alliance n'avoient peut-être pas plus de part dans toutes ces complaiſances du roi pour le duc de Florence, que la politique & l'intérêt de ſes grands deſſeins, qui ne lui permettoient pas de maltraiter, ou même de négliger le plus petit prince. L'aſſignation des cent mille livres au chevalier Guidi fut rétablie. Henri ſe contenta d'exiger de cet Italien,

que dans les quittances qu'il tireroit du grand duc, il ſeroit fait déduction des ſommes aſſez conſidérables que S. M. avoit avancées pour dom Joan de Médicis. Avec cet argent, Guidi remporta à Florence une chaîne d'or de cinq ou ſix cens écus, dont je lui fis préſent de la part de S. M. Henri faiſoit d'ailleurs cas de cet Italien; & ſoit qu'après cela il reſtât par-delà les monts, ou que ſon maître le renvoyât en France, le roi ne regardoit point comme quelque choſe d'indifférent de ſe l'attacher.

De Refuge continuoit ſa fonction d'agent de France auprès des Suiſſes & des Griſons, avec ſi peu de ponctualité, que je crus devoir lui en faire faire des reproches par Villeroy. Il n'oſa peut-être me répondre à moi-même. Il s'excuſa à Villeroy de ſa négligence à envoyer des états de diſtribution de deniers, qui étoit le premier grief que j'avois contre lui, en diſant que j'avois dû recevoir ces états de la main des commis qui avoient fait les deux précédentes diſtributions, outre ceux qui devoient m'être fournis plus en détail par les tréſoriers des ligues, & que je recevrois ſans doute de même ceux de la prochaine diſtribution. Sur l'article du rachat des dettes, qui étoit mon ſecond grief, ſans rien articuler, il répondit à Villeroy, qu'il en

avoit acquitté à différentes fois; & ſur tout le reſte des reproches qui lui étoient faits, il n'apportoit rien de plus précis, ni de plus ſatisfaiſant.

Je lui écrivis moi-même, après que Villeroy m'eut montré ſa lettre, comme je crus que ma place me mettoit en état & même dans l'obligation de le faire, que je n'avois point reçu les quatre états des commis, dont il avoit fait mention à Villeroy, que quand cela ſeroit, de pareils états en gros ne ſuffiſoient point; mais que comme les ordonnances de payement partoient uniquement de lui, c'étoit auſſi à lui à dreſſer des états où tous les deniers de différente nature ſe trouvaſſent ſpécifiés, ſéparés & certifiés de lui; que c'étoit même à lui à me répondre de l'exactitude des tréſoriers, & à m'informer s'ils n'employoient point de non-valeur dans leurs états; que c'étoit ainſi qu'en avoit uſé Caumartin, ſon prédéceſſeur; qu'outre qu'il ne manquoit jamais d'envoyer de quartier en quartier, les états de recette dreſſés par les tréſoriers des ligues avec celui de la diſtribution qu'il avoit faite, diſtinguée par chapitre, il propoſoit ſans ceſſe de nouveaux moyens d'acquitter les dettes, & de ménager les deniers de S. M.; que ſon emploi ſe réduiſant preſqu'unique-

ment à la finance, & demandant par conſéquent une exacte correſpondance avec le ſurintendant, il étoit impoſſible de l'excuſer ſur le ſilence qu'il affectoit avec moi; que ſes excuſes n'étoient pas meilleures, de ce qu'on ne voyoit aucune dette acquittée pendant ſa geſtion, la choſe ne lui devant pas être plus difficile, qu'elle ne l'avoit été avec celui qu'il avoit remplacé; que je le priois donc de me ſatisfaire au plutôt, non par de longs diſcours, ni de mauvaiſes juſtifications, qui en matiere d'argent ne doivent point être reçues; mais par de bons effets & de véritables piéces juſtificatives; qu'autrement je ne pourrois me diſpenſer de le repréſenter à S. M. comme indigne de la charge qu'elle lui avoit confiée.

On donna l'idée au grand-ſeigneur d'avoir un réſident à Marſeille, pour l'adreſſe & la commodité des Grenadins qui paſſoient par cette ville. Le grand viſir en parla, par ſon ordre, à notre ambaſſadeur, & conſulta ſur cet établiſſement, l'aga du Caire, nommé Agi Ibrahim-Muſtafa, homme qui avoit acquis en aſſez peu de tems, beaucoup d'autorité & de dignités à la Porte, & qui lui parla de moi, comme du ſeul homme à la cour auquel il devoit s'adreſſer. L'aga Muſtafa fut

chargé de demander au roi cette grace, au nom du ſultan Achmet, par une lettre à laquelle en étoit jointe une de Salignac pour moi; & l'une & l'autre furent apportées par un Grenadin, que le grand viſir deſtinoit à cet emploi. Salignac, en me donnant avis de tout ce qui s'étoit paſſé à la Porte à ce ſujet, me mandoit que le grand-ſeigneur ſe tiendroit fort obligé au roi d'une grace, qui n'étoit d'ailleurs ſujette à aucun inconvénient; & qu'on ne pouvoit mieux faire que d'accorder la place au porteur, dont la probité & le bon eſprit lui étoient connus, & qui avoit déja demeuré ci-devant à Marſeille.

De tout ce qui ſe paſſa cette année en Europe, il n'y eut rien de plus remarquable, ni de plus intéreſſant, que la mort du duc de Cléves (*a*), qui arriva preſque dès le commencement. Henri n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il vint à l'Arſenal, où, ſans entrer chez moi, il marcha droit au jardin, après avoir ſeulement demandé, en paſſant, dans la premiere cour, où j'étois. Comme on lui eut répondu que j'écrivois dans mon cabinet, il ſe tourna vers Roquelaure & Zamet, & leur dit en riant: « Ne penſiez-vous point qu'on allât

(*a*) Jean-Guillaume, duc de Cléves.

» me dire qu'il eſt à la chaſſe, ou chez la » Coiffier, ou avec des dames? Allez, » Zamet, pourſuivit ce prince, après avoir donné à mon application au travail pluſieurs louanges, qu'il ne m'eſt pas ſéant de rapporter, » allez lui dire que je vais » me promener dans ſa grande allée, & » qu'il m'y vienne trouver tout à cette » heure au grand balcon, où nous avons » accoutumé de n'être pas muets, & que » j'ai bien des choſes à lui conter; car j'ai » eu avis, dit publiquement S. M. que le » duc de Cléves eſt mort : il a laiſſé tout » le monde ſon héritier, l'empereur & tous » les princes d'Allemagne prétendant à ſa » ſucceſſion ». Zamet me rencontra ſortant de mon cabinet. On m'avoit déja averti que le roi avoit paſſé. La nouvelle du jour, & tous les incidens auxquels elle alloit donner lieu, furent la matiere d'un entretien de plus d'une heure ſur le balcon. La choſe parut à S. M. valoir bien la peine que je compoſaſſe ſur tout ce qu'il y avoit à dire à ce ſujet, un mémoire que je vais amplifier ici de ceux que je reçus peu de jours après de Bongars, qui étoit alors particuliérement chargé de veiller avec la derniere exactitude à nos affaires auprès des princes proteſtans d'Allemagne. Je les montrai tous à Henri : & je crois que le

lecteur verra auſſi avec plaiſir un événement, que toute l'Europe, attentive aux deſſeins de S. M. regardoit comme le ſignal d'une guerre générale, traité avec toute l'étendue qu'il mérite, ſoit ſur le droit, ſoit ſur la politique.

Il eſt néceſſaire d'abord de ſavoir comment s'étoit formé ce petit état, compoſé, lorſque ſon dernier duc mourut, de quatre ou cinq grands fiefs, tous ayant titre de principauté. Un comte de Julliers, vivant environ l'an 1130, joignit à ce comté celui de Berg, en épouſant la fille unique du comte de ce nom. Le comté de Gueldre leur fut enſuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Rainold, premier duc de Gueldre, avec l'héritiere de Guillaume, premier duc de Julliers. Preſque dans le même tems, un Adolphe de la Marck quitta l'archevêché de Cologne & l'évêché de Munſter, pour ſe porter héritier de Marie, comteſſe de Cléves, ſa mere, contre ſes couſins d'Erkel & Perweis, auſſi fils de Cléves, mais par femmes, & l'emporta ſur eux, ſoit parce qu'il acheta le droit du ſecond, plus proche d'un degré que lui, ſoit par la faveur que lui prêterent l'empereur Charles IV, & les Etats du pays.

Le duché de Cléves ayant ainſi paſſé

dans la maiſon de la Mark, ceux de Julliers & de Bergh s'y trouverent enſuite rejoints, dans la perſonne d'un Jean, duc de Cléves, comte de la Mark, qui épouſa en 1496 Marie, fille de Guillaume, duc de Julliers & de Bergh. Le duché de Gueldre en étoit alors démembré, parce que Arnold d'Egmont, qui le poſſédoit du chef de ſa mere, Marie d'Erkel, fille de N..... d'Erkel & de Jeanne de Julliers & de Gueldre, l'avoit vendu en 1472 à Charles de Bourgogne, dont la fille le porta dans la maiſon d'Autriche. Cette diſpoſition fut en vain conteſtée par un Guillaume de Julliers, auquel Charles d'Egmont, petit-fils d'Arnold, le laiſſa par teſtament. La maiſon d'Autriche ſe maintint par les armes en poſſeſſion du duché de Gueldre. Cette coutume de fiefs féminins reçue dans tous ces cantons, ſert bien, pour le dire ici en paſſant, l'opinion de ceux qui croient que les dix-ſept provinces des Pays-Bas, portées dans la maiſon d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, ne ſont pareillement qu'autant de fiefs féminins.

L'empereur ne convenoit point que Cléves, Julliers, Bergh, la Mark, Ravenſperg & Raveſtein, dont le duc Guillaume

venoit de mourir revêtu, fuſſent des fiefs féminins; au contraire, ſon droit prétendu ſur ces fiefs ne portoit que ſur des preuves qu'il diſoit avoir, qu'ils ſont tous fiefs maſculins. Cette conteſtation n'étoit pas un point abſolument nouveau. L'oppoſition qui ſe trouvoit entre les diſpoſitions de différens ſeigneurs de ce petit état, acceptées en différens tems par leurs ſujets, & les déclarations de quelques empereurs ſur cette matiere, en faiſoit une queſtion agitée depuis long-tems, & dont l'entiere déciſion avoit été réſervée de part & d'autre au tems de la mort du dernier mâle de cette maiſon, qui venoit enfin d'arriver. Pour voir plus clair dans ce point de droit, il eſt beſoin de fouiller dans les archives de cette principauté. Nous verrons par même moyen l'état de la famille du dernier duc, ce qui achevera de faire connoître comment étoit vrai ce que diſoit Henri, que la ſucceſſion du duc de Cléves étoit celle de preſque toute l'Allemagne.

Les argumens dont les princes intéreſſés dans cette affaire ſe ſervoient contre l'empereur, ſe tirent d'un grand nombre de piéces teſtimoniales & matrimoniales, & autres écrits, ſoit particuliers, ſoit publics, revêtus d'une acceptation authentique

des Etats du pays. Voici les principales. Une ordonnance d'Adolphe, premier duc de Cléves, comte de la Mark, &c. en 1418, reçue dans toutes ſes villes, qui donne la principauté au fils ainé du duc, ſeul & ſans partage avec ſes freres, & au défaut du fils, à la fille ainée, les autres ſœurs auſſi excluſes. Pareille ordonnance de Guillaume, duc de Julliers & de Berg, comte de Ravenſperg, & de Jean, duc de Cléves, comte de la Mark, en 1496, à l'occaſion de l'union de leurs états, par le mariage de Marie, fille unique du premier de ces princes, avec Jean, fils du ſecond. Autre ordonnance des mêmes Jean de Cléves & Marie de Julliers, lorſqu'enſuite ils marierent en 1526, Sibyle leur fille ainée, à Jean-Frédéric, comte, puis électeur de Saxe; diſpoſition à laquelle ſouſcrivit en 1542 Guillaume lui-même, fils de Jean & de Marie (*a*). L'an 1572, Guillaume, duc de Julliers, de Cléves, &c. celui qui venoit de mourir, fait épouſer Marie-Eléonor, l'ainée de ſes filles, à Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Pruſſe, & il lui réſerve en la même forme ſa ſucceſſion entiere, la branche maſculine venant à s'éteindre dans ſa famille. Deux ans après,

(*a*) Il mourut en 1592.

Anne, ſœur de Marie-Eleonor, épouſe à Neubourg le duc Philippe-Louis, comte Palatin, avec ſemblable ſubſtitution aux droits de ſa ſœur ainée; le contrat paſſé à Deux Ponts, & ſigné par le comte Louis, depuis électeur Palatin, par le landgrave de Heſſe Guillaume, & par le duc Jean, comte Palatin; le même contrat ratifié une ſeconde fois en 1575, par le même prince Guillaume, lorſque le duc de Cléves, ſur la plainte de ſon gendre le duc Philippe-Louis, que la ſomme de deux cens mille florins, qui étoit la dot des cadettes, étoit une récompenſe trop petite de ſa renonciation à une pareille ſucceſſion, ſe porta à l'augmenter de cent mille, pour chacune d'elles. A cette condition, Anne de Julliers fait dans la même année un acte ſolemnel de renonciation. Le duc Jean, comte Palatin de Deux-Ponts, épouſe quatre ans après la troiſiéme des filles de Guillaume de Julliers, nommée Magdeleine, & il fait les mêmes renonciations que le duc Philippe Louis, ſon frere ainé, en faveur de l'ainée des trois ſœurs; Louis, électeur Palatin; Guillaume, landgrave de Heſſe; Philippe-Louis, comte Palatin de Neubourg, y interviennent encore : c'étoit la quatriéme renonciation du duc de Neubourg. Enfin, la quatriéme de ces

princeſſes, Sibyle, épouſe Charles d'Autriche, marquis de Burgaw; & l'on peut bien croire que le prince leur frere (car le duc de Julliers avoit alors un fils nommé Jean Juillaume,) n'oublia pas de requérir du prince Autrichien, la même renonciation, qu'avoient faite ſes trois autres beaux-freres. Cependant, comme ce jeune prince étoit fort infirme, & il mourut en effet peu de tems après avant ſon pere, que l'argent de la dot n'étoit point prêt, que le gouvernement ſe conduiſoit par des impreſſions étrangeres, la mort de Guillaume de Cléves (*a*) arriva ſans que le quatriéme de ſes gendres eût renoncé comme les autres. Tels étoient les droits des quatre princes, parties de l'empereur; le duc de Brandebourg & Pruſſe, le comte Palatin de Neubourg, le comte Palatin de Deux-Ponts & le marquis de Burgaw.

L'empereur alléguoit en ſa faveur les exemples ſuivans. L'an 1483, l'empereur Frédéric III donna de ſa propre volonté, à Albert, duc de Saxe, pour récompenſe des ſervices qu'il en avoit reçus, les duchés de Julliers & de Berg, lorſque par la mort du duc Guillaume, il crut qu'ils étoient dévolus à l'empire. Maximilien I,

(*a*) Il mourut âgé de quarante-ſept ans.

fils de Frédéric, ratifia cette donation en 1486, & l'étendit à la perſonne d'Erneſt, électeur de Saxe, frere d'Albert; il la confirma derechef en 1495, parce que les princes de Saxe lui étoient alors néceſſaires; mais en l'an 1508, que cette conſidération ne ſubſiſtoit plus, cet empereur laiſſa Guillaume de Julliers le maître de diſpoſer de ſon bien en faveur de Marie, ou de telle autre de ſes filles qu'il lui plairoit. Guillaume étant mort en l'an 1511, l'électeur de Saxe voulut ſe prévaloir de la donation de l'empereur pour ôter Julliers au duc de Cléves, qui en avoit épouſé l'héritiere; mais lorſqu'il chercha à mettre Maximilien dans ſon parti, cet empereur qui craignoit ſur toutes choſes de jetter le duc de Cléves entre les bras de la France, refuſa de s'en mêler, exhorta l'électeur à la patience, & ne lui donna que des aſſurances générales qu'il n'y perdroit rien. Bien plus, lorſque Jean-Frédéric, électeur de Saxe, épouſa en 1626, Sibyle, fille de Jean, duc de Cléves & de Julliers, l'empereur Charles-Quint confirma formellement le droit de cette princeſſe: il ſe fit même une application de cette regle, lorſqu'il eut vaincu en 1546 le duc Guillaume de Julliers, & qu'il ſe fut raccommodé avec lui, moyennant que ce duc épousât Marie

d'Autriche, fille de Ferdinand, roi des Romains & de Hongrie; car, Charles consentit qu'il fût employé dans le contrat de mariage de cette princeſſe, qui étoit ſa niece, qu'au défaut d'enfans mâles, les filles qu'elle auroit, ſuccéderoient aux duchés de Julliers, &c. ce que Maximilien II accepta après lui, en 1566. Il eſt vrai que l'empereur regnant, fortement ſollicité en 1602, par le duc de Neubourg, de confirmer cette conſtitution de ſes prédéceſſeurs, le refuſa conſtamment; il lui accorda ſeulement acte de ſon refus, avec déclaration qu'il ne prétendoit préjudicier au droit de perſonne.

Je crois qu'après cela le lecteur perce aiſément la vérité, ſur la ſuppoſition contradictoire des deux parts de fiefs féminins & maſculins. Ce qu'on ne peut méconnoître ici, c'eſt une différence entre les preuves des uns & des autres, qui forme un préjugé auſſi heureux en faveur des vrais héritiers, qu'elle eſt peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuyent ſur une ſuite de réglemens, qu'on voit unanimement & uniformement reçus; ceux-ci ne rapportent que des titres de pure autorité, qui ne font pas honneur au conſeil Aulique; & d'ailleurs, ſi ſuſpects par leurs variations, & même par leurs contradictions, qu'à peine

peuvent-ils ſeulement ſervir à fonder un droit.

Quoi qu'il en ſoit, le duc Guillaume n'eut pas plutôt les yeux fermés, que chacune des parties ſongea ſérieuſement à ſe mettre en état de n'être pas obligée de céder. L'empereur Rodolphe donna l'inveſtiture de Cléves & de Julliers à l'archiduc Léopold d'Autriche, & n'oſa pourtant franchir ce pas, ſans du moins en prévenir S. M. T. C. Cette démarche fut faite au nom de Léopold, & par un député, qui déclara de bouche au roi, que l'archiduc venoit d'entrer dans les états de Cléves, où ſon intention n'étoit pas de rien faire qui pût tant ſoit peu préjudicier aux intétêts de S. M. ni même de traiter à la rigueur les princes ſes contendans; qu'il ſera content, pourvu qu'ils ſe portent à rendre dans cette occaſion à S. M. I. ce qu'ils lui doivent; & qu'il le prie de ne point entrer dans une diſcuſſion qui lui eſt purement perſonnelle avec eux.

Henri ne répondit à ce député, qu'en paroles très-générales. Il étoit bien ſurpris de n'entendre point parler, pendant tout ce tems-là, des autres princes qui devoient être les premiers à s'adreſſer à lui. Il ne l'étoit pas moins de ce que lui mandoit Hottoman, qu'aucun d'eux ne ſongeoit à

lever des troupes ; comme s'ils avoient pu eſpérer de rien obtenir, autrement que par la voie des armes ; mais ils ne tarderent pas à voir que c'étoit le ſeul parti qu'ils euſſent à prendre : & s'il eſt vrai que S. M. en leur faiſant faire quelque eſpece de reproche de leur ſilence, fit les premiers pas, ils y répondirent ſi bien, qu'après avoir appellé à leur conſeil Boiſſiſe, Bongars & les autres agens du roi, ils nommerent un ambaſſadeur, qui vint ſupplier S. M. de leur part, de les ſoutenir contre l'archiduc, ou plutôt contre l'empereur. Cet ambaſſadeur eut tout lieu d'être content. Mais avant que de donner la ſuite des faits, faiſons quelques réflexions ſur le véritable intérêt politique de la France dans cet incident.

Cléves, Julliers, Bergh, la Mark, Ravenſperg & Raveſtein, ces ſix cantons, ou petites provinces, non-ſeulement ne ſauroient être appellées un objet indifférent pour la France, mais encore elles l'intéreſſent d'une façon particuliere, par pluſieurs endroits, dont celui de leur force & de leur richeſſe n'eſt que le moindre. Cet état eſt l'une de nos frontieres ; ceux qui ſe le diſputent, nos voiſins proches, & voiſins redoutables, du moins l'empereur : c'en eſt aſſez pour ne le pas laiſſer

tomber en toutes ſortes de mains. La guerre qui s'allumera pour ſa poſſeſſion, peut être une guerre de toute l'Europe, & devenir par conſéquent la nôtre malgré nous; elle le ſera indubitablement, n'y eût-il que le ſeul intérêt des Provinces-Unies, ſur la liberté ou ſervitude deſquelles elle influe de toute néceſſité; relation ſi viſible, que donner les pays conteſtés à nos amis, c'eſt preſque ôter la Flandre à nos ennemis, & les laiſſer envahir à la maiſon d'Autriche; c'eſt conſéquemment leur laiſſer en proie les Provinces-Unies : car j'appelle de ce nom la néceſſité où celles-ci ſe trouveroient réduites, n'ayant preſque plus que des ennemis pour voiſins, de fléchir ſous eux par d'éternels ſacrifices, qui entraîneroient à la fin leur ruine. La preuve de cette vérité ſe tire de ce que les Etats ne ſe ſont jamais ſentis plus incommodés, que lorſque les ducs de Cléves favoriſoient ſeulement en ſecret le parti Eſpagnol. Eſt-il ſenſé de laiſſer détruire, ſur le point de ſa conſommation, un ouvrage ſi utile, & qui a tant coûté; ajoutons de bonne foi, & qui malgré tous nos efforts, a été ébranlé par le dernier traité entre l'Eſpagne & la Flandre?

Si de cet objet nous paſſons à celui des grands deſſeins de S. M. T. C. ſur toute

l'Europe, quel meilleur moyen d'y faire entrer des potentats auxquels on n'auroit peut-être jamais pu les faire goûter autrement? Ceci peut donc nous conduire à nous assurer toute l'Allemagne, à rétablir la dignité & la liberté du corps germanique, à porter le coup mortel à l'autorité impériale, & la consternation dans toute la maison Autrichienne, & ce bien que la France acheteroit, pour son seul intérêt, de tous ses trésors, nous en jouirions sans soupçon & sans envie, comme l'effet d'une générosité toute gratuite envers les princes persécutés.

Ces princes, dira-t-on, se sont montrés jusqu'à présent bien éloignés de prendre ces sentimens, à en juger par la répugnance qu'on leur voit à nous rien devoir, lors même qu'ils conviennent ne pouvoir rien que par nous. Mais qu'arrive-t-il ici après tout, qui ne soit comme indubitable dans l'abord d'une affaire difficile, compliquée, & roulant sur plusieurs têtes différentes? On n'est occupé dans ces commencemens, qu'à balancer son intérêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour cela de la maniere dont il faut le faire. Dans les affaires de communauté sur-tout, les modifications se multiplient

à proportion du nombre des intéreſſés. Je ſoutiens au reſte, que ces tâtonnemens des princes d'Allemagne, de quelque cauſe qu'on ſuppoſe qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher S. M. de prendre parti pour eux. Dans les grandes choſes, dans les choſes qui ont pour objet un bien général, j'ai pour maxime que c'eſt à ce bien ſeul qu'il faut s'attacher, & jamais aux perſonnes. Celui-là n'a qu'une ſeule face qui eſt toujours la même. Celles-ci ſont ſi ſujettes à en changer, elles nous en montrent tant & de ſi odieuſes, qu'elles nous refroidiroient infailliblement pour les entrepriſes les plus utiles & les plus néceſſaires. Politiquement parlant, on doit preſque toujours ſe contenter d'avoir écarté les obſtacles, & ne pas craindre d'aller en avant, quoiqu'on laiſſe peut-être derriere ſoi quelques difficultés à lever, le tems les levera de lui-même : je parle toujours ici de deſſeins dont l'auteur n'a point à rougir, tel qu'étoit pour nous celui de ſoutenir les princes héritiers du duc de Cléves, & celui d'arranger le gouvernement & la police de l'Europe entiere, auquel j'ai voulu qu'on fît l'application de ces principes. Il ne faut donc que commencer. Chaque moment ouvrira une reſſource; l'exercice mettra en haleine ces princes

trop lents; le ſuccès les échauffera, & l'ardeur guerriere leur fera prendre de notre généroſité la bonne opinion, qu'on ne ſauroit trop les condamner de n'avoir pas conçue dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui, approuvant cette généroſité, ſouhaiteroient pourtant que de notre part elle ne fût pas purement gratuite. Quelques ſuccès qu'ayent nos armes unies à celles des princes prétendans à la ſucceſſion de Cléves, il reſtera toujours à ces princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'empereur, les conjonctures venant à changer. Eſt-il téméraire de juger que cette crainte, jointe aux réflexions qu'ils feroient ſur la difficulté de conſerver des provinces, partagées entr'eux en tant de morceaux, ſi peu à la commodité d'une partie d'eux, ſi expoſées à la convoitiſe de leurs ennemis, & même d'un roi de France entreprenant, les porteroit à s'en accommoder un jour avec S. M. T. C.; ſoit qu'ils en reçuſſent la valeur en argent, ou l'équivalent en fonds de terre dans le cœur de la France, comme dans le Berry, le Bourbonnois, la Marche & l'Auvergne. Si cela arrivoit, quel avantage pour la France, dans ce double lien d'intérêt & de dépendance, qui lui uniroit pour jamais une

partie de l'Allemagne! Ce qu'on ne ſauroit nier, c'eſt que le ſecours que le roi accorderoit aujourd'hui à ces princes, ſeroit pour eux un engagement à lui en demander dans la ſuite, pour ſe conſerver leur nouvelle acquiſition, que S. M. pourroit alors ſe faire bien payer. Mais qu'on ne croie pas pourtant que ce que je viens de dire ſoit une idée chimérique. Je vais ſurprendre bien des perſonnes, en leur apprenant que la choſe, bien loin d'être d'une impoſſibilité abſolue, comme on ſe l'imagine, avoit déja été entamée par de tierces perſonnes, & que ſur le jour qui ſe préſentoit à y réuſſir, elle étoit à la veille d'être propoſée, & vraiſemblablement acceptée par les princes intéreſſés.

Laiſſons toutes ces conſidérations publiques & particulieres, & prenons la choſe plus ſimplement. Le roi de France s'étoit déja engagé de lui-même à prendre la défenſe de ces princes; il n'avoit rien négligé pour ſe les attacher; il leur avoit de tout tems fait offre de ſon aſſiſtance; il avoit déclaré aſſez hautement qu'il ne ſouffriroit point qu'on les maltraitât; il avoit déja même fait avancer des troupes ſur la frontiere : c'étoit un point décidé de longtems par la juſtice & l'honneur, il ne lui convenoit plus de reculer. Nos rois ont rarement

rarement été insensibles à ce mouvement de générosité, qui porte à soutenir les princes malheureux. Ce n'étoit pas ici purement le cas; ceux dont il est question, avoient rendu eux-mêmes des services réels à S. M. & montré en toute occasion, qu'ils ne manquoient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus grands. Comme ami, ou comme obligé, Henri avoit à se souvenir de ce qu'ils avoient fait pour lui dans des tems malheureux. Lorsque François I aida Philippe, landgrave de Hesse, aïeul du landgrave d'aujourd'hui, à remettre le duc d'Ulric en possession du duché de Wirtemberg; lorsque Henri II tendit la main à l'électeur Maurice de Saxe, prisonnier avec le landgrave, & aux autres princes d'Allemagne, opprimés par Charles-Quint, leur honneur seul, celui de leur couronne, les porta à ces démarches, qui leur coûterent considérablement. Ils avoient de moins que Henri-le-Grand, le motif de la reconnoissance, plus puissant lui seul que tous les autres.

Je contredis ici avec assurance, ceux qui se plaignent que pour un intérêt étranger, qui peut se démêler sans seulement tirer l'épée, on rengage de gaieté de cœur S. M. dans une guerre avec l'Espagne,

capable d'embraſer toute la chrétienté. Ces perſonnes ignorent également la nature de la choſe, & les conſéquences de l'entrepriſe ; ils conviendroient que dans la conjoncture préſente, l'expédition qui a pour objet d'aſſurer la ſucceſſion de Cléves aux vrais héritiers, eſt d'une exécution ſi rapide, qu'elle ne ſeroit preſque connue dans le public, que par l'effet même ; que l'Eſpagne, en faiſant la paix avec ſes propres ſujets, & une paix, par laquelle, quoiqu'aux abois, ils ne ſe ſont relâchés ſur rien, a donné une preuve de foibleſſe & d'épuiſement, qui la ſoumet aux loix d'une neutralité forcée ; que l'empereur n'eſt pas plus en état de rien diſputer avec nous ; lui, deſtitué des ſecours d'une partie de l'Allemagne, nous, plus en moyens d'agir que nous n'ayons été de long-tems ; qu'enfin il ne doit preſque en coûter à la France, que de dire qu'elle le veut. La ſuite a juſtifié tout cela clairement.

C'eſt donc proprement une affaire de rien, que l'entrepriſe préſente, bornée au ſeul objet de Cléves ; & ceux qui parlent autrement, ne le font ſans doute, que parce qu'ils conviennent ſecrettement qu'en bonne politique, elle ſeroit l'introduction à une autre, beaucoup plus éclatante, plus étendue ; en un mot, aux grands deſſeins

que l'Europe entiere remarque dans S. M. pour l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche. Je ſuis de ſi bonne foi, que je conviens d'abord, qu'en effet il n'en faut pas faire à deux fois; que j'ai toujours donné ce conſeil au roi mon maître, & que ce prince ne penſoit pas différemment. Je n'en convaincrai que ceux qui examineront la choſe avec moi, ſans paſſion ni préjugé; mais pour ceux-là, je m'en tiens sûr, parce qu'on en revient-là néceſſairement de toutes les réflexions qu'on fait ſur les différentes manieres de procéder dans cette affaire. Je vais les mettre ici ſous les yeux, telles à peu près que je les ai faites dans le tems qu'elles m'occupoient le plus fortement.

Un premier avis, & c'eſt le plus inſoutenable, eſt de regarder, les bras croiſés, les parties intéreſſées débattre leur droit par la voie des armes, & d'aſſiſter nos amis tout au plus de nos conſeils. Comme il eſt contraire à toutes les regles de la prudence, de ſe tenir déſarmé devant les perſonnes qui ſe battent, il eut fallu, de toute néceſſité, tenir un corps de troupes ſur la frontiere, ne fût-ce que pour être prêts à tout changement, qui de moment à autre pouvoit arriver. Nous ne gagnons donc rien dans ce parti, du côté de la dépenſe, que d'être expoſés à la faire beaucoup

plus long-tems, que ſi en nous mêlant de l'action, nous l'euſſions terminée tout d'un coup.

Je dis la même choſe d'un ſecond parti, qui d'abord paroît aſſez ſpécieux, qui eſt d'appuyer les princes contre la maiſon d'Autriche, non pas ouvertement, mais ſous main, comme nous avions fait dans la guerre de Flandre, la paix ſubſiſtant d'ailleurs entre toutes les autres puiſſances de l'Europe Il eût été à craindre que ces ſecours cachés & trop foibles n'euſſent pas pu mettre nos alliés en état de réſiſter aux deux branches de la maiſon d'Autriche, réunies contr'eux; ce qui eſt le but que l'on convient qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous n'euſſions pas été diſpenſés de tenir dans les trois points par où les états débattus touchent à la France & à la Flandre, chacun un corps au moins de quatre mille hommes d'infanterie, & de huit cens chevaux avantageuſement poſtés ſur les terres neutres, ou ſur les nôtres, où elles n'auroient fait aucun acte d'hoſtilité, mais ſeulement gardé quelques paſſages, tenu l'ennemi en reſpect, empêché quelqu'allié de ſe déclarer, & prévenu dans le cas de la néceſſité, la ruine totale de ceux qu'on ſoutient: encore une fois, voilà bien de la dépenſe, uniquement employée à

faire durer une guerre qu'on auroit finie tout d'un coup, en s'y prenant mieux. Il y a un proverbe dans la politique, qui dit que: *Qui donne tôt, donne deux fois*, j'y ajouterois plus volontiers celui-ci, que: *Qui donne à demi, donne deux fois, & ne donne rien.* Nous en avons un exemple récent, dans la révolte des Provinces-Unies, que cette maniere de soutenir des alliés, aussi onéreuse à la longue, que l'est un prompt & puissant secours, n'a fait que jetter un peu plus tard dans la nécessité de s'accommoder, lorsqu'on auroit pu les soustraire tout-à-fait à la domination Espagnole. Si c'est-là tout l'avantage que notre amitié doit procurer aux princes d'Allemagne, nous ne les obligeons guères, ou point du tout, y ayant cette différence entr'eux & la Hollande, que sous quelque appas qu'on leur propose un traité, il ne peut être qu'un leurre, dont l'empereur se servira à coup sûr, pour les attirer & les perdre. Eh! qui peut dire que nous n'en sentirions pas nous-mêmes le contre-coup? *Léopold dans Julliers*; c'est un bon mot de Bongars, tout à-fait juste, *c'est un furet dans une garenne.* Ce parti n'est donc propre qu'à épargner de la peine à la seule personne de Henri, qui n'auroit été tenu au

plus, que de s'avancer juſqu'à Châlons ou à Reims.

Outre ce moyen & celui d'une conſpiration générale contre la maiſon d'Autriche, on en imagine un qui tient le milieu; la derniere expédition de Savoye peut en être donnée pour exemple. On y ſuppoſe que les alliés de part & d'autre, agiſſent comme s'ils étoient convenus entr'eux de ne ſoutenir leurs parties, que pour le ſeul fait dont il eſt queſtion, & ſans prétendre donner atteinte par-là à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le traité de Vervins. Si ce n'eſt pas-là un cas de pure ſuppoſition, je le trouve au moins d'une procédure longue, embarraſſante & coûteuſe. Il faudra la commencer par une diſcuſſion de ce que chacun des alliés doit fournir de troupes pour ſon contingent; enſuite chercher des fonds pour les entretenir au moins deux années, dont celle-ci & les trois premiers mois de la ſuivante, ſeront uniquement employés en allées & venues, & en arrangemens. L'hiver eſt rude dans le pays où l'on veut porter la guerre, il faut attendre qu'il ſoit fini, pour ne pas voir ruiner ſon armée, avant que d'avoir rien commencé. Dans une entrepriſe où le roi ne tiendra point la tête comme chef

principal, il lui ſuffira bien de faire commander par un prince, ou un maréchal de France, l'armée qu'il deſtinera pour Cléves; mais il n'en ſera pas moins obligé de faire des préparatifs & des avances d'argent, d'autant plus conſidérables, que quelque choſe qu'on faſſe, il aura bien l'air de ſoutenir ſeul, ou preſque ſeul, tout ce fardeau. Il n'eſt pas plus diſpenſé encore de tenir trois mille hommes en Dauphiné, autant en Provence, & autant en Languedoc & en Guyenne. Je ne verrois alors rien de mieux à faire, que de choiſir certain nombre de places, de ſituation à pouvoir ſe garder mutuellement, & ſervir comme d'échelles pour joindre les états de Cléves à la France & aux Provinces-Unies, & de fortifier ces villes, ce qui eſt encore un ſurcroît conſidérable de dépenſe.

Ainſi toutes les réflexions nous ramenent au premier expédient, comme au plus ſûr, & toutes celles qu'on fait enſuite, y confirment: ne plus rien ménager avec l'Eſpagne, traiter la maiſon d'Autriche en ennemie de toute l'Europe, raſſembler de toutes parts ſes rivaux & ſes adverſaires, fondre ſur elle avec de fortes armées, en lui redemandant les états de Cléves; ſe faire juſtice ſoi-même, en ſe ſaiſiſſant, & de ces états, & de toutes les places qu'on

jugeroit importantes pour la cauſe commune, du côté de Luxembourg, Limbourg, Aix, &c. ſe répandre dans le même moment, & couvrir les frontieres du côté des Alpes & des Pyrénées; en un mot, arborer l'étendart, & apprendre à tout l'univers, que le moment pour lequel le roi T. C. ſe prépare depuis tant d'années & avec tant de ſoin, eſt enfin arrivé: que ce prince va ſe montrer dans la carriere, guidé par la gloire, & armé pour venger une partie du monde, des attentats d'une injuſte & orgueilleuſe puiſſance. Qui refuſera de l'y ſuivre? Nos intelligences nous aſſurent preſque toute l'Italie, & l'Allemagne: nous entraînons après nous les Provinces-Unies, en leur montrant leur ennemi, que nous avons éloigné de leurs frontieres; nous délions par-tout la langue & les bras des puiſſances que la crainte arrêtoit, & ſi nos efforts ne ſont pas également ſecondés par-tout, le reſſentiment commun que nous ſervons, nous eſt garant que du moins ils ne ſeront traverſés que par un très-petit nombre.

La maiſon d'Autriche, il faut s'y attendre, remuera ciel & terre pour parer, ou pour ſoutenir un coup accablant pour elle: mais quand on lui verroit clairement, ſoit chez elle, ſoit dans ſes alliés, toutes les reſſources,

que je doute qu'elle ait ; ſi de l'aveu de tout le monde, l'Europe eſt dans un état violent, d'où elle ne peut ſortir que par de longues & cruelles guerres, qui peut-être lui rendront la liberté, peut-être la lui raviront pour jamais ; peut-elle mieux prendre ſon tems pour en jetter le ſort, que de ſaiſir le moment où le ſuccès eſt le plus apparent, & les riſques moins grands ? Voilà tout ce que je puis dire, ſans anticiper ſur le détail que j'ai promis de donner ſéparément, des grands deſſeins de Henri, & de la maniere de les exécuter.

Ceux qui n'avoient rien négligé pour en détourner, ou pour dégoûter S. M. & ſous ce nom je comprends les partiſans de l'Eſpagne, les nourriſſons de la vieille ligue, les ennemis de la religion réformée, & les mauvais François, jaloux de la gloire du roi & du royaume, voyant que malgré leurs efforts, on touchoit à l'exécution, employerent tout ce qui leur reſtoit encore à mettre en œuvre. Ils chercherent à profiter du foible de Henri pour les plaiſirs, & à combattre dans ſon eſprit les ſentimens de la gloire, par tous ceux qui portent à la molleſſe & au repos. Ils eſſayerent de nouveau de le remplir de ſoupçons contre tout le corps proteſtant en général, & contre moi en particulier. Ils lui firent voir ſon

royaume déchiré par des factions, qui aſpiroient avidement après le moment de la guerre, comme étant celui de l'impunité, & les princes ſes aſſociés, comme des trompeurs, qui ſe jouoient de ſa crédulité. Quoiqu'en garde contre leurs artifices, il y eut des momens où Henri ſe ſentit ébranlé. J'aidois peut-être moi-même, ſans y penſer, à ſon découragement, en lui repréſentant qu'un prince, qui avoit ouvert ſon cœur à des projets ſi nobles, devoit commencer à le fermer au goût des amuſemens frivoles, & des dépenſes qui n'ont pour objet que la commodité; qu'en ſemblable occaſion Ferdinand & Iſabelle de Caſtille, & pluſieurs de nos rois, avoient réformé leur propre maiſon & celle de la reine: enfin qu'il ne devoit plus y avoir de plaiſir pour lui, que dans la victoire, ou du moins après la victoire. On va voir au commencement du Volume ſuivant, ce qui arriva fort heureuſement pour fixer les irréſolutions de Henri.

Fin du Tome VII.

TABLE
DES MATIERES
Du ſeptiéme Volume.

A

Abeins, (l'abbé d') eſt fait évêque de Poitiers, 182, 183.
Achmet, empereur des Turcs, demande à Henri IV d'avoir un réſident à Marſeille, 367.
Aerſens, (François) revient à Paris & y pourſuit ſa négociation, 45 & *ſuiv.* 209.
Agouſt, maiſon, *voyez* Henri IV.
Aides. Réglemens à ce ſujet, 277 & *ſuiv.*
Aiguillon, (Henri de Lorraine, duc d') ſatisfait Henri IV contre ſon frere, 148, N. 17. Fait aſſaſſiner Balagny, 154.
Albert, cardinal & archiduc d'Autriche. Sa réception au prince de Condé après ſa ſortie de France, 330, N. 29. Fait rendre juſtice au prince d'Epinoy, 351.
Albret. (maiſon d') Henri IV réunit les biens de cette maiſon à la couronne, 62, N. 15. Procès entre Henri & la maiſon de Nevers, au ſujet de ces biens, 175 & *ſuiv.*
Allemagne. Dettes de la France à ſes princes & villes, acquittées, 63. Troubles qui y arrivent, 222.

André, (N. de Saint) officier d'artillerie, 294.
Angleterre. Paul V défend aux Anglois, de prêter le ſerment de fidélité à Jacques, 59. Dettes de la France, à l'Angleterre, 63.
Angoulême, (Charlotte de Montmorency, ducheſſe d') mêlée dans les intrigues galantes de Henri IV, 315.
Anjou. (François de Valois, duc d') *Voyez* Philippe II.
Anjou, (Gaſton, Jean-Baptiſte de France, duc d') troiſiéme fils de Henri IV, enſuite duc d'Orléans. Sa naiſſance, 137, N. 10.
Année du grand hiver, 180, N. 30.
Antechriſt. Dogme du Pape Antechriſt, qui avoit été agité au Synode de Gap, l'eſt encore à celui de la Rochelle, 34 & *ſuiv.*
Antoine, (porte S.) réparée, 92.
Anvers. Le prince d'Orange manque cette ville, 41. Trahiſon d'Anvers, 261.
Archiduc d'Autriche, (Albert cardinal &) conclut le traité de ſuſpenſion d'armes, entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, 52 & *ſuiv.* N. 11.
Archiducs, (les) travaillent ſincérement à la paix, 206.
Argentier, (l') traitant. Sully lui fait faire ſon procès; bon mot de Henri IV à ce ſujet, 74, N. 17.
Arſenaux. Fréquens voyages que fait Henri, à l'Arſenal de Paris, 17 & *ſuiv.*
Artillerie. Sommes employées pour les achats qui concernent cette partie, 64. Recherche contre les officiers de l'artillerie propoſée par Sully, & autres détails à cet égard, 85 & *ſuiv.* Projet à cet égard faiſant partie du cabinet d'état, 272.
Arts. Projet pour les perfectionner, 276, N. 15.
Aubepine, (Charles de l') marquis de Chateauneuf, du conſeil ſur les affaires des Provinces-Unies, 44.

Auguſte. Conformité du regne de Henri IV avec le ſien, 120.

Avias, (le P.) jéſuite, nommé dans une lettre du P. Cotton, 239.

Avilla, (Dom Joan Alvarès) amiral Eſpagnol, perd une ſanglante bataille navale contre les Flamands où il eſt tué, 47 & *ſuiv.* N. 10.

Autriche. (maiſon d') Sur quoi fondé ſon prétendu droit à la ſucceſſion de Cléves, 375 & *ſuiv.*

Autriche. (Catherine d') Alliance par elle de la maiſon de Béthune, avec la maiſon d'Autriche, 362, N. 9.

Autriche, (Charles d') marquis de Burgaw. Voyez *Burgaw.*

Autriche, (Marie d') épouſe de Guillaume, duc de Juliers, 375.

Auvergne. (Charles de Valois, comte d') Graces qu'on lui accorde dans ſa priſon, 345.

B

BAGUES & joyaux de la couronne. Somme qu'y employe Sully, 64.

Balagny. (Damien de Montluc de) Intrigues de galanterie entre lui & le duc d'Aiguillon; il eſt aſſaſſiné, 154.

Banqueroutes. Edits contre les banqueroutiers frauduleux, 307.

Baronius. (cardinal) Sa mort, 174, 175.

Barrault, (Emeric Gobier de) ambaſſadeur de France en Eſpagne. Inſtructions que lui envoye Sully, 40.

Barreau. Abus à corriger dans le barreau pour les juges, avocats, procureurs, &c. 291.

Béarn. Voyez *Jéſuites.*

Beauville, premier préſident de la chambre des comptes de Provence, 160.
Bellebranche, nommé dans une lettre du P. Cotton, 136.
Bellievre. (Pomponne de) Henri IV lui ôte les ſceaux; ſes infirmités, 8. Particularités à ce ſujet; ſon éloge, *ibid.* N. 1. Appellé au conſeil ſur les affaires de Flandre, 44. Sa mort, 175.
Béringhen, (Pierre de) contrôleur général des mines, 236, 237, 297, 305, 317.
Berry. Réglement pour les maréchauſſées de cette province, 72, 73.
Berny, (Matthieu Brûlart de) 208, 337, N. 32. Il ſert les intérêts du prince d'Epinoy auprès de l'archiduc, 355, N. 5.
Berthauville, prépoſé pour député de Pons, 25.
Bethune. (maiſon de) Ses alliances avec les maiſons d'Autriche & de Coucy, 362, N. 9.
Bethune, (Jean de) s'allie avec la maiſon d'Autriche par celle de Coucy, *ibid.*
Bethune, (Philippe de) frere du duc de Sully. Henri IV lui donne part dans les affaires du conſeil, 21.
Bethune, (N. de) couſin du duc de Sully, 294.
Beuillaque, (le marquis de) envoyé du grand-duc de Toſcane, gratifié par Henri IV, 58.
Biron. (Charles de Gontaut, maréchal de) Pertes énormes qu'il faiſoit au jeu, 180, N. 29.
Biron. (Jean de) On le veut démarier, 295.
Blanchefort. Maiſon des plus communes dans la nobleſſe, 107.
Blanchefort de Crequi. (Françoiſe de) Son mariage, 108, N. 3.
Bled. Réflexions ſur cette partie de la politique, 87, 88.

Boderie, (la) l'un des agens de France auprès des Provinces-Unies, 46.
Bodillon, assassine Childeric, pourquoi, 198.
Boesse, officier de l'armée du roi. Henri IV l'accorde à Geneve pour conduire les affaires de cette république, 57.
Boissise, agent de France près des princes héritiers de Cléves, 379.
Bongars, (Jacques de) agent de France en Allemagne, 379.
Bonne. Sentiment sur cette maison, 107.
Bonnefond, ingénieur du roi, 86.
Borde, (la) employé à découvrir l'intrigue du comte de Sommerive avec madame de Moret, & maltraité par Sommerive, 147.
Bouillon. (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turennne) Henri lui rend Sédan, & en retire la garnison, 98 & *suiv*. Reprend ses brigues, 161. Voyez *Henri IV*.
Bouillon, (mademoiselle de) offerte au duc de Sully pour épouser le marquis de Rosny, 106.
Bourbon. (maison de) Réunion de tous ses biens avec la maison de France, 62, N. 15.
Bourbon, (Catherine-Henriette de) fille de Henri IV & de Gabrielle d'Estrées, proposée au fils du duc de Sully, 111, N. 4; puis au fils du connétable, 118. Son mariage, 111, N. 4. Présens qu'elle reçoit du roi son pere, 306.
Bourg, (M. du) 294.
Bourgogne. Désobéissance de son parlement au sujet de la Bresse, 67.
Bourgogne. (Charles de) Sa fille porte le comté de Gueldres dans la maison d'Autriche, 370.
Bourgogne, (Marie de) porte les Pays-Bas à Maximilien. Doute sur cette possession, 371. Voyez *Cléves*.

Brandebourg. (Albert Fréderic, électeur de) Son droit à la ſucceſſion de Cléves, 373.
Bremont, (M.) nommé dans une lettre du P. Cotton, 238.
Bretagne. Sully fait lever des plans de ſes places & de ſes côtes, 85, 86.
Briſſac (Charles de Coſſé, maréchal de) eſt mis en jeu par une calomnie, au ſujet d'un ſermon du P. Gonthier, 313.
Brunſwick, (duc de Lunebourg) 357.
Buiſſe, (la) 294.
Bullion, (N. de) envoyé par Sully à la Rochelle, 27.
Burgaw. (Charles d'Autriche, marquis de) Son droit à la ſucceſſion de Cléves, 375.
Buzenval, (Paul Choart de) ambaſſadeur en Hollande, continue à ſervir utilement dans les affaires de Flandre, 43 & *ſuiv.* Sa mort & ſon éloge, 54, N. 12.

C

CABINET d'état. Idée & objet de ce grand & utile travail, 268 & *ſuiv.* N. 14, 15.
Cardinaux. Leurs prérogatives en Italie, 363.
Carl-Paul, envoyé par l'électeur palatin au duc de Sully, 203.
Caumartin. Son bon ménage dans la diſtribution de la ſolde aux cantons Suiſſes, 84.
Chambre de juſtice qui avoit été établie en 1601 & en 1604, contre le ſentiment de Sully, 81. Réflexions & principes de ce miniſtre ſur ces opérations, *ibid.*
Chambre des comptes. Plaintes de Sully contr'elle, & réglemens auxquels il les aſſujettit, 68 & *ſuiv.*
Chamier, miniſtre proteſtant, manque de reſpect pour le connétable, 25.

Chantilly. Séjour ordinaire de Henri IV, dans le printems, 9.
Chatillon, ingénieur, fait des plans des frontieres de Champagne, 184.
Chatre, (Claude de la) 237.
Chevalerie, (ordre de) que Henri IV a deſſein d'inſtituer, 270.
Childeric. Pourquoi aſſaſſiné par Bodillon, 198.
Chilperic. Pourquoi détrôné, *ibid.*
Clergé de France, (le) demande la publication du concile de Trente, 173, 174.
Cléves. (duché de) Mort de ſon dernier duc. Voyez *Cléves.* (Guillaume duc de) Mémoire & détails ſur cette principauté. Noms des princes & princeſſes de ce nom, 368 *& ſuiv.*
Cléves, (Anne de) épouſe Philippe-Louis, comte palatin de Neubourg, 374.
Cléves. (Guillaume duc de) Sa mort, ſes enfans, ſes alliances, priuces prétendans à ſa ſucceſſion, 368 *& ſuiv.*
Cléves, (Jean-Guillaume de) fils du précédent. Sa mort, 371.
Cléves, (Magdeleine de) épouſe Jean, comte palatin de Deux-Ponts, 374.
Cléves, (Marie-Eléonore de) épouſe Albert-Frédéric de Brandebourg, 373.
Cléves, (Sibyle de) épouſe Charles d'Autriche, 373.
Cœuvres, (François Annibal d'Eſtrées, marquis de) calomnie Sully, 310. Eſt envoyé à Bruxelles pour enlever la princeſſe de Condé, 330, N. 29.
Coire. Son évêque favoriſe le parti Eſpagnol, 56.
Colange, commiſſaire en Languedoc, 188.
Collége royal. Réflexions ſur les colléges & ſur l'éducation qu'on y donne à la jeuneſſe, 270, N. 15.

Comédiens Italiens appellés en France, 102.
Comete en 1607. Superſtition au ſujet des enfans de France, *96*, N. 24.
Commerce. Projets pour le faire fleurir, 274, N. 16.
Commercy, (ſeigneurie de) uſurpée par les Eſpagnols & le duc de Lorraine, & reſtituée, 184, N. 32.
Commiſſaires départis dans les généralités; réglement que Sully les oblige de ſuivre, 71 & *ſuiv.*
Conchine ou *Concini*, épouſe Léonore Galigaï, 133. Il abuſe de la confiance de la reine, 132. Son ambition, 133 & *ſuiv.* Motifs ſecrets de la jalouſie qu'il inſpire à la reine contre Henri; ſes menées avec le conſeil d'Eſpagne contre ce prince, 245. Refus qu'il eſſuie, 364.
Condé. (Henri II de Bourbon, prince de) Gratifications qui lui ſont accordées, *92*. Epouſe mademoiſelle de Montmorency, 156, 215, 315. Brouilleries qui s'en enſuivirent entre Henri IV & ce prince, *ibid.* Traits ſur les effets de cette jalouſie, 318, N. 27. Il emmene la princeſſe de Condé en Flandre, 324, 325. Particularités ſur cette évaſion, *ibid.* N. 28, 29. Il écrit au roi & à M. de Thou, 332. Détails ſur toute cette affaire, *ibid.* N. 30.
Conjuration ſur la vie de Henri IV, formée dans la ville de la Fleche, 342. Peu de fondemens de cette conſpiration, *ibid.* N. 35.
Conſeils d'états & des finances. Leurs vues en recevant la propoſition faite par les Provinces-Unies, de ſe ſoumettre à la France; ce qui ſe paſſa au conſeil à cette occaſion, 43 & *ſuiv.* N. 9. Idées de Sully pour la formation d'un nouveau conſeil, peu goutées de Henri, 79 & *ſuiv.* N. 18.

Conſeils extraordinaires ſur la propoſition faite par les Provinces-Unies de ſe ſoumettre à la France, 43 *& ſuiv.* N. 9.

Conſignations. (receveurs des) Ces offices ſont réunis au domaine, 73.

Conti. (François de Bourbon, prince de) Sa querelle avec le prince de Joinville, 155.

Conti, (Jeanne de Coëme, princeſſe de) employée à faire réuſſir le mariage du duc de Vendôme, avec mademoiſelle de Mercœur, 156 *& ſuiv.*

Converſations entre le roi & Sully, ſur les galanteries de ce prince, 16 *& ſuiv.* Sur les brigues de l'ambaſſadeur d'Eſpagne à la cour, contre Henri, 34 *& ſuiv.* 110. Sur les ſujets de plaintes de Henri IV contre la reine, la marquiſe de Verneuil, &c. 126. Entre Henri IV, la reine, Sully & les courtiſans ſur les grands hommes de l'antiquité, 231. Entre Henri IV & Sully, ſur les nouvelles publiques; ſur les complots domeſtiques & étrangers, contre la vie de ce prince, 244. Sur les mémoires de finances, & ſur les moyens de recouvrer de l'argent, 275. Sur la compoſition du cabinet d'état, 292. Entre Sully & le prince de Condé, ſur les prétendus ſujets de mécontentement de celui-ci, 319 *& ſuiv.* Entre Henri IV & Sully, ſur le même ſujet, 323 *& ſuiv.* Sur l'évaſion du prince de Condé, 327 *& ſuiv.* Sur la mort du duc de Cléves, 368.

Cotton, (Pierre) jéſuite, ſoutient le P. Séguiran, contre les Rochellois, 27 *& ſuiv.* Travaille utilement au mariage du duc de Vendôme, avec mademoiſelle de Mercœur, 159. Lettre indiſcrette qu'il écrit ſur les nouvelles de la cour, 235. Voyez *Henri IV.*

Couronnement de la reine Marie de Médicis. Mo-

tifs qui ſont ſouhaiter cette cérémonie aux ſéditieux, 253, 254.
Cours ſouveraines. Réglemens auxquels elles ſont aſſujetties; réflexions ſur ce ſujet, 185, N. 33.
Courtiſans, briguent en faveur de l'Eſpagne contre Henri IV, 30 & *ſuiv.* Querelles entr'eux, 155, 156. Comment ils penſent de Henri IV & de Sully, 225, N. 1. Ils calomnient Sully au ſujet des enfans naturels de Henri IV, 310. Leurs démarches & brigues pour détourner Henri IV de ſes grands deſſeins, 393, 394.
Créquy. (Charles de Blanchefort de) Pertes énormes qu'il fait au jeu, 179, N. 29. On propoſe de marier ſon fils aîné avec mademoiſelle de Verneuil, 237.
Créquy, voyez *Blanchefort de Créquy.*
Cros, (du) l'un des conjurés dans la conjuration de la Fleche, 341.
Cuſſé, commiſſaire en Bretagne, reprimandé par Sully, 73, 74.

D

Danguin, (le capitaine) ſert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures, 217.
Danſa, (Simon) corſaire Flamand, 239.
Dauphin. (M. le) La reine Marguerite lui céde les biens de Catherine de Médicis, 64, 65. Malade à Noiſy, 95. Brigues à la cour pour lui faire épouſer l'Infante d'Eſpagne, 251, N. 8.
Débris & naufrages. (loi des) Queſtion mue ſur cette loi, 40.
Delphin, cardinal, ambaſſadeur de Veniſe en France, eſt envoyé par Henri IV, ſon ambaſſadeur à Florence, 364.
Députés généraux du corps proteſtant dans l'aſſemblée générale de Gergeau, 165 & *ſuiv.*

Deſcartes. Sully l'envoye à Barrault, ambaſſadeur de France en Eſpagne, 40.
Deſſein politique ou grand deſſein de Henri IV. Cabales à la cour pour le faire échouer, 31 & *ſuiv.* 265 & *ſuiv.* La ſucceſſion de Cléves en eſt le prétexte, 377 & *ſuiv.* Moyens de l'exécuter, 387 & *ſuiv.*
Dettes de l'état, contractées pendant la ligue; acquittées par Sully, 63 & *ſuiv.*
Deux-Ponts. (Jean, comte palatin de) Son droit à la ſucceſſion de Cléves, 374.
Dijon. Son parlement déſobéit au roi, 67. Voyez *Breſſe.*
Diſſipateurs. Projet de les réprimer, 283 & *ſuiv.*
Domaine du roi. Rachat de différentes parties, 188 & *ſuiv.* La principale richeſſe du roi ne conſiſte pas dans ſon domaine, *ibid.* & *ſuiv.*
Donon, contrôleur des bâtimens, 92.
Droit annuel établi par Henri IV, 277. Jugemens différens ſur cet établiſſement, *ibid.* N. 19. Voyez *Paulette.*
Drouet. Procès ſur ſon mariage, 88, 89.
Duels. Suite de la facilité à les pardonner, 154, 155, N. 19. Edit ſur le duel, & ce qui ſe paſſa à cette occaſion dans le conſeil, 308, 309, N. 25.

E

Ecluse. (l') Du Terrail la manque pour l'archiduc, 40, 41.
Edifices dans la ville de Paris, ſommes y employées par Henri, 64, 176 & *ſuiv.* N. 27.
Edouard III, roi d'Angleterre, 232.
Egmont, comté & comtes de ce nom; leurs droits ſur le comté de Gueldres, 370, 371.

Entrées, impôt. Réglemens & projets ſur cette partie, 276.

Epernon. (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') Sa brouillerie avec Montigny, 155. Pertes conſidérables qu'il fait au jeu, 179, N. Il obtient la permiſſion d'entrer en caroſſe dans la cour du Louvre, 266, N.

Epinoy. (Guillaume de Melun, prince d') Son frere eſt tué par Rambures, 15, 16, N. 4. Obtient la reſtitution de ſes biens, 352 & *ſuiv.* Voyez *Traités de treve.*

Epinoy, (Hippolyte de Montmorenci, princeſſe d') 15, N. 4.

Erard, ingénieur du roi, donne à Sully des ſujets de mécontentement, 18.

Erard, fils du précédent, regretté par Sully, 86.

Erkel. (d') Droits de cette maiſon ſur le duché de Cléves, 370.

Eſcures, (Pierre Fougeu d') eſt appellé au conſeil ſur l'expédition de Sédan, 294.

Eſpagne & *Eſpagnols.* Colere de Henri ſur les complots que l'Eſpagne fait preſque ouvertement contre lui dans ſa cour, 31 & *ſuiv.* Il lui fait reſtituer des priſes faites ſur elle, 40. Suite des expéditions de la guerre en Flandre, 41 & *ſuiv.* Grande victoire navale que les Hollandois remportent ſur les Eſpagnols, 47 & *ſuiv.* N. 10. Suſpenſion d'armes, 50 & *ſuiv.* N. 11. Suite de l'affaire de la Valteline & des Griſons, 55 & *ſuiv.* L'Eſpagne n'a aucune part dans l'accommodement de Paul V avec les Vénitiens, 59 & *ſuiv.* N. 14. Terres uſurpées par l'Eſpagne ſur la frontiere de Champagne, 184. Négociations pour la treve avec les Provinces-Unies, 204. Foibleſſe de cette couronne dans l'affaire des limites de la Navarre & du Béarn,

213 & *ſuiv.* Dans celle de la révolte des Maures, 216 & *ſuiv.* qu'elle chaſſe enfin de ſes états, 221 & *ſuiv.* N. 43, 44. Déteſtables complots contre la vie de Henri IV, qu'elle forme dans la maiſon de la reine, 246 & *ſuiv.* Voyez *Traité de treve.* Moyens qu'elle emploie pour détourner Henri IV de ſes grands deſſeins, 393.

Eſſarts, (Charlotte des) maitreſſe de Henri IV, 122 & *ſuiv.* 140 N. 12. Enfans qu'il eut d'elle, & particularités ſur ſa vie, 121, N. 7. Gratification que ce prince lui accorde, 306.

F

Faye, (la) voyez *Lettre.*

Fenouillet, fait évêque de Montpellier, 182, N. 31.

Ferdinand d'Autriche II, roi des Romains & de Hongrie, 377.

Ferdinand de Caſtille, propoſé à Henri IV pour exemple, 394.

Fernandés, (Edouard) banquier Portugais, prête de l'argent à Henri IV & aux courtiſans pour le jeu, 178, N. 28. Eſt payé des ſommes qu'il avoit prêtées à Henri IV, 305.

Ferrier, (du) député à Sully, pour l'aſſemblée de Châtelleraut, 166.

Fervaques. Grande maladie dont il guérit, 183.

Feydeau, (Denis) fermier général des aides, 302. Son procès contre la ville de Lyon, 76.

Fiefs maſculins & feminins. Diſtinction importante pour le duc de Cléves & les Provinces-Unies, 371, 372.

Finances & Financiers. Dettes acquittées aux traitans, &c. 63, 64. Nouveaux travaux & régle-

mens pour les finances, 185 & *ſuiv.* N. 33. Mémoires & projets ſur ce ſujet, 273, 274, N. 16. Moyens de recouvrer de l'argent dans le beſoin, 275 & *ſuiv.* Affaires diverſes, & détails ſur les finances, 302 & *ſuiv.*

Flandre, *Pays-Bas* & *Provinces-Unies.* Elles renouvellent à Henri IV l'offre de ſe ſoumettre à la domination Françoiſe, avec des villes d'ôtage que Sully refuſe d'accepter, 42 & *ſuiv.* N. 9. Grande victoire navale qu'elles remportent ſur les Eſpagnols, 47, N. 10. Traité de ſuſpenſion d'armes conclu, 50 & *ſuiv.* N. 11. Négociations pour une treve à longues années, 204 & *ſuiv.* Ingratitude des Flamands envers Henri IV, 211.

Fleche. (la) Henri conſent que ſon cœur y ſoit dépoſé; bon mot à ce ſujet, 31, N. 8. Gratification accordée à ce collége, 237. Autre refuſée par Sully, 242, N. 5. Voyez *Conjuration.*

Foix. (maiſon de) Procès de Henri IV avec la maiſon de Nevers pour les biens de cette maiſon, 76.

Fontainebleau, Nouveaux embelliſſemens faits à ce château, 176.

Fontange. Enlevement de ſa fille; il aſſiége le château de Pierrefort, 86.

Force. (Jacques Nompar de Caumont, duc de la) Querelle entre ſa famille & celle de S. Germain, 155. Service qu'il rend au roi en Navarre & en Béarn, 215 & *ſuiv.*

France, (Chriſtine de) ſeconde fille de Henri IV, deſtinée pour le prince de Galles, 252.

France, (Eliſabeth de) fille ainée de Henri IV. Sa maladie, 170.

France

France. (enfans de) Tendreſſe de Henri pour eux, 94, 95, N. 23.
France, (Gaſton-Jean-Baptiſte de) troiſiéme fils de Henri IV. Sa naiſſance, 136. Sa mort, 137, N. 10.
Franche-Comté. Uſurpations faites par l'Eſpagne & la Lorraine ſur cette frontiere, reſtituées, 184, N. 32.
François I, roi de France, donne du ſecours à Philippe, landgrave de Heſſe, 385.
Frédéric III, empereur, 375.
Freſne, (Pierre Forget de) ſecrétaire d'état, favoriſe les jéſuites dans le démêlé des Rochellois avec le P. Séguiran, 27 & *ſuiv.* N. 7. Sujet de ſa conteſtation avec Villeroi, 337.
Fuentes. (le comte de) Ses brigues parmi les Griſons, 55, 56.

G

GABELLE. Différens réglemens, 71. Augmentations à y faire dans le beſoin, 277.
Galeres. Leur armement recherché par Henri IV, 85.
Galigaï, (Léonore) épouſe Conchine, 133. Elle entretient la jalouſie de la reine contre Henri IV, 254. Gratifications qu'elle reçoit, 304.
Galles, (prince de) 252.
Gap. (ſynode de) Le dogme du pape Antechriſt y eſt propoſé, & renouvellé dans celui de la Rochelle, 23 & *ſuiv.*
Garmare, (le comte de) envoyé du duc de Savoie, reçoit un préſent de Henri IV, 58.
Garnet, (Henri) jéſuite, compris dans la conjuration contre le roi d'Angleterre, 59.
Gendarmes du duc d'Orléans, (compagnie de) créée, 84.

Geneve. Henri prend cette ville ſous ſa protection, & y établit des magaſins, 57.

Gergeau. Aſſemblée générale des proteſtans en cette ville, 165.

Gibraltar. Victoire navale remportée devant cette ville par les Flamands ſur les Eſpagnols, 47, N. 10.

Givry, (cardinal de) prête de l'argent à Henri IV, 91. Eſt propoſé pour l'évêché de Metz, 172.

Gonthier ou *Gonthery*, (le P.) jéſuite, réprimandé par Henri IV, ſur ſa maniere de prêcher emportée & ſéditieuſe, 313, N. 26, 339, N. 33.

Gouvernement. Difficulté à en corriger les abus, 80, 81. Principes pour un bon gouvernement, 190, N. 35.

Gouvernement monarchique, préférable à tous les autres, 190, N. 35.

Greffes. (édits des) Rachat des greffes du Languedoc, 65, 187.

Griſons, (les) rompent ſolemnellement avec l'Eſpagne & ſe liguent avec la France & la république de Veniſe, 55, 56. Dette de la France envers eux, acquittée par Sully, 63.

Gueldres. Comté & comte de ce nom, 370. Affaire ſur cette ſucceſſion, *ibid.* & 377.

Guidi, Italien, cabale avec Conchine contre Henri IV, 246.

Guidi, (le chevalier) agent du grand-duc de Toſcane en France, 360. Henri IV ſe l'attache, 364.

Guiſe, (maiſon de) 157.

Guiſe, (Charles de Lorraine, duc de) juſtifié ſur les difficultés apportées au mariage du duc de Vendôme avec mademoiſelle de Mercœur, 157. Sully prend ſon parti contre Henri IV, 361, 362.

Guiſe. (maiſon des) Sully les juſtifie auprès de Henri IV, 361, 362.

H

Hanapier, traitant, 401.

Heemskerch, (Jacob) vice-amiral Flamand, remporte une victoire navale ſur les Eſpagnols, où il eſt tué, 373 & *ſuiv.* N. 10.

Henri II. Secours qu'il donne aux princes d'Allemagne, contre Charles-Quint, 385.

Henri IV, ôte les ſceaux à Bellievre & les donne à Sillery, 8, N. 1. Sa tendreſſe pour ſes enfans, 10, N. 2. Naiſſance de ſon ſecond fils, 11. Sa paſſion pour la chaſſe, 12. Séjour à Fontainebleau, *ibid.* & 13. Marques de confiance & d'amitié qu'il donne à Sully, *ibid.* & 14. Il arrête les pourſuites pour la mort du jeune d'Epinoy, 15 & *ſuiv.* Se fâche contre Sully & le recherche incontinent, 17 & *ſuiv.* L'emploie utilement dans le ſynode de la Rochelle & dans l'affaire du P. Séguiran avec les Rochellois, 20 & *ſuiv.* Il conſent que ſon cœur ſoit porté à la Fleche, 31. Converſations entre lui & Sully ſur les brigues à la cour en faveur de l'Eſpagne, 34 & *ſuiv.* Sa haine pour la maiſon de Lorraine; Sully le raſſure, & ils travaillent enſemble à étouffer ces complots 37 & *ſuiv.* Il fait rendre des priſes à l'Eſpagne, 40, 41. Il ſuit l'opinion de Sully de refuſer les offres que lui font les Provinces-Unies de ſe ſoumettre à la domination Françoiſe, de donner des villes d'ôtage, &c. 42 & *ſuiv.* N. 9. Parti qu'il prend ſur le traité de treve entre ces Provinces & l'Eſpagne, 50 & *ſuiv.* N. 11. Fait démolir le fort de Rebuy & ſoutient les Griſons

contre l'Eſpagne, 55 & *ſuiv.* Henri protege la république de Geneve, 57; & les princes Italiens, 58. Concilie les Vénitiens avec Paul V, 59 & *ſuiv.* N. 13, 14. Réunit les finances de Navarre à celles de France & acquitte les dettes de l'état, 62 & *ſuiv.* N. 15. Total des ſommes dépenſées juſqu'en 1607, 64. Punit la déſobéiſſance des parlemens de Toulouſe & de Dijon, 66, 67. Bon mot de lui ſur le partiſan l'Argentier, 74, N. 17. Procès entre lui & la maiſon de Gonzague pour les biens des maiſons de Foix & d'Albret, 76. Il ne goûte point le conſeil de Sully de compoſer le conſeil de gens d'épée, 78 & *ſuiv.* Et établit malgré ſes avis une chambre de juſtice, 81. Il raſſure Sully contre ſes accuſateurs, 83, 84. Il aſſiſte Fonmange dans le ſiége de Pierre-fort, 86, 87. Attention de ce prince à bien remplir les charges, 90. Gratifications à différentes perſonnes, dettes acquittées & pertes au jeu, *ibid.* & 91. Dépenſes en bâtimens & manufactures, 92. Séjour de Henri dans ſes maiſons royales; ſes indiſpoſitions; ſa tendreſſe pour ſes enfans, quelquefois aveugle, 93 & *ſuiv.* N. 22, 23. Brouilleries entre lui, la reine & la marquiſe de Verneuil; lettres de lui à Sully ſur ce ſujet, 96, & *ſuiv.* Il rend Sédan au duc de Bouillon, 98 & *ſuiv.* Ses occupations & divertiſſemens, 102. Il empêche Sully de conſentir aux alliances, pour ſon fils, qui lui étoient propoſées, 105, 106. Et lui propoſe de le marier avec mademoiſelle de Créquy, 106. Son ſentiment ſur les maiſons de Bonne, de Blanchefort, d'Agouſt, de Créquy & de Leſdiguieres, 107. Grandes offres qu'il lui fait pour l'engager à embraſſer la religion catholique, 111, 113, N. 4. Il le raſſure contre

les artifices de ſes ennemis, 118, 119. Ses amours & maîtreſſes, 121, N. 7. Voyez *Converſations*. Sa haine contre Conchine & Galigaï ſa femme, 132, 134, 140; qu'il veut renvoyer en Italie, 132. Ses égards pour la reine, 136. Naiſſance de ſon troiſiéme fils; marque d'amitié qu'il donne à Sully dans cette occaſion, 137, 138, N. 11. Ses lettres à Sully, *ibid.* 181, 213, 228. Il chaſſe le prince de Joinville pour ſes galanteries avec madame de Verneuil, avec laquelle il ſe brouille & ſe raccommode, 144, N. 14. Il diſgracie Sommerive pour une intrigue pareille avec la même dame, 147, N. 16; & d'Aiguillon pour avoir fait aſſaſſiner Balagny, 152, N. 18. Brouilleries dans ſa cour, que ſa facilité à pardonner les duels excite, 154, 155, N. 19. Il ſonge à faire épouſer au prince de Condé, mademoiſelle de Montmorenci, 156. Oblige la maiſon de Mercœur à accomplir le mariage de mademoiſelle de Mercœur & du duc de Vendôme, *ibid.* Son averſion contre les princes de la maiſon de Guiſe, 157. Il envoie Sully à l'aſſemblée des proteſtans à Gergeau, 165. Son ſéjour dans ſes maiſons royales; vie privée & maladie de ce prince, ſa tendreſſe pour ſes enfans, 168, 169. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 171, N. 23. Demandes du clergé, qu'il accorde & refuſe, 173, 174, N. 25. Ouvrages publics & édifices qu'il fait faire, 176, N. 27. Ses dépenſes pour ſon jeu, accuſé envain de chercher à ruiner les ſeigneurs par le jeu, 178, N. 28, 29. Il ſoulage le peuple après le débordement de la Loire, 181. Il diſpoſe des évêchés ſur la recommandation de Sully, 182, 183, N. 31. Se fait reſtituer les uſurpations de l'Eſpagne & de la Lorraine ſur les fron-

tieres, 184, N. 32. Penſe à acquérir Antibes, 185. Réglemens ſur les finances, *ibid.* Réception qu'il fait au duc de Mantoue, 204. Part qu'il a dans l'accommodement de l'Eſpagne & des Provinces-Unies, 205, 206. Bon mot du roi à Dom Perdre, 205, N. 40. Refuſe d'entrer dans la révolte des Maures, 216. Il dit à Sully de lui compoſer quatre états ſur la finance & les autres parties de l'état, 224. Il paſſe deux jours à l'Arſenal, 229. Il accuſe Sully d'indiſcrétion ſur des ſecrets révélés par le P. Cotton, 234, 240, N. 4. Ecrit à de la Châtre, 237. Son mécontentement contre le P. Cotton, 240, N. 4. Il vient communiquer à Sully ſes chagrins; longue converſation entr'eux, 243. Sur les nouvelles publiques, 244. Sur ſon amour pour mademoiſelle de Montmorenci, 244, 245. Sur les complots contre ſa vie, découverts en Eſpagne par Vaucelas, 247, 248. Sur les ſujets de plainte que lui donnent à cet égard la reine, Villeroi, &c. 250. Sur ſes vues pour le mariage de ſes enfans, 251. Sur la réſolution qu'il prend de renoncer à la princeſſe de Condé, 256, N. 10. Pourquoi il s'attache les princes d'Allemagne, 252. Il deſtine au dauphin l'héritiere de Lorraine, *ibid.* Il a deſſein de marier ſon troiſiéme fils avec la princeſſe de Mantoue, *ibid.* Son averſion pour le couronnement de la reine, 254. Il hâte l'exécution de ſes grands deſſeins, 265, 266. Va ſouvent viſiter Sully à l'Arſenal, 266 & *ſuiv.* Et s'y occupe avec lui à la compoſition d'un cabinet d'état, 267. Cabinet d'état qu'il ſe propoſe d'établir, 268, 269, N. 14. Voyez *Converſations.* Il établit des chevaux de poſte & coches, 276, N. 18; le droit annuel, 277, N. 19. Sentiment ſur cette opé-

ration, *ibid.* Il a deſſein de rétablir l'ancienne cenſure Romaine, 283, 285, N. 20; de détruire la chicane, & autres piéces du cabinet d'état, 286 *& ſuiv.* N. 20. Son jugement ſur ſes trois miniſtres, 297 — 301, N. 23. Il promet à Sully de ſe corriger ſur ſa paſſion pour le jeu, 306. Dettes acquittées, gratifications & dépenſes de ce prince pour le jeu, les bâtimens, &c. 304. Il punit N..... qui avoit calomnié Sully, 312. Plaintes réciproques de lui & du prince de Condé, & paroles très-vives entr'eux au ſujet de la princeſſe de Condé, 318, N. 27. Complots contre Henri, dont cet amour n'eſt que le prétexte; eſt averti des deſſeins du prince, 322, 323. Son chagrin de l'évaſion de ce prince, conſeils, démarches & autres particularités ſur cet incident, 324, N. 28. Faux avis qu'il reçoit contre les proteſtans, 338, 339. N. 34. Voyez *Conſpiration.* Voyage dans ſes maiſons, 345. Secours qu'il donne aux Flamands, 346. Protection qu'il donne au prince d'Epinoy, 351, 352, N. 2, 3, 4. Il s'oppoſe au titre de ſeigneur ſouverain de Sédan que prend le duc de Bouillon, 356. Se fait rendre juſtice par le grand-duc, d'un paſſe-droit fait à ſon ambaſſadeur, 359, 360. N. 8. Il conſole la reine ſur la mort du grand-duc, *ibid.* S'attache Guidi ſon agent, 364, 365. Permet au grand-ſeigneur d'avoir un réſident à Marſeille, 367. Voyez *Converſations.* Il promet ſon aſſiſtance aux princes intéreſſés dans l'affaire du duché de Cléves contre la maiſon d'Autriche, 378.

Heſſe. (Guillaume, landgrave de) Ses droits à la ſucceſſion de Cléves, 374.

Hollande. Toiles façon de Hollande fabriquées à Paris, 93.

Hôpital royal, (projet d'un) 270.
Hôte, (Nicolas l') ſecrétaire de Villeroi, 218.
Hottoman, agent de Henri IV en Allemagne, 378.
Huberſon (Jeanne) & ſon couſin, découvrent la conſpiration contre Henri IV, à la Fleche, 341, 342, N. 35.

J

JACOP, agent du duc de Savoye, vient complimenter Henri & Sully, 203, 204, 357.
Jacques Stuard, roi d'Angleterre, protége le miniſtre Maluin dont Henri eſt mécontent, 26. Mauvaiſe politique qui le fait travailler au traité de ſuſpenſion & de treve entre les Provinces-Unies & l'Eſpagne, 53. Il fait de nouveau prêter ſerment de fidélité à ſes ſujets, 59. Il intervient dans la concluſion du traité, 54, 55.
Jean I, roi de France, ſe ſoumet à l'autorité des états du royaume, 199.
Jeannin, (Pierre) préſident au parlement de Dijon. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la ſuſpenſion d'armes, 46 *& ſuiv.* 206. Eſt un de ceux qui conclurent le traité de treves, & celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, 347, N. 1. Il rend ſervice à Sully auprès de l'archiduc pour le prince d'Epinoy, 351, N. 2.
Jéſuites. Ils veulent faire recevoir le P. Séguiran prédicateur à la Rochelle, 27 *& ſuiv.* Henri IV ſoutient leur collége à Poitiers, 30. Il conſent que ſon cœur ſoit mis à la Fleche ; bon mot à ce ſujet, 31, N. 8. Ils briguent à la cour & dans le royaume en faveur de l'Eſpagne, *ib. id. & ſuiv.* Les Vénitiens refuſent de les rétablir dans leurs états, 59, N. 13. Ils s'établiſſent en

Béarn, 174, N. Nommés dans une lettre du P. Cotton, 325. Ils ſont impliqués dans la prétendue conſpiration de la Fleche, 340. Et juſtifiés, 342, N. 35.

Jettons d'or & d'argent préſentés à Henri IV par Sully en 1607, leur deviſe, 36. En 1608, 120. En 1609, 224.

Ignace Armand, provincial des jéſuites, 235 *& ſuiv.* N. 4.

Illuſtres (hommes) de l'antiquité, 231 — 233, N. 3.

Indes. Article du traité de treves & d'intervention, &c. concernant le commerce aux Indes, 348.

Infante d'Eſpagne. (Anne-Marie-Mauricette d'Autriche) Complots dans la maiſon de la reine, pour la faire épouſer au dauphin, malgré Henri IV, 250, 251, N. 8.

Jouannini, agent du grand-duc de Toſcane, 132. Cabale dans la maiſon de la reine avec l'Eſpagne, 246. Son entretien avec Sully ſur l'inſulte faite à notre ambaſſadeur à Rome par celui de Toſcane, 360.

Joinville, (Claude de Lorraine, prince de) diſgracié pour ſes galanteries avec la marquiſe de Verneuil & la comteſſe de Moret, 141 *& ſuiv.* N. 14, 15. Querelle avec le prince de Conti, 155.

Joyaux de la couronne. Sommes employées à les acheter, 393.

Joyeuſe, (François de) cardinal, termine de la part de Henri, le différend du pape & des Vénitiens, 387, 388, N. 13, 14.

Joyeuſe, (Henri, comte de Bochage, duc de) capucin & cardinal. Sa mort, 174.

Iſabelle de Caſtille. Son exemple propoſé à Henri IV, 394.

Iſle, (N. de l') officier de l'artillerie, 294.
Italie. Comédiens appellés de ce pays par Henri IV, 102.
Judicature. Ses charges devenues vénales & rendues héréditaires, 280, N.
Juliers. Duché & ducs de ce nom, 370 & *ſuiv.* Affaire de cette ſucceſſion, *ibid.*
Juriſdictions. Charges à y créer dans le beſoin, 281.

L

LAMBERT, envoyé par le prince d'Orange en France, pour faire rompre les négociations de paix entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies; ſes artifices, 207.
Lamoral, premier prince de Ligne, 352, N. 4.
Languedoc. Ses greffes réunis au domaine. Démêlé à ce ſujet entre Sully & le parlement de Toulouſe, 65, 66.
Laurens, (André du) médecin de Henri IV. Il l'envoye à Sully, malade, 14.
Léopold, archiduc d'Autriche, inveſti du duché de Cléves; démarches qu'il fait auprès de Henri IV ſur cette affaire, 378.
Leſdiguieres. Ses conférences avec les chefs calviniſtes le rendent ſuſpect, 25, 26.
Lettre fauſſe, ſignée *Emmanuel de la Faye*; ce qu'elle contenoit, 339.
Lettre de Henri IV; affection & amitié qu'il y marquoit à Sully, 13.
Licani, entrepreneur du pavé de Paris, 185.
Ligue. Les partiſans de la ligue cabalent avec l'ambaſſadeur d'Eſpagne contre la puiſſance & les deſſeins de Henri IV, 31 & *ſuiv.* Dettes de la ligue acquittées par Sully, 63, 64. Ils

travaillent à détourner Henri IV de ſes grands deſſeins, 393.
Loire. (la) Ravages qu'elle fait, 180, N. 30.
Lomenie, le jeune, envoyé par Henri IV à Sully, 54.
Lonchamp, propoſé pour député de l'égliſe de Pons, 25.
Longuet. Mémoire ſur le rachat du domaine, qu'il donne à Henri IV, 75.
Lorraine. (la) Ses uſurpations faites ſur la frontiere de Champagne, 184, N. 32.
Lorraine. (Charles, cardinal de) Sa mort, 174.
Lorraine, (ducheſſe de) tombe dangereuſement malade; complimens que lui font faire le roi & la reine, 204.
Louis. (Saint) Il ordonne à ſon fils d'abolir la taille, 199.
Lux, (Edme de Malain, baron de) eſt député par Henri IV au parlement de Dijon, 67.
Luxe. Réglemens & taxe à cet égard projettés, 282.
Lyon. Procès de cette ville contre Feydeau, 76.

M

MAISONS royales. Sommes employées à les meubler, 393.
Maiſſes, (André Huraut de) l'un des commiſſaires dans l'affaire du comté de Saint-Paul, 64.
Maitreſſes de Henri IV; leurs noms, enfans qu'il eut d'elles, 121, N. 7.
Maluin, miniſtre proteſtant, protégé par le roi Jacques, 26.
Mangot. Démêlé de Sully avec lui, 82.
Manicamp, (Philippe de Longueval de) envoyé en Flandre, après l'évaſion du prince de Condé, 337, N. 32.

Mante. On y fait conſtruire un pont, 178.
Mantoue. (Vincent de Gonzague, duc de) Comment reçu à Paris, 204.
Mantoue, (Eléonore de Gonzague, princeſſe de) 252.
Marcadé, jouaillier, 306.
Marchand, (Charles le) donne ſon nom au pont Marchand, 176, N. 27.
Marck, (la) comté & comte de ce nom. Comment cette principauté fut unie au duché de Cléves, 368 & *ſuiv.*
Maréchauſſées. Réglemens généraux & particuliers pour le Berry dans cette partie, 72.
Marguerit, avocat général à Rouen. Gratification accordée à ſes héritiers, 305.
Marguerite de Valois donne au dauphin les biens de ſa mere, & Sully les augmente, 64, 65, N. 16.
Marie de Médicis, reine de France. Conſeil violent qu'elle donne au roi contre les calviniſtes, 163. Elle va à Chartres, 237. Amitié qu'elle témoigne au P. Cotton, 238. Elle accorde aux ducs d'entrer en caroſſe au Louvre, 266, N. 13. Gratifications qu'elle fait donner à la Léonore, 304. Effets de ſa jalouſie contre la princeſſe de Condé, 315, 330, N. 29.
Marie, (Sainte) regrettée de Henri IV, 90.
Marigné, commiſſaire en Bretagne, 73.
Marillac, ſe mêle des galanteries de Henri IV, 122.
Marine. Réglement pour ſon rétabliſſement, 85, 86.
Marine. Projet ſur cette partie, 272.
Marion, (N.) 188.
Maupeou, commiſſaire pour les offices réunis au domaine, 73.

Maur. (S.) Séjour de Henri IV dans ce château, 93, N. 22.
Maures & *Mauriſques* ſe révoltent & demandent du ſecours à la France, qui le leur refuſe, 216. Ils ſont chaſſés d'Eſpagne, 221, N. 43, 44.
Mauſſac, commiſſaire en Languedoc, 187.
Maximilien I, empereur. Doute par rapport à ſes droits ſur les Pays-Bas, 371 & *ſuiv.*
Maximilien II, empereur. Ses diſpoſitions par rapport aux états de Cléves, de Juliers, &c. 377.
Mayenne, (Charles de Lorraine, duc de) donne ſatisfaction à Henri IV, contre le comte de Sommerive, ſon fils, 148, N. 17. Accuſé de s'oppoſer au mariage de mademoiſelle de Mercœur avec M. de Vendôme, 157. Il refuſe de vendre au roi ſon domaine d'Antibes, 185.
Mayenne, (mademoiſelle de) pour le prince de Condé, 317.
Médicis, (maiſon de) peu ancienne, 361.
Médicis, (Ferdinand de) grand-duc de Toſcane. Sa réponſe à notre ambaſſadeur, ſa mort, 359, N. 8.
Médicis, (Coſme II, de) grand-duc de Toſcane, ſuccéde à Ferdinand. Inſulte que ſon ambaſſadeur fait à celui de France à Rome, 359, N. 8.
Médicis, (D. Joan, bâtard de) oncle de la reine, conſeille à Henri IV de renvoyer Conchini en Italie; eſt obligé de ſe retirer lui-même, 132, 365.
Médicis, (Catherine de) reine de France, accouche d'un ſecond fils, 11, 3. Marguerite diſpoſe de ſa ſucceſſion en faveur du dauphin, 64, 65.
Médor, l'un des conjurés dans la conſpiration de la Fleche, 340 & *ſuiv.*
Meſnelay, (la marquiſe de) ſe fait capucine, 239.

Mercœur. (Marie de Luxembourg, ducheſſe de) Difficultés qu'elle oppoſe au mariage de ſa fille avec le duc de Vendôme, 157 & ſ. N. 21, 22.
Mercœur, (Françoiſe de Lorraine de) fiancée avec le duc de Vendôme. Grandes difficultés à accomplir ce mariage, 157 & *ſuiv.* N. 21, 22.
Meſſageries. Réglemens pour cette partie, 276.
Meſſier, orfévre, 315.
Métiers. Projets ſur cette partie, 268.
Metz. Droits de ce chapitre, 171, N. 23. Affaire ſur les confins du pays Meſſin & de la Lorraine, terminée, 306 & *ſuiv.*
Militaire. Projets pour rétablir l'ordre dans le militaire, 268.
Miniſtres d'état. Comment les rois doivent ſe comporter avec eux, 20.
Miron, (François) lieutenant civil & intendant de Paris. Sa mort, 175, N. 26. Réſiſtance qu'il fait à la vérification des rentes. Particularités ſur ſa vie, *ibid.*
Monceau, (du) commiſſaire en Berry, 72.
Monceaux. Ses bâtimens fréquens, 138, 168, 176.
Moncenis, ville proteſtante, 166.
Monglat, (madame de) gouvernante des enfans de France, les conduit à Noiſy, 95.
Monſire, (Gamaliel de) envoyé par Henri IV pour retirer la garniſon de Sédan, 98.
Montbaſon. (Hercule de Rohan, duc de) Séjour de Henri IV chez lui à Livri, 343.
Montendre, ville proteſtante, 166.
Montigny, (François de la Grange de) 304. Brouilleries entre lui & d'Epernon, 155.
Montmartin, député par le roi pour aſſiſter au ſynode de la Rochelle, 24.
Montmorenci, (Charlotte de) voyez *Angoulême*, (ducheſſe d')

Montmorenci, (Charlotte-Marguerite de) proposée pour épouser le marquis de Rosny, 106. Destinée au prince de Condé, 156. Elle l'épouse, motif de ce mariage, 244, 245, N. 6. Particularité sur ce mariage, 255, 256, N. 10. Est emmenée en Flandre, particularités sur cette évasion 324, N. 28. Bruits injurieux contre cette princesse, 330, N. 29, 332, N. 30.

Montpensier. (Henri de Bourbon, duc de) Sa mort, 112, N. 5.

Montpensier, (Marie de Bourbon) fille unique de Henri, duc de Montpensier, est fiancée au second fils de France, 112, N. 5.

Moret, prévôt de la maréchaussée, 164.

Moret, (Jacqueline de Beuil, comtesse de) maîtresse de Henri IV. Enfans qu'elle en eut, 121, N. 7. Intrigue galante entr'elle & Joinville, 146, N. 15. Elle cherche à perdre Sully, 311.

Mornay, (Philippe du Plessis) continue ses brigues parmi les calvinistes, 161. Justifié auprès du roi contre une calomnie, 340.

Mortier-Choisy, partisan, 304.

Motteville, président au parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV, 139.

Murat, trésorier de France. Ses liaisons avec Lesdiguieres le rendent suspect, 25.

Mustapha, (Agi Ibrahim) aga du Caire, écrit à Henri IV & à Sully au sujet d'un résident de la Porte à Marseille, 367, 368.

N.

NAVARRE. Les finances de ce royaume sont réunies à celles de la France, 62, N. 15. Question sur les limites terminée à l'avantage de Henri IV, 213.

Néreſtan, (Philibert de) capitaine des gardes, appuye l'opinion de Sully ſur l'entrepriſe de Sédan, 87. Premier grand maître de l'ordre du Mont-Carmel, *ibid.* N. 20.

Neubourg. (Philippe-Louis, comte palatin de) Son droit à la ſucceſſion de Cléves, 374.

Nevers. (Charles de Gonzague, duc de) Procès & diſcuſſion entre lui & Sully ſur les biens de la maiſon d'Albret, 76 *& ſuiv.* Eſt envoyé ambaſſadeur à Rome, 172, N. 24.

Nevers, (ducheſſe de) eſt mêlée dans des intrigues de galanterie, 255.

Noiſy. Séjour des enfans de France dans ce château, 95.

Nobleſſe. Projet à cet égard, 270.

Notaires établis juges de leurs contrats. Autres projets à cet égard, 290.

Noue, (Odet de la) ſert utilement au ſynode de la Rochelle, 22.

Noyer, (du) l'un des conjurés dans la conſpiration de la Fleche, 341.

O

Oppou, (N. d') ſert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures contre l'Eſpagne, 217.

Olivari, (Séraphin Cazaillac) cardinal. Dette que lui paye Henri IV, 91.

Oraiſon, (marquis d') employé dans l'affaire du mariage de mademoiſelle de Mercœur, avec le duc de Vendôme, 157.

Orange, (Maurice de Naſſau, prince d') manque Anvers, 41. Il s'oppoſe à la ſuſpenſion d'armes, 54. Brigue en France, pour faire la ſuſpenſion d'armes, 206 *& ſuiv.* Il donne les mains au traité de treve, 347.

Orange, (princeſſe d') écrit à Sully dans l'affaire de la treve entre l'Eſpagne & les Etats-Généraux, 207 & *ſuiv.*
Orléans. (N. de France, duc d') Sa naiſſance, 11, N. 3. Tombe malade, 170. Eſt fiancé à mademoiſelle de Montpenſier, 252.
Ornano. (Alphonſe d') Sully prend ſon parti contre d'Epernon, 90. Blâme les ſermons emportés du P. Gonthier, 313, 314, N. 26.
Otage. (villes d') Sully diſſuade Henri IV de les accepter, 43.

P

PAJOT, tréſorier. Requête préſentée contre lui, 303.
Palatin. (électeur) écrit à Sully, 203.
Paran, (le P.) jéſuite, 238, 239.
Paris. Edifices publics, 176, N. 27.
Parlemens. Plaintes de Sully contr'eux, 66 & *ſuiv.*
Parlement de Paris. Arrêt qu'il rend contre le prince de Condé, 337.
Parties caſuelles, 277.
Paſithée, religieuſe, prétendue inſpirée, ſert aux deſſeins pernicieux des factieux de la reine, 253, 254.
Pavé de Paris. Sommes qui y ſont employées, 64, 185.
Paul V. Sa modération à l'égard des proteſtans, 23. Il défend aux Anglois de prêter ſerment de fidélité au roi Jacques, 59. Henri IV termine le différend entre Rome & la république de Veniſe, 59 & *ſuiv.* N. 13, 14. Bref de Paul V à Sully, & la réponſe de ce miniſtre, 61. Il accorde avec peine l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 171, N. 23. Il preſſe

inutilement Henri de faire publier le concile de Trente, 173.

Paul, (François d'Orléans, comte de S.) gouverneur de Picardie. Se justifie auprès de Henri IV sur l'assassinat du jeune d'Epinoy, 15, N. 4 & 5. Soupçonné avoir dessein de passer au service des archiducs, 151.

Paulette. Le droit annuel lui est substitué, 280, N. 19.

Pedre, (Don) ambassadeur d'Espagne en France, travaille à la paix, 205. Ses brigues à la cour, *ibid.* N. 40.

Perron, (Jacques Davy, cardinal du) découvre à Sully les complots de l'ambassadeur d'Espagne avec les courtisans, 33 & *suiv.* Persuade à Paul V de ne pas exiger des Vénitiens le rétablissement des jésuites, 59, N. 13. Ne peut amener Sully à changer de religion, 126 & *suiv.*

Pervis. Droits de cette maison sur le duché de Cléves, 370.

Phelipeaux, (Raimond) seigneur de Pont-chartrain, 162.

Philippe-Auguste, roi de France, souleve son royaume par les impôts excessifs, 198.

Philippe de Valois, roi de France, souleve le royaume par les impôts excessifs, 199.

Philippe II, roi d'Espagne. Motif du conseil qu'il donna au duc d'Alençon sur la trahison d'Anvers, 261.

Philippe III. Complots qu'il entretient à la cour de France, contre la vie de Henri IV, 32 & *suiv.* Il ratifie le traité de suspension d'armes avec les Provinces-Unies, ensuite conclut une treve de douze ans, 52 & *suiv.*

Pierrefort, (château de) assiégé, 86.

Pimentel, Italien, admis au jeu & aux parties de plaisirs de Henri IV ; aventure comique entre Sully & lui, 104. N. 1. Artifice qu'il emploie pour gagner au jeu, 178, N. 29.
Place Dauphine. Sa conſtruction, 177.
Place royale. Conſtruction de cette place, 92.
Poitiers. Plaintes que cette ville fait contre les jéſuites, 30.
Police. Réglemens à cet égard, 185. Autres réglemens & établiſſemens projettés, 286, N. 20.
Politique (maximes de) des rois par rapport à leurs miniſtres, 20.
Pons. Hardieſſe des calviniſtes de cette ville, 25.
Pontcarré, l'un des commiſſaires pour les cautions des receveurs des conſignations des parlemens de Paris & de Bordeaux, 73.
Pont-Courlay, gentilhomme calviniſte. Avis qu'il donne à Sully contre les ſéditieux, 161.
Ponts & Chauſſées. Sommes y employées, 64.
Porte, (la) traverſe le mariage de mademoiſelle de Mercœur avec le duc de Vendôme, 160.
Poſtes. Réglemens pour cette partie, 276. N. 17.
Praſlin, (Charles de Choiſeul, marquis de) capitaine des gardes de Henri IV. Ses lettres à Sully ſur les parties de chaſſe du roi, 11. Va trouver Sully ſur l'évaſion du prince de Condé, 325. Envoyé en Flandre par Henri redemander la princeſſe de Condé, 331, N. 29.
Preaux, (Hector de) l'un des agens de France auprès des Etats-Généraux, 46. Eſt député par Jeannin à Henri IV, 306, 346. Sollicite l'archiduc en faveur du prince d'Epinoy, 355, N.
Primeroſe, miniſtre proteſtant à Bordeaux, 26.
Profeſſions & métiers. Réglemens à cet égard projettés, 268. Artiſans, marchands, paſteurs & la-

boureurs, combien ces quatre profeſſions ſont utiles au royaume, 273.

Proteſtans. Sujet de mécontentement qu'ils donnent à Henri dans le ſynode de la Rochelle, appaiſé par Sully, 21 *& ſuiv.* Mépris qu'ils affectent pour ce miniſtre, & autres ſujets de mécontentement, 24 *& ſuiv.* Murmures & cabales à la cour ſur la conduite de Henri IV à leur égard, 30 *& ſuiv.* Moyens qu'ils emploient pour rompre le projet de marier le marquis de Roſny avec mademoiſelle de Mercœur, & pour retenir Sully dans leur croyance, 115, 116. Suite de leurs cabales, 160. Aſſemblée générale de Gergeau, 165. Faux avis & calomnies contre les calviniſtes, 338. Soupçons qu'on inſpire à Henri IV contr'eux, pour le détourner de ſon grand deſſein, 394.

Provinces de France. Dettes acquittées par Sully, 63 *& ſuiv.*

Puget, tréſorier de l'épargne, 303.

R

Ragny, (madame de) ſe mêle des intrigues de galanterie de Henri IV, 122.

Rambouillet, (N. de) nommé dans les intrigues de galanterie de Henri IV, 122.

Rambures, (N. de) tue le jeune d'Epinoy. Henri IV & Sully aſſoupiſſent cette affaire, 15 *& ſuiv.* N. 4, 5.

Raymond, (le P.) jéſuite, 238.

Rebuy. Henri IV en fait démolir les fortifications, 55.

Receveurs généraux & particuliers. Sully leur donne des regles & punit les prévaricateurs, 70 *& ſuiv.*

185. Receveurs à créer dans le beſoin, 281.
Refuge, (N. du) envoyé en Suiſſe, 84. Sa mauvaiſe geſtion, 365.
Revenus royaux. Mémoires ſur les moyens de les augmenter, 275.
Richardot, (Jean, préſident de) employé dans les négociations pour la paix entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, 208, 244. On ſurprend ſon inſtruction, 212. Sa mort, *ibid.* N. 42.
Richelieu, cardinal, prouve que la vénalité & l'hérédité des charges de judicature ne doivent point être abolies en France, 278, N.
Rivet, miniſtre proteſtant, factieux, 22 & *ſuiv.*
Roannais, (duc de) cabale avec les ſéditieux, 161.
Rochefoucault, (l'abbé de la) nommé cardinal, 264.
Rochelle. (la) Sully y fait faire ſatisfaction au roi ſur les ſujets de plaintes de S. M. à l'égard d'un ſynode tenu en cette ville, 20, 21 & *ſuiv.* Sully ſoutient les Rochellois contre les jéſuites dans l'affaire du P. Séguiran, 28 & *ſuiv.*
Rochepoſai, (la) eſt fait évêque de Poitiers, 183, N. 31.
Rodolphe, empereur, ſe ſaiſit injuſtement de Donavert, 222. Examen de ſes droits prétendus ſur la principauté de Cléves, de Juliers, &c. 375. Il en donne l'inveſtiture à l'archiduc Léopold, & recherche Henri en ſa faveur, 378.
Rohan, (Henri II, duc de) rend d'utiles ſervices dans les brigues des courtiſans, 39.
Rohan, (Marguerite de Béthune, ducheſſe de) conſidérée de Henri IV, 129.
Rois. Comment ils doivent agir à l'égard de leurs miniſtres, 20. Réflexions ſur la politique & le gouvernement de nos rois, 190, N. 35.
Roſny, (Maximilien II de Béthune, marquis de)

fils ainé du duc de Sully. Henri IV lui envoye du Laurens pendant ſa maladie, 14. Grands partis qu'on lui offre en mariage, 105, N. 2, 111, N. 4. Epouſe mademoiſelle de Créquy; ſujets de chagrin que cette alliance cauſe au pere & au fils, 108, N. 3. Raccommodé avec le duc de Vendôme, 237.

Rouen. Conſtruction de ſon pont, 177.

Ruſſé (Martin) de Beaulieu, ſecrétaire d'état, favoriſe les jéſuites dans le démêlé du P. Séguiran avec les Rochellois, 27 *& ſuiv.*

Ruſſy. (Elie de la Place, ſeigneur de) Henri l'envoye en Flandre, 46. Conclut avec Jeannin le traité d'intervention, &c. 347.

S

SAINT-CANARD, (M.) 294.

Saint-Gérant. (les) Querelles entre cette famille & celle de la Force, 155.

Saint-Genies, (mademoiſelle de) épouſe de Saint-Blancard, 294, 295.

Saint-Michel, député par Henri IV à Sully, 162.

Salignac, demande de la part du grand-ſeigneur, un réſident à Marſeille, 368.

Sallian, (le P.) jéſuite, 238.

Santeny, prête de l'argent à Henri IV, 91.

Savary, nommé dans une lettre du P. Cotton, 237.

Saubion. Gratification qui lui eſt accordée, 306.

Sault, (de) avocat du roi à Bordeaux, 90.

Sault, (Chrétienne d'Aguirre, comteſſe de) travaille fortement à faire réuſſir le mariage du marquis de Roſny avec mademoiſelle de Créquy, & pour empêcher la converſion de Sully,

115 & *suiv.* Elle se mêle des intrigues galantes de Henri IV, 122. Grace qui lui est refusée, 161.

Saumur. Réprimande de Sully aux juges de cette ville, 87.

Savoye. (Charles-Emmanuel, duc de) Présens que lui fait Henri, 58. Félicite Henri IV sur la naissance du duc d'Anjou, 203. Alliance projettée entre les deux cours, 251. Ses liaisons avec Sully, calomniées, 355.

Sédan. Henri rend cette ville à Bouillon, & en retire la garnison, 98 & *suiv.*

Séditieux. Leurs cabales, 160 & *suiv.* Leurs intelligences avec l'Espagne & dans la maison de la reine, 246 & *suiv.* Ils font servir à leurs desseins l'amour de Henri pour la princesse de Condé, 324.

Seguiran, (Gaspard) jésuite. Son démêlé avec les Rochellois, 27, N. 7.

Seigneurs ou *Grands* du royaume. Querelles & brouilleries entr'eux, 155. Leurs cabales, 161 & *suiv.* Leurs calomnies contre Henri IV, de chercher à les ruiner par le jeu, 178, N. 29.

Sénamy. Dettes de Henri IV à lui acquittées, 63.

Sillery, (Nicolas Brulart de) est fait garde des sceaux, 8, N. 1. Il se montre au conseil, d'avis contraire aux propositions des villes d'ôtage, faites par les Flamands, 44 & *suiv.* Chancelier, 327. Il se montre au conseil, d'avis contraire à Sully sur les cabales des protestans, 163. Et conteste avec lui en présence du roi, 228, 296. Lui fait part des complots formés contre la vie de Henri IV, 259. Jugement sur ses bonnes & mauvaises qualités, 300, N. 22.

Sillery, (Noël Brulart de) commandeur, se mêle

des intrigues de galanterie de Henri IV, 122, N. 8.
Soiſſons, (Charles de Bourbon, comte de) fait éclater ſon mécontentement, 156. Se lie avec les jéſuites & les courtiſans, 238.
Sommerive, (Charles-Emmanuel de Lorraine, comte de) eſt exilé par le roi pour ſes galanteries avec la comteſſe de Moret, 147 & *ſuiv.* N. 16.
Sorlin, (Henri de Savoye-Nemours, marquis de S.) 135.
Spinola, (le marquis) diſſuade l'archiduc de rendre le prince de Condé, 330, N. 29.
SULLY. (Maximilien de Béthune, duc de) Sa plaie de la bouche ſe r'ouvre, & les miniſtres vont travailler chez lui, 7, 8. Lettre que lui écrit Henri ſur la naiſſance du ſecond fils de France; ſur ſes enfans; ſur ſa chaſſe, &c. 9 & *ſuiv.* Marques ſingulieres de confiance qu'il reçoit de ce prince, 13, 14. Il arrête les pourſuites ſur la mort de ſon neveu d'Epinoy, 15 & *ſuiv.* Henri IV ſe fâche contre lui, & vient le rechercher, 17. Maximes ſur la maniere dont un prince doit ſe conduire avec ſes miniſtres, 20. Sully termine les ſujets de plaintes de S. M. contre les proteſtans aſſemblés à la Rochelle, 29 & *ſuiv.* Il ſoutient cette ville dans l'affaire du P. Séguiran, 27 & *ſuiv.* Et refuſe de ſe mêler des diſcuſſions de la ville de Poitiers avec les jéſuites, 30. Converſation entre Henri & lui ſur les brigues de l'Eſpagne à la cour, 31 & *ſuiv.* Il raſſure ce prince à cet égard, & juſtifie la maiſon de Lorraine, 36 & *ſuiv.* Il examine la queſtion des priſes faites ſur l'Eſpagne, 40. Sully porte Henri à refuſer les offres que lui font

ſont les Provinces-Unies de ſe ſoumettre à la domination de la France, &c. 42 & *ſuiv.* N. 9. Son ſentiment ſur le traité conclu entre l'Eſpagne & les Etats-Généraux, 49 & *ſuiv.* Préſens qu'il fait en Italie pour le roi, 57 & *ſuiv.* Bref que lui écrit Paul V, & réponſe qu'il fait à ce pape, 61. Opérations de finances; dettes acquittées, 63, 64. Augmentation faite aux biens cédés par la reine Marguerite au dauphin, 64; 65, N. 16. Réprimandes faites aux parlemens de Toulouſe & de Dijon, 66 & *ſuiv.* Ordre établi dans les chambres des comptes, 68 & *ſuiv.* Dans la Gabelle & les Maréchauſſées, 71 & *ſuiv.* Dans les affaires du domaine, 74 & *ſuiv.* Projet de Sully de compoſer le conſeil de gens d'épée, rejetté par Henri IV, 78 & *ſuiv.* N. 18. Il s'oppoſe à l'établiſſement d'une chambre de juſtice, 81. Prévient Henri contre ſes calomniateurs, 82, 83. Réglemens pour l'artillerie, la police, &c. Sa ſévérité & ſon attention à ne mettre en place que de bons ſujets, 84, 85. Il condamne les dépenſes exceſſives de Henri en manufactures, bâtimens, meubles, &c. 92. Lettres que lui écrivit ce prince ſur ſes brouilleries domeſtiques, 96 & *ſuiv.* Donne des fêtes & des ſpectacles à l'Arſenal, pour leſquels il y avoit fait conſtruire une ſalle, 103. Aventure comique entre lui & Pimentel, 104, N. 1. Artifices & calomnies de ſes ennemis, 105. Sujets de chagrin que lui cauſe dans la ſuite le mariage de ſon fils avec mademoiſelle de Créquy, 106 & *ſuiv.* N. 3. Offres de la dignité de connétable & autres qu'il refuſe, 112, 113. Sa circonſpection en parlant des foibleſſes de Henri IV, 121. Ce miniſtre travaille à appaiſer quelques brouilleries entre le roi & la reine, 123.

Particularités & anecdotes à ce ſujet, 124, N. 9. Il eſt complimenté par Henri IV, ſur la naiſſance de ſon fils, 137 & *ſuiv.* N. 11. Il débarraſſe Henri IV de mademoiſelle des Eſſarts, 139. Il eſt pris pour juge par le roi & la marquiſe de Verneuil, dans l'intrigue de Joinville, 145 & *ſuiv.* N. 15. S'emploie dans celle de Sommerive avec la comteſſe de Moret, 147 & *ſuiv.* N. 16. Dans l'affaire de Balagny aſſaſſiné par d'Aiguillon, & dans pluſieurs autres querelles entre les courtiſans, 154 & *ſuiv.* Dans celle du mariage de M. de Vendôme, avec mademoiſelle de Mercœur, 156 & *ſuiv.* Il ſoutient les princes de la maiſon de Guiſe, 157 & *ſuiv.* Il s'oppoſe aux conſeils violens du roi & des courtiſans contre les Huguenots, 161 & *ſuiv.* Sages conſeils qu'il donne au roi à cette occaſion, 164, 165. Et termine l'aſſemblée de Gergeau à la ſatisfaction de S. M. 165 & *ſuiv.* Sa généroſité à l'égard de la famille de Miron, 176, N. Il fait conſtruire la place Dauphine, le pont de Rouen, &c. 177. Se plaint des dépenſes de Henri IV au jeu, 178 & *ſuiv.* N. 28. Péril qu'il court ſur la Loire, 181 & *ſuiv.* N. 30. Il reçoit pluſieurs graces du roi, 182. Fait donner à l'abbé Abeins l'évêché de Poitiers, *ibid.* Fait tracer des plans des côtes & villes de France, 184. Opérations & réglemens des finances, &c. 185 & *ſuiv.* Il exhorte Henri IV à travailler avec ſes miniſtres, 188. Son mémoire & ſes réflexions ſur la taille, ſur les impôts & ſur les différentes formes de notre gouvernement, 190 & *ſuiv.* Sa remarque ſur quelques-uns de nos rois, 191 & *ſuiv.* Erreurs ſur ce ſujet rectifiées, 190, N. 35. Il reçoit des complimens de la part des princes étran-

gers, 203. Ses conſeils par rapport à l'accommodement de l'Eſpagne avec les Flamands, 206 & ſ. Jettons d'or qu'il préſente au roi, 224 & *ſuiv.* Opinions différentes ſur ſa faveur, 225, N. 1. Conteſtation entre lui & Sillery, 227, 228. Il reçoit & loge S. M. à l'Arſenal 228 & *ſuiv.* Portrait qu'il fait de quelques rois, prédéceſſeurs de Henri IV, 231, 232. Il ſe juſtifie auprès du roi à l'occaſion du P. Cotton, 235, 236. Haine qu'ils ſe portent l'un à l'autre, 242. Voyez *Converſations.* Ses efforts pour rompre l'amour de Henri IV pour la princeſſe de Condé, 244, 245. Son opinion ſur les complots formés contre la vie de Henri IV, dans la maiſon même de la reine, 246 & *ſuiv.* Il hâte l'exécution du grand deſſein, 265, 266. Obtient la permiſſion d'entrer en caroſſe au Louvre, 266, N. 13. S'occupe avec Henri IV à la compoſition du cabinet d'état, 267 & *ſuiv.* Voyez *Converſations.* Ses idées ſur la maniere de réprimer le luxe, de corriger les diſſipateurs, de détruire la chicane, &c. 283 & *ſuiv.* N. 20. Entretiens entre S. M. & Sully, & conteſtation entre lui & les miniſtres à ce ſujet, 292 & *ſuiv.* Jugement de Henri IV ſur le caractere de Sully, 298 & *ſuiv.* Opérations & détails de finance, 302 & *ſuiv.* Lettre que lui écrit la reine, 304. Il reproche à Henri IV ſes grandes dépenſes, 305 & *ſuiv.* Edit contre les banqueroutes frauduleuſes & contre le duel, 307 & *ſuiv.* N. 25. Intrigues de cour où on le calomnie au ſujet des enfans de France, 310 & *ſuiv.* Ses lettres, démarches & conſeils ſur l'évaſion du prince de Condé, 315 & *ſuiv.* N. 27, 28. Sa réponſe aux lettres de ce prince, 335, 337, N. 31. Il diſculpe du Pleſſis-Mornay & autres proteſtans contre de faux avis, 338 & *ſuiv.*

Informations & pourſuites qu'il fait inutilement au ſujet d'une conſpiration à la Fleche, 340 & *ſuiv.* N. 35. Obligation qu'il a au roi pour ſes neveux d'Epinoy, 350 & *ſuiv.* N. 2, 3, 4. Il eſt eſtimé des princes étrangers, 356 & *ſuiv.* Diſcours ferme qu'il tient à l'envoyé de Florence, 359 & *ſuiv.* N. 9. Reproche qu'il fait à du Refuge, 365 & *ſuiv.* Voyez *Converſations.*

Sully. (Rachel de Cochefilet, ducheſſe de) Bon conſeil qu'elle donne à la reine ſur Conchine, 133, 134. Complimentée ſur la naiſſance de ſon fils, 137, 138, N. 11.

T

Tactique. Ouvrages & réglemens ſur cette partie, projettés, 268.

Tailles. Brevet de la taille expédié en plein conſeil, 189. Origine & variations de la taille dans le royaume, 198 & *ſuiv.* N. 38, 39. Sa valeur ſous Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, 202. Etats ſur la taille dans le royaume, 224.

Tambonneau, (le préſident) commis à la vérification des rentes, 304.

Tapiſſiers Flamands, appellés à Paris, 92.

Tardieu, commiſſaire. Réprimande que lui fait Sully, 71.

Tartas, ville proteſtante, 166.

Terrail, (Louis de Combourſier, ſieur du) manque l'Ecluſe, 41. Veut ſurprendre Genêve, y eſt pris & décapité, 358 & *ſuiv.* N. 6. Ce qu'il étoit: aſſaſſinat qu'il avoit commis, *ibid.* & *ſuiv.* N. 7.

Thou, (Jacques-Auguſte, préſident de) 333.

Tour, (le P. la) jéſuite, 238.
Traitans. Sommes à eux dûes acquittées par Sully, 63.
Traité de treve & d'intervention des rois de France & d'Angleterre, 347 & *ſuiv*. Article en faveur du prince d'Epinoy qui s'y trouve, 351 & *ſuiv*. N. 3.
Tranſilvanie. Guerre de l'empereur Rodolphe contre ces peuples, 57.
Trente, (concile de) refuſé en France, 173, 174.
Tréſor royal. Etat de l'argent qu'y prend Sully, juſqu'à l'année 1607, pour différentes dépenſes; 63. Réglemens à cet égard, 68 & *ſuiv*.
Tréſoriers de France. Réglemens auxquels ils ſont aſſujettis, 184 & *ſuiv*. N. 33.
Treve de douze ans entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, négociée, 54, N. 11; conclue, 347, N. 1.
Turcs & *Turquie*. Les Turcs ſe préparent à donner du ſecours aux Maures révoltés en Eſpagne, 221, N. 3, 4.

V

Valence en Eſpagne. Soulevement qui y arrive, 218.
Valerio, courier du pape, bien traité en France, 173.
Vallée, (de la) conduit le duc de Vendôme en Bretagne, 159.
Valteline. (la) Suite du différend entre l'Eſpagne & les Griſons, au ſujet de la Valteline, 56 & *ſ*.
Varenne, (Guillaume Fouquet de la) 148, 227, 294, 327. Il ſoutient le P. Séguiran & les jéſuites contre les Rochellois, 27 & *ſuiv*. Vient de la part du roi conférer avec Sully, 139. Son dévouement aux jéſuites, 238. Il donne avis à Henri IV des complots faits en Eſpagne contre ſa perſonne, 247 & *ſuiv*. 299.
Vaucelas, (André de Cochefilet, comte de) dé-

couvre en Eſpagne les complots dans la maiſon de la reine, contre la vie de Henri IV, & lui en donne avis, 247 & *ſuiv.* N. 7.

Vendôme, (Céſar de Bourbon, duc de) 237. Difficultés à accomplir ſon mariage avec mademoiſelle de Mercœur, 156 & *ſuiv.* Il accuſe Sully de s'oppoſer à ſa légitimation, 310 & *ſuiv.*

Veniſe: Union des Vénitiens & des Griſons, contre l'Eſpagne, 55, 56. Leur différend avec le Pape, terminé par la médiation de Henri IV, 59, N. 13, 14.

Vénitiens, alliés de la France, 252.

Ventadour, (Anne de Lévis, duc de) & ſon épouſe ſe plaignent de Sully, 139.

Venterol, 87.

Verdun, (M. de) premier préſident du parlement de Toulouſe. Sully lui écrit dans l'affaire du rachat des greffes, 66, 187.

Verneuil, (Henri de Bourbon, duc de) légitimé, eſt fait évêque de Metz. Difficulté que le pape fait dans cette affaire, 171 & *ſuiv.* Particularités ſur ſa vie, *ibid.* N. 23.

Verneuil. (Catherine Henriette de Balzac d'Entragues, marquiſe de) Brouilleries entre le roi, la reine & elle, 96 & *ſuiv.* Enfans qu'elle eut de Henri IV, 121, N. 7. Chagrin qu'elle donne à ce prince; ſon intrigue avec Joinville, 141 & *ſuiv.* N. 15. Son bon mot ſur le mariage du prince de Condé, 318.

Vic, (Dominique de) ſe déclare pour l'avis de Sully, ſur l'expédition de Sédan, 18. Démolit le fort de Rebuy, 55. Ses projets pour la ſûreté de Calais, 307.

Vieuville, (M. la) 294.

Viguier, miniſtre proteſtant à Blois. *Son theâtre de l'Ante-Chriſt*, 339, N. 33.

Villarnou, député général des Calviniſtes, 167.
Villars. (Juliette-Hyppolite d'Eſtrées, marquiſe de) Son intrigue avec Joinville, 141 & *ſuiv.* N. 13.
Villeroy, (Nicolas de Neufville de) miniſtre d'état. Henri IV l'envoye travailler chez Sully, 8 & *ſ.* Son ſentiment ſur la loi des naufrages, 40, 41. Il s'oppoſe à Sully dans le conſeil ſur les offres & propoſitions faites par les Provinces-Unies, 44 & *ſuiv.* 162, 227, 327, 365, 366. Eſt chargé d'engager Sully à changer de religion, 116; & à appaiſer les querelles des grands, 150 & *ſuiv.* Son oppoſition à Sully ſur les brigues des proteſtans, 162 & *ſuiv.* Lettres réciproques de lui à l'occaſion de l'aſſemblée des calviniſtes à Gergeau, 165 & *ſuiv.* Maladie qu'il a à Fontainebleau, 170. Part qu'il a dans l'affaire de la treve entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, 208 & *ſuiv.* Il favoriſe la politique Eſpagnole contre les deſſeins de Henri IV, 250 & *ſ.* qui ſe défie de lui & lui cache les avis qu'il reçoit ſur les complots formés contre ſa perſonne, 259. Ses conteſtations avec Sully, 296. Ses bonnes & mauvaiſes qualités, 301, N. 23. Réprimandé par le roi pour avoir ſoutenu le calomniateur anonyme de Sully, 312. Lettres circulaires qu'il écrit après l'évaſion du prince de Condé, 337 & *ſuiv.* Services qu'il rend aux princes d'Epinoy auprès des Etats-Généraux, 356.
Villes de ſûreté accordées aux calviniſtes, 166.
Vinti, Italien, 246.
Vitri, (Louis de) 294.

W

WIRTEMBERG, (Ulric, duc de) rétabli dans ſon duché, 385.

Y

YVETEAUX, (des) eſt fait avocat général à Rouen, 305.

Z

ZAMET. (Sébaſtien) Dettes que Henri IV lui paye, 63. Il vient conférer avec Sully, au ſujet de mademoiſelle des Eſſarts, 139. Il avertit Henri IV des complots faits contre ſa perſonne dans la maiſon de la reine, 247 & *ſuiv.* Différentes dettes à lui acquittées, 304. Particularités ſur ce riche partiſan & ſur ſes enfans, 306, N. 24, 368.

Zamet, (le jeune) donne avis à Henri IV des complots en Eſpagne contre ſa perſonne, 247.

Zapata, (le cardinal) envoyé par l'Eſpagne féliciter le grand-duc de Toſcane, 363.

Zelande. Cette province s'oppoſe au traité de ſuſpenſion d'armes entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, 54.

Fin de la Table du ſeptiéme Volume.
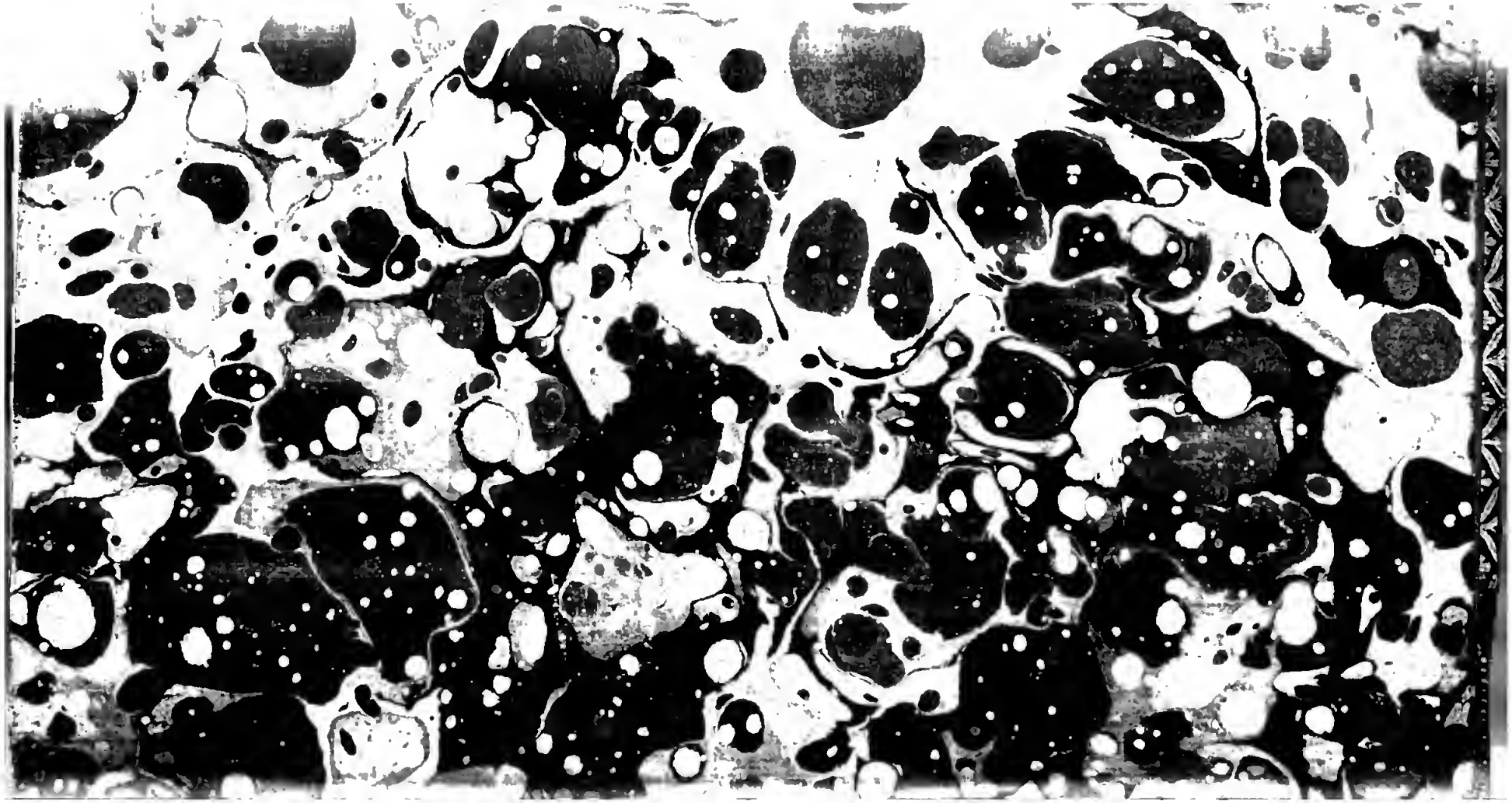
584416